



Autorité  
des marchés  
financiers

2024  
Rapport annuel sur les  
institutions financières et les  
agents d'évaluation du crédit

Ce rapport a été produit par la Direction principale de l'encadrement et de la résolution, en collaboration avec la Direction principale de la surveillance prudentielle et de la Direction principale de la solvabilité et de la valorisation des données de l'AMF.

Ce document est disponible sur le site Web de l'AMF au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN 978-2-555-01288-2 (PDF)



Québec, le 28 mai 2025

Monsieur Eric Girard  
 Ministre des Finances  
 Hôtel du Parlement  
 1045, rue des Parlementaires  
 Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de vous présenter le Rapport annuel sur les institutions financières et les agents d'évaluation du crédit 2024. Ce rapport est conforme aux dispositions de la *Loi sur les assureurs* (art. 483), de la *Loi sur l'assurance automobile* (art. 182), de la *Loi sur les coopératives de services financiers* (art. 597), de la *Loi sur les sociétés de fiducie et des sociétés d'épargne* (art. 275) ainsi que de la *Loi sur les agents d'évaluation du crédit* (art. 64).

Ce rapport annuel recense les données statistiques permettant d'apprécier la situation financière et l'envergure des opérations des institutions financières opérant au Québec. L'information consignée provient essentiellement des registres tenus par l'Autorité des marchés financiers (AMF) ainsi que des divulgations statutaires transmises par chaque institution financière autorisée à exercer ses activités au Québec. De même, le rapport fait état des pratiques commerciales et des pratiques de gestion des agents d'évaluation du crédit désignés par l'AMF.

En outre, l'AMF y présente ses principales réalisations de l'année 2024, en matière d'encadrement et de surveillance des pratiques de gestion saine et prudente et des saines pratiques commerciales des institutions financières.

Il est possible que des renseignements contenus dans ce rapport puissent être subséquemment modifiés à la suite de travaux de surveillance effectués par le personnel de l'AMF relativement aux activités de certaines institutions financières. Au moment de sa rédaction, aucun fait connu ne permet cependant de mettre en doute l'information publiée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées

Yves Ouellet  
 Président-directeur général

**Québec**  
 Place de la Cité, tour PwC  
 2640, boulevard Laurier, bureau 400  
 Québec (Québec) G1V 5C1

Téléphone : 418 525-0337  
 Télécopieur : 418 525-9512

**Montréal**  
 800, rue du Square-Victoria,  
 bureau 2200  
 Montréal (Québec) H3C 0B4

Téléphone : 514 395-0337  
 Télécopieur : 514 873-3090

# Table des matières

Préambule	6	<b>Le secteur des assurances</b>	<b>72</b>
Statistiques sommaires du secteur financier québécois	7	2.1 L'assurance de personnes	75
Modifications apportées en matière d'autorisation	8	2.1.1 Portrait du secteur	75
Réalisations de l'année 2024 en matière d'encadrement et de surveillance des institutions financières et des agents d'évaluation du crédit	12	2.1.2 Données détaillées par institution	84
Une prévisibilité accrue pour les institutions financières et les agents d'évaluation du crédit	12	2.2 L'assurance de dommages	116
Pratiques de gestion saine et prudente – Encadrement des risques non financiers	12	2.2.1. Portrait du secteur	116
Pratiques de gestion saine et prudente – Encadrement des risques financiers	13	2.3 La tarification en assurance automobile	186
Encadrement prudentiel	13	2.3.1 Portrait du secteur	189
Encadrement du capital et des liquidités	14	2.3.2 Rentabilité de l'assurance automobile	201
Saines pratiques commerciales – Encadrement	15	2.3.3 Évolution des tarifs et portrait du marché de l'assurance de remplacement	212
Saines pratiques commerciales – Surveillance	16	<b>Portrait du marché de la distribution sans représentant</b>	<b>220</b>
Pratiques de gestion et de gouvernance des institutions financières – Surveillance	17	3.1 Analyse des données	222
Participation de l'AMF à différents comités de l'AICA	18	3.2 L'offre de produits d'assurance par le régime de la DSR	223
Autres activités liées aux pratiques de gestion saine et prudente et aux saines pratiques commerciales	18	<b>Les agents d'évaluation du crédit</b>	<b>227</b>
Activités liées à l'assurance-dépôts et à la résolution	20	4.1 Travaux de surveillance des AEC	228
Comités et forums nationaux et internationaux en matière d'assurance-dépôts et de résolution	21	4.2 Nombre de demandes par droit	228
<b>Le secteur des institutions de dépôts</b>	<b>22</b>	4.3 Les plaintes et les signalements	229
1.1 Les coopératives de services financiers	24	<b>Annexes</b>	<b>230</b>
1.1.1 Le Mouvement Desjardins	24	Abréviations	232
1.1.2 Portrait des parts de marché au Québec selon le type d'institution de dépôts	30	Liste des avis 2024 concernant l'encadrement prudentiel applicable aux institutions financières et liés aux activités de surveillance de l'autorité	234
1.1.3 Caisse Ma Financière Prêts et Placements	34		
1.2 Les sociétés de fiducie et sociétés d'épargne	46		
1.2.1 Portrait du secteur	47		
1.2.2 Portrait financier	50		
1.2.3 Données détaillées par institution	60		



# Préambule

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est mandatée par le gouvernement du Québec afin d'administrer les différentes lois relatives au secteur financier. Elle a notamment pour mission de veiller à ce que les institutions financières et autres intervenants du secteur financier respectent les normes de solvabilité qui leur sont applicables et se conforment aux obligations que les lois leur imposent en vue de protéger les intérêts des consommateurs de produits et les utilisateurs de services financiers.

Les renseignements requis en vertu des lois régissant les institutions financières autorisées et les agents d'évaluation du crédit<sup>1</sup> sont rendus publics par la publication du *Rapport annuel sur les institutions financières et les agents d'évaluation du crédit 2024*. Les renseignements statistiques<sup>2</sup> publiés sont propres aux secteurs des coopératives de services financiers, des sociétés de fiducie, des sociétés d'épargne, des assureurs de personnes et de dommages, incluant l'assurance automobile, et des agents d'évaluation du crédit.

Ce rapport présente également des données concernant les régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER), l'AMF étant responsable de la délivrance des autorisations aux personnes morales qui désirent offrir un tel régime.

La partie du rapport précédant les statistiques mentionnées ci-dessus présente les principaux travaux de l'AMF réalisés au cours de l'année 2024 en matière d'encadrement et de surveillance des pratiques de gestion saine et prudente et de saines pratiques commerciales applicables aux institutions financières et aux agents d'évaluation du crédit.

---

1 *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1, art. 483; *Loi sur l'assurance automobile*, RLRQ, c. A-25, art. 182; *Loi sur les coopératives de services financiers*, RLRQ, c. C-67.3, art. 597; *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne*, RLRQ, c. S-29.02, art. 275; et *Loi sur les agents d'évaluation du crédit*, RLRQ, c. A-8.2, art. 64.

2 Sauf indication contraire, les résultats présentés dans ce rapport sont basés sur les divulgations annuelles des institutions financières et des agents d'évaluation du crédit déposées auprès de l'AMF et sont arrêtés au 31 décembre 2024.

# Statistiques sommaires du secteur financier québécois

Secteur	2015	2024	Variation sur 10 ans
<b>Assurances</b>			
Nombre d'assureurs	267	225	-15,7 %
Part de marché des sociétés à charte du Québec			
• assurance de personnes	54,0 %	59,2 %	+5,2 points de pourcentage
• assurance de dommages	43,5 %	43,8 %	-0,3 point de pourcentage
Montant des primes directes souscrites			
• assurance de personnes	14,8 G\$	25,0 G\$	+68,9 %
• assurance de dommages	9,2 G\$	19,2 G\$	+108,7 %
<b>Assurance automobile</b>			
Nombre de véhicules souscrits dans la catégorie « voiture de tourisme »	5 017 441	5 621 626	+12,0 %
Part de marché des assureurs à charte du Québec	55,0 %	59,1 %	+4,1 points de pourcentage
Prime annuelle moyenne <sup>3</sup> pour la catégorie « voiture de tourisme »	532 \$	1 006 \$	+89,1 %
<b>Coopératives de services financiers</b>			
Nombre de coopératives de services financiers au Québec	324	205	-36,7 %
Total des dépôts des particuliers au Québec <sup>4</sup>	86,6 G\$	151,9 G\$	+75,4 %
Total des prêts hypothécaires au Québec <sup>5</sup>	105,5 G\$	187,2 G\$	+77,4 %
<b>Sociétés de fiducie</b>			
Nombre de sociétés de fiducie	37	37	---
Total des dépôts au Québec	13,1 G\$	20,0 G\$	+52,7 %
Total des prêts hypothécaires au Québec	1,2 G\$	2,0 G\$	+66,7 %
<b>Sociétés d'épargne</b>			
Nombre de sociétés d'épargne	8	6	-25,0 %
Total des dépôts au Québec	8,0 G\$	17,6 G\$	+120,0 %
Total des prêts hypothécaires au Québec	11,8 G\$	9,2 G\$	-22,0 %

3 Les primes annuelles moyennes présentées dans ce tableau n'incluent pas la cotisation au régime d'assurance publique administré par la Société de l'assurance automobile du Québec.

4 Institut de la statistique du Québec.

5 *Ibid.*

	Bénéfices nets et rendement des capitaux propres			
	Bénéfices nets au 31 décembre 2024	Capitaux propres et avoir au 31 décembre 2023	Capitaux propres et avoir au 31 décembre 2024	Rendement des capitaux propres au 31 décembre 2024
<b>Assurances</b>				
Assureurs de personnes	15,6 G\$	147,4 G\$	156,4 G\$	10,2 %
Assureurs de dommages	11,4 G\$	69,4 G\$	74,9 G\$	15,8 %
<b>Coopératives de services financiers</b>				
Mouvement Desjardins	3,4 G\$	34,4 G\$	38,7 G\$	9,0 %
Caisse Ma Financière Prêts et Placements	0,2 M\$	5,2 M\$	5,3 M\$	3,8 %
<b>Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne</b>				
Sociétés de fiducie	1,6 G\$	14,4 G\$	15,1 G\$	10,9 %
Sociétés d'épargne	1,8 G\$	22,8 G\$	25,0 G\$	7,4 %

# Modifications apportées en matière d'autorisation

Au cours de l'année 2024, l'AMF a traité 65 demandes concernant des autorisations des institutions financières à exercer leurs activités au Québec. Celles-ci sont regroupées ci-après en six catégories.

Catégories	Total
Autorisation pour l'exercice d'activité d'institution financière	3
Autorisation octroyée pour étendre l'activité d'institution financière	3
Réexamen d'autorisation pour l'exercice d'activité d'institution financière	16
Révocation volontaire d'autorisation	4
Approbation et autorisation de diverses natures (prise de contrôle, participation notable, autorisation en vertu de lignes directrices)	26
Demande concernant les statuts juridiques (modification, fusion, etc.)	13
<b>Total</b>	<b>65</b>

Les tableaux suivants présentent les modifications intervenues dans le secteur des institutions de dépôts et celui des sociétés de fiducie.

#### Nouveau détenteur d'une autorisation d'exercer l'activité de société de fiducie

Date d'émission	Raison sociale officielle
2024-02-26	COMPAGNIE TRUST SOLUS

#### Fusions

Date de fusion	Résultante	Composante de la fusion
2024-01-01	CAISSE DESJARDINS DE MINGANIE - BASSE-CÔTE-NORD	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE BLANC-SABLON
		LA CAISSE POPULAIRE DE LA TABATIÈRE
		CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE TÊTE-À-LA-BALEINE
		CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MINGAN-ANTICOSTI
		CAISSE DESJARDINS DE HAVRE-SAINT-PIERRE
2024-01-01	CAISSE DESJARDINS DE CHARLEVOIX-EST	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'ILE-AUX-COUDRES
2024-05-01	LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE PRIVÉE MD
2024-11-01	COMPAGNIE TRUST CIBC MELLON	CIBC MELLON GLOBAL SECURITIES SERVICES COMPANY <sup>6</sup>
2024-12-16	COMPAGNIE TRUST SOLUS	FIDUCIE RAYMOND JAMES (QUÉBEC) LTÉE

#### Révocations de l'autorisation d'exercer l'activité d'institution de dépôts

Date d'annulation	Raison sociale officielle
2024-06-07	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE HSBC (CANADA) <sup>7</sup>
2024-06-07	SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE HSBC (CANADA) <sup>7</sup>

<sup>6</sup> Cette société ne détenait pas d'autorisation d'institution financière au Québec

<sup>7</sup> Autorisation révoquée à la suite de leur fusion avec la Banque Royale du Canada

Les tableaux suivants présentent les modifications intervenues dans le secteur de l'assurance.

**Nouveau détenteur d'une autorisation d'exercer l'activité d'assureur**

Date d'émission	Raison sociale officielle
2024-10-24	EUROP ASSISTANCE S.A.

**Fusions**

Date de fusion	Résultante	Composante
2024-01-01	PROMUTUEL CÔTE-SUD, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	PROMUTUEL RIVE-SUD, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE
		PROMUTUEL MONTMAGNY-L'ISLET, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE
2024-01-01	PROMUTUEL LES BÂTISSEURS, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	PROMUTUEL BOIS-FRANCS, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE
		PROMUTUEL PORTNEUF-CHAMPLAIN, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE
2024-01-01	COMPAGNIE D'ASSURANCE DEFINITY	PERTH, COMPAGNIE D'ASSURANCE <sup>8</sup>
		WATERLOO, COMPAGNIE D'ASSURANCE
		LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MISSISQUOI
2024-01-01	ÉCHELON ASSURANCE	COMPAGNIE D'ASSURANCE VOYAGE ORION
2024-01-01	BENEVA INC.	LA CAPITALE SÉCURITÉ FINANCIÈRE, COMPAGNIE D'ASSURANCE
2024-07-01	PROMUTUEL DU SAINT-LAURENT AUX APPALACHES, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	PROMUTUEL CHAUDIÈRE-APPALACHES, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE
		PROMUTUEL VALLÉE DU ST-LAURENT, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE
2024-11-01	SOCIÉTÉ D'ASSURANCE VIE MD	SCOTIA-VIE COMPAGNIE D'ASSURANCE

**Modification du nom utilisé au Québec**

Date du changement	De	À
2024-02-14	OMEGA COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	ACCELERANT COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA
2024-10-10	COMPAGNIE D'ASSURANCE ELECTRIC	ASSURANCE INTERNATIONALE RIVERSTONE

8 Cette société ne détenait pas d'autorisation d'assureur au Québec.

### Ajout de catégories d'activités à l'égard d'une autorisation

Date de l'ajout	Raison sociale officielle	Catégorie
2024-10-08	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE EVEREST DU CANADA	ASSURANCE CAUTIONNEMENT
2024-11-26	ASSURANCES SOMPO DU JAPON INC.	ASSURANCE AVIATION
2024-12-19	SOCIÉTÉ D'ASSURANCE TECHNOLOGIE	ASSURANCE CAUTIONNEMENT ASSURANCE DE BIENS

### Révocation de l'autorisation d'exercer l'activité d'assureur

Date d'annulation	Raison sociale officielle
2024-12-16	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE ALLIANZ D'AMÉRIQUE DU NORD

## Régime volontaire d'épargne-retraite

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, le RVER est offert par les entreprises québécoises aux employés qui choisissent d'y adhérer. Les travailleurs autonomes, ainsi que toute personne désireuse d'épargner en vue de la retraite, peuvent également y souscrire.

L'AMF est responsable de la délivrance des autorisations aux personnes morales (assureurs, sociétés de fiducie et gestionnaires de fonds d'investissement) qui souhaitent offrir un tel régime et elle maintient, à cet effet, un registre RVER pouvant être consulté sur son site Web.

Au cours de l'année 2024, l'AMF n'a pas délivré de nouvelle autorisation, maintenant ainsi à neuf le nombre de personnes morales pouvant agir à titre d'administrateurs.

En date du 31 décembre 2024<sup>9</sup>, ces neuf administrateurs détiennent un régime enregistré auprès de Retraite Québec. On dénombre 12 265 employeurs offrant un RVER à leurs employés, pour un total de 104 765 participants. L'actif total de ces régimes est de 532,9 M\$<sup>10</sup>.

9 Les données (participation, nombre d'employeurs et actif) sont basées sur celles présentées dans les plus récentes déclarations annuelles de renseignements reçues au 31 décembre de chaque année.

10 Sources : Retraite Québec et l'AMF. Pour plus d'informations sur les données financières des régimes, consultez le rapport de Retraite Québec, disponible au [www.retraitequebec.gouv.qc.ca](http://www.retraitequebec.gouv.qc.ca)

# Réalisations de l'année 2024 en matière d'encadrement et de surveillance des institutions financières et des agents d'évaluation du crédit

## Une prévisibilité accrue pour les institutions financières et les agents d'évaluation du crédit

Cette section présente les principaux travaux de l'AMF réalisés au cours de l'année 2024<sup>11</sup> en matière d'encadrement et de surveillance des pratiques de gestion saine et prudente et de saines pratiques commerciales applicables aux institutions financières et aux agents d'évaluation du crédit.

L'AMF a poursuivi ses efforts afin d'optimiser la charge de conformité et d'offrir de la prévisibilité aux institutions financières et aux agents d'évaluation du crédit. Diverses initiatives ont été mises de l'avant, dont la publication trimestrielle d'un calendrier des initiatives. Cette publication a pour objectif de présenter aux institutions financières et aux agents d'évaluation du crédit les initiatives (légales, réglementaires, normatives ou de surveillance) requérant une rétroaction de leur part.

De la même façon, une publication présentant un tour d'horizon des tendances, enjeux et opportunités du secteur financier, avec un accent sur le contexte québécois, a été déposée sur le site Web de l'AMF.

## Pratiques de gestion saine et prudente – Encadrement des risques non financiers

### Risques liés aux changements climatiques

L'AMF a publié la version finale de la *Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques* le 4 juillet 2024 avec une prise d'effet immédiate. Cette ligne directrice aborde quelques-unes des grandes thématiques associées à l'encadrement prudentiel de l'AMF, à savoir la gouvernance, la gestion intégrée des risques, les scénarios climatiques et de simulation de crise ainsi que la suffisance du capital et des liquidités. La ligne directrice présente également des attentes en matière du traitement équitable des clients en lien avec les risques liés aux changements climatiques.

L'AMF met aussi l'accent sur le renforcement de la saine gestion des risques climatiques en énonçant des attentes spécifiques concernant la communication publique d'informations financières s'y rapportant.

11 Les réalisations présentées dans cette section couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024. Sauf avis contraire, l'ensemble des documents qui émanent de l'AMF et qui sont mentionnés dans cette partie sont disponibles sur le site Web de l'AMF, au [www.lautorite.gc.ca](http://www.lautorite.gc.ca)

De plus, l'AMF déploiera en 2025 de nouvelles exigences de divulgations relativement aux risques climatiques qui ont pour but de recueillir, directement auprès des assureurs, des données normalisées sur les émissions et les expositions climatiques. Ces données permettront notamment d'améliorer l'identification et la compréhension des risques en quantifiant les expositions potentielles et réelles aux risques physiques et aux risques de transition. Elles favoriseront également la résilience climatique et la comparabilité entre les assureurs au Canada.

L'AMF a participé activement aux travaux de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) afin de mettre à jour le document de mise en œuvre intitulé *Application Paper on the Supervision of Climate-Related Risks in the Insurance Sector*. Une attention particulière a été accordée à la rémunération ainsi qu'aux rôles et responsabilités de la haute direction et du conseil d'administration. De plus, une nouvelle section portant sur le traitement équitable des clients dans le domaine de l'assurance a été ajoutée. La consultation publique s'est terminée en juin 2024 et la publication finale du document mis à jour est prévue en 2025.

## Risque de modèle

En 2024, l'AMF a poursuivi ses travaux afin d'élaborer la nouvelle *Ligne directrice sur la gestion du risque de modèle*. Le contenu prudentiel de ce projet de ligne directrice vise à servir de référence générale et couvre toutes les étapes du cycle de vie d'un modèle, c'est-à-dire de sa conception jusqu'à sa mise hors service. De plus, des attentes liées au cadre de gestion du risque de modélisation sont aussi considérées. La consultation publique a débuté le 19 décembre 2024 et la publication de la version finale est prévue en 2025.

## Gestion et signalement des incidents de sécurité de l'information

La consultation sur le projet de *Règlement sur la gestion et le signalement des incidents de sécurité de l'information de certaines institutions financières et des agents d'évaluation du crédit* s'est terminée le 20 février 2024. La version finale du Règlement a, quant à elle, été publiée le 24 octobre 2024 et son entrée en vigueur a été fixée au 23 avril 2025. Ainsi, à compter de cette date, un agent d'évaluation du crédit ou une institution financière visée par le Règlement qui a signalé un incident de sécurité de l'information à ses dirigeants ou, selon le cas, à ses gestionnaires, doit en aviser l'AMF au plus tard dans les 24 heures suivant le signalement.

# Pratiques de gestion saine et prudente – Encadrement des risques financiers

## Encadrement prudentiel

### Ligne directrice sur la gestion des expositions importantes

Le 21 novembre 2024, l'AMF a publié la version finale de sa nouvelle *Ligne directrice sur la gestion des expositions importantes*. Applicable uniquement aux institutions de dépôts autorisées désignées à titre d'institution financière d'importance systémique intérieure par l'AMF, cet encadrement propose des limites régissant les expositions importantes et la divulgation prudentielle de celles-ci. La ligne directrice s'inspire notamment des bonnes pratiques en la matière figurant dans le dispositif consacré à la gestion des grands risques publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

### Ligne directrice sur l'octroi de prêts hypothécaires résidentiels

Le 14 mars 2024, l'AMF a publié une mise à jour de la *Ligne directrice sur l'octroi de prêts hypothécaires résidentiels*. Les modifications visaient notamment à introduire des attentes concernant les programmes de prêts combinés, les prêts hypothécaires inversés et les prêts hypothécaires avec participation à la mise de fonds. L'objectif de ces modifications est d'adapter l'encadrement de l'AMF aux conditions de marché actuelles et de maintenir une équité concurrentielle entre les prêteurs hypothécaires réglementés.

### Ligne directrice sur la gestion des pertes de crédit attendues

Le 6 juin 2024, l'AMF a publié la nouvelle *Ligne directrice sur la gestion des pertes de crédit attendues*. Celle-ci établit les attentes prudentielles à l'égard des institutions financières en matière de pratiques de gestion saine et prudente du risque de crédit lié aux pertes de crédit attendues selon l'utilisation de l'approche de notation interne ou de l'approche standard. Cet encadrement est cohérent avec les recommandations relatives au risque de crédit et à la comptabilisation des pertes de crédit attendues ainsi qu'avec les principes fondamentaux d'encadrement relatifs au risque de crédit, tous deux publiés par le CBCB.

## Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts

Le 30 avril 2024, la modification du *Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts*<sup>12</sup> augmentant le taux de la prime annuelle d'assurance-dépôts payée par les institutions de dépôts autorisées est entrée en vigueur. Le taux est passé de 5 à 7,5 points de base des dépôts protégés. Cette modification a pour effet d'harmoniser le taux à celui minimalement payé par les institutions de dépôts membres de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC).

L'augmentation des revenus de prime permettra au fonds d'assurance-dépôts d'atteindre la fourchette cible de capitalisation d'ici 2029-2030. Cette fourchette cible s'établit entre 1,3 % et 1,5 % des dépôts protégés par l'AMF.

## Règlement modifiant principalement le Règlement sur l'acquisition et la détention de titres ou d'une quote-part d'un droit de propriété par certaines institutions financières au-delà des limites prévues

Le projet de modification du *Règlement sur l'acquisition et la détention de titres ou d'une quote-part d'un droit de propriété par certaines institutions financières au-delà des limites prévues*<sup>13</sup> a pour effet d'apporter des précisions et d'ajouter des exceptions à l'égard de l'acquisition et de la détention de titres des assureurs. Cela a également comme impact d'étendre à l'ensemble des institutions financières ces précisions et exceptions touchant l'acquisition et la détention de titres.

Les modifications à ce règlement sont entrées en vigueur le 15 novembre 2024.

## Encadrement du capital et des liquidités

### Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes

Le 19 décembre 2024, l'AMF a publié la version finale de la mise à jour de la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes*, pour une prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Les modifications apportées à cette ligne directrice ont fait l'objet d'une consultation publique du 19 septembre au 22 octobre 2024.

Les principales modifications avaient pour but de réviser l'approche par modèle interne avec reconnaissance de la couverture dynamique, propre à l'AMF, et de mettre en place une approche standard et une option simplifiée, conjointement avec le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), pour le risque relatif aux garanties de fonds distincts. Au soutien de ces travaux, plusieurs études d'impact quantitatives, appels de données et tests de sensibilité ont été réalisés auprès des assureurs exposés au risque relatif aux garanties de fonds distincts.

### Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Assurance de dommages

### Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Organismes d'autoréglementation

### Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Unions réciproques

Le 28 novembre 2024, l'AMF a publié la version finale de la mise à jour de la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Assurance de dommages*, pour une prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Ce projet de modification de la ligne directrice a fait l'objet d'une consultation publique du 22 août au 27 septembre 2024.

Les changements apportés avaient pour but d'introduire des exigences de capital pour la couverture du risque de catastrophe nucléaire (non applicables aux organismes d'autoréglementation et aux unions réciproques) et de reconnaître deux agences de notation additionnelles.

12 RLRQ, c. I-13.2.2, r. 1.

13 RLRQ, c. A-32.1, r. 0.1.

## Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital – Coopératives de services financiers faisant partie d'un réseau, caisses non membres d'une fédération, sociétés de fiducie, sociétés d'épargne et autres institutions de dépôts autorisées

L'AMF a publié pour consultation, du 31 octobre au 29 novembre 2024, le projet de mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital – Coopératives de services financiers faisant partie d'un réseau, caisses non membres d'une fédération, sociétés de fiducie, sociétés d'épargne et autres institutions de dépôts autorisées*. Les principales modifications permettant d'optimiser la charge de conformité des petites et moyennes institutions de dépôts (PMID) portaient sur la segmentation et le calcul des fonds propres des PMID de catégorie III<sup>14</sup>. Certaines modifications de concordance avec l'encadrement des pairs fédéraux y sont également apportées. La version finale de la ligne directrice sera publiée le 6 février 2025 avec prise d'effet immédiate.

### Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités

L'AMF a publié pour consultation, du 19 décembre 2024 au 31 janvier 2025, le projet de mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités*.

Les modifications visent principalement les exigences concernant les outils de suivi intrajournalier de liquidité, le traitement des acceptations bancaires, le calcul des actifs dérivés du ratio de liquidité à long terme, l'ajustement des critères de catégorisation pour les PMID et l'ajout de précisions à certaines normes découlant des recommandations du CBCB.

La publication finale de la ligne directrice est prévue le 29 mai 2025, pour une prise d'effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## Saines pratiques commerciales – Encadrement

### Renseignements à fournir à un titulaire d'un contrat individuel à capital variable afférent à des fonds distincts

Le règlement vise à ce que les assureurs fournissent aux titulaires de contrat individuel à capital variable afférent à des fonds distincts (CICV) un relevé annuel qui leur présente tous les renseignements nécessaires pour assurer une meilleure compréhension du produit, favoriser des discussions optimales avec leur représentant et permettre de prendre des décisions éclairées.

L'entrée en vigueur de ce règlement est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Ainsi, les premiers relevés qui seront remis aux titulaires de CICV au courant de l'année 2027 porteront sur la période se terminant le 31 décembre 2026.

### Traitement des plaintes et règlement des différends dans le secteur financier

Le *Règlement sur le traitement des plaintes et le règlement des différends dans le secteur financier*, qui a été publié le 15 février 2024, entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2025. Suivant l'objectif de diminuer la charge de conformité des organisations visées, l'AMF a bonifié le contenu de son site Web<sup>15</sup> portant sur les différentes obligations prévues au Règlement. Plusieurs informations pertinentes s'y retrouvent, notamment des explications sur les étapes du traitement des plaintes en général et sur le traitement simplifié de certaines plaintes.

14 Une PMID de catégorie III possède un actif inférieur à 10 G\$ et ne satisfait à aucun des critères de PMID de catégorie II. Voir la définition complète au paragraphe 8 de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital – Coopératives de services financiers faisant partie d'un réseau, caisses non membres d'une fédération, sociétés de fiducie, sociétés d'épargne et autres institutions de dépôts autorisées*.

15 [Le traitement des plaintes par l'entreprise](#) - En vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 | AMF

# Saines pratiques commerciales – Surveillance

Conformément au cadre de surveillance des institutions financières, l'AMF a effectué, en 2024, plus de 115 interventions auprès de 70 institutions financières afin de veiller au respect des lois et des lignes directrices relatives aux saines pratiques commerciales. À la suite de ses travaux de surveillance, l'AMF a émis plusieurs recommandations visant plus particulièrement :

- le traitement des plaintes et le règlement des différends;
- l'encadrement, la formation et la supervision par les assureurs de leurs réseaux de distribution;
- la mise en place d'une culture et d'une gouvernance axées sur le traitement équitable des clients et la mise en œuvre de celles-ci au sein de l'institution financière;
- l'amélioration de l'information destinée aux clients;
- le traitement équitable des clients dans les processus de résiliation des contrats d'assurance automobile et habitation des particuliers;
- la mise en place d'une information de gestion permettant aux institutions financières d'évaluer de leur performance en matière de traitement équitable des clients;
- le traitement équitable et diligent des demandes d'indemnités.

## Réseaux de distribution et de vente de produits d'assurance et de services financiers

L'AMF, accompagnée d'autres membres du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA), a procédé à des travaux de surveillance concertée visant à évaluer la mise en place, par les assureurs de personnes et de dommages présents au Canada, de saines pratiques commerciales dans le cadre de la supervision de leurs réseaux de distribution. La sélection, la formation et la supervision par les assureurs de leurs réseaux de distribution faisaient partie de la portée des travaux. Les résultats globaux et dépersonnalisés de cette surveillance pancanadienne seront rendus publics par le biais d'un rapport publié sur le site Web du CCRRA.

## Divulgaration des pratiques commerciales des assureurs du CCRRA

Comme par les années passées, l'AMF a coordonné la collecte des données exigibles par la *Déclaration annuelle sur les pratiques commerciales*. À la suite de cette collecte, les membres du CCRRA ont publié conjointement un rapport public<sup>16</sup> qui présente un aperçu des observations importantes faites à l'aide des données recueillies.

Au cours de l'été 2024, l'AMF, en partenariat avec ses homologues canadiens, a participé à un webinaire<sup>17</sup> et à une séance d'information présentant les résultats de ces travaux.

## Assurances collectives offertes aux membres d'associations étudiantes

Au cours des dernières années, des travaux ont été menés auprès des assureurs. Ils ont permis de confirmer l'existence d'enjeux liés à l'adhésion automatique aux régimes d'assurance collective offerts aux membres d'associations étudiantes.

Au terme d'une consultation et suivant l'analyse des réponses et commentaires obtenus, l'AMF a publié, le 29 janvier 2024, un rapport destiné au ministre des Finances<sup>18</sup>, dans lequel elle formule certaines recommandations concernant ces régimes d'assurance.

## Interventions dans le marché des concessionnaires automobiles

Le 8 mai 2024, le gouvernement du Québec a adopté le projet de loi 30 – *Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier*<sup>19</sup>, lequel mettra notamment fin à l'offre du F.P.Q. n° 5 – *Formulaire d'assurance complémentaire pour les dommages occasionnés au véhicule assuré – Assurance de remplacement* par les concessionnaires automobiles, ainsi qu'à la facturation par prime unique financée des produits d'assurance sur la vie, la santé et la perte d'emploi d'un débiteur. Conséquemment, l'AMF a demandé aux assureurs de fournir leur plan d'action pour se conformer à ces dispositions qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2026.

16 [ccir-ccrra.org/Documents/View/3941](https://ccir-ccrra.org/Documents/View/3941)

17 [Le webinaire est disponible sur le site Web de l'AMF : Déclaration annuelle sur les pratiques commerciales | AMF](#)

18 [Les assurances collectives offertes aux membres d'associations étudiantes - Rapport au ministre des Finances](#)

19 L.Q. 2024, c-15.

## Taux de refus des produits sur la vie, la santé et la perte d'emploi d'un débiteur

L'AMF a poursuivi ses travaux auprès des assureurs relativement aux taux de refus d'indemnisation des produits d'assurance sur la vie, la santé et la perte d'emploi d'un débiteur offerts par l'entremise du régime de la distribution sans représentant.

L'AMF a demandé aux assureurs concernés de mettre en place des indicateurs relativement aux taux de refus d'indemnisation et d'identifier un seuil déclencheur d'analyse. Dans cette optique, l'AMF a fourni aux assureurs les taux de refus moyens de l'industrie, par catégorie de produits, afin de leur permettre de s'autoévaluer en comparaison avec leurs pairs. L'AMF a également demandé aux assureurs d'informer les consommateurs lorsque certaines protections prennent fin en cours de contrat.

## Gouvernance et culture d'entreprise en termes de traitement équitable des consommateurs

L'AMF a coordonné les travaux de surveillance réalisés en collaboration avec d'autres régulateurs canadiens faisant partie du CCRRA et portant sur la gouvernance et la culture d'entreprise en termes de traitement équitable des clients. À la suite de la transmission de rapports aux assureurs concernés, un rapport public<sup>20</sup> a été publié sur le site Web du CCRRA en juin 2024.

Ce rapport partage les principales observations tirées de différentes interventions menées auprès de 40 assureurs. Il inclut également les travaux de surveillance concertée du CCRRA menés par les membres auprès de 26 assureurs, de même que des examens individuels du traitement équitable des clients effectués depuis 2017 par un ou plusieurs régulateurs sur leurs territoires respectifs.

## Traitement des demandes d'indemnités – lettre de rappel

En 2024, considérant le nombre et la nature des plaintes reçues, l'AMF a souhaité rappeler l'importance du traitement équitable des clients en ce qui a trait au traitement et au règlement des demandes d'indemnités. C'est par le biais d'une lettre circulaire transmise à tous les assureurs faisant affaire au Québec que l'AMF a rappelé ses attentes quant aux pratiques commerciales des assureurs en cette matière. Cette lettre faisait référence à la *Ligne directrice sur les saines pratiques commerciales* ainsi qu'au Rapport de l'intervention transversale en assurance invalidité collective<sup>21</sup> publié en mars 2019.

## International Financial Consumer Protection Organisation

Au cours de la dernière année, l'AMF a contribué à trois webinaires organisés par l'International Financial Consumer Protection Organisation (FinCoNet). Le premier présentait la méthodologie et l'expérience de l'AMF lors de travaux de surveillance transversale. Le second portait sur la surveillance des pratiques de marché dans le contexte des changements climatiques. L'AMF y a entre autres présenté la *Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques*. Lors du troisième webinaire, l'AMF a fait une présentation sur l'encadrement des cryptoactifs. Ces webinaires font l'objet de notes d'information disponibles sur le site Web de FinCoNet<sup>22</sup>.

# Pratiques de gestion et de gouvernance des institutions financières – Surveillance

Dans le cadre de ses travaux de surveillance, effectués notamment par le biais de rencontres et d'échanges avec les institutions financières, l'AMF a réitéré l'importance d'un cadre de gouvernance rigoureux, soutenu par la robustesse des lignes de défense et l'efficacité des instances décisionnelles.

## Gestion de la réassurance

Les assureurs de dommages sont confrontés au risque croissant de subir des pertes en raison de catastrophes naturelles, comme en témoigne l'augmentation de la fréquence et de l'ampleur des événements climatiques des dernières années. La réassurance constitue l'un des outils de gestion des risques les plus importants pour les assureurs de dommages et les conditions entourant celle-ci évoluent d'année en année, et ce, de façon parfois significative.

Face à cette situation, l'AMF est intervenue auprès des assureurs québécois afin de s'assurer qu'ils ont des pratiques de gestion saine et prudente en matière de réassurance et qu'ils s'adaptent rapidement à l'environnement pour assurer leur solidité financière. Des constats et recommandations pourraient être adressés aux assureurs de dommages concernés au cours de l'année 2025.

20 [Mandat de surveillance de la gouvernance et de la culture d'entreprise du CCRRA en termes de traitement équitable des consommateurs / Rapport consolidé des observations et des résultats](#)

21 [Rapport de l'intervention transversale en assurance invalidité collective \(lautorite.gc.ca\)](#)

22 <https://www.finconet.org/resources/>

## Association des superviseurs pruden- tiels des caisses

L'AMF, en tant que responsable du groupe de travail sur les données des risques de l'Association des superviseurs pruden-  
tiels des caisses (ASPC), a recueilli diverses données sur les tendances et les risques, et a partagé un tableau de bord des différents indicateurs de risque avec les membres de ce groupe de travail. Des travaux sont également prévus en 2025 pour recueillir des données plus granulaires qui permettront de mieux identifier les zones de vulnérabilité.

## Participation de l'AMF à différents comités de l'AICA

### Travaux sur les exigences de capital pour les groupes d'assureurs actifs sur le plan international

L'AMF a poursuivi sa contribution aux travaux de développement du *Insurance Capital Standard* (ICS), lequel a été adopté le 5 décembre 2024. La prochaine phase de travaux vise l'implantation de l'ICS par les régulateurs membres de l'AICA ayant sous leur supervision des groupes d'assurance actifs sur le plan international.

### Travaux sur l'intelligence artificielle

L'AMF a contribué à la rédaction d'un document de mise en œuvre intitulé *Draft Application Paper on the Supervision of Artificial Intelligence*<sup>23</sup>. Produit par l'AICA, ce document porte sur l'encadrement et la supervision de l'utilisation de l'intelligence artificielle par les assureurs. Il vise aussi à informer les régulateurs quant à l'interprétation qu'ils doivent donner aux principes internationaux actuels<sup>24</sup> afin d'assurer une gestion saine et prudente des risques liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle ainsi que le traitement équitable des clients. La participation de l'AMF à ces travaux la positionne une fois de plus comme leader de réflexion et d'action face à de tels enjeux émergents. Le document vise également à offrir des exemples concrets d'initiatives prises par des régulateurs membres de l'AICA et qui répondent à ces objectifs. Il a été publié pour consultation en novembre 2024. La publication finale est prévue en 2025.

## Travaux sur l'équité, la diversité et l'inclusion

Le concept d'équité de diversité et d'inclusion (EDI) est l'un des principaux thèmes du plan stratégique 2025-2028 de l'AICA. L'AMF a contribué activement à toutes les étapes menant à la publication, en novembre 2024, d'un document de mise en œuvre intitulé *Application Paper on Supervising Diversity, Equity and Inclusion – The Governance, Risk Management and Culture Perspective*<sup>25</sup>. Ce document sert de référence pour tout ce qui concerne la pertinence de l'EDI dans le cadre de la gouvernance, de la gestion des risques et de la culture d'entreprise d'un assureur.

## Autres activités liées aux pratiques de gestion saine et prudente et aux saines pratiques commerciales

### Vol automobile

En novembre 2024, l'AMF a publié diverses mesures visant à atténuer les impacts des vols automobiles sur les consommateurs québécois. Dans cette perspective, elle a apporté des modifications à certains formulaires d'assurance automobile afin, par exemple, d'augmenter les montants alloués pour la location d'un véhicule de remplacement temporaire à la suite du vol d'un véhicule. De même, en collaboration avec le Groupement des assureurs automobiles (GAA), la base de données InfoNIV, laquelle vise à faciliter les échanges entre les assureurs et les corps policiers, a fait l'objet de travaux. Le déploiement de cette base de données est prévu pour 2025. L'AMF a mené ces actions en matière de vol automobile sur la base de son périmètre d'intervention en la matière et avec le souci de favoriser le traitement équitable des clients.

23 [Draft Application Paper on the supervision of artificial intelligence](#)

24 Réfère aux *Insurance Core Principles* de l'AICA.

25 [Application Paper on Supervising DEI - The Governance, Risk Management and Culture Perspective](#).

## Programme d'évaluation du secteur financier

Le Programme d'évaluation du secteur financier est une évaluation approfondie du secteur financier d'un pays effectuée par le Fonds monétaire international (FMI). Plus spécifiquement, les équipes du FMI analysent la résilience du secteur financier, la qualité de l'encadrement et de la supervision effectuée par les régulateurs nationaux et provinciaux ainsi que la capacité à gérer et résoudre une crise financière. Au même titre que certains de ses pairs fédéraux et provinciaux canadiens, l'AMF a fait l'objet d'une évaluation complète et détaillée de la part du FMI au cours de l'année 2024. Cette évaluation a ciblé les secteurs des institutions de dépôts, de l'assurance et des valeurs mobilières ainsi que le processus de gestion de crise. Lors de cette évaluation, deux nouveaux chantiers se sont ajoutés à l'analyse du FMI, soit l'impact des changements climatiques et du cyberrisque sur la stabilité financière du pays, reflétant ainsi l'importance croissante que ces risques posent sur le secteur financier.

Le FMI publiera ses constats et recommandations au cours de l'année 2025.

## Résilience opérationnelle des institutions financières

L'AMF a publié en décembre 2024 son *Bilan du sondage portant sur la résilience opérationnelle des institutions financières*. Plus de 250 institutions financières opérant au Québec ont participé à l'enquête, qui a permis de recenser les meilleures pratiques utilisées pour contribuer au rehaussement de la résilience opérationnelle. Les différents constats qui se dégagent permettront à l'AMF de poursuivre les discussions avec les institutions financières, notamment quant à l'opportunité de les doter d'encadrements adéquats et à jour visant les différentes facettes de la résilience opérationnelle et la saine gestion des risques sous-jacents.

## Cadre de surveillance

L'AMF a mis à jour son cadre de surveillance des institutions financières et des agents d'évaluation du crédit. L'AMF entend faire évoluer son approche de surveillance afin de s'adapter au rythme des changements auxquels doit faire face le secteur financier. La publication du nouveau cadre de surveillance est prévue au début de 2025.

## Transformation numérique et risques associés aux technologies de l'information

L'AMF a poursuivi ses travaux de surveillance transversale portant sur la transformation numérique et les risques associés aux technologies de l'information. Ces travaux ont notamment permis de mettre en lumière l'accroissement de l'utilisation des technologies innovantes, dont l'intelligence artificielle, par les institutions financières au cours des dernières années ainsi que le recours toujours plus important aux tierces parties dans le cadre de leur transformation numérique.

Les principaux constats, incluant le portrait de l'industrie en matière de transformation numérique, ont été partagés avec les différentes parties prenantes par le biais de rencontres individuelles afin de promouvoir les meilleures pratiques en la matière.

## Gestion des risques liés aux tiers

Au cours de l'année 2024, l'AMF a réalisé un mandat de surveillance transversal portant sur la gestion des risques liés aux tiers. Les institutions financières s'appuient de plus en plus sur ces derniers pour accroître leur efficacité et s'adapter à l'environnement en constante mouvance. Dans ce contexte, l'AMF désiret broser un portrait global du recours aux tiers et des pratiques de gouvernance associées. Cela lui permettra de dégager les grandes tendances et les risques associés, puis d'utiliser ces intrants pour ses encadrements. Les résultats de cette surveillance seront également partagés avec les institutions financières par le biais de rencontres individuelles.

## Outil de test de résistance permettant d'évaluer l'impact d'un choc macroéconomique

L'AMF a poursuivi le développement d'un outil de test de résistance visant à évaluer l'impact d'un choc macroéconomique sévère sur la stabilité des grandes institutions financières assujetties. L'élaboration et la validation de la méthodologie ont fait l'objet d'un examen rigoureux de la part de plusieurs parties prenantes, internes et externes, dont la Banque du Canada.

La première phase des travaux de l'AMF a porté principalement sur les risques de crédit, de marché et de rentabilité. Celle-ci sera finalisée en mars 2025. Les prochaines étapes consisteront à automatiser et pérenniser l'outil, tout en poursuivant son amélioration et l'ajout de nouveaux modules.

## Exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques

L'AMF a poursuivi son travail conjoint avec le BSIF visant l'élaboration et la mise en œuvre d'un exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques.

Le 2 mai 2024, l'AMF et le BSIF ont présenté à l'industrie financière canadienne la seconde itération de la méthodologie de cet exercice. En outre, trois séances d'information ont eu lieu avec l'industrie financière canadienne concernant l'implantation des modules d'analyse d'exposition aux risques d'inondation, de feux de forêt et de risques de transition, dans le cadre de l'exercice normalisé d'analyse des scénarios climatiques.

## Tendance du marché du prêt hypothécaire résidentiel privé au Québec

L'AMF a mené des travaux visant à brosser un portrait du marché hypothécaire résidentiel québécois en identifiant et en évaluant la prévalence des prêteurs privés dans ce marché. Ces analyses permettront à l'AMF de poursuivre la réflexion sur les enjeux liés à la recommandation d'un prêt privé par des courtiers hypothécaires. Ces travaux ont permis également d'évaluer l'exposition des institutions financières découlant du recours aux prêteurs privés et d'identifier des mesures qui pourraient être mises en place pour accroître la protection des consommateurs québécois.

## Rehaussement de l'exploitation des données

L'AMF a poursuivi son initiative visant le rehaussement de l'exploitation des données. Elle remplacera certaines demandes de divulgation existantes et futures auprès des institutions financières par la collecte de données granulaires. Cette nouvelle façon de collecter les données requerra moins de manipulation et d'agrégation de la part des institutions financières et évitera plusieurs demandes de données additionnelles dans un contexte d'un besoin accru d'information afin d'accomplir une surveillance effective. À terme, ces données proviendront directement de leurs systèmes sources. À cet effet, la phase pilote s'est avérée un succès et l'AMF est maintenant en phase d'opérationnalisation.

# Activités liées à l'assurance-dépôts et à la résolution

## Réalisation de campagnes de sensibilisation

Le 29 janvier 2024, l'AMF et la SADC ont lancé auprès des Québécois leur troisième campagne de sensibilisation conjointe sur la protection des dépôts sous le thème « Protéger vos dépôts, c'est notre but ». Cette campagne visait à accroître la sensibilisation à l'assurance-dépôts, particulièrement auprès des jeunes femmes. Également, l'AMF a réalisé sa propre campagne de sensibilisation à différentes périodes de l'année, soit au printemps, à l'été et à l'automne 2024.

Les sondages trimestriels sur la sensibilisation réalisés par l'AMF en 2024 indiquent qu'en moyenne, 70 % des Québécois savent que leurs dépôts sont protégés en cas de faillite de leur institution financière. Parmi ceux-ci, 54 % ont indiqué qu'ils savaient que les dépôts faits au Québec dans une institution provinciale sont protégés par l'AMF. Ces taux sont en augmentation depuis 2021 et se retrouvent dans le haut de la fourchette cible établie par l'AMF.

## Webinaire de l'AMF sur la protection des dépôts

En novembre 2024, plus de 300 responsables de la conformité du réseau des Caisses Desjardins ont participé au webinaire de l'AMF portant sur la protection des dépôts. Cette activité a permis de :

- sensibiliser les responsables à l'importance de bien renseigner les déposants sur la protection offerte;
- présenter les principes généraux du *Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* qui portent sur l'affichage du signe officiel et l'information à fournir aux déposants;
- exprimer les attentes de l'AMF à cet égard.

Cette activité figurait au Plan de sensibilisation à la protection de dépôts 2021-2025. L'un des objectifs de ce plan est de déployer des initiatives non seulement auprès des déposants, mais également auprès des institutions de dépôts.

## Cadre de résolution d'institutions financières d'importance systémique

Au printemps 2024, le collège de résolution a tenu deux rencontres, dont une ayant pour objectif l'approbation du Plan de résolution du Mouvement Desjardins.

L'opérationnalisation du collège et l'approbation du plan de résolution constituent des jalons importants des travaux de l'AMF dans la mise en place d'un cadre de résolution répondant aux meilleures pratiques internationales en la matière.

Par ailleurs, l'atteinte de ces jalons contribue à renforcer la crédibilité du cadre de résolution qui garantit l'éligibilité du Mouvement Desjardins à l'aide d'urgence auprès de la Banque du Canada. Cette aide pourrait s'avérer essentielle pour permettre au groupe financier d'assurer la continuité de ses activités d'institution de dépôts en cas de chocs financiers sévères.

# Comités et forums nationaux et internationaux en matière d'assurance-dépôts et de résolution

## Obtention du statut de comité permanent à l'International Association of Deposit Insurers

En février 2024, le *Financial Cooperative Technical Committee*, présidé par l'AMF depuis sa création en juin 2014, est devenu un comité permanent de l'International Association of Deposit Insurers, un statut rarissime pour un tel comité au sein de cette organisation. Avec ce statut, le comité pourra poursuivre ses travaux sur divers sujets liés à l'assurance-dépôts et à la résolution de coopératives de services financiers. Ces dernières se distinguent à plusieurs égards des banques traditionnelles et elles commandent en conséquence des approches adaptées.

## Tenue du premier forum pancanadien à Québec

Du 22 au 24 octobre 2024, l'AMF a été l'initiatrice d'un premier grand rendez-vous qui a réuni autour d'une même table l'ASPC, le Forum des assureurs-dépôts provinciaux et fédéral de même que le Forum sur la protection financière. Cet événement a accueilli des représentants d'assureurs-dépôts et d'agences de résolution canadiennes, de la Banque du Canada, d'organismes de réglementation provinciaux et fédéraux et d'organismes d'indemnisation.

Ce forum pancanadien a permis aux participants, issus de 24 organismes canadiens, d'échanger sur la soutenabilité du modèle coopératif, la modernisation des cadres d'assurance-dépôts et les meilleures pratiques en matière d'échange d'information et de coordination en cas de crise d'une institution supervisée par plusieurs régulateurs.

# Le secteur des institutions de dépôts



## 1.1 Les coopératives de services financiers

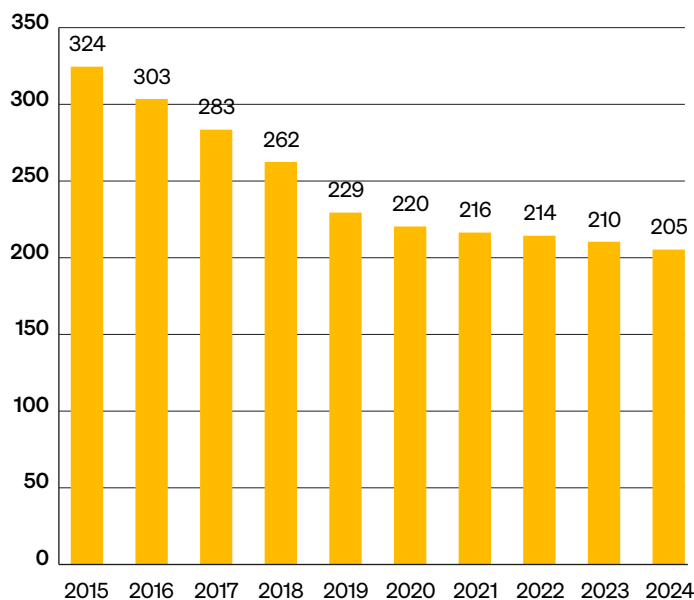
En vertu de l'article 1 de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, toute caisse et toute fédération de caisses constituent des coopératives de services financiers. Au Québec, le secteur des coopératives de services financiers est composé presque exclusivement des caisses membres du Mouvement Desjardins.

**Note :** Aux fins de simplification de la présentation, les données présentées dans les graphiques ont été arrondies, tandis que les pourcentages et variations présentés dans les textes sont exprimés sur la base des données complètes non arrondies. Considérant ce choix méthodologique, des différences pourraient être observées entre les données des graphiques et les pourcentages et variations calculés dans les textes.

Au Québec, ce sont 205 coopératives de services financiers qui étaient en opération au 31 décembre 2024. De ce nombre, 203 constituent le réseau des caisses du Mouvement Desjardins, auquel s'ajoutent la Fédération des caisses Desjardins du Québec (FCDQ) et la Caisse Ma Financière Prêts et Placements.

### Graphique 1

Évolution du nombre de coopératives de services financiers



### 1.1.1 Le Mouvement Desjardins<sup>26</sup>

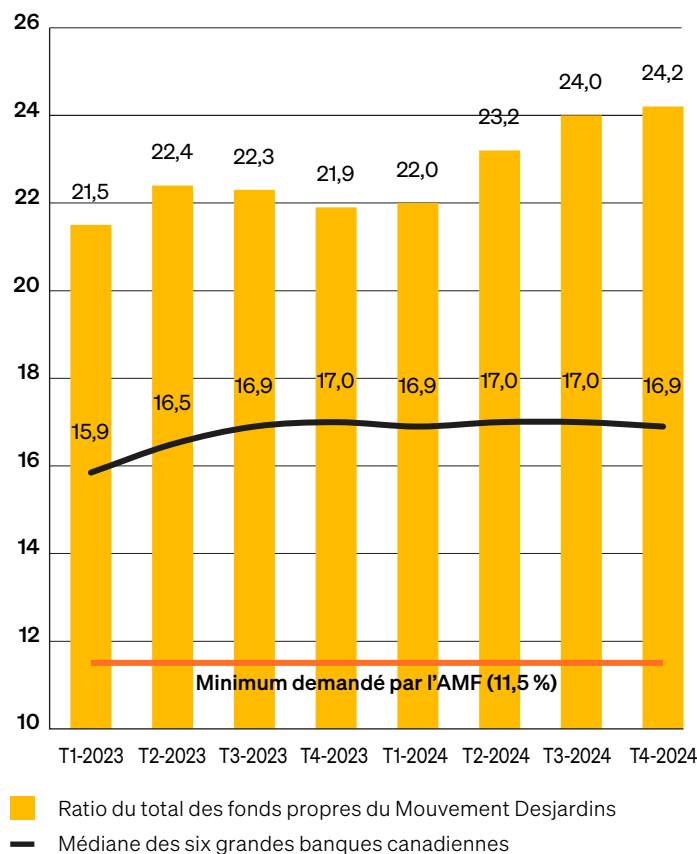
Le ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins est passé de 21,9 % au 4<sup>e</sup> trimestre de 2023 à 24,2 % à la même période en 2024.

Cette hausse de 2,3 points de pourcentage s'explique notamment par la croissance des excédents réalisée au cours de l'année 2024. En effet, étant en autogénération de capital, les excédents du Mouvement Desjardins ont couvert la croissance des volumes d'affaires, la variation des risques sur la période ainsi que la rémunération sur le capital, ce qui a eu un effet positif sur le ratio de capital.

Grâce à ce niveau de capitalisation le Mouvement Desjardins maintient un écart favorable par rapport aux six grandes banques canadiennes. Cette performance témoigne de sa solidité financière et lui permet de respecter les exigences minimales de l'AMF.

### Graphique 2

Évolution du ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins par rapport à la médiane des six grandes banques canadiennes (pourcentage)<sup>27</sup>



<sup>26</sup> Les graphiques présentés dans cette section incluent les données du Mouvement Desjardins dans sa globalité, soit celles du réseau des caisses Desjardins du Québec, de la FCDQ et ses filiales, celles du Fonds de sécurité, ainsi que celles de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

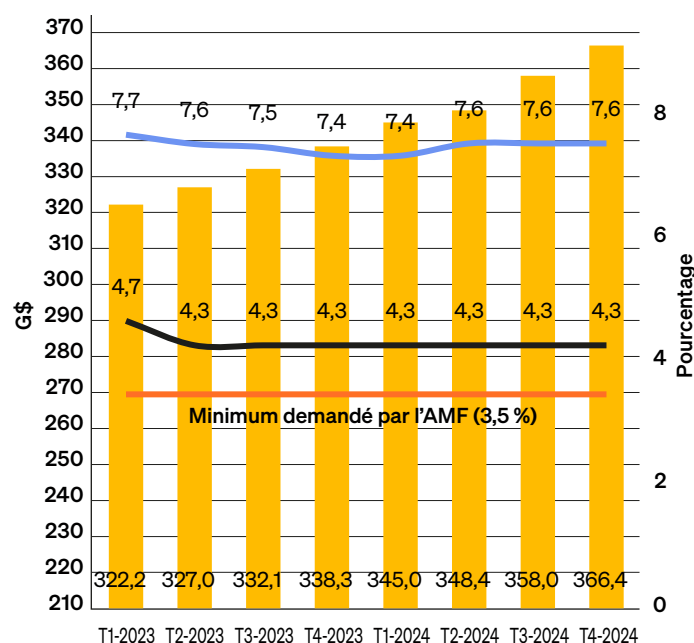
<sup>27</sup> Sources : Rapports annuels 2023 et 2024 de chacune des six grandes banques canadiennes et l'AMF. À noter que les dates correspondant aux trimestres de l'exercice financier du Mouvement Desjardins (fin d'année au 31 décembre) et des banques (fin d'année au 31 octobre) sont différentes.

Le Mouvement Desjardins conclut l'exercice 2024 avec un ratio de levier de 7,6 %, en hausse de 0,2 point de pourcentage par rapport à la fin de l'exercice 2023. Cette progression est principalement liée à l'évolution des expositions (dénominateur du ratio), partiellement compensée par l'augmentation du niveau des fonds propres de la catégorie 1 (numérateur).

Ce ratio demeure supérieur au ratio moyen des six grandes banques canadiennes, qui s'établit à 4,3 % à la fin de l'exercice 2024. Le Mouvement Desjardins dépasse ainsi largement le seuil de 3,5 % fixé par l'AMF.

### Graphique 3

Évolution du ratio de levier du Mouvement Desjardins par rapport à la moyenne des six grandes banques canadiennes<sup>28</sup>

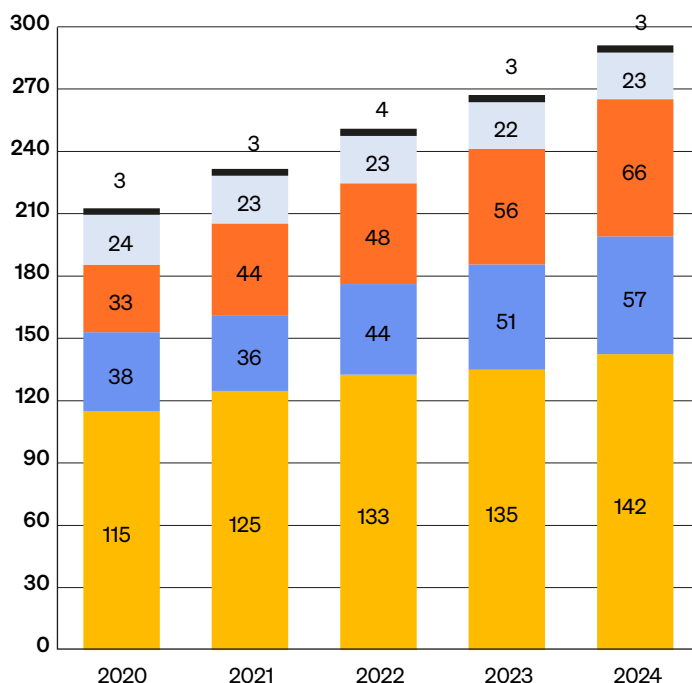


- Actif du Mouvement Desjardins à l'exception des dérivés et des opérations de financement par titre (G\$)
- Ratio de levier du Mouvement Desjardins (%)
- Ratio moyen des six grandes banques canadiennes (%)

Comme illustré au graphique 4, la composition du portefeuille du Mouvement Desjardins reste stable par rapport aux années précédentes, avec une forte présence des prêts hypothécaires aux particuliers, en hausse de 5,4 % en 2024. Les prêts hypothécaires aux entreprises ont connu une croissance de 18,5 %. Pour leur part, les prêts à la consommation, en baisse depuis quatre ans, enregistrent une légère hausse de 0,3 % en 2024. Les prêts aux institutions financières et administrations publiques augmentent également de 0,3 %, tandis que les prêts aux entreprises du secteur privé progressent de 12,2 %.

### Graphique 4

Répartition du portefeuille de prêts du Mouvement Desjardins par type de produits (G\$)



- Hypothèques - Particuliers
- Aux entreprises du secteur privé
- Hypothèques - Entreprises
- À la consommation et autres
- Aux institutions financières et administrations publiques

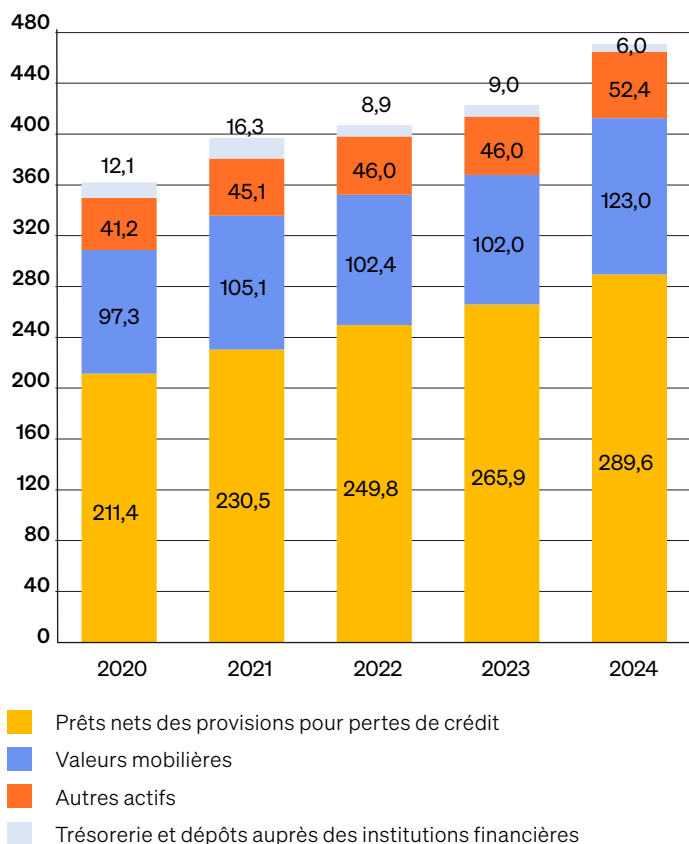
28 Sources : Rapports annuels 2023 et 2024 de chacune des six grandes banques canadiennes et l'AMF. À noter que les dates correspondant aux trimestres du Mouvement Desjardins (fin d'année au 31 décembre) et des banques (fin d'année au 31 octobre) sont différentes.

En 2024, l'actif du Mouvement Desjardins a augmenté de 11,3 % atteignant 470,9 G\$, soit une hausse de 48 G\$ par rapport à 2023, comme illustré au graphique 5.

Cette croissance est principalement attribuable à une hausse de 23,7 G\$ des prêts nets des provisions pour pertes de crédit et d'une augmentation de 21 G\$ des valeurs mobilières. Les autres actifs ont augmenté de 6,4 G\$, soit de 13,9 % par rapport à 2023. En revanche, la trésorerie et dépôts auprès des institutions financières ont diminué de 3 G\$, représentant une baisse de 33,3 % en 2024.

### Graphique 5

Évolution de l'actif du Mouvement Desjardins (G\$)



Comme le montre le graphique 6, les passifs et capitaux propres du Mouvement Desjardins ont progressé de 11,3 % en 2024. Cette hausse est notamment attribuable à une augmentation des obligations subordonnées (35,4 %), des autres passifs (19,8 %) et des capitaux propres (12,5 %).

Les obligations subordonnées sont passés de 3 G\$ en 2023 à 4 G\$ en 2024, en raison de l'émission d'un montant de 1 G\$ de billets admissibles dans le cadre du programme de billets subordonnés - Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité.

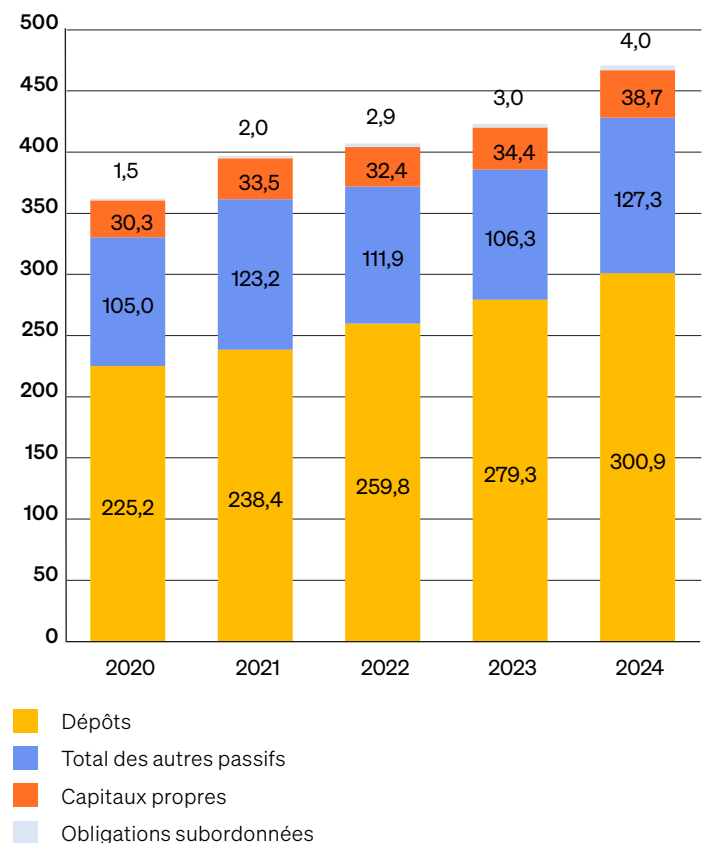
La hausse des autres passifs, qui sont passés de 106,3 G\$ en 2023 à 127,3 G\$ en 2024, est due en grande partie à la progression des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert et prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat (10,2 G\$), la hausse des sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières (5,8 G\$) et à la croissance des passifs nets des fonds distincts des contrats d'investissement (4,1 G\$).

Les dépôts ont également augmenté, passant de 279,3 G\$ en 2023 à 300,9 G\$ en 2024, soit une hausse de 21,6 G\$. Cette variation provient essentiellement des dépôts aux particuliers et aux entreprises, respectivement en hausse de 10 G\$ et 12 G\$.

Enfin, les capitaux propres ont atteint 38,7 G\$ en 2024, comparativement à 34,4 G\$ en 2023, en hausse de 12,5 %.

### Graphique 6

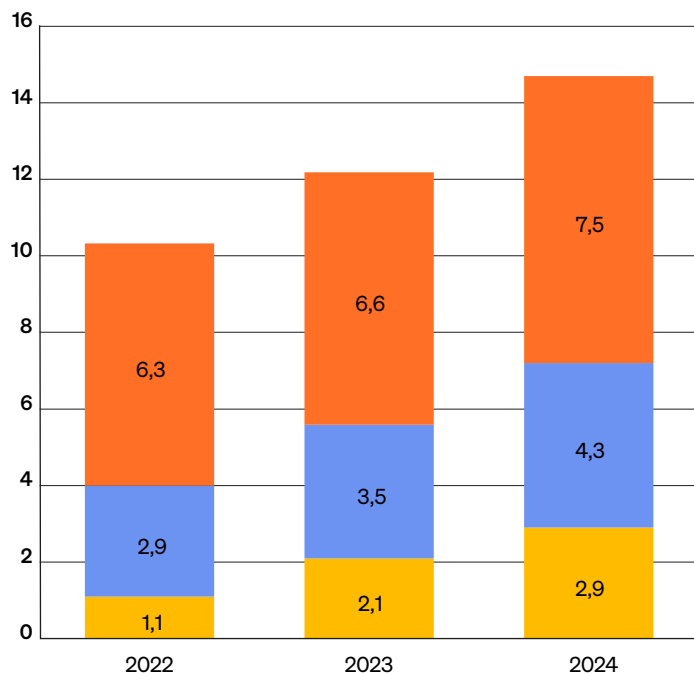
Évolution du passif et des capitaux propres du Mouvement Desjardins (G\$)



Comme illustré au graphique 7, le Mouvement Desjardins conclut l'année 2024 avec un revenu total de 14,7 G\$, soit une hausse de 16,7 % par rapport à 2023.

### Graphique 7

Évolution des composantes du revenu total du Mouvement Desjardins (G\$)<sup>29</sup>



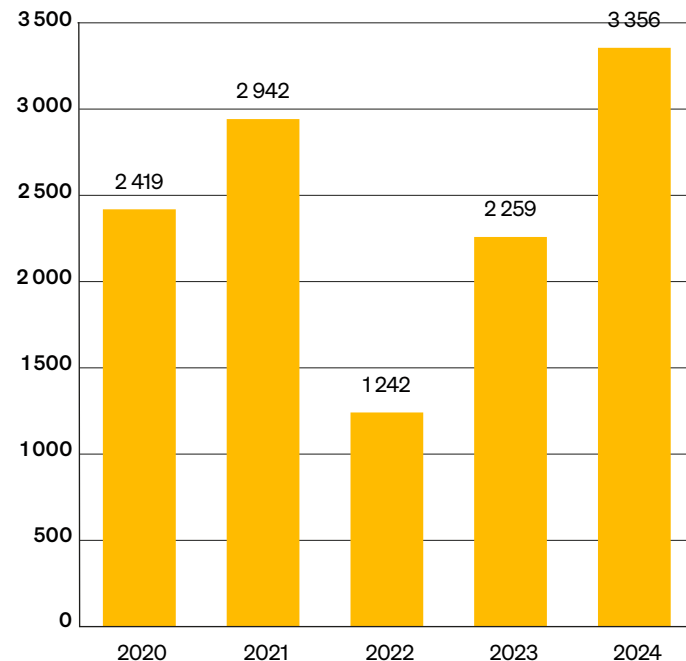
- Revenus nets liés aux activités d'assurance
- Total des autres revenus
- Revenus nets d'intérêts

En 2024, les revenus nets liés aux activités d'assurance ont enregistré une hausse de 38,1 %, pour atteindre 2,9 G\$. Cette progression est principalement attribuable à la croissance du secteur de l'assurances de dommages, lequel a enregistré une hausse de 1,9 G\$.

Les revenus nets d'intérêts ont également progressé de 0,9 G\$ en 2024, soit une augmentation de 12,9 % par rapport à 2023. Cette variation est en grande partie attribuable aux revenus d'intérêts générés par le portefeuille de prêts qui représente 85,5 % de l'actif portant intérêt.

### Graphique 8

Évolution de l'excédent avant ristournes aux membres du Mouvement Desjardins (M\$)<sup>30</sup>



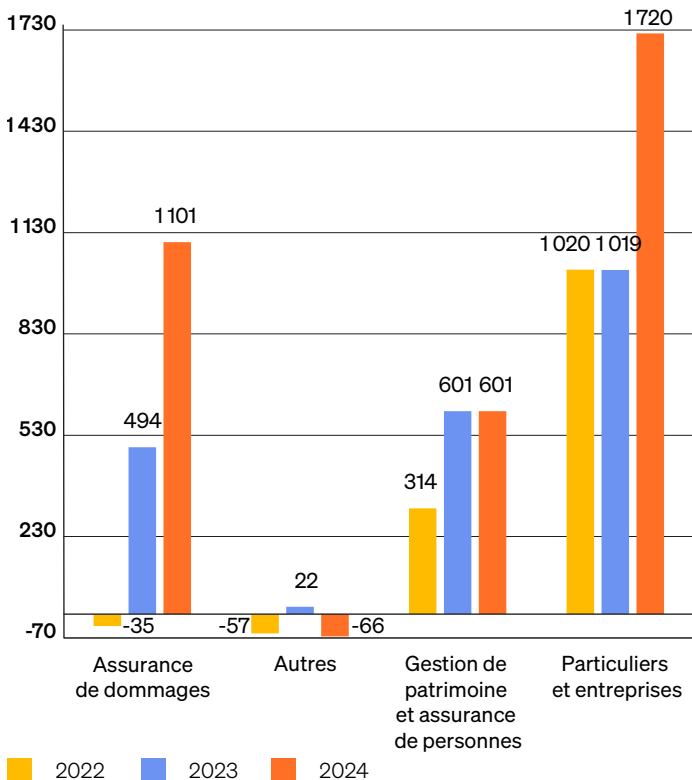
Les excédents avant ristournes aux membres du Mouvement Desjardins ont connu une hausse en 2024. Ils se sont établis à près de 3,4 G\$, une augmentation de 1,1 G\$ par rapport à 2023, ou de 48,6 %. La hausse des excédents est attribuable en grande partie aux résultats du secteur « particuliers et entreprises » qui a bénéficié de la progression du revenu net d'intérêts et d'une hausse importante du résultat des activités d'assurance du secteur de l'assurance de dommages. Ces augmentations sont respectivement de 0,7 G\$ et 0,6 G\$.

29 En raison de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2023, de la nouvelle norme internationale d'information financière (IFRS) 17 – Contrats d'assurance, les données de ce graphique ne sont disponibles que pour les années 2022, 2023 et 2024.

30 Les excédents avant ristournes aux membres publiés pour les années 2019 à 2021 sont calculés selon la norme IFRS 4 – Contrats d'assurance. Calculé sur la même base, les excédents avant ristournes aux membres pour l'exercice 2022 étaient de 2 050 M\$. Comme le permet la nouvelle norme IFRS 17 – Contrats d'assurance, le Mouvement Desjardins avait fait le choix de comptabiliser l'incidence de la reclassification de ses placements liés aux activités d'assurance au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et, par conséquent, de ne pas retraiter l'exercice comparatif pour cet élément. Cela pourrait donc limiter la comparabilité des résultats avec l'exercice précédent et ceux suivants 2022.

### Graphique 9

Excédent avant ristournes aux membres du Mouvement Desjardins par secteur d'affaires (M\$)



En 2024, le secteur « particuliers et entreprises » a contribué à la réalisation de 51,2 % des excédents avant ristournes aux membres du Mouvement Desjardins, soit une somme de plus de 1,7 G\$. Il s'agit ainsi d'une hausse de 700 M\$ par rapport à 2023, expliquée principalement par la hausse du revenu net d'intérêts et du volume des prêts.

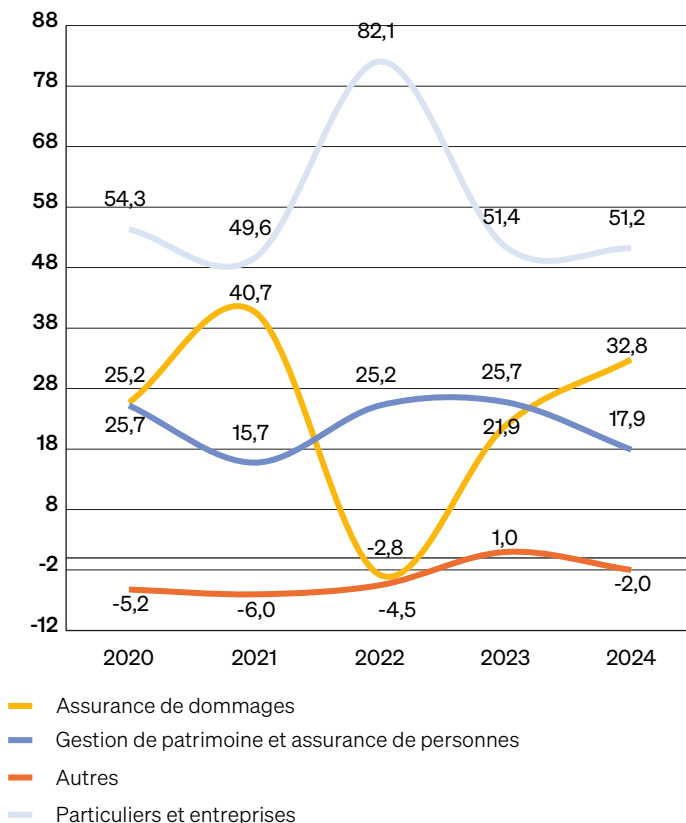
En ce qui a trait au secteur « gestion de patrimoine et assurance de personnes », ce dernier a enregistré des excédents nets stables de 601 M\$ en 2024, le même niveau qu'en 2023. La hausse des autres revenus attribuable, notamment à l'augmentation des actifs sous gestion et sous administration, a été contrebalancée par la progression des coûts et de la diminution du résultat financier d'assurance net.

Finalement, les excédents avant ristournes provenant du secteur de l'assurance de dommages se sont établis à 1,1 G\$ comparativement à 494 M\$ en 2023. La hausse des revenus des activités d'assurance découlant d'une évolution des sinistres des années antérieures a été plus favorable que celle constatée en 2023, entraînant ainsi une augmentation du résultat financier d'assurance net. En contrepartie, une hausse des charges afférentes aux sinistres liés aux catastrophes naturelles et aux événements majeurs a atténué cette progression des revenus.

Le graphique 10 illustre la contribution de chaque secteur d'affaires du Mouvement Desjardins aux excédents avant ristournes aux membres.

### Graphique 10

Évolution de chacun des secteurs d'affaires du Mouvement Desjardins qui contribuent aux excédents avant ristournes aux membres (pourcentage)

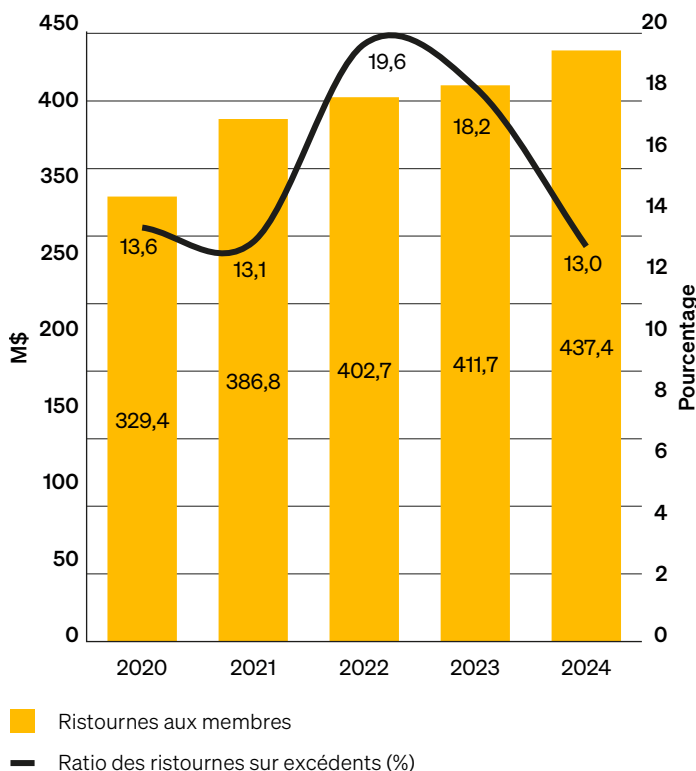


En 2024, le secteur « particuliers et entreprises » a généré 51,2 % des excédents avant ristournes aux membres.

La contribution du secteur de l'assurance de dommages a augmenté, passant de 21,9 % en 2023 à 32,8 % en 2024. En revanche, celle du secteur « gestion de patrimoine et assurance de personnes », a diminué, passant de 25,7 % en 2023 à 17,9 % en 2024.

### Graphique 11

Évolution des ristournes aux membres du Mouvement Desjardins et évolution du ratio des ristournes sur excédents

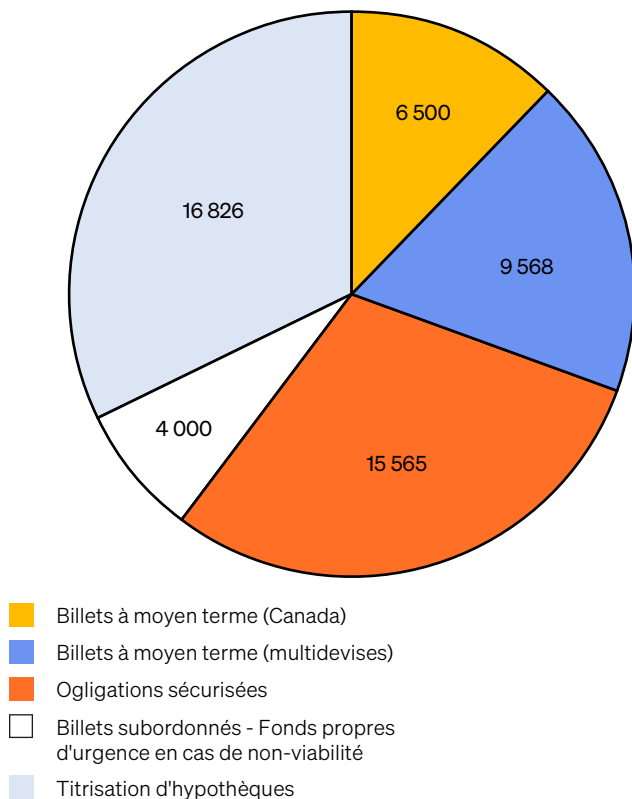


Le montant des ristournes versées aux membres a connu une progression 25,7 M\$ en 2024 pour s'établir à 437,4 M\$, soit une hausse de 6,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Établie en fonction de la capacité financière et de la capitalisation du Mouvement Desjardins, la ristourne versée aux membres en 2024, représente 13 % des excédents avant ristournes du Mouvement Desjardins.

### Graphique 12

Sources de financement à long terme du Mouvement Desjardins (M\$)



À la fin de 2024, le Mouvement Desjardins dispose de quatre principaux programmes de financement à moyen terme<sup>31</sup> : le programme de billets à moyen terme (Canada), le programme de billets à moyen terme (multidevises), le programme d'obligations sécurisées et le programme de dette subordonnée - Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité. Le Mouvement Desjardins titrise également des hypothèques dans le cadre du programme d'émission d'obligations hypothécaires du Canada de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

Au niveau du programme de billets de dépôts à moyen terme (Canada), il y a eu une nouvelle émission de 1 250 M\$ pendant l'année 2024. Elle est sujet au régime de recapitalisation interne. Par ailleurs, 1 000 M\$ d'émissions sont arrivés à échéance, ce qui fait en sorte que le solde du programme est en hausse et se situe maintenant à 6 500 M\$.

À l'égard du programme de billets de dépôts à moyen terme (multidevises), l'équivalent de presque 4 G\$ de nouvelles émissions a été effectué en 2024 (en dollars américain, en euros et en francs suisses). Une émission de 500 M d'euros était une obligation durable. Toutes ces émissions étaient sujettes au régime de recapitalisation interne. Le montant des nouvelles émissions a dépassé le montant arrivant à échéance, ce qui porte le solde de ce programme à 9 568 M\$.

31 Financement avec échéance initiale d'un an et plus.

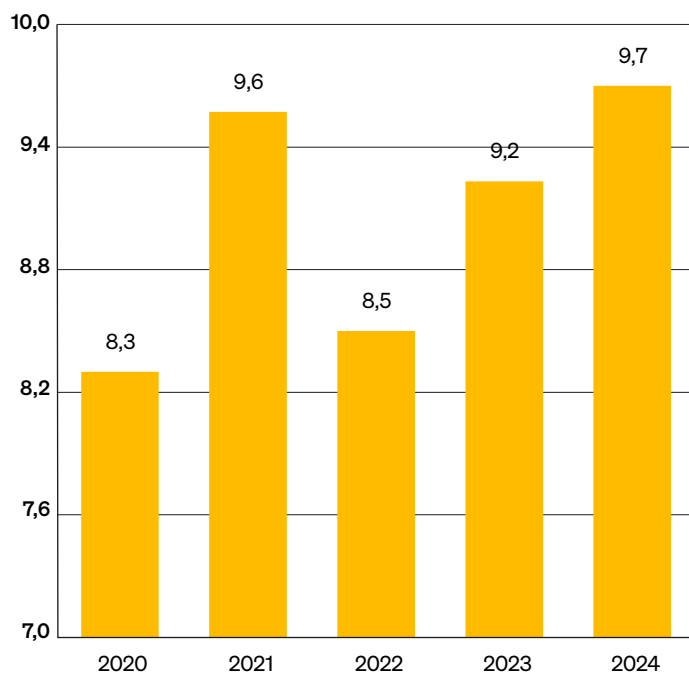
Pour ce qui est du programme d'obligations sécurisées, l'équivalent de plus de 4 G\$ de nouvelles émissions a été effectué en 2024 (en dollar australiens, en euros, en livres britanniques et en francs suisses). Le montant des nouvelles émissions a dépassé le montant arrivant à échéance, ce qui porte le solde de ce programme à 15 565 M\$.

Concernant la dette subordonnée - Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité une émission de 1 G\$ a eu lieu en 2024 et le solde de ce programme est maintenant de 4 G\$.

Enfin, en ce qui a trait à la titrisation d'hypothèques, le Mouvement Desjardins participe au programme d'obligations hypothécaires du Canada de la SCHL. La participation nette a été positive en 2024 (plus de nouvelles participations que d'échéances), portant le solde à 16 826 M\$.

### Graphique 13

Évolution des frais autres que d'intérêts du Mouvement Desjardins (G\$)



En 2024, les frais autres que d'intérêts ont augmenté de 5,1 %, soit l'équivalent de 0,5 G\$.

Cette augmentation s'explique principalement par la progression des frais liés à l'acquisition des activités de Worldsource. Toutefois, cette hausse a été atténuée par la mise en œuvre de diverses initiatives visant à améliorer l'efficacité opérationnelles, permettant de limiter l'augmentation des coûts, même en contexte d'indexation salariale.

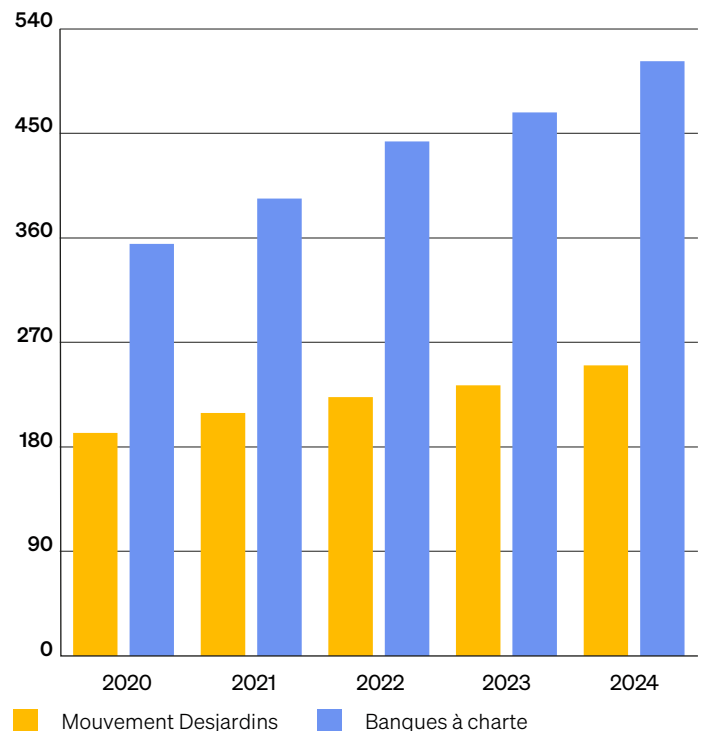
## 1.1.2 Portrait des parts de marché au Québec selon le type d'institution de dépôts

Le portrait du secteur des institutions de dépôts au Québec est présenté à partir d'un aperçu des coopératives de services financiers, principalement représentées par le Mouvement Desjardins<sup>32</sup>, et des banques à charte au Québec.

### Prêts

#### Graphique 14

Parts de marché des prêts au Québec selon le type d'institution de dépôts (G\$)



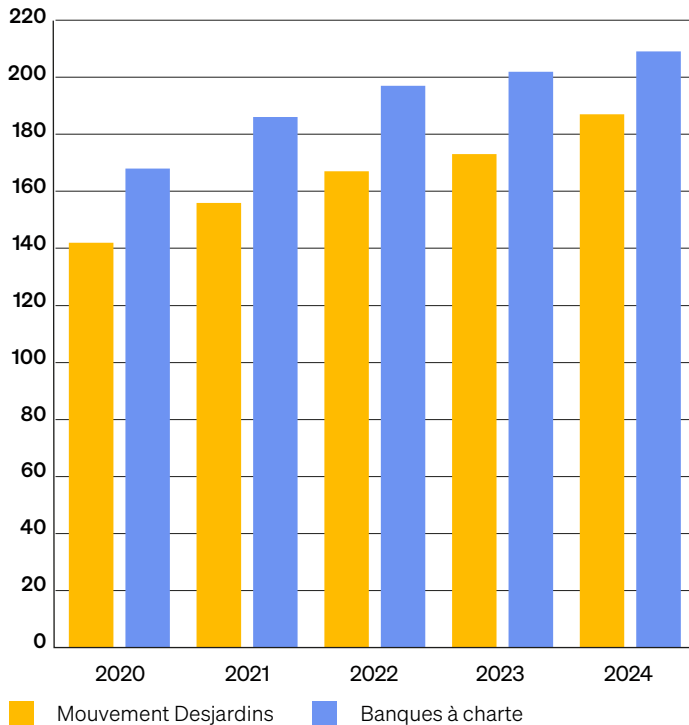
À la fin de l'année 2024, les prêts consentis par les institutions de dépôts au Québec s'élevaient à plus de 762 G\$, représentant une hausse de 8,7 % par rapport à 2023. Les banques à charte en détiennent la plus grande part de marché, avec 67,2 %, soit un peu plus de 512 G\$. Le Mouvement Desjardins totalise des prêts de plus de 250 G\$, soit 32,8 % du marché. Sur une période de cinq ans, les prêts accordés par les banques à charte ont enregistré une croissance de 44,2 %, dépassant celle du Mouvement Desjardins, dont la progression s'élève à 30,6 % pour la même période.

32 Source : Institut de la statistique du Québec. Les graphiques présentés dans cette section incluent seulement les données québécoises du Mouvement Desjardins, soit celles de la FCDQ et ses filiales, celles du réseau des caisses Desjardins du Québec ainsi que celles du Fonds de sécurité Desjardins.

## Prêts hypothécaires

### Graphique 15

Parts de marché des prêts hypothécaires au Québec selon le type d'institution de dépôts (G\$)

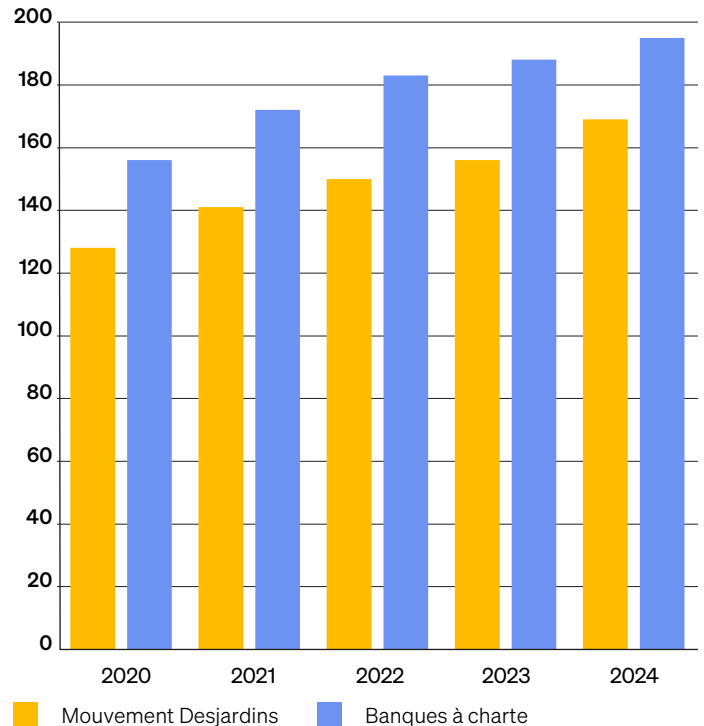


Au 31 décembre 2024, les prêts hypothécaires représentent 51,9 % de l'ensemble des prêts accordés par les institutions de dépôts au Québec, soulignant leur importance dans le portefeuille de crédit global. Les prêts hypothécaires des banques à charte ont progressé de 3,4 % en 2024, atteignant près de 209 G\$. De son côté, le portefeuille de prêts hypothécaires du Mouvement Desjardins a enregistré une progression de 8,4 %, portant la valeur de son portefeuille hypothécaire à plus de 187 G\$. Au total, les prêts hypothécaires au Québec ont augmenté de 5,7 % en 2024 atteignant un solde global de 396 G\$.

En matière de part de marché, les banques à charte détiennent désormais 52,7 % du total des prêts hypothécaires, par rapport à 47,3 % pour le Mouvement Desjardins. Cette répartition marque une tendance observée depuis plusieurs années, à savoir une progression constante du Mouvement Desjardins aux dépens des banques à charte. En 2020, les banques à charte détenaient 54,2 % du marché, tandis que le Mouvement Desjardins en détenait 45,8 %.

### Graphique 16

Parts de marché des prêts hypothécaires résidentiels au Québec selon le type d'institution de dépôts (G\$)



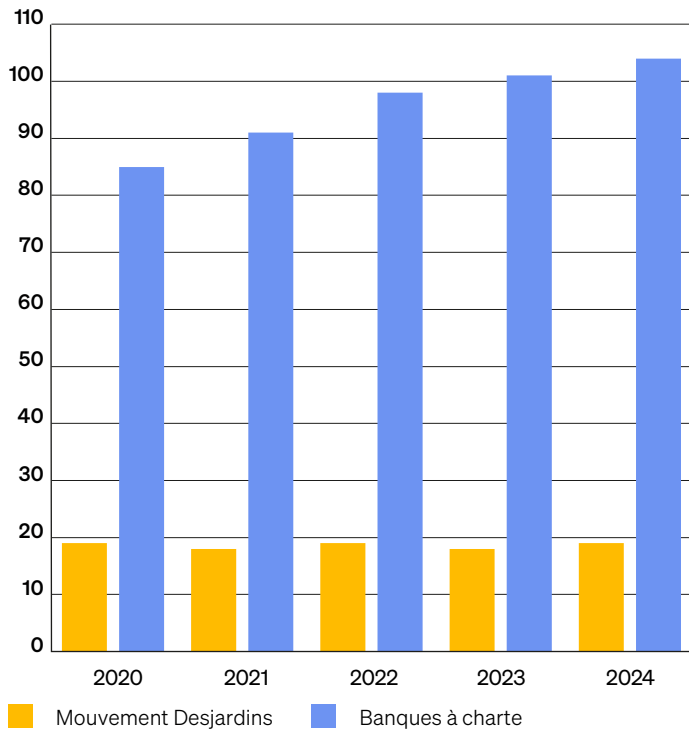
Au 31 décembre 2024, les prêts hypothécaires résidentiels représentent 47,7 % des prêts consentis par les institutions de dépôts au Québec, pour un total de 364 G\$. Les prêts hypothécaires résidentiels des banques à charte ont augmenté de 5,9 %, pour atteindre 195 G\$, tandis que ceux du Mouvement Desjardins ont progressé de 8,5 % atteignant un peu plus de 168 G\$.

À la fin de l'année, le Mouvement Desjardins détenait 46,4 % du marché des prêts hypothécaires résidentiels, comparativement à 53,6 % pour les banques à charte. Ces prêts constituent la grande majorité (91,1 %) des prêts hypothécaires accordés par les institutions de dépôts.

## Prêts personnels

### Graphique 17

Parts de marché des prêts personnels au Québec selon le type d'institution de dépôts (G\$)



Au 31 décembre 2024, les prêts personnels représentaient 16,1 % des prêts consentis par les institutions de dépôts au Québec, totalisant un peu plus de 122 G\$, en hausse de 2,4 % par rapport à 2023. Ce marché est largement dominé par les banques à charte, qui détiennent 84,9 % des parts de marché, tandis que le Mouvement Desjardins en détient 15,1 %.

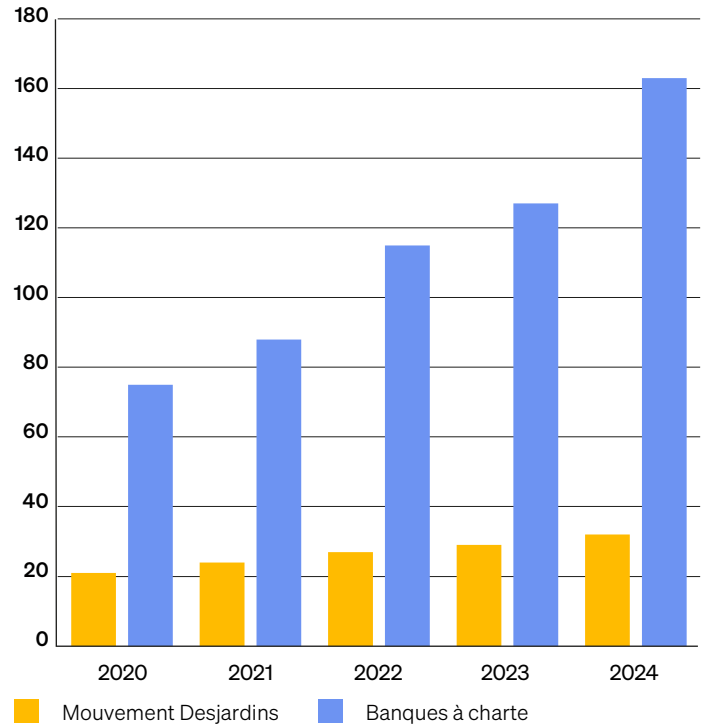
Au cours des cinq dernières années, la part de marché des banques à charte a fluctué entre 82,1 % et 84,9 %, tandis que celle du Mouvement Desjardins a varié entre 15,1 % et 17,9 %. En 2024 les banques à charte ont accru leur volume de prêts personnels de 2,8 %, comparativement à une légère hausse de 0,3 % pour le Mouvement Desjardins.

En valeur absolue, les banques à charte détiennent 104 G\$ en prêts personnels à la fin de 2024, soit une augmentation de 18,7 G\$ en cinq ans. En revanche, le portefeuille de prêts personnels du Mouvement Desjardins s'établissait à 18,5 G\$ en 2024, en recul de 159 M\$ depuis cinq ans.

## Prêts aux entreprises

### Graphique 18

Parts de marché des prêts non hypothécaires aux entreprises, au Québec, selon le type d'institution de dépôts (G\$)



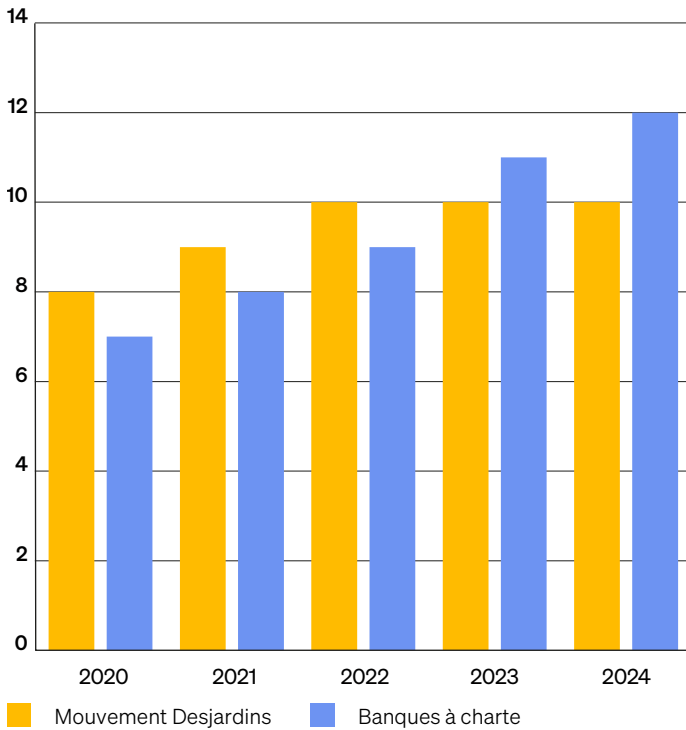
Au 31 décembre 2024, les prêts non hypothécaires aux entreprises représentent 25,6 % de l'ensemble des prêts accordés par les institutions de dépôts au Québec, soit un total de 195 G\$. Ce type de prêt a connu une hausse de 25,1 % par rapport à 2023. Les banques à charte détiennent la majeure partie de ce marché avec une part de marché de 83,7 % comparativement à 16,3 % pour le Mouvement Desjardins. Depuis cinq ans, le volume de ces prêts a augmenté de 116,7 %, pour les banques à charte, comparativement à 51,5 % pour le Mouvement Desjardins.

À la fin de l'année 2024, les prêts non hypothécaires aux entreprises représentent 12,7 % du portefeuille des prêts du Mouvement Desjardins, une proportion stable par rapport à 2023. Pour les banques à charte, la proportion pour cette catégorie de prêts est passée de 27 % en 2023 à 31,9 % en 2024.

## Prêts agricoles

**Graphique 19**

Parts de marché des prêts agricoles au Québec selon le type d'institution de dépôts (G\$)



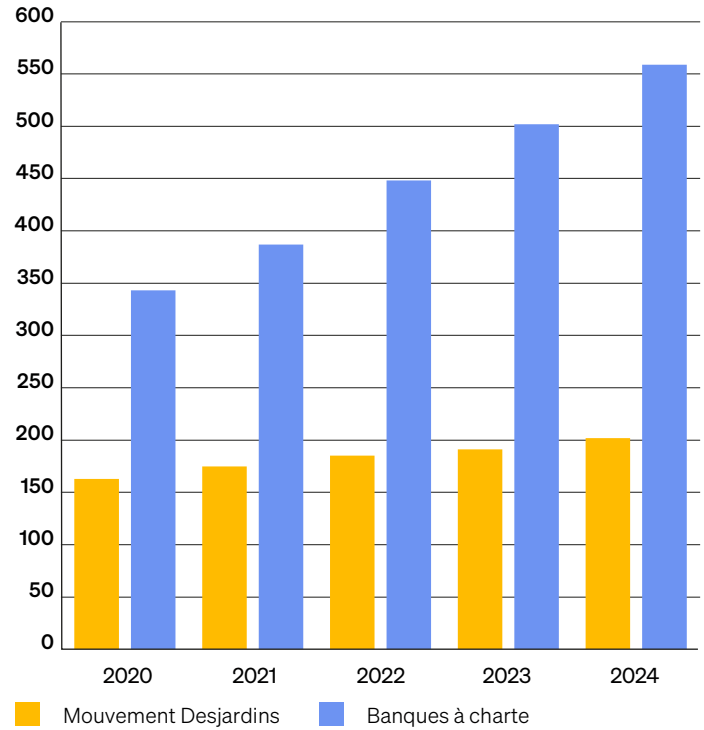
Au 31 décembre 2024, les prêts agricoles accordés par les institutions de dépôts au Québec totalisent 22,7 G\$, en hausse de 10,3 %, ou de 20,6 G\$ par rapport à 2023. Au cours des cinq dernières années, la part des prêts agricoles a fluctué entre 45,9 % et 54,3 % pour les banques à charte et entre 45,7 % et 54,1 % pour le Mouvement Desjardins.

En 2024, les prêts agricoles représentent 4,1 % du portefeuille total de prêts du Mouvement Desjardins au Québec, par rapport à 2,4 % pour les banques à charte. Ces proportions étaient de 4,3 % et 2,3 % respectivement en 2023.

## Dépôts

**Graphique 20**

Parts de marché des dépôts au Québec selon le type d'institution de dépôts (G\$)



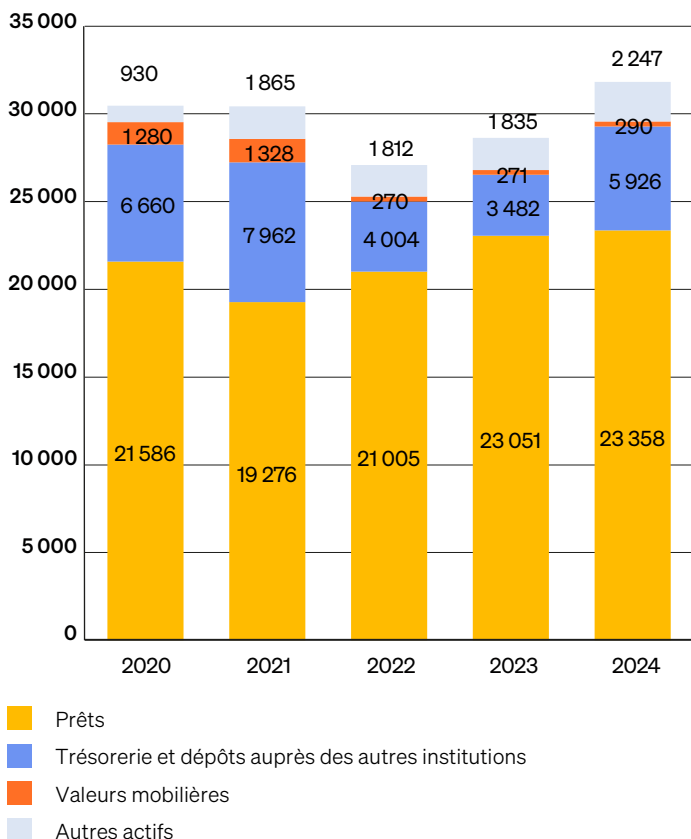
À la fin de 2024, les dépôts auprès des institutions de dépôts au Québec atteignent 760 G\$, en hausse de 10,9 % par rapport à 2023. Les banques à charte ont vu leurs dépôts croître de 13 % en 2024, tandis que l'augmentation était de 5,4 % pour le Mouvement Desjardins. Sur cinq ans, les banques à charte enregistrent une progression de 62,7 %, comparativement à 23,6 % pour le Mouvement Desjardins.

En 2024, les banques à charte détiennent 73,5 % des dépôts au Québec, tandis que le Mouvement Desjardins en détient 26,5 %. Depuis 2020, la part de marché du Mouvement Desjardins a fluctué entre 26,5 % et 32,2 %, tandis que celle des banques a varié entre 67,8 % et 73,5 %.

### 1.1.3 Caisse Ma Financière Prêts et Placements

#### Graphique 21

Évolution de l'actif de la Caisse Ma Financière Prêts et Placements (K\$)



L'actif de la Caisse Ma Financière Prêts et Placements a augmenté de 11,1 % en 2024 pour atteindre 31,8 M\$.

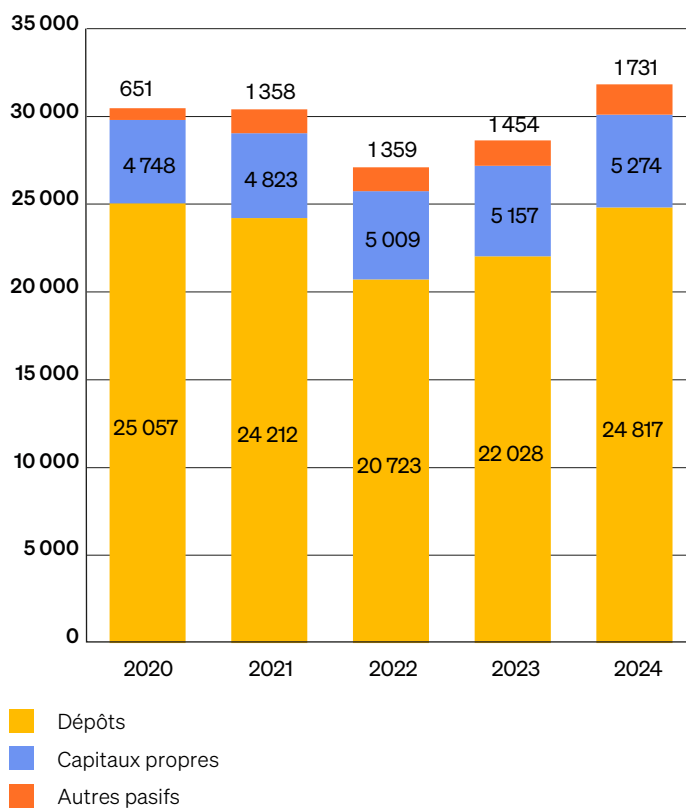
Les prêts représentent plus de 73 % de cet actif et ont crû de 1,3 % en 2024. Cette hausse découle principalement de la stratégie de la Caisse Ma Financière Prêts et Placements visant à diversifier son portefeuille en misant davantage sur les prêts personnels. Ainsi, la proportion de l'actif découlant des prêts particuliers pour des fins personnelles est passée de 42,8 % en 2023 à 45,7 % en 2024, tandis que celle des prêts hypothécaires a reculé de 38,3 % à 28,7 %. Les autres prêts à des fins d'affaires ont légèrement diminué, pour atteindre 0,4 % en 2024.

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres institutions ont bondi de 70,2 % en 2024, principalement en raison de la variation nette des dépôts des membres et de la croissance des prêts nets de provisions découlant de la stratégie d'augmenter les prêts personnels et des partenariats pour offrir des financements en magasins.

En ce qui a trait aux valeurs mobilières et aux autres actifs, ils présentent des progressions respectives de 7 % et de 22,5 % au cours de l'année 2024. Pour les valeurs mobilières, cette progression s'explique notamment par la variation de la juste valeur d'un placement à taux fixe. Du côté des autres actifs, cette croissance provient principalement de la hausse des immobilisations.

#### Graphique 22

Évolution de l'ensemble des passifs et des capitaux propres de la Caisse Ma Financière Prêts et Placements (K\$)



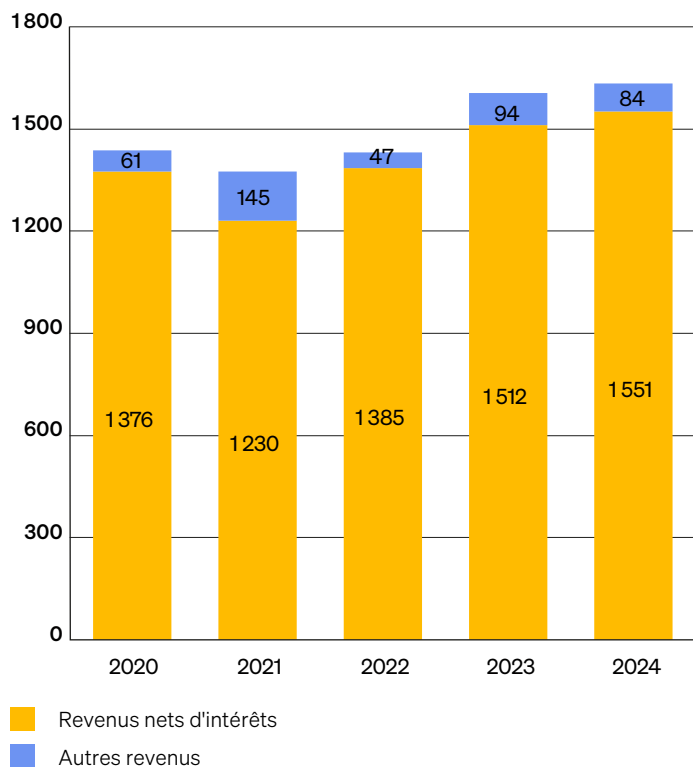
Le total des passifs et des capitaux propres de la Caisse Ma Financière Prêts et Placements a connu une progression de 11,1 % en 2024, pour se situer à 31,8 M\$.

En 2024, les dépôts ont augmenté de 2,8 M\$, une hausse de 12,7 %. Celle-ci s'explique principalement par l'augmentation des dépôts à terme non rachetables de 2,9 M\$ (14,8 %).

Finalement, les capitaux propres ont progressé de 2,3 % par rapport à 2023, notamment en raison de la hausse du total des réserves en cours d'année.

### Graphique 23

Évolution des composantes du revenu total de la Caisse Ma Financière Prêts et Placements (K\$)

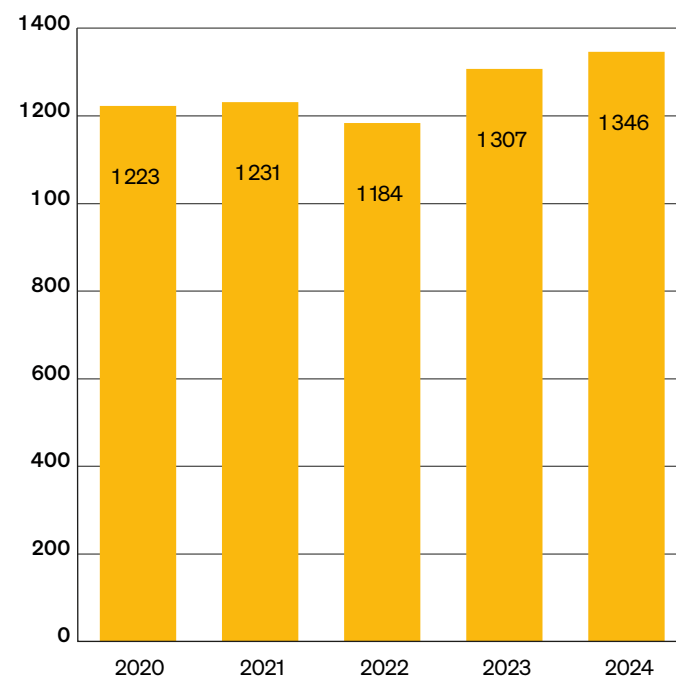


Les revenus de la Caisse Ma Financière Prêts et Placements ont augmenté de 1,8 % pour l'année 2024 et se situent maintenant à plus de 1,6 M\$.

Les revenus nets d'intérêts ont augmenté de 2,6 % en 2024. Cette hausse est principalement attribuable à la croissance de l'encours des prêts bruts et des autres actifs productifs d'intérêts, et ce, dans un contexte de taux d'intérêt plus élevés par rapport à l'exercice précédent. La hausse des dépôts portant des frais d'intérêt plus élevé par rapport à l'année 2023 atténuée la progression de la marge d'intérêt du portefeuille de prêts. La stratégie de la Caisse Ma Financière Prêts et Placements, visant à accroître la part des prêts personnels et à réduire la part des prêts hypothécaires dans le portefeuille, a contribué positivement à cette croissance des revenus nets d'intérêts.

### Graphique 24

Évolution des frais autres que d'intérêts de la Caisse Ma Financière Prêts et Placements (K\$)



En 2024, les frais autres que d'intérêts ont augmenté de 3 %. Cette hausse est principalement liée à l'augmentation de 40,7 K\$, (15 %) des autres frais d'exploitation et de 6 K\$ (3,1 %) des coûts liés aux locaux. Ces hausses s'expliquent par la restructuration de la Caisse Ma Financière Prêts et Placements, ainsi que par l'impact des frais dans un contexte d'inflation.

### Excédents d'exploitation et résultat global – Caisse Ma Financière Prêts et Placements

Les excédents avant impôts et ristournes ont diminué de 17,9 %, sous l'influence notamment de la hausse des frais d'opération (2,9 %) et de l'augmentation de la provision pour pertes sur crédit de 35,1 K\$ (72 %).

Les excédents à répartir ont reculé de 17,2 %, passant de 210,4 K\$ au 30 septembre 2023 à 174,3 K\$ au 30 septembre 2024.

## Tableau 1

Bilan combiné du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2024 (M\$)

<b>ACTIF</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	5 977	8 987
<b>Valeurs mobilières</b>		
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	41 961	36 628
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	57 302	51 692
Titres au coût amorti	45	46
<b>Total valeurs mobilières</b>	<b>99 308</b>	<b>88 366</b>
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	23 665	13 678
<b>Prêts</b>		
<b>Aux particuliers</b>		
Hypothèques	142 259	134 969
À la consommation et autres	22 480	22 430
<b>Aux entreprises</b>		
Hypothèques	66 126	55 770
Secteur privé	56 660	50 558
Institutions financières et administration publiques	3 391	3 388
<b>Immeubles repris</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
<b>Total prêts</b>	<b>290 920</b>	<b>267 116</b>
<b>Autres prêts</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Provision pour pertes de crédit</b>	<b>1 320</b>	<b>1 180</b>
<b>Prêts nets des provisions pour pertes de crédit</b>	<b>289 600</b>	<b>265 936</b>
<b>Actif net des fonds distincts</b>	<b>28 959</b>	<b>24 754</b>
<b>Autres placements dans la Fédération</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Participation dans des entreprises associées et des coentreprises</b>	<b>1 241</b>	<b>1 477</b>
<b>Autres actifs</b>		
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	0	0
Instruments financiers dérivés	7 579	5 861
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	3 096	2 801
Actifs des contrats de réassurance	1 905	1 676
Immeubles de placement	817	974
Immobilisations corporelles	1 486	1 549
Goodwill	596	563
Immobilisations incorporelles	1 255	1 186
Actifs au titre de droits d'utilisation	454	475

Actifs d'impôt exigible	40	360
Actifs d'impôt différé	986	1 244
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	724	46
Frais payés d'avance et frais reportés	496	467
Autres éléments d'actif	2 739	2 523
<b>Total des autres éléments d'actif</b>	<b>22 173</b>	<b>19 725</b>
Actifs non courants détenus en vue de la vente	18	17
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>470 942</b>	<b>422 940</b>

<b>PASSIF</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Dépôts</b>		
Particuliers	161 479	151 519
Entreprises et gouvernements	139 223	127 219
Institutions de dépôt	244	591
<b>Total des dépôts</b>	<b>300 946</b>	<b>279 329</b>
Passifs des contrats d'assurance	34 538	32 962
<b>Emprunts</b>		
Hypothèques à payer	0	0
Autres emprunts	14	1
<b>Total des emprunts</b>	<b>14</b>	<b>1</b>
Instrument financiers dérivés	6 112	6 626
<b>Autres éléments du passif</b>		
Acceptations	0	0
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	13 249	11 686
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	20 633	12 032
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	713	867
Montants courus à l'égard des régimes de pension des employés		0
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	14 195	9 349
Passifs des contrats de réassurance	37	38
Passifs d'impôt différé	453	252
Passifs d'impôt exigible	384	278
Intérêts courus à payer	2 495	1 925
Obligations locatives	535	553
Autres passifs	8 657	8 465
<b>Total des autres éléments du passif</b>	<b>61 351</b>	<b>45 445</b>

Obligations subordonnées	3 962	2 954
Passifs détenus en vue de la vente	0	0
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	25 329	21 233
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>432 252</b>	<b>388 550</b>

<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 024</b>	<b>2023</b>
Capital social		
Parts de qualification	27	27
Parts permanentes	0	0
Parts privilégiées	0	0
Parts de ristournes	0	0
Parts de placement	0	0
Parts de capital	4 704	4 704
<b>Total du capital social</b>	<b>4 731</b>	<b>4 731</b>
<b>Capital-actions</b>		
Actions privilégiées	0	0
<b>Excédents non répartis</b>	<b>3 319</b>	<b>2 668</b>
<b>Cumul des autres éléments du résultat global (perte)</b>	<b>256</b>	<b>(708)</b>
<b>Réserves</b>	<b>29 481</b>	<b>26 784</b>
<b>Total des capitaux propres - Part revenant au Groupe</b>	<b>37 787</b>	<b>33 475</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	903	915
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>38 690</b>	<b>34 390</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>470 942</b>	<b>422 940</b>

**Tableau 2**

État combiné du résultat du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2024 (M\$)

<b>REVENUS NETS D'INTÉRÊTS</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Revenus d'intérêts</b>		
Portefeuille de prêts	15 288	12 783
Valeurs mobilières	2 477	2 434
<b>Total des revenus d'intérêts</b>	<b>17 765</b>	<b>15 217</b>
<b>FRAIS D'INTÉRÊTS</b>		
Particuliers	3 407	2 584
Entreprises et gouvernements	4 491	3 705
Institutions de dépôts	154	167
Hypothèques à payer	0	0
Autres emprunts	0	0
Obligations subordonnées	165	139
Autres frais d'intérêts	2 077	2 003
<b>Total des frais d'intérêts</b>	<b>10 294</b>	<b>8 598</b>
<b>Revenu net d'intérêts</b>	<b>7 471</b>	<b>6 619</b>
Provision pour pertes de crédit	0	0
<b>Revenu net d'intérêts après provision pour pertes sur prêts</b>	<b>7 471</b>	<b>6 619</b>
<b>RÉSULTATS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>		
Revenus des activités d'assurance	11 524	10 429
Charges afférentes aux activités d'assurance	(9 969)	(8 934)
Revenus (charges) net(te) des activités de réassurance	532	(129)
<b>Total des activités d'assurance</b>	<b>2 087</b>	<b>1 366</b>
<b>RÉSULTATS FINANCIER D'ASSURANCE NET</b>		
Revenus (pertes) net(te) de placements d'assurance	2 363	2 971
Revenus financiers (charges financières) d'assurance net(te)s	(1 641)	(2 383)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance net(te)s	73	103
<b>Total des résultats financier d'assurance net</b>	<b>795</b>	<b>691</b>
<b>REVENU NET LIÉ AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>	<b>2 882</b>	<b>2 057</b>

<b>AUTRES REVENUS</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Revenus tirés des activités de négociation</b>	0	0
<b>Revenu net (perte) sur immeubles</b>		
Immeubles pour propre usage	0	0
Immeubles de placement	0	0
Immeubles repris	0	0
<b>Total du revenu net (perte) sur immeubles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Revenu net (perte) sur valeurs mobilières</b>		
Revenus (pertes) de placement hors activités d'assurance	(205)	(71)
Gains (pertes) découlant de la décomptabilisation d'actifs financiers évalués au coût amorti	0	0
Gains (pertes) découlant du reclassement d'un actif financier au coût amorti à la juste valeur par le biais du résultat net	0	0
La juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global à la juste valeur par le biais du résultat net		0
<b>Total du revenu net (perte) sur valeurs mobilières</b>	<b>(205)</b>	<b>(71)</b>
<b>Parts des revenus (pertes) des entreprises associées et des coentreprises</b>	<b>49</b>	<b>54</b>
<b>Honoraires et commissions</b>		
Cotisations	0	0
Autres revenus	0	0
Administration des dépôts	528	483
Distribution des produits et services Desjardins	0	0
Administration des autres services	0	0
Commissions sur prêts et cartes de crédit	1 038	951
Services de courtage et de fonds de placement	1 480	1 339
Honoraires de gestion et de services de garde	901	751
Autres	0	0
<b>Total des honoraires et commissions</b>	<b>3 947</b>	<b>3 524</b>
Revenus (pertes) de change	241	192
Autres revenus autres que d'intérêts	275	203
<b>Total des autres revenus</b>	<b>4 308</b>	<b>3 901</b>
<b>REVENU NET TOTAL</b>	<b>14 661</b>	<b>12 577</b>

<b>DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES</b>	<b>597</b>	<b>529</b>
<b>FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS</b>		
Rémunération et autres versements	0	0
Cotisations aux composantes du Mouvement	0	0
Salaires et avantages sociaux	5 445	5 386
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	1 070	1 059
Ententes de services et impartition	449	394
Communications	305	307
Honoraires professionnels	821	817
Commissions	788	696
Taxes d'affaires et impôts sur le capital	148	123
Amortissement des immobilisations incorporelles	175	151
Autres frais en personnel	166	172
Commandites et dons	120	126
Opérations inter-Caisses	0	0
Autres	1 159	985
<b>Total des frais autres que d'intérêts bruts</b>	<b>10 646</b>	<b>10 216</b>
Frais autres que d'intérêts afférents aux activités d'assurance	(939)	(985)
<b>Total des frais autres que d'intérêts</b>	<b>9 707</b>	<b>9 231</b>
<b>EXCÉDENTS D'EXPLOITATION AVANT IMPÔTS, ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET RISTOURNES</b>	<b>4 357</b>	<b>2 817</b>
<b>Impôts sur les excédents</b>		
Exigibles	823	661
Différés	247	(26)
Recouvrement des impôts relatifs à la rémunération sur le capital social	(70)	(77)
<b>Total</b>	<b>1 000</b>	<b>557</b>
<b>EXCÉDENTS AVANT ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET RISTOURNES</b>	<b>3 356</b>	<b>2 259</b>
Activités abandonnées	0	0
<b>EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES</b>	<b>3 356</b>	<b>2 259</b>
Provision pour ristournes aux membres ou caisses membres	437	412
Recouvrement d'impôt relatif à la provision pour ristournes aux membres ou caisses membres	109	107
<b>EXCÉDENTS NETS DE L'EXERCICE</b>	<b>3 028</b>	<b>1 955</b>
Part revenant :		
Au Groupe	2 895	1 883
Aux Participations ne donnant pas le contrôle	132	71

### Tableau 3

Bilan de la Caisse Ma Financière Prêts et Placements au 30 septembre 2024 (K\$)

<b>ACTIF</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Encaisse</b>	<b>5 926</b>	<b>3 482</b>
<b>Placements</b>		
Dépôts à terme		
Obligations du Canada et du Québec		
Autres obligations	290	271
Bons du trésor		
Autres		
<b>Total des placements</b>	<b>290</b>	<b>271</b>
<b>Prêts</b>		
Prêts hypothécaires		
Résidentiels	8 979	10 683
Non-résidentiels	149	291
<b>Total des prêts hypothécaires</b>	<b>9 128</b>	<b>10 974</b>
<b>Prêts non hypothécaires</b>		
Particuliers à des fins personnelles - Prêts à terme	14 464	12 188
Particuliers à des fins personnelles - Marges de crédit	68	76
Particuliers et autres à des fins d'affaires	130	231
<b>Total des prêts non hypothécaires</b>	<b>14 662</b>	<b>12 495</b>
<b>Total des prêts hypothécaires et non hypothécaires</b>	<b>23 790</b>	<b>23 469</b>
Provision pour pertes de crédit	(432)	(418)
<b>Total des prêts (net)</b>	<b>23 358</b>	<b>23 051</b>
<b>PROPRIÉTÉS REPRISES</b>		
Propriétés reprises	0	0
Provision pour pertes de crédit sur propriétés reprises		0
<b>Total des propriétés reprises</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations</b>	<b>1 171</b>	<b>732</b>
<b>AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF</b>		
Intérêts à recevoir sur les prêts	140	126
Intérêts à recevoir sur les placements	1	1
Actifs au titre de droits d'utilisation	807	855
Autres	128	121
Total des autres éléments d'actif	1 076	1 103
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>31 821</b>	<b>28 639</b>

<b>PASSIF</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>DÉPÔTS</b>		
Dépôts à demande	2 632	2 705
Dépôts à terme non-rachetables	22 084	19 232
Dépôts à terme rachetables	100	91
<b>Total des dépôts</b>	<b>24 816</b>	<b>22 028</b>
<b>EMPRUNTS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF</b>		
Intérêts à payer sur dépôts	578	418
Obligations locatives	870	905
Autres	283	131
<b>Total des autres éléments de passif</b>	<b>1 731</b>	<b>1 454</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>26 547</b>	<b>23 842</b>

<b>AVOIR</b>		
<b>Parts de qualification</b>	<b>86</b>	<b>86</b>
<b>Excédents à répartir</b>		
Solde au début de l'exercice	210	213
Excédents de l'exercice	174	210
Redressement afférent aux exercices antérieurs	0	0
Affectation à la réserve générale	(10)	(138)
Affectation au Fonds d'aide au développement du milieu	(200)	(75)
Autres affectations	0	0
<b>Total des excédents à répartir</b>	<b>174</b>	<b>210</b>
<b>RÉSERVE GÉNÉRALE</b>	<b>4 749</b>	<b>4 738</b>
<b>FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU</b>	<b>205</b>	<b>63</b>
<b>AUTRE(S) RÉSERVE(S)</b>	<b>60</b>	<b>60</b>
<b>CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL, NET D'IMPÔT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DE L'AVOIR</b>	<b>5 274</b>	<b>5 157</b>
<b>TOTAL PASSIF ET AVOIR</b>	<b>31 821</b>	<b>28 639</b>

**Tableau 4**

État des résultats de la Caisse Ma Financière Prêts et Placements au 30 septembre 2024 (K\$)

<b>REVENUS D'INTÉRÊTS</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Intérêts sur prêts	2288	1980
Intérêts sur placement	250	242
<b>Total des revenus d'intérêts</b>	<b>2538</b>	<b>2222</b>
<b>FRAIS D'INTÉRÊTS</b>		
Intérêts sur dépôts	987	710
Intérêts sur emprunts	0	0
<b>Total des frais d'intérêt</b>	<b>987</b>	<b>710</b>
<b>REVENUS NETS D'INTÉRÊTS</b>	<b>1551</b>	<b>1512</b>
<b>DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT</b>		
Pertes de crédit sur prêts	84	49
Pertes de crédit sur propriétés reprises	0	0
Pertes de crédit sur placements	0	0
<b>Total de la dotation à la provision pour pertes de crédit</b>	<b>84</b>	<b>49</b>
<b>REVENUS NETS D'INTÉRÊTS APRÈS PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT</b>	<b>1467</b>	<b>1463</b>
<b>AUTRES REVENUS</b>	<b>65</b>	<b>93</b>
<b>REVENU NET (PERTE) SUR PLACEMENTS</b>		
Revenus (pertes) de placement	19	1
Gains (pertes) découlant de la décomptabilisation d'actifs financiers évalués au coût amorti	0	0
Gains (pertes) découlant du reclassement d'un actif financier au coût amorti à la juste valeur par le biais du résultat net	0	0
Gains (pertes) découlant du reclassement d'un actif financier classé à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global à la juste valeur par le biais du résultat net	0	0
<b>Total du revenu (perte) sur placements</b>	<b>19</b>	<b>1</b>

<b>FRAIS D'OPÉRATION</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Salaire et charges sociales	796	801
Coût des locaux	202	196
Services professionnels	36	39
Autres frais	312	271
<b>Total des frais d'opération</b>	<b>1346</b>	<b>1307</b>
<b>EXCÉDENTS (DÉFICIT) AVANT IMPÔTS ET RISTOURNES</b>	<b>205</b>	<b>250</b>
Impôts sur le revenu	18	21
<b>EXCÉDENTS (DÉFICIT) AVANT RISTOURNES</b>	<b>187</b>	<b>229</b>
Ristournes aux membres	15	18
Impôts récupérés relatifs aux ristournes	(2)	0
Virement provenant de la réserve générale	0	0
<b>EXCÉDENTS (DÉFICIT) À RÉPARTIR</b>	<b>174</b>	<b>211</b>

## 1.2 Les sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Les sociétés de fiducie et sociétés d'épargne (SFSE) exerçant au Québec sont constituées, soit en vertu de la *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne* (LSFSE), de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt*<sup>33</sup> (loi fédérale) ou d'une loi d'une autre province.

Le tableau 5 montre la répartition des sociétés selon leur type, la charte qui les régit ainsi que l'autorisation de recevoir ou non des dépôts. En date du 31 décembre 2024, 44 SFSE étaient autorisées à exercer au Québec.

**Tableau 5**

Ventilation du nombre de SFSE autorisées à exercer au Québec

Type de société selon la charte	Autorisées à recevoir des dépôts <sup>34</sup>		Non autorisées à recevoir des dépôts <sup>35</sup>		Total	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
<b>Société de fiducie</b>						
Québec	1	1	3	2	4	3
Canada	21	20	13	14	34	34
Alberta	0	0	1	1	1	1
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>21</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>39</b>	<b>38</b>
<b>Société d'épargne</b>						
Québec	0	0	0	0	0	0
Canada	7	6	0	0	7	6
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>6</b>
<b>Grand Total</b>	<b>29</b>	<b>27</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>46</b>	<b>44</b>

33 L.C. 1991, ch.45.

34 En vertu de la LSFSE et de la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts*, RLRQ, c.I-13.2.2.

35 En vertu de la LSFSE.

## 1.2.1 Portrait du secteur

Cette section présente la concentration du marché et le type d'activités exercées par les SFSE. L'ensemble des données utilisées provient de divulgations statutaires requises par l'AMF.

**Note : Aux fins de simplification de la présentation, les données présentées dans les graphiques ont été arrondies, tandis que les pourcentages et variations présentés dans les textes sont exprimés sur la base des données complètes non arrondies. Considérant ce choix méthodologique, des différences pourraient être observées entre les données des graphiques et les pourcentages et variations calculés des textes.**

## Types d'activités et concentration du marché

Les sociétés de fiducie offrent une grande variété de produits : notamment des produits d'épargne, des prêts hypothécaires et des prêts à la consommation, des fonds communs de placement, des services de gestion privée, des mandats fiduciaires aux particuliers ainsi que des services institutionnels.

Les sociétés d'épargne, de leur côté, se concentrent surtout sur des services d'intermédiation financière aux particuliers, comme des produits d'épargne, des prêts hypothécaires et, dans une moindre mesure, du crédit à la consommation.

À noter : en 2024, une société de fiducie a obtenu une exemption de divulgation de la part de l'AMF. Les données présentées dans les tableaux et graphiques de cette section portent donc sur 43 SFSE.

**Tableau 6**

Répartition du nombre de SFSE en fonction de la taille des actifs pour l'exercice de 2024

Groupe d'actifs	Nombre de sociétés	Actif (K\$)	Groupe d'actifs en % de l'actif total
<b>Sociétés de fiducie</b>			
≥ 10 G\$	6	154 182 697	67,8 %
≥ 5 G\$ et < 10 G\$	7	57 091 812	25,1 %
≥ 1 G\$ et < 5 G\$	6	12 902 088	5,7 %
≥ 0,5 G\$ et < 1 G\$	2	1 804 237	0,8 %
< 0,5 G\$	16	1 382 372	0,6 %
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>227 363 206</b>	<b>100 %</b>
<b>Sociétés d'épargne</b>			
≥ 10 G\$	3	300 544 774	95,3 %
≥ 5 G\$ et < 10 G\$	2	12 765 796	4,0 %
≥ 1 G\$ et < 5 G\$	1	2 168 197	0,7 %
≥ 0,5 G\$ et < 1 G\$	0	---	---
< 0,5 G\$	0	---	---
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>315 478 767</b>	<b>100 %</b>
<b>Grand total</b>	<b>43</b>	<b>542 841 973</b>	

Au 31 décembre 2024, ces 43 SFSE détenaient un total de près de 543 G\$ d'actifs, soit une hausse de 34,2 G\$ par rapport à 2023 (6,7 %).

En 2024, les actifs des sociétés de fiducie ont augmenté de 5,5 %, passant de 215,5 G\$ en 2023 à 227,4 G\$ en 2024. Ils représentent 41,9 % de l'ensemble des actifs des SFSE comparé à 42,4 % en 2023.

Les sociétés d'épargne détenaient, quant à elles, 315,5 G\$ d'actifs en 2024 par rapport à 293,2 G\$ en 2023, ce qui correspond à une hausse de 7,6 %. Elles représentent maintenant 58,1 % des actifs totaux des SFSE, par rapport à 57,6 % en 2023.

Les actifs détenus par les sociétés de fiducie sont concentrés entre peu d'acteurs. Comme illustré au tableau 6, six sociétés de fiducie détiennent ensemble 67,8 % des actifs totaux du secteur, soit 154 G\$. La Compagnie Trust CIBC, la Compagnie Trust CIBC Mellon, la Fiducie RBC Services aux Investisseurs, la Compagnie Trust Royal, la Société Canada Trust et la Compagnie Home Trust composent ce groupe.

Du côté des sociétés d'épargne, trois grandes institutions dominent : la Société Hypothécaire Banque de Montréal, la Société d'hypothèques de la Banque Royale et la Société d'hypothèques TD. Ensemble, elles détiennent 95,3 % des actifs des sociétés d'épargne avec 300,5 G\$.

En tout, ces neuf sociétés détiennent 83,8 % de l'actif total des 43 SFSE actives.

## Présence au Québec

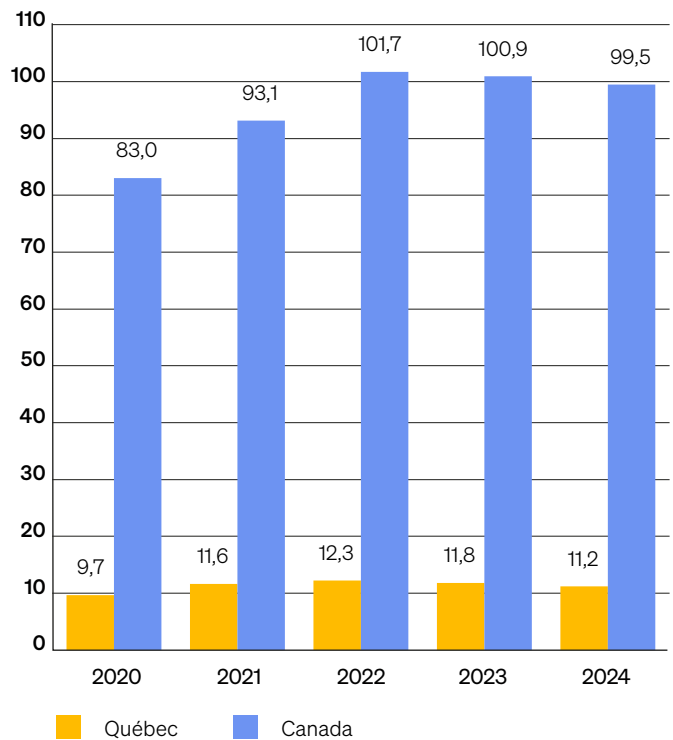
L'analyse de la présence des SFSE au Québec s'appuie sur deux aspects, soit leurs activités d'intermédiation (dépôts et prêts) et d'autre part, sur l'administration et la gestion de biens pour autrui.

## Prêts

Le graphique 25 montre comment les prêts accordés par les SFSE ont évolué au Canada et au Québec entre 2020 et 2024.

### Graphique 25

Prêts totaux des SFSE (G\$)



En 2024, le volume total des prêts détenus par les SFSE au Canada a diminué de 1,4 G\$, soit une baisse de 1,4 % par rapport à 2023. La grande majorité de ces prêts (94,1 %) sont des prêts hypothécaires. Cette baisse s'explique en partie par la hausse des taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires en 2023 ainsi que par l'augmentation des prix de l'immobilier ces dernières années, ce qui a ralenti la demande de prêts.

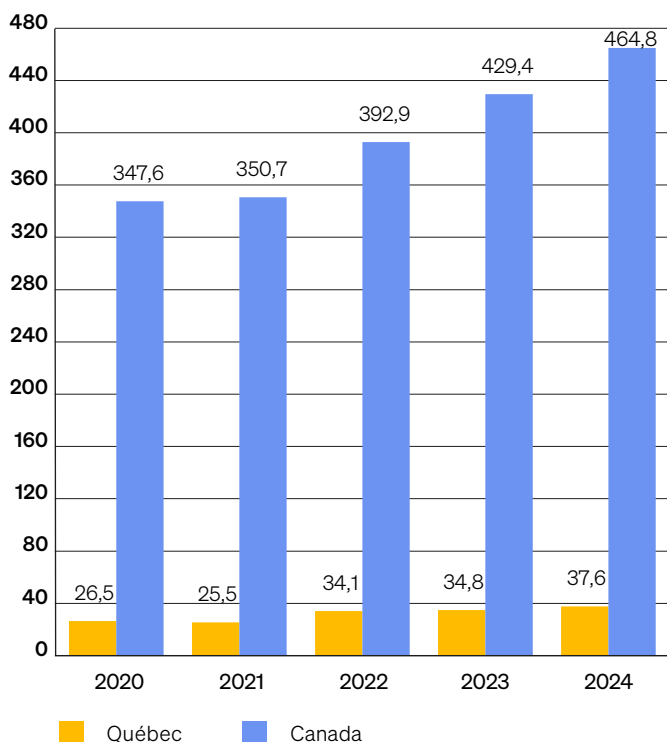
Au Québec, les prêts détenus par les SFSE s'élèvent à 11,2 G\$ en 2024, représentant 11,2 % du total des prêts détenus par les SFSE à l'échelle canadienne. Au Québec, les prêts hypothécaires représentent la quasi-totalité de l'ensemble des prêts consentis par les SFSE. Comparé à 2023, le volume de prêts au Québec a diminué de 0,6 G\$, soit une baisse de 4,9 %.

## Dépôts

Le graphique 26 montre comment les dépôts auprès des SFSE ont évolué de 2020 à 2024, à la fois au Canada et au Québec.

### Graphique 26

Dépôts des SFSE (G\$)



En 2024, les dépôts des SFSE au Canada ont affiché une progression de 8,2 %, pour s'établir à 464,8 G\$.

Cette variation s'explique en partie par la hausse des taux d'intérêt offerts sur les produits de placements d'épargne garantis et par la migration des déposants vers des termes à taux d'intérêt plus élevés par rapport à des dépôts à demandes.

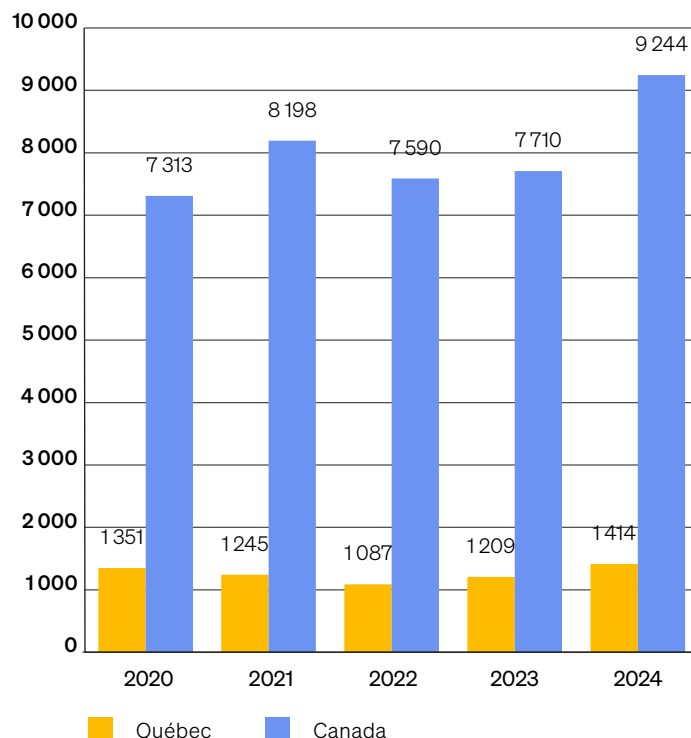
Les dépôts recueillis par les SFSE au Québec comptent pour 8,1 % des dépôts totaux des SFSE à l'échelle canadienne. Cette mesure représente la même proportion que celle observée en 2023. Au Québec, les dépôts des SFSE affichent une hausse de 2,8 G\$ en 2024, une augmentation de 8 %, passant de 34,8 G\$ en 2023 à 37,6 G\$ en 2024.

## Biens sous administration et sous gestion

L'administration et la gestion des biens sont des activités exclusivement liées au modèle d'affaires des sociétés de fiducie, puisque les sociétés d'épargne ne sont pas autorisées à entreprendre des activités fiduciaires. Le graphique 27 illustre l'évolution des biens sous administration et sous gestion depuis 2020.

### Graphique 27

Biens administration et sous gestion des sociétés de fiducie (G\$)



Au Canada, le volume de biens sous administration et sous gestion a connu une progression de 19,9 % passant de 7 710 G\$ en 2023 à 9 244 G\$ en 2024. Cette hausse s'explique notamment par la forte croissance des marchés boursiers nord-américain et mondiaux : 18 % pour l'indice S&P/TSX, 23,3 % pour le S&P 500 et 18,4 % pour le MSCI All Country World Index.

Depuis 2020 et malgré la baisse en 2022, la valeur totale des biens sous administration et sous gestion a augmenté de 26,4 % au Canada (1 931 G\$). Trois sociétés dominent ce marché au Canada : State Street Trust Company Canada, Fiducie RBC Services aux Investisseurs et Compagnie Trust CIBC Mellon. Ensemble, elles détiennent 83,1 % de ce marché démontrant une forte concentration. Au Québec, la valeur des biens sous administration et sous gestion est passée de 1 209 G\$ en 2023 à 1 414 G\$ en 2024, soit une hausse de 17 %.

Fiducie Desjardins Inc. demeure la plus importante au Québec avec un volume de biens sous administration et sous gestion de 447,4 G\$, soit 31,6 % des parts de marché. Il s'agit d'une hausse de 7,1 % par rapport à 2023. La deuxième fiducie en importance, en termes de parts de marché au Québec, est la State Street Trust Company Canada avec un total de biens sous administration et sous gestion de 323,1 G\$, soit 22,8 % du marché québécois, en hausse de 19,2 % comparativement à 2023.

## Honoraires et commissions des SFSE

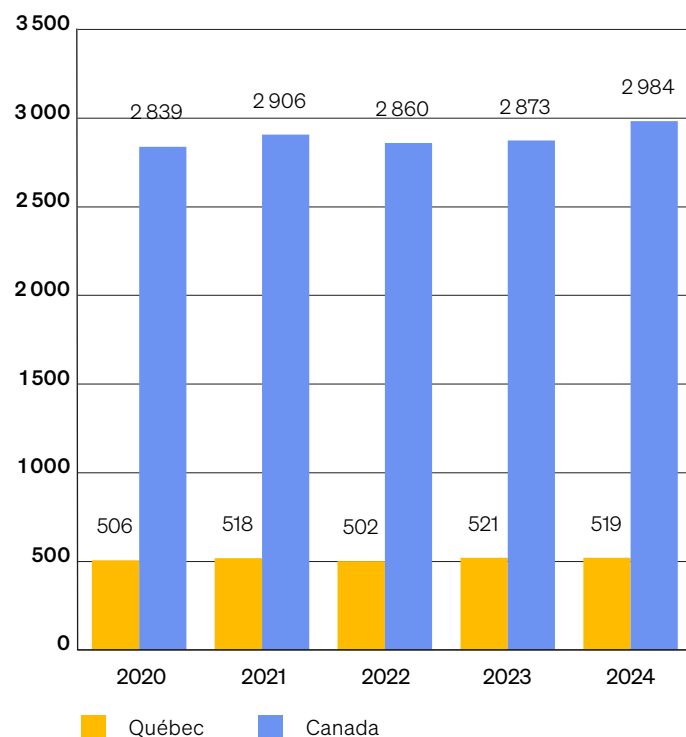
L'évolution des honoraires et commissions des SFSE pour la période de 2020 à 2024 est illustrée au graphique 28.

Les honoraires et commissions perçus des SFSE au Canada ont connu une hausse de 3,9 % en 2024, atteignant près de 3 G\$. La majorité de ces revenus proviennent des services fiduciaires. Ceux-ci, représentaient 33,2 % des revenus totaux des SFSE en 2024.

Au Québec, les honoraires et commissions des SFSE représentent 17,4 % du volume total canadien. Au cours des cinq dernières années, ces revenus ont augmenté de 2,7 % au Québec, tandis qu'elle a progressé de 5,1 % à l'échelle canadienne.

### Graphique 28

Honoraires et commissions des SFSE (M\$)



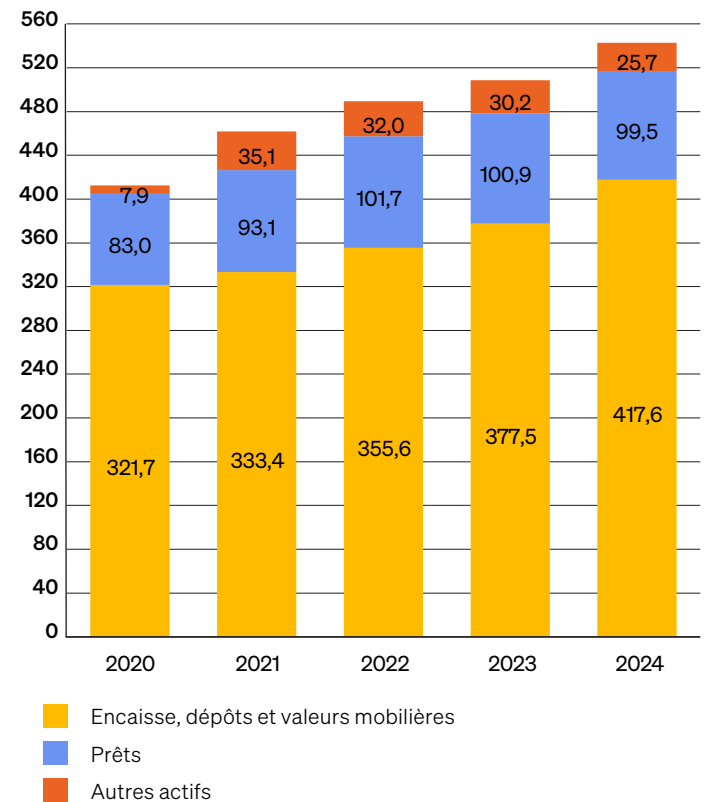
## 1.2.2 Portrait financier

Les données et analyses présentées dans cette partie reposent principalement sur l'examen des bilans, des états des résultats cumulés ainsi que sur différents indicateurs financiers permettant d'apprécier la performance des SFSE détenant une autorisation au Québec.

## Bilan des SFSE

### Graphique 29

Évolution de l'actif des SFSE (G\$)



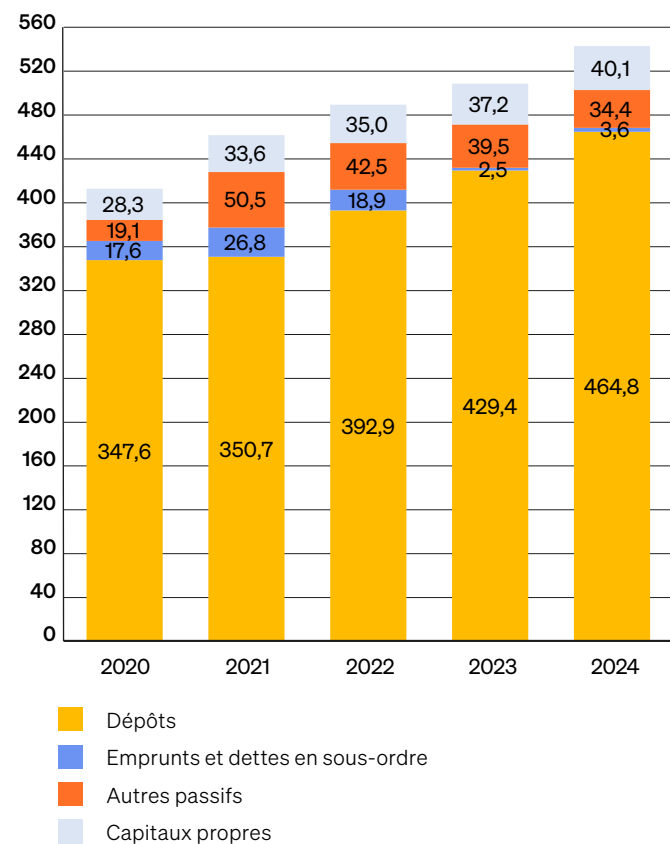
Au 31 décembre 2024, l'actif totale des SFSE s'élève à 542,8 G\$, en hausse de 6,7 % par rapport à 2023. Cet actif est principalement constitué à 76,9 % d'encaisse, de dépôts et de valeurs mobilières, comme des titres à court terme et des titres à revenus fixes gouvernementaux.

En 2024, la valeur des prêts inscrits à l'actif des SFSE a diminué de 1,4 %, surtout à cause du recul des prêts hypothécaires résidentiels non assurés. Le total des prêts se chiffrent à 99,5 G\$, soit 18,3 % de l'actif total des SFSE. Les autres actifs représentent 4,7 % de l'actif, soit 25,7 G\$.

Les quatre sociétés de fiducie à charte québécoise, soit Trust Banque Nationale Inc., Trust Éterna Inc., Fiducie Raymond James (Québec) Ltée et Fiducie Blue Bridge possèdent un actif combiné de 2,7 G\$, ce qui correspond à 1,5 % de l'actif total des sociétés de fiducie détenant une autorisation au Québec. L'actif de Trust Banque Nationale Inc. représente 99,4 % de l'ensemble de l'actif des sociétés de fiducie à charte du Québec.

### Graphique 30

Évolution de l'ensemble des passifs et des capitaux propres des SFSE (G\$)



En 2024, les dépôts représentent la principale source de financement des activités des SFSE, constituant 85,6 % du passif total. Leur montant a augmenté de 35,4 G\$, soit une hausse de 8,2 % par rapport à 2023. Cette croissance est notamment liée à la hausse des taux d'intérêt offerts sur les produits d'épargne depuis 2023.

Les autres passifs ont diminué de 13 % pour atteindre 34,4 G\$ à la fin de l'année.

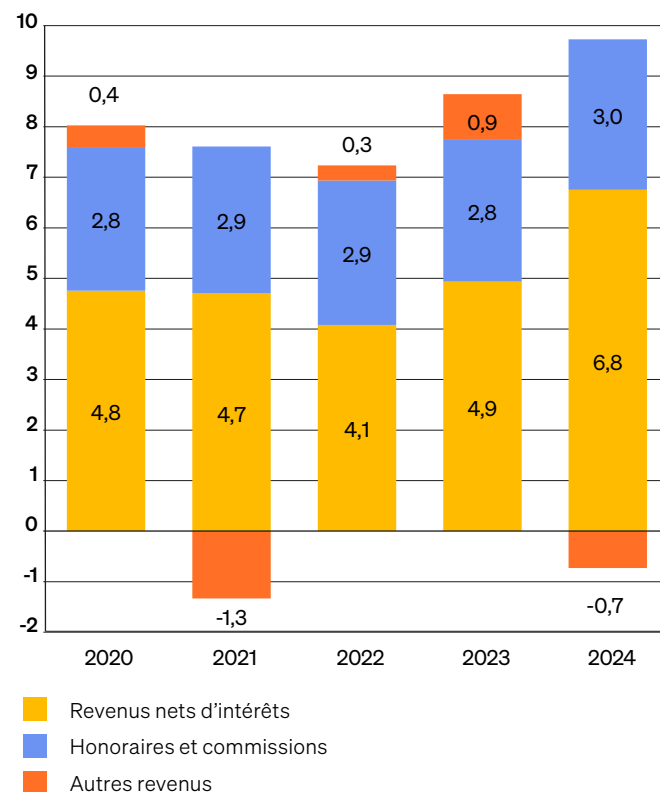
Les emprunts et dettes en sous-ordre ont fortement augmenté, passant de 2,5 G\$ en 2023 à 3,6 G\$ en 2024, soit une hausse de 41,1 %. La Société hypothécaire Banque de Montréal en détient la grande majorité (87,8 %).

Enfin, les capitaux propres sont passés de 37,2 G\$ en 2023 à 40,1 G\$ en 2024, ce qui représente une croissance de 7,8 %. Les bénéfices non répartis représentent 58,1 % des capitaux propres.

## État des résultats des SFSE

### Graphique 31

Évolution des composantes du revenu total des SFSE (G\$)



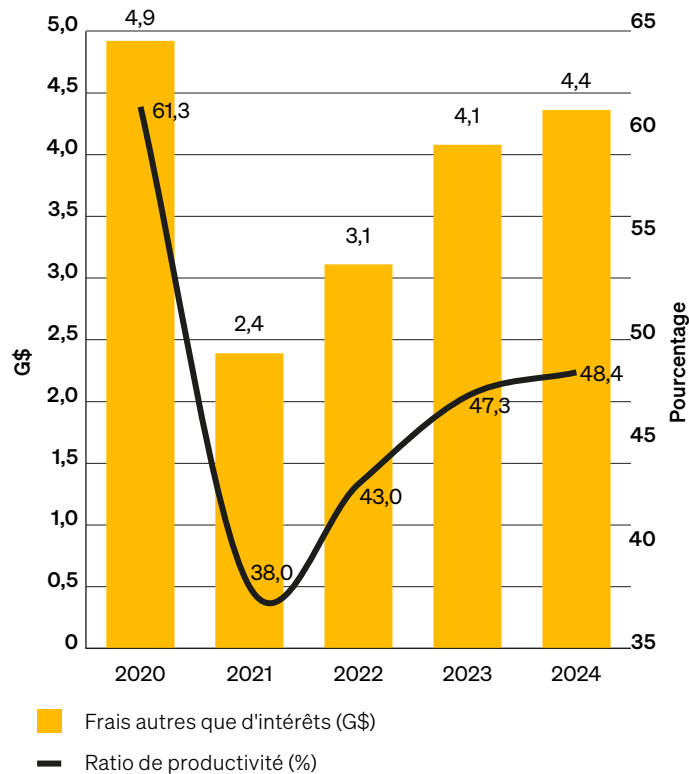
En 2024, les revenus des SFSE ont atteint plus de 9 G\$, en hausse de 0,4 G\$ par rapport à 2023. Ces revenus proviennent principalement de trois sources : les revenus nets d'intérêts, les honoraires et commissions ainsi que d'autres revenus provenant de gains en capital réalisés sur les titres financiers.

Les revenus nets d'intérêts représentent 75 % du revenu total des SFSE. Ils ont augmenté de 1,8 G\$, une hausse de 36,7 % par rapport à 2023. De leur côté, les honoraires et commissions ont connu une hausse de 0,2 G\$, soit 5,7 % au cours de la dernière année.

En revanche, les autres revenus ont terminé l'année 2024 dans le négatif, soit à -0,7 G\$, tandis qu'ils étaient de 0,9 G\$ en 2023. Cette chute est due à une perte de 0,9 G\$, enregistrée par une société d'épargne, sur la fluctuation de la juste valeur de la partie associée aux dérivés incorporés aux produits d'épargne ayant un rendement variable lié aux indices boursiers, comparativement à un gain de 0,7 G\$ enregistrée en 2023 par cette même société.

**Graphique 32**

Évolution des frais autres que d'intérêts des SFSE

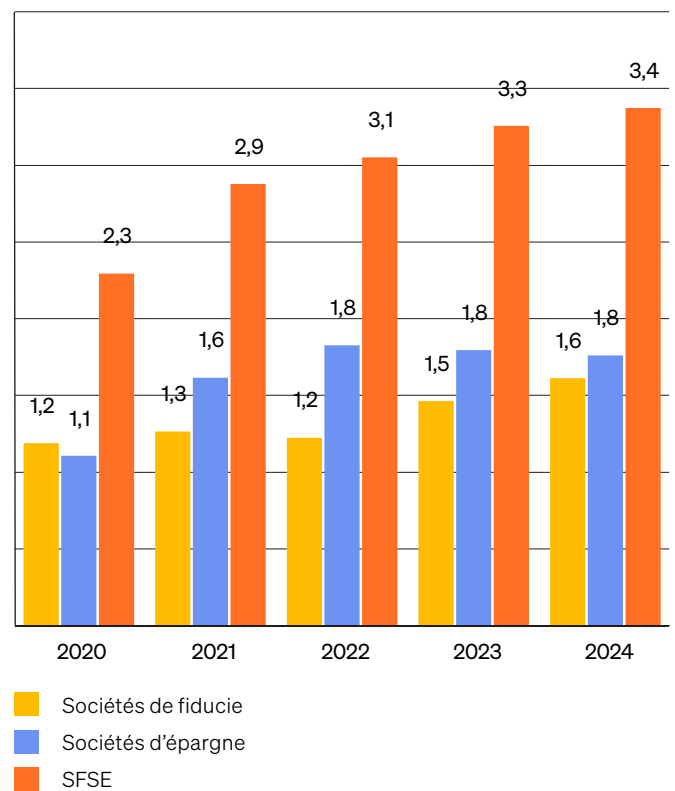


En 2024, les frais autres que d'intérêts ont augmenté de 0,3 G\$, passant de 4,1 G\$ en 2023 à 4,4 G\$ en 2024. Cette hausse est surtout due à une augmentation de 0,4 G\$, comptabilisée en frais de gestion par une société, contrebalançant ainsi le gain comptabilisé aux autres revenus en lien avec les produits d'épargne ayant un rendement variable lié aux indices boursiers.

Cette hausse des frais autres que d'intérêts s'est reflétée par une dégradation du ratio de productivité. L'augmentation de ce ratio signifie une gestion des coûts moins performante, ce qui se traduit par une baisse de la productivité. Ainsi, le ratio de productivité est passé de 47,3 % en 2023 à 48,4 % en 2024. Ce résultat s'explique par un écart défavorable entre la hausse des frais autres que d'intérêts de 7,3 %, combinée à une hausse du revenu total de 3,5 %.

**Graphique 33**

Évolution des bénéfices des SFSE (G\$)



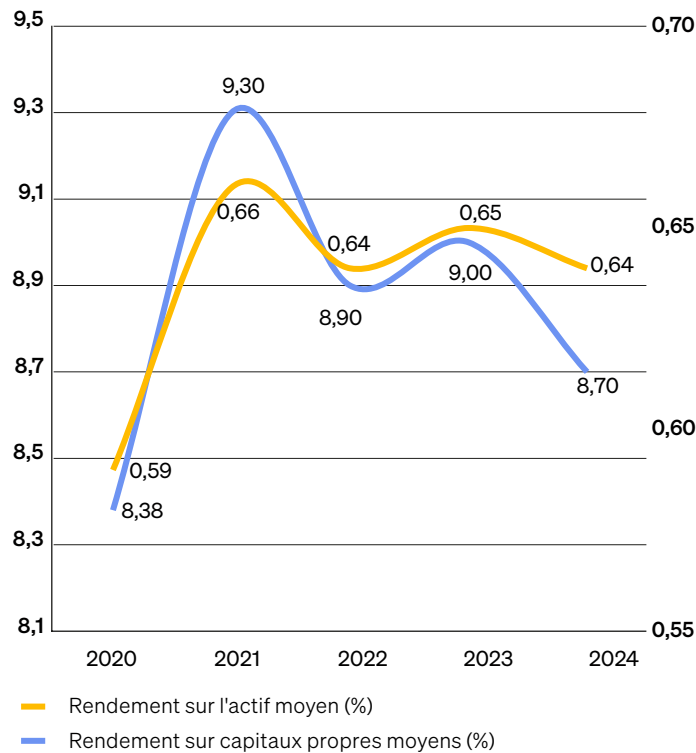
En 2024, le résultat net total des SFSE a augmenté de 0,1 G\$, passant de 3,3 G\$ en 2023 à 3,4 G\$ en 2024, soit une croissance de 3,6 % par rapport à 2023. Cette hausse s'explique principalement par l'effet net de la hausse du revenu total de 0,3 G\$ ainsi que la hausse des frais autres que d'intérêts de 0,2 G\$.

En 2024, les 37 sociétés de fiducie et les six sociétés d'épargne ont eu une contribution similaire à celle de 2023 sur le cumulatif des bénéfices des SFSE (48 % pour les sociétés de fiducie et 52 % pour les sociétés d'épargne). Cependant, c'est l'impact de la progression des sociétés de fiducie qui a fait grimper le bénéfice net cumulatif des SFSE en 2024. En effet, les sociétés de fiducie ont affiché une hausse de 0,2 G\$ (10,4 %), comparativement à une diminution de 35 M\$ (1,9 %) pour les sociétés d'épargne.

Le graphique 34 illustre l'évolution des ratios de rendement des SFSE depuis 2020. Ces indicateurs permettent d'évaluer la rentabilité des capitaux investis et l'efficacité de l'utilisation des actifs.

### Graphique 34

Évolution du rendement sur capitaux et actif moyen des SFSE (pourcentage)



Le graphique 34 montre que le taux de rendement des capitaux propres moyens des SFSE a progressé entre 2020 et 2024, passant de 8,38 % à 8,70 % au cours de cette période. Le taux de rendement des actifs moyens des SFSE a suivi la même tendance passant de 0,59 % en 2020 à 0,64 % en 2024. Pour cette année, la légère baisse de ces deux ratios de rendement s'explique par une évolution annuelle relativement stable des bénéfices cumulés, de l'actif et des capitaux propres des SFSE.

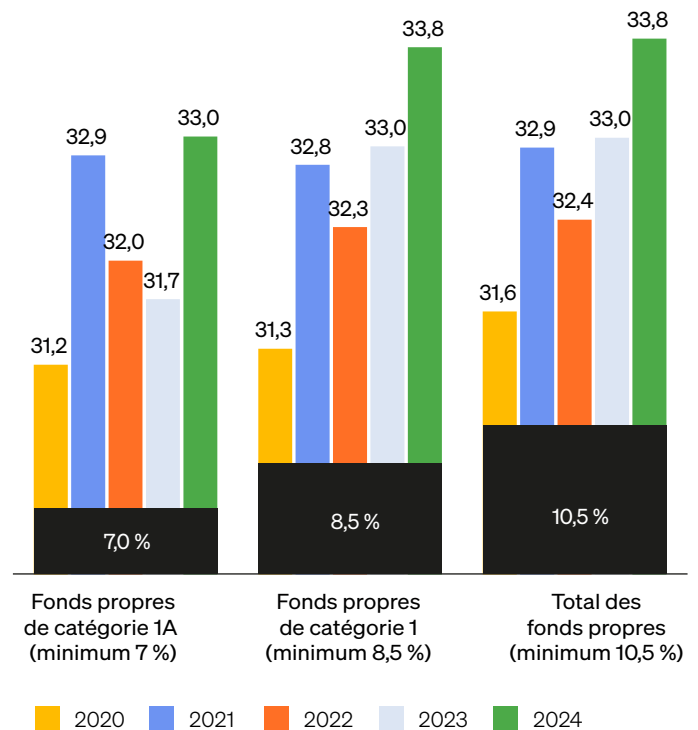
## Capitalisation

La Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de l'AMF est applicable aux caisses non-membres d'une fédération et aux SFSE.

Le graphique 35 illustre l'évolution du ratio des fonds propres pour la période de 2020 à 2024. Les SFSE démontrent une stabilité dans la saine gestion de leur capitalisation, au cours des dernières années, dépassant largement les exigences de fonds propres de l'AMF. En effet, au 31 décembre 2024, les ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 se situent respectivement à 33 % et 33,8 %. Pour sa part le ratio de fonds propres total est passé de 33 % en 2023 à 33,8 % en 2024. Ces ratios représentent la moyenne pondérée des SFSE.

### Graphique 35

Moyenne pondérée des ratios de fonds propres des SFSE (pourcentage)

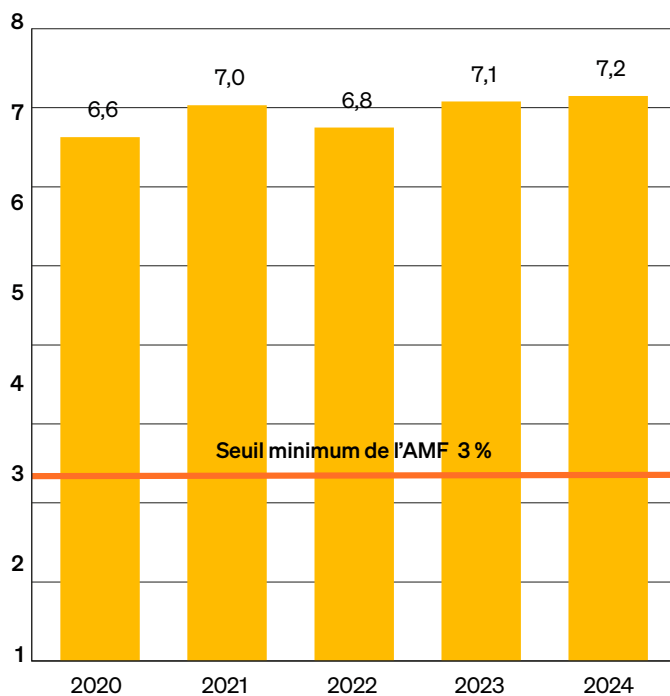


Le graphique 36 illustre le ratio de levier des SFSE. Le ratio de levier mesure les fonds propres des institutions financières par rapport au total de leurs expositions au bilan, sur dérivés, aux opérations de financement par titre et les éléments hors bilan. Ce ratio vise à plafonner l'accumulation de l'effet de levier afin de prévenir les effets déstabilisateurs pour le système financier et l'économie.

Depuis son entrée en vigueur en 2015, ce ratio est demeuré relativement stable. Au 31 décembre 2024, il s'établit à 7,2 %.

### Graphique 36

Moyenne pondérée des ratios de levier des SFSE (pourcentage)



## Sommaire de la situation financière

**Tableau 7**

Liste des sociétés de fiducie détenant une autorisation au Québec au 31 décembre 2024<sup>36</sup>

	Raison sociale officielle	Charte	Municipalité	Autorisée à recevoir des dépôts du public	Fin d'exercice	Autorisation d'administrateur de RVER
1	B2B TRUSTCO	Canada	TORONTO	Oui	Octobre	Non
2	BLC TRUST	Canada	MONTRÉAL	Oui	Octobre	Non
3	COMPAGNIE DE FIDUCIE PEOPLES	Canada	VANCOUVER	Oui	Décembre	Non
4	COMPAGNIE HOME TRUST	Canada	TORONTO	Oui	Décembre	Non
5	COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST DU CANADA	Canada	TORONTO	Oui	Octobre	Non
6	COMPAGNIE TRUST BNY CANADA	Canada	TORONTO	Non	Décembre	Non
7	COMPAGNIE TRUST CIBC	Canada	VANCOUVER	Oui	Octobre	Non
8	COMPAGNIE TRUST CIBC MELLON	Canada	TORONTO	Non	Octobre	Non
9	COMPAGNIE TRUST NATIONAL	Canada	TORONTO	Oui	Octobre	Non
10	COMPAGNIE TRUST ROYAL	Canada	MONTRÉAL	Oui	Octobre	Oui
11	COMPAGNIE TRUST SOLUS	Canada	TORONTO	Non	Décembre	Non
12	COMPAGNIE TRUST TSX	Canada	TORONTO	Non	Décembre	Non
13	FIDUCIE DE LA FINANCIÈRE SUN LIFE INC.	Canada	WATERLOO	Oui	Décembre	Non
14	FIDUCIE DESJARDINS INC.	Canada	MONTRÉAL	Oui	Décembre	Non
15	FIDUCIE ÉQUITABLE	Canada	TORONTO	Oui	Octobre	Non
16	FIDUCIE ODYSSEY	Canada	CALGARY	Non	Décembre	Non
17	FIDUCIE RBC SERVICES AUX INVESTISSEURS	Canada	TORONTO	Oui	Octobre	Non
18	INDUSTRIELLE ALLIANCE, FIDUCIE INC.	Canada	QUÉBEC	Oui	Décembre	Non
19	LA COMPAGNIE DE FIDUCIE DU GROUPE INVESTORS LTÉE	Canada	WINNIPEG	Oui	Décembre	Non
20	LA SOCIÉTÉ CANADA TRUST	Canada	TORONTO	Oui	Octobre	Non
21	LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	Canada	TORONTO	Oui	Octobre	Non
22	LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE CONCENTRA	Canada	SASKATOON	Non	Octobre	Non
23	LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE DU NORD, CANADA	Canada	TORONTO	Non	Décembre	Non
24	LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE FNB	Canada	SASKATOON	Non	Octobre	Non
25	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE BLUE BRIDGE INC.	Québec	MONTRÉAL	Non	Septembre	Non
26	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE BMO	Canada	TORONTO	Oui	Octobre	Non

36 Pour plus de détails sur ces sociétés, consultez le registre «Institutions de dépôts» sur le site Web de l'AMF : [lautorite.qc.ca](http://lautorite.qc.ca).

	Raison sociale officielle	Charte	Municipalité	Autorisée à recevoir des dépôts du public	Fin d'exercice	Autorisation d'administrateur de RVER
27	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE CANADIENNE DE L'OUEST	Canada	EDMONTON	Non	Octobre	Non
28	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE COMPUTERSHARE DU CANADA	Canada	TORONTO	Non	Décembre	Non
29	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE MANUVIE	Canada	WATERLOO	Oui	Décembre	Non
30	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE NATCAN	Canada	MONTRÉAL	Oui	Octobre	Non
31	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE OLYMPIA	Alberta	CALGARY	Non	Décembre	Non
32	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE VALIANT	Canada	EDMONTON	Non	Octobre	Non
33	SOCIÉTÉ FIDUCIARY TRUST DU CANADA	Canada	TORONTO	Non	Octobre	Non
34	STATE STREET TRUST COMPANY CANADA	Canada	TORONTO	Non	Décembre	Non
35	TRUST BANQUE NATIONALE INC.	Québec	MONTRÉAL	Oui	Octobre	Oui
36	TRUST ÉTERNA INC.	Québec	QUÉBEC	Non	Septembre	Non
37	TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC.	Canada	MONTRÉAL	Oui	Octobre	Non

## Tableau 8

Liste des sociétés d'épargne détenant une autorisation au Québec au 31 décembre 2024<sup>37</sup>

	Raison sociale officielle	Charte	Municipalité	Fin d'exercice
1	HYPOTHÈQUES CIBC INC.	Canada	TORONTO	Octobre
2	LA SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES TD	Canada	TORONTO	Octobre
3	LA SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE MCAN	Canada	TORONTO	Décembre
4	SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES DE LA BANQUE ROYALE	Canada	TORONTO	Octobre
5	SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE BANQUE DE MONTRÉAL	Canada	CALGARY	Octobre
6	SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE SCOTIA	Canada	TORONTO	Octobre

37 Pour plus de détails sur ces sociétés, consultez le registre « Institutions de dépôts » sur le site Web de l'AMF : [lautorite.qc.ca](http://lautorite.qc.ca).

**Tableau 9**

Bilan, résultats et biens sous administration cumulés des sociétés de fiducie exerçant des activités au Québec, au 31 décembre 2024 (K\$)

**Bilan**

<b>ACTIF</b>	<b>2 024</b>	<b>2 023</b>	<b>VARIATION</b>
Encaisse, dépôts et valeurs mobilières	186 299 623	171 347 555	8,73 %
Prêts	34 673 962	35 227 181	-1,57 %
Autres Actifs	6 389 621	8 937 826	-28,51 %
<b>Total</b>	<b>227 363 206</b>	<b>215 512 562</b>	<b>5,50 %</b>

**PASSIF ET CAPITAUX PROPRES**

Dépôts	199 160 215	182 882 437	8,90 %
Emprunts et dettes en sous-ordre	230 452	229 476	0,43 %
Autres Passifs	12 841 169	17 964 783	-28,52 %
Capitaux Propres	15 131 370	14 435 865	4,82 %
<b>Total</b>	<b>227 363 206</b>	<b>215 512 562</b>	<b>5,50 %</b>

**État des résultats**

Revenus d'intérêts	10 924 444	9 019 230	21,12 %
Frais d'intérêts	8 238 746	6 931 850	18,85 %
Provision pour pertes sur prêts	88 743	89 996	-1,39 %
<b>Revenu net d'intérêts</b>	<b>2 596 955</b>	<b>1 997 384</b>	<b>30,02 %</b>
Honoraires et commissions	2 712 663	2 607 821	4,02 %
Autres revenus	166 524	144 615	15,15 %
<b>Revenus totaux</b>	<b>5 476 142</b>	<b>4 749 820</b>	<b>15,29 %</b>
Frais autres qu'intérêts	3 240 534	2 700 705	19,99 %
<b>Bénéfices (perte) avant impôts</b>	<b>2 235 608</b>	<b>2 049 115</b>	<b>9,10 %</b>
Impôts	622 049	587 012	5,97 %
Gains (pertes) sur activités abandonnées	-	-	
<b>Bénéfice (perte) net</b>	<b>1 613 559</b>	<b>1 462 103</b>	<b>10,36 %</b>
Rendement sur l'actif moyen (%)	0,7	0,7	
Rendement sur l'avoir moyen (%)	10,9	10,3	
<b>Actifs gérés pour autrui / bien sous administration</b>	<b>9 236 145 739</b>	<b>7 703 297 368</b>	<b>19,90 %</b>

## Tableau 10

Bilan, résultats cumulés des sociétés d'épargne exerçant des activités au Québec, au 31 décembre 2024 (K\$)

### Bilan

ACTIF	2 024	2 023	VARIATION
Encaisse, dépôts et valeurs mobilières	231 344 764	206 188 898	12,20 %
Prêts	64 807 919	65 684 620	-1,33 %
Autres Actifs	19 326 084	21 287 741	-9,21 %
<b>Total</b>	<b>315 478 767</b>	<b>293 161 259</b>	<b>7,61 %</b>

### PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

Dépôts	265 634 739	246 560 824	7,74 %
Emprunts et dettes en sous-ordre	3 319 082	2 286 538	45,16 %
Autres Passifs	21 530 924	21 511 363	0,09 %
Capitaux Propres	24 994 022	22 802 534	9,61 %
<b>Total</b>	<b>315 478 767</b>	<b>293 161 259</b>	<b>7,61 %</b>

### État des résultats

Revenus d'intérêts	13 521 299	9 729 951	38,97 %
Frais d'intérêts	9 367 900	6 777 522	38,22 %
Provision pour pertes sur prêts	1 785	12 160	-85,32 %
<b>Revenu net d'intérêts</b>	<b>4 151 614</b>	<b>2 940 269</b>	<b>41,20 %</b>
Honoraires et commissions	271 444	264 740	2,53 %
Autres revenus	(895 167)	742 461	-220,57 %
<b>Revenus totaux</b>	<b>3 527 891</b>	<b>3 947 470</b>	<b>-10,63 %</b>
Frais autres qu'intérêts	1 119 022	1 425 614	-21,51 %
<b>Bénéfices (perte) avant impôts</b>	<b>2 408 869</b>	<b>2 521 856</b>	<b>-4,48 %</b>
Impôts	648 081	726 295	-10,77 %
Gains (pertes) sur activités abandonnées	-	-	
<b>Bénéfice (perte) net</b>	<b>1 760 788</b>	<b>1 795 561</b>	<b>-1,94 %</b>
Rendement sur l'actif moyen (%)	0,6	0,6	
Rendement sur l'avoir moyen (%)	7,4	8,2	
<b>Actifs gérés pour autrui / bien sous administration</b>	<b>7 781 324</b>	<b>6 438 530</b>	<b>20,86 %</b>



## 1.2.3 Données détaillées par institution

**Tableau 11**

États annuels des sociétés de fiducie pour l'exercice de 2024 (K\$)

BILAN				
	Nom des sociétés de fiducie	Actif	Passif	Capitaux Propres
1	B2B TRUSTCO	820 191	638 356	181 835
2	BLC TRUST	1 725 262	1 622 083	103 179
3	COMPAGNIE DE FIDUCIE PEOPLES	7 693 707	7 206 203	487 504
4	COMPAGNIE HOME TRUST	22 918 528	21 569 118	1 349 410
5	COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST DU CANADA	7 148 131	6 813 283	334 848
6	COMPAGNIE TRUST CIBC	20 357 326	18 984 848	1 372 478
7	COMPAGNIE TRUST CIBC MELLON	18 749 755	17 625 270	1 124 485
8	COMPAGNIE TRUST NATIONAL	7 145 004	6 827 672	317 332
9	COMPAGNIE TRUST ROYAL	25 260 942	23 680 765	1 580 177
10	COMPAGNIE TRUST SOLUS	15 952	1 674	14 278
11	COMPAGNIE TRUST TSX	213 335	30 228	183 107
12	FIDUCIE COMPUTERSHARE AVANTAGE DU CANADA	167 924	5 310	162 614
13	FIDUCIE DE LA FINANCIÈRE SUN LIFE INC.	984 046	900 158	83 888
14	FIDUCIE DESJARDINS INC.	1 052 858	790 641	262 217
15	FIDUCIE ÉQUITABLE	2 496 343	2 353 317	143 026
16	FIDUCIE RAYMOND JAMES (QUÉBEC) LTÉE	5 717	128	5 589
17	FIDUCIE RBC SERVICES AUX INVESTISSEURS	15 392 918	14 217 641	1 175 277
18	INDUSTRIELLE ALLIANCE, FIDUCIE INC.	120 785	15 684	105 101
19	LA COMPAGNIE DE FIDUCIE DU GROUPE INVESTORS LTÉE	9 497	291	9 206
20	LA SOCIÉTÉ CANADA TRUST	51 503 228	49 192 889	2 310 339
21	LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	9 993 650	9 324 803	668 847
22	LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE CONCENTRA	28 085	2 109	25 976
23	LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE DU NORD, CANADA	82 663	3 184	79 479
24	LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE FNB	6 170	706	5 464
25	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE BLUE BRIDGE INC.	7 449	3 801	3 648
26	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE BMO	8 938 157	8 396 267	541 890
27	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE CANADIENNE DE L'OUEST	7 927 172	7 463 867	463 305
28	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE COMPUTERSHARE DU CANADA	211 725	62 508	149 217
29	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE MANUVIE	2 529 795	2 142 337	387 458

ÉTAT DES RÉSULTATS								
Marge Bénéficiaire	Honoraires et Commissions	Autres Revenus	Frais autres qu'intérêts	Impôts	Gains sur Activités Abandonnées	Bénéfices (perte) net	Résultat Global (perte)	
11 170	1 373	-	4 833	2 043	-	5 667	5 667	1
6 226	733	-	2 952	1 062	-	2 945	2 945	2
31 208	124 477	102 535	189 122	18 037	-	51 061	51 061	3
569 521	53 428	5 707	232 087	109 641	-	286 928	285 463	4
36 381	-	(721)	9 971	7 169	-	18 520	18 520	5
146 844	828 899	-	782 230	52 927	-	140 586	140 973	6
81 639	11 154	(20 074)	6 084	17 659	-	48 976	250 316	7
35 609	-	1 662	9 345	7 738	-	20 188	20 188	8
268 741	58 503	-	34 018	82 326	-	210 900	219 170	9
466	4 817	(4)	7 215	1 918	-	(3 854)	(3 854)	10
50 759	60 889	2 069	93 253	5 572	-	14 892	14 892	11
7 233	23 991	428	7 338	6 468	-	17 846	17 846	12
14 261	1 618	(63)	4 232	3 080	-	8 504	12 978	13
24 095	156 915	1 075	150 564	8 366	-	23 155	27 861	14
(4 874)	-	28 564	3 401	5 310	-	14 979	11 985	15
287	293	-	758	587	-	(765)	(765)	16
197 544	510 389	-	637 136	25 411	-	45 386	57 182	17
2 642	1 882	3 704	1 291	1 943	-	4 994	4 994	18
491	577	-	568	136	-	364	364	19
515 205	133 283	634	448 570	56 206	-	144 346	148 892	20
85 374	95 654	3 834	82 782	28 821	-	73 259	73 259	21
743	13 120	-	10 534	986	-	2 343	2 343	22
3 443	14 505	813	15 761	795	-	2 205	2 205	23
277	1 449	-	1 402	-	-	324	324	24
176	5 402	-	5 158	73	-	347	347	25
41 360	137 653	-	50 510	35 994	-	92 509	92 509	26
79 892	15 341	-	47 538	12 295	-	35 400	35 823	27
70 634	94 915	2 644	73 422	24 773	-	69 998	69 998	28
33 518	1 380	-	5 869	7 948	-	21 081	21 081	29

<b>BILAN</b>				
	<b>Nom des sociétés de fiducie</b>	<b>Actif</b>	<b>Passif</b>	<b>Capitaux Propres</b>
30	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE NATCAN	8 245 991	7 533 785	712 206
31	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE OLYMPIA	43 502	3 851	39 651
32	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE VALIANT	176 955	167 068	9 887
33	SOCIÉTÉ FIDUCIARY TRUST DU CANADA	25 681	3 479	22 202
34	STATE STREET TRUST COMPANY CANADA	257 940	46 055	211 885
35	TRUST BANQUE NATIONALE INC.	3 412 819	3 018 264	394 555
36	TRUST ÉTERNA INC.	8 992	2 155	6 837
37	TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC.	1 685 011	1 582 038	102 973
	<b>TOTAL</b>	<b>227 363 206</b>	<b>212 231 836</b>	<b>15 131 370</b>

**Tableau 12**

États annuels des sociétés d'épargne pour l'exercice de 2024 (K\$)

<b>BILAN</b>				
	<b>Nom des sociétés d'épargne</b>	<b>Actif</b>	<b>Passif</b>	<b>Capitaux Propres</b>
1	HYPOTHÈQUES CIBC INC.	2 168 197	1 925 851	242 346
2	LA SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES TD	169 774 169	157 332 777	12 441 392
3	LA SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE MCAN	5 349 648	4 750 459	599 189
4	SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES DE LA BANQUE ROYALE	28 326 674	21 394 556	6 932 118
5	SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE BANQUE DE MONTRÉAL	102 443 931	98 411 015	4 032 916
6	SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE SCOTIA	7 416 148	6 670 087	746 061
	<b>TOTAL</b>	<b>315 478 767</b>	<b>290 484 745</b>	<b>24 994 022</b>

ÉTAT DES RÉSULTATS								
Marge Bénéficiaire	Honoraires et Comissions	Autres Revenus	Frais autres qu'intérêts	Impôts	Gains sur Activités Abandonnées	Bénéfices (perte) net	Résultat Global (perte)	
129 730	36 375	-	32 173	37 391	-	96 541	96 541	30
53 203	30 558	(94)	54 945	6 566	-	22 156	22 156	31
442	1	-	378	15	-	50	350	32
1 132	34 216	-	40 942	-	-	(5 594)	(5 594)	33
3 603	205 259	33 715	149 038	24 789	-	68 750	68 759	34
90 394	50 108	-	39 038	26 666	-	74 798	74 798	35
2 018	3 501	96	3 363	579	-	1 673	1 936	36
5 568	5	-	2 713	759	-	2 101	2 101	37
<b>2 596 955</b>	<b>2 712 663</b>	<b>166 524</b>	<b>3 240 534</b>	<b>622 049</b>	-	<b>1 613 559</b>	<b>1 845 614</b>	

ÉTAT DES RÉSULTATS								
Marge Bénéficiaire	Honoraires et Comissions	Autres Revenus	Frais autres qu'intérêts	Impôts	Gains sur Activités Abandonnées	Bénéfices (perte) net	Résultat Global (perte)	
15 984	89	-	935	4 011	-	11 127	12 992	1
2 682 345	221 480	(928 625)	896 802	299 512	-	778 886	783 432	2
98 305	13 729	30 898	66 378	(1 032)	-	77 586	75 864	3
1 007 218	302	-	99 699	252 690	-	655 131	655 131	4
264 424	837	-	30 798	65 789	-	168 674	168 674	5
83 338	35 007	2 560	24 410	27 111	-	69 384	69 384	6
<b>4 151 614</b>	<b>271 444</b>	<b>(895 167)</b>	<b>1 119 022</b>	<b>648 081</b>	-	<b>1 760 788</b>	<b>1 765 477</b>	

**Tableau 13**

Répartition de l'actif et du passif des sociétés de fiducie pour l'exercice de 2024 (K\$)

ACTIF					
	Nom des sociétés de fiducie	Encaisse, dépôts et valeurs mobilières	Prêts	Autres actifs	Total de l'actif
1	B2B TRUSTCO	812 160	-	8 031	820 191
2	BLC TRUST	1 298 166	-	427 096	1 725 262
3	COMPAGNIE DE FIDUCIE PEOPLES	1 474 822	5 017 861	1 201 024	7 693 707
4	COMPAGNIE HOME TRUST	1 326 757	21 172 972	418 799	22 918 528
5	COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST DU CANADA	7 096 634	-	51 497	7 148 131
6	COMPAGNIE TRUST CIBC	19 933 434	-	423 892	20 357 326
7	COMPAGNIE TRUST CIBC MELLON	17 472 338	1 190 539	86 878	18 749 755
8	COMPAGNIE TRUST NATIONAL	7 088 654	-	56 350	7 145 004
9	COMPAGNIE TRUST ROYAL	24 509 725	16 722	734 495	25 260 942
10	COMPAGNIE TRUST SOLUS	9 060	-	6 892	15 952
11	COMPAGNIE TRUST TSX	72 786	-	140 549	213 335
12	FIDUCIE COMPUTERSHARE AVANTAGE DU CANADA	151 791	-	16 133	167 924
13	FIDUCIE DE LA FINANCIÈRE SUN LIFE INC.	664 560	306 437	13 049	984 046
14	FIDUCIE DESJARDINS INC.	975 974	-	76 884	1 052 858
15	FIDUCIE ÉQUITABLE	60 104	2 280 436	155 803	2 496 343
16	FIDUCIE RAYMOND JAMES (QUÉBEC) LTÉE	5 591	-	126	5 717
17	FIDUCIE RBC SERVICES AUX INVESTISSEURS	14 144 357	170 552	1 078 009	15 392 918
18	INDUSTRIELLE ALLIANCE, FIDUCIE INC.	117 460	904	2 421	120 785
19	LA COMPAGNIE DE FIDUCIE DU GROUPE INVESTORS LTÉE	2 383	6 460	654	9 497
20	LA SOCIÉTÉ CANADA TRUST	50 949 390	471 077	82 761	51 503 228
21	LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	9 922 262	2 647	68 741	9 993 650
22	LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE CONCENTRA	24 865	-	3 220	28 085
23	LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE DU NORD, CANADA	76 284	-	6 379	82 663
24	LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE FNB	4 820	-	1 350	6 170
25	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE BLUE BRIDGE INC.	4 458	-	2 991	7 449
26	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE BMO	8 700 490	-	237 667	8 938 157
27	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE CANADIENNE DE L'OUEST	3 866 177	4 019 357	41 638	7 927 172
28	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE COMPUTERSHARE DU CANADA	88 068	-	123 657	211 725
29	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE MANUVIE	2 484 944	17 998	26 853	2 529 795
30	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE NATCAN	8 143 630	-	102 361	8 245 991

PASSIF					
Dépôts	Emprunts et dettes en sous-ordre	Autres passifs	Total du passif	Actifs gérés pour autrui / biens sous administration	
635 624	-	2 732	638 356	696 647	1
1 570 909	-	51 174	1 622 083	69 710	2
3 223 275	49	3 982 879	7 206 203	28 147 663	3
17 273 534	-	4 295 584	21 569 118	7 099 175	4
6 658 615	-	154 668	6 813 283	-	5
18 626 990	-	357 858	18 984 848	112 523 910	6
17 542 071	-	83 199	17 625 270	3 056 916 033	7
6 660 305	-	167 367	6 827 672	-	8
23 201 709	-	479 056	23 680 765	15 192 267	9
-	-	1 674	1 674	445 209	10
-	-	30 228	30 228	3 100 309	11
-	-	5 310	5 310	3 241 817	12
770 291	1977	127 890	900 158	64 599 630	13
755 590	-	35 051	790 641	894 797 034	14
1 940 840	-	412 477	2 353 317	-	15
-	-	128	128	61 924	16
13 004 148	28 426	1 185 067	14 217 641	2 754 093 761	17
14 597	-	1 087	15 684	91 231 042	18
-	-	291	291	12 986 461	19
48 486 355	200 000	506 534	49 192 889	7 906 220	20
9 239 575	-	85 228	9 324 803	82 820 640	21
303	-	1 806	2 109	41 046 827	22
-	-	3 184	3 184	161 168 152	23
-	-	706	706	-	24
-	-	3 801	3 801	4 439 007	25
8 175 751	-	220 516	8 396 267	67 536 755	26
7 237 704	-	226 163	7 463 867	18 364 192	27
28 619	-	33 889	62 508	28 059 272	28
2 123 134	-	19 203	2 142 337	2 837 917	29
7 421 682	-	112 103	7 533 785	373 067 288	30

ACTIF					
	Nom des sociétés de fiducie	Encaisse, dépôts et valeurs mobilières	Prêts	Autres actifs	Total de l'actif
31	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE OLYMPIA	9 919	-	33 583	43 502
32	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE VALIANT	176 715	-	240	176 955
33	SOCIÉTÉ FIDUCIARY TRUST DU CANADA	21 454	-	4 227	25 681
34	STATE STREET TRUST COMPANY CANADA	87 687	-	170 253	257 940
35	TRUST BANQUE NATIONALE INC.	3 327 716	-	85 103	3 412 819
36	TRUST ÉTERNA INC.	8 055	-	937	8 992
37	TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC.	1 185 933	-	499 078	1 685 011
	<b>TOTAL</b>	<b>186 299 623</b>	<b>34 673 962</b>	<b>6 389 621</b>	<b>227 363 206</b>

**Tableau 14**

Répartition de l'actif et du passif des sociétés d'épargne pour l'exercice de 2024 (K\$)

ACTIF					
	Nom des sociétés de fiducie	Encaisse, dépôts et valeurs mobilières	Prêts	Autres actifs	Total de l'actif
1	HYPOTHÈQUES CIBC INC.	2 065 666	-	102 531	2 168 197
2	LA SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES TD	169 213 002	474 523	86 644	169 774 169
3	LA SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE MCAN	294 108	4 858 649	196 891	5 349 648
4	SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES DE LA BANQUE ROYALE	10 803 895	62	17 522 717	28 326 674
5	SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE BANQUE DE MONTRÉAL	46 348 026	54 702 093	1 393 812	102 443 931
6	SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE SCOTIA	2 620 067	4 772 592	23 489	7 416 148
	<b>TOTAL</b>	<b>231 344 764</b>	<b>64 807 919</b>	<b>19 326 084</b>	<b>315 478 767</b>

PASSIF					
Dépôts	Emprunts et dettes en sous-ordre	Autres passifs	Total du passif	Actifs gérés pour autrui / biens sous administration	
-	-	3 851	3 851	12 597 795	31
163 756	-	3 312	167 068	-	32
-	-	3 479	3 479	7 839 336	33
-	-	46 055	46 055	2 420 315 121	34
2 872 489	-	145 775	3 018 264	374 629 695	35
-	-	2 155	2 155	2 538 222	36
1 532 349	-	49 689	1 582 038	12 329	37
<b>199 160 215</b>	<b>230 452</b>	<b>12 841 169</b>	<b>212 231 836</b>	<b>10 650 381 360</b>	

PASSIF					
Dépôts	Emprunts et dettes en sous-ordre	Autres passifs	Total du passif	Actifs gérés pour autrui / biens sous administration	
1 559 531	-	366 320	1 925 851	-	1
154 331 679	200 000	2 801 098	157 332 777	7 906 220	2
2 238 432	2 082	2 509 945	4 750 459	-	3
9 224 990	-	12 169 566	21 394 556	-	4
93 117 770	3 117 000	2 176 245	98 411 015	-	5
5 162 337	-	1 507 750	6 670 087	94 248	6
<b>265 634 739</b>	<b>3 319 082</b>	<b>21 530 924</b>	<b>290 484 745</b>	<b>8 000 468</b>	

**Tableau 15***Intermédiation financière des sociétés de fiducie pour l'exercice de 2024 (K\$)*

	Nom des sociétés de fiducie
1	B2B TRUSTCO
2	BLC TRUST
3	COMPAGNIE DE FIDUCIE PEOPLES
4	COMPAGNIE HOME TRUST
5	COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST DU CANADA
6	COMPAGNIE TRUST CIBC
7	COMPAGNIE TRUST CIBC MELLON
8	COMPAGNIE TRUST NATIONAL
9	COMPAGNIE TRUST ROYAL
10	FIDUCIE DE LA FINANCIÈRE SUN LIFE INC.
11	FIDUCIE DESJARDINS INC.
12	FIDUCIE ÉQUITABLE
13	FIDUCIE RBC SERVICES AUX INVESTISSEURS
14	INDUSTRIELLE ALLIANCE, FIDUCIE INC.
15	LA COMPAGNIE DE FIDUCIE DU GROUPE INVESTORS LTÉE
16	LA SOCIÉTÉ CANADA TRUST
17	LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE
18	LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE CONCENTRA
19	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE BMO
20	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE CANADIENNE DE L'OUEST
21	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE COMPUTERSHARE DU CANADA
22	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE MANUVIE
23	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE NATCAN
24	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE VALIANT
25	TRUST BANQUE NATIONALE INC.
26	TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC.
	<b>TOTAL</b>

38 Excluant les intérêts courus

39 Après la provision pour pertes et excluant les intérêts courus

Dépôts <sup>38</sup>			Prêts <sup>39</sup>			
Québec	Total	% au Québec	Québec	Total	% au Québec	
---	635 624	---	---	---	---	1
1 267 549	1 570 909	80,7%	---	---	---	2
---	3 223 275	---	478 817	5 017 861	9,5%	3
---	17 273 534	---	1 383 389	21 172 972	6,5%	4
399 088	6 658 615	6,0%	---	---	---	5
809 258	18 626 990	4,3%	---	---	---	6
---	17 542 071	---	---	1 190 539	---	7
378 908	6 660 305	5,7%	---	---	---	8
3 082 390	23 201 709	13,3%	15 874	16 722	94,9%	9
138 136	770 291	17,9%	6 368	306 437	2,1%	10
728 961	755 590	96,5%	---	---	---	11
516 866	1 940 840	26,6%	82 299	2 280 436	3,6%	12
986 531	13 004 148	7,6%	2 737	170 552	1,6%	13
13 417	14 597	91,9%	692	904	76,5%	14
---	---	---	1 741	6 460	27,0%	15
868 746	48 486 355	1,8%	3 913	471 077	0,8%	16
1 162 343	9 239 575	12,6%	142	2 647	5,4%	17
---	303	---	---	---	---	18
365 223	8 175 751	4,5%	---	---	---	19
1 624	7 237 704	0,0%	---	4 019 357	---	20
---	28 619	---	---	---	---	21
171 345	2 123 134	8,1%	5 896	17 998	32,8%	22
5 518 308	7 421 682	74,4%	---	---	---	23
---	163 756	---	---	---	---	24
2 304 685	2 872 489	80,2%	---	---	---	25
1 266 034	1 532 349	82,6%	---	---	---	26
<b>19 979 412</b>	<b>199 160 215</b>	<b>10,0 %</b>	<b>1 981 868</b>	<b>34 673 962</b>	<b>5,7 %</b>	

**Tableau 16**

Intermédiation financière des sociétés d'épargne pour l'exercice de 2024 (K\$)

	Nom des sociétés d'épargne	Dépôts <sup>40</sup>			Prêts <sup>41</sup>		
		Québec	Total	% au Québec	Québec	Total	% au Québec
1	HYPOTHÈQUES CIBC INC.	5 520	1 559 531	0,35 %	---	---	---
2	LA SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES TD	4 188 278	154 331 679	2,71 %	4 211	474 523	0,89 %
3	LA SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE MCAN	873 531	2 238 432	39,02 %	9 513	4 858 649	0,20 %
4	SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES DE LA BANQUE ROYALE	951 641	9 224 990	10,32 %	---	62	---
5	SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE BANQUE DE MONTRÉAL	11 260 274	93 117 770	12,09 %	8 264 877	54 702 093	15,11 %
6	SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE SCOTIA	314 011	5 162 337	6,08 %	925 156	4 772 592	19,38 %
	<b>TOTAL</b>	<b>17 593 255</b>	<b>265 634 739</b>	<b>6,62 %</b>	<b>9 203 757</b>	<b>64 807 919</b>	<b>14,20 %</b>

**Tableau 17**

Biens sous administration et sous gestion des sociétés de fiducie pour l'exercice de 2024 (K\$)

	Nom des sociétés de fiducie	Biens sous administration et biens sous gestion		
		Québec	Total	% au Québec
1	B2B TRUSTCO	61 023	635 624	9,6 %
2	BLC TRUST	34 855	34 855	100,0 %
3	COMPAGNIE DE FIDUCIE PEOPLES	7 112 888	21 034 775	33,8 %
4	COMPAGNIE HOME TRUST	1 409 447	5 689 728	24,8 %
5	COMPAGNIE TRUST CIBC	7 809 206	104 714 704	7,5 %
6	COMPAGNIE TRUST CIBC MELLON	153 539 663	2 903 376 370	5,3 %
7	COMPAGNIE TRUST ROYAL	1 917 029	13 275 238	14,4 %
8	COMPAGNIE TRUST SOLUS	32 872	412 337	8,0 %
9	COMPAGNIE TRUST TSX	217 969	2 882 340	7,6 %
10	FIDUCIE COMPUTERSHARE AVANTAGE DU CANADA	15 302	3 226 515	0,5 %
11	FIDUCIE DE LA FINANCIÈRE SUN LIFE INC.	6 141 756	58 457 874	10,5 %
12	FIDUCIE DESJARDINS INC.	447 398 517	447 398 517	100,0 %
13	FIDUCIE RAYMOND JAMES (QUÉBEC) LTÉE	30 962	30 962	100,0 %
14	FIDUCIE RBC SERVICES AUX INVESTISSEURS	75 378 486	2 678 715 275	2,8 %
15	INDUSTRIELLE ALLIANCE, FIDUCIE INC.	19 958 100	71 272 942	28,0 %

40 Excluant les intérêts courus

41 Après la provision pour pertes et excluant les intérêts courus

		Biens sous administration et biens sous gestion		
	Nom des sociétés de fiducie	Québec	Total	% au Québec
16	LA COMPAGNIE DE FIDUCIE DU GROUPE INVESTORS LTÉE	1 292 233	11 694 228	11,1 %
17	LA SOCIÉTÉ CANADA TRUST	219 144	7 687 076	2,9 %
18	LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	9 208 444	73 612 196	12,5 %
19	LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE CONCENTRA	138	41 046 689	0,0 %
20	LA SOCIÉTÉ DE FIDUCIE DU NORD, CANADA	9 243 561	151 924 591	6,1 %
21	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE BLUE BRIDGE INC.	2 195 070	2 243 937	97,8 %
22	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE BMO	9 909 738	57 627 017	17,2 %
23	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE CANADIENNE DE L'OUEST	5 342	18 358 850	0,0 %
24	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE COMPUTERSHARE DU CANADA	12 559 716	15 499 556	81,0 %
25	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE MANUVIE	896 439	1 941 478	46,2 %
26	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE NATCAN	136 812 299	236 254 989	57,9 %
27	SOCIÉTÉ DE FIDUCIE OLYMPIA	577 248	12 020 547	4,8 %
28	SOCIÉTÉ FIDUCIARY TRUST DU CANADA	58 874	7 780 462	0,8 %
29	STATE STREET TRUST COMPANY CANADA	323 073 756	2 097 241 365	15,4 %
30	TRUST BANQUE NATIONALE INC.	185 850 270	188 779 425	98,4 %
31	TRUST ÉTERNA INC.	1 269 111	1 269 111	100,0 %
32	TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC.	6 163	6 166	100,0 %
	<b>TOTAL</b>	<b>1 414 235 621</b>	<b>9 236 145 739</b>	<b>15,3 %</b>

**Tableau 18**

Biens sous administration et sous gestion des sociétés d'épargne pour l'exercice de 2024 (K\$)

		Biens sous administration et biens sous gestion		
	Nom des sociétés d'épargne	Québec	Total	% au Québec
1	LA SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES TD	219 144	7 687 076	2,9 %
2	SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE SCOTIA	-	94 248	---
	<b>TOTAL</b>	<b>219 144</b>	<b>7 781 324</b>	<b>2,8 %</b>

# Le secteur des assurances

A large, bold, black number '2' is positioned in the lower right quadrant of the page. The number is rendered in a clean, sans-serif font. The background is a solid, light blue color. A thin black border frames the entire page.

**Tableau 19**

Ventilation du nombre d'assureurs autorisés à exercer au Québec au 31 décembre 2024

Type de charte	Société par actions	Société de secours mutuels	Société mutuelle	Société mutuelle membre d'une fédération	Union réciproque	Organisme d'autoréglementation	Compagnie d'assurance funéraire	TOTAL
<b>Assureur de personnes</b>								
Charte du Québec	7	1	1	0	0	0	2	11
Charte d'une autre province ou territoire	3	0	1	0	0	0	0	4
Charte du Canada	28	5	1	0	0	0	0	34
Charte d'un état ou pays étranger	17	3	1	0	0	0	0	21
<b>Total</b>	<b>55</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>70</b>
<b>Assureur de dommages</b>								
Charte du Québec	11	0	5	13	1	8	0	38
Charte d'une autre province ou territoire	4	0	1	0	2	0	0	7
Charte du Canada	54	0	1	0	0	0	0	55
Charte d'un état ou pays étranger	51	0	1	0	0	0	0	52
<b>Total</b>	<b>120</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>152</b>
<b>Assurances de personnes et de dommages</b>								
Charte du Québec	2	0	0	0	0	0	0	2
Charte d'une autre province ou territoire	0	0	0	0	0	0	0	0
Charte du Canada	0	0	0	0	0	0	0	0
Charte d'un état ou pays étranger	1	0	0	0	0	0	0	1
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>178</b>	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>225</b>

## 2.1 L'assurance de personnes<sup>42</sup>

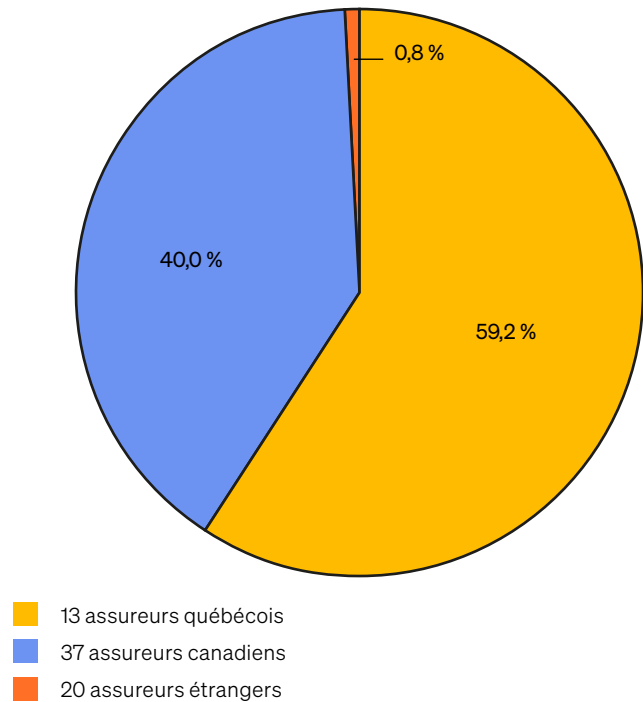
### 2.1.1 Portrait du secteur

#### L'offre d'assurance

En date du 31 décembre 2024, 73 assureurs sont autorisés par l'AMF à exercer en assurance de personnes au Québec. De ce nombre, trois de ces assureurs remplissent, pour les fins d'une autre autorité de réglementation, un formulaire de divulgation destinés aux assureurs de dommages<sup>43</sup>. L'AMF acceptant ces divulgations, les données présentées dans les tableaux et graphiques de cette section concernent donc 70 assureurs de personnes. Parmi ces 70 assureurs de personnes, 37 d'entre eux détiennent une charte canadienne ou d'une autre province. Ces assureurs regroupés sous l'appellation «assureurs canadiens» dans les graphiques, détiennent 40 % des parts de marché selon les primes directes souscrites au Québec, soit une diminution de 1,2 point de pourcentage par rapport à 2023. Vingt assureurs étrangers sont également présents (un de moins qu'en 2023) et leur part de marché au Québec reste stable à 0,8 % en 2024, comme en 2023.

#### Graphique 37

Nombre d'assureurs et parts de marché en fonction des primes directes souscrites au Québec – non consolidées selon la charte



Les treize assureurs à charte québécoise, appelés «assureurs québécois», détiennent toujours plus de la moitié du marché québécois avec 59,2 % des parts en 2024, une hausse de 1,2 point de pourcentage par rapport à 2023.

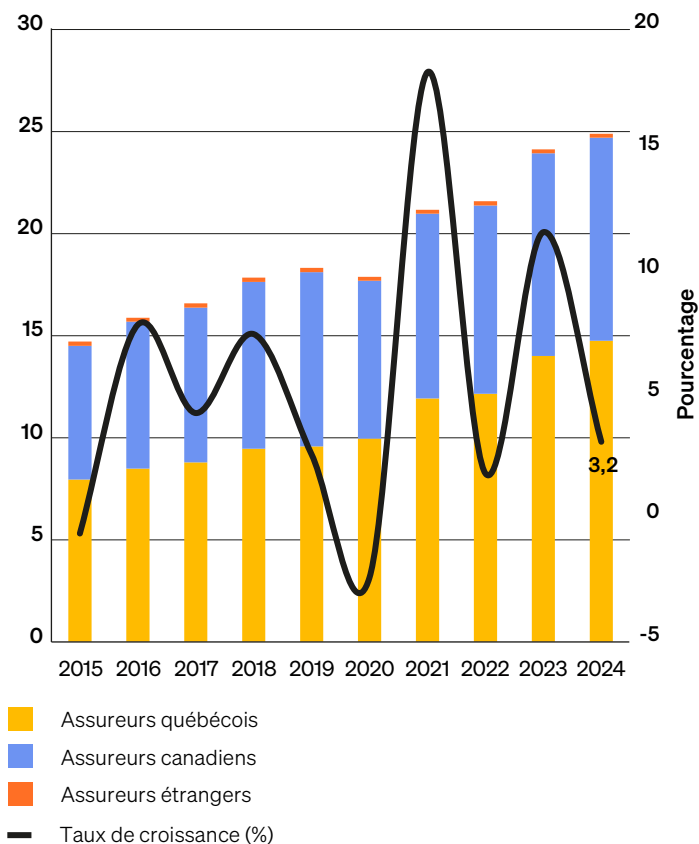
<sup>42</sup> Pour cette section, lorsqu'il est question du nombre d'assureurs et de parts de marché, les assureurs dont les activités se limitent à la réassurance sont inclus dans ces calculs.

<sup>43</sup> Les données des trois assureurs de personnes suivants : Le Bouclier Vert du Canada, la Compagnie d'assurance Triton et Europ Assistance S.A. sont incluses dans les tableaux et graphiques des assureurs de dommages. Ces trois assureurs sont considérés comme des assureurs de dommages par leur organisme de réglementation principal. Ils remplissent donc un formulaire de divulgation des assureurs de dommages.

Comme illustré au graphique 38, les primes directes souscrites au Québec ont augmenté de 3,2 % en 2024, après une hausse de 11,8 % en 2023. Il s'agit de la huitième augmentation au cours des dix dernières années.

**Graphique 38**

Évolution des primes directes souscrites au Québec – non consolidées selon la charte (G\$)



En 2024, les assureurs québécois ont vu leurs primes directes souscrites au Québec augmenter de 5,3 %, après une hausse de 15,3 % en 2023. Il s'agit de leur dixième hausse consécutive. Du côté des assureurs canadiens, la croissance a ralenti : après une progression de 7,6 % en 2023, leurs primes directes souscrites au Québec n'ont crû que de 0,3 % en 2024. Les assureurs étrangers, après avoir connu cinq années consécutives de baisse, enregistrent une hausse de 0,3 % en 2024. Ainsi, la progression des primes directes souscrites au Québec des assureurs québécois, des assureurs canadiens et des assureurs étrangers a mené à une augmentation globale de 3,2 % des primes directs souscrites en 2024, comme illustré au graphique 38.

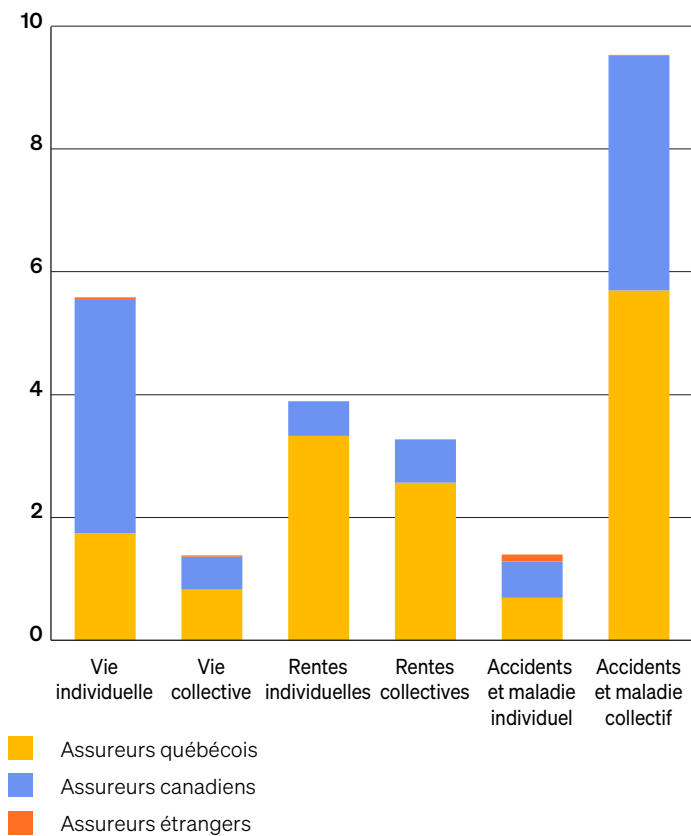
**La demande d'assurance**

Les assureurs de personnes offrent une vaste gamme de produits destinés à assurer la sécurité financière des individus. Ces produits se répartissent en trois grandes catégories : l'assurance vie, l'assurance accidents et maladie et les rentes. Ils sont proposés sous deux types de contrats : individuel ou collectif.

Pour mieux comprendre le marché, les graphiques et tableaux suivants présentent l'évolution des primes directes souscrites au Québec selon différentes catégories. Cette présentation offre un portrait utile des tendances du secteur, tant pour les consommateurs que pour les intermédiaires et les assureurs.

**Graphique 39**

Répartition des primes directes souscrites au Québec – non consolidées, par secteur d'activité selon la charte (G\$)



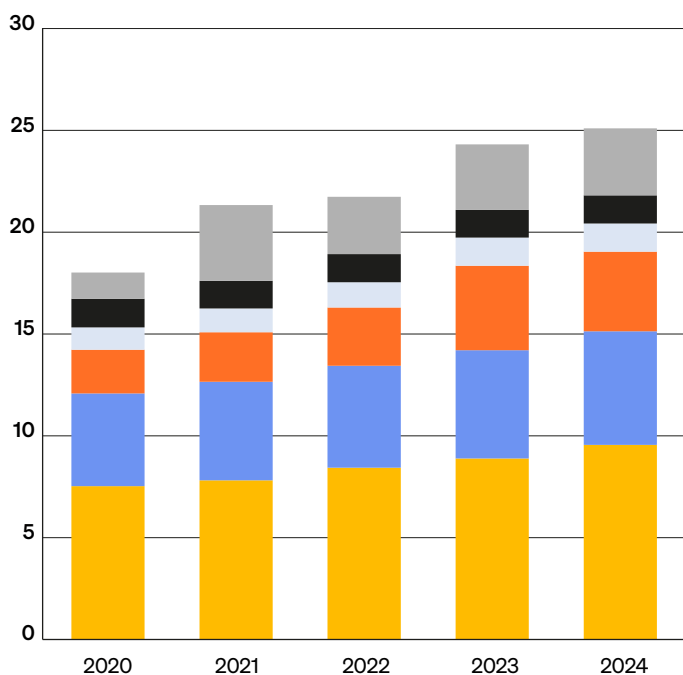
Le graphique 39 montre la répartition des primes directes souscrites au Québec selon les différents secteurs d'activité, ventilée en fonction du type de contrat et subdivisée selon le type de charte des assureurs. En termes de parts de marché, les assureurs québécois dominent plusieurs secteurs, soit :

- L'assurance accidents et maladie collectif (59,7 %);
- l'assurance vie collective (59,7%);
- les rentes individuelles (85,4%);
- les rentes collectives (78,3%); et
- l'assurance accidents et maladie individuel (49,4 %).

Les assureurs canadiens, quant à eux, dominent le marché de l'assurance vie individuelle avec 68,1 % des parts de marché au Québec. Ensemble, les secteurs de l'assurance vie individuelle et de l'assurance accidents et maladie collectif représentent 60,3 % des primes directes souscrites au Québec en 2024.

### Graphique 40

Évolution des primes directes souscrites au Québec – non consolidées, par secteur d'activité (G\$)

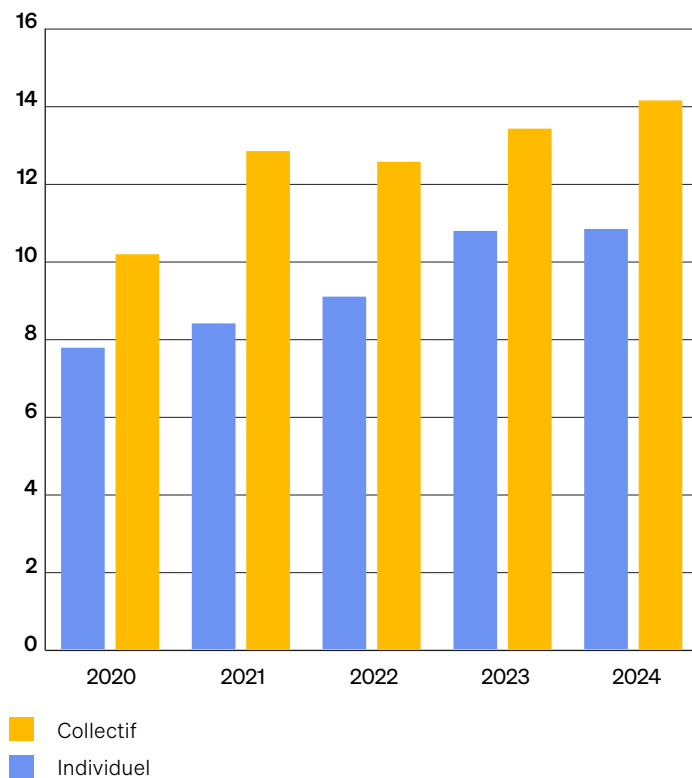


- Accidents et maladie collectif
- Vie individuelle
- Rentes individuelles
- Accidents et maladie individuel
- Vie collective
- Rentes collectives

Le graphique 40 montre l'évolution des primes directes souscrites au Québec par secteur d'activité. En 2024, tous les secteurs affichent des hausses de leurs primes directes souscrites au Québec, sauf celui des rentes individuelles. Les augmentations sont de 7,4 % pour l'assurance accidents et maladie collectif, 5,5 % pour l'assurance vie individuelle, 2,3 % pour l'assurance accidents et maladie individuel, 0,8 % pour l'assurance vie collective et 1,7 % pour les rentes collectives. Le secteur des rentes individuelles, quant à lui, présente une diminution de ses primes de 6,5 %. Étant donné que cinq des six secteurs sont en hausse, cela entraîne une augmentation globale de 3,2 % des primes directes souscrites au Québec en 2024.

### Graphique 41

Évolution des primes directes souscrites au Québec – non consolidées, par type de contrat (G\$)



Le graphique 41 montre que les primes directes souscrites au Québec pour les contrats en assurance collective ont augmenté de 5,4 % en 2024. Pour les contrats en assurance individuelle, les primes ont augmenté pour une cinquième année de suite, mais de seulement 0,4 % en 2024. Le graphique 41 illustre également que les primes des contrats collectifs demeurent plus élevées que les primes des contrats individuels : elles représentent 56,6 % de toutes les primes directes souscrites au Québec.

## La concentration du marché dans le secteur de l'assurance de personnes

Le tableau 20 présente les parts de marché détenues par les plus importants assureurs ou groupes d'assureurs présents sur le marché québécois de l'assurance de personnes.

**Tableau 20**

Parts de marché en fonction des primes directes souscrites au Québec (non consolidées) pour les plus importants assureurs ou groupes d'assureurs (pourcentage)

Année	Nombre d'assureurs ou groupes d'assureurs			
	1	4	7	10
2022	22,4	68,1	88,8	92,7
2023	25,7	68,9	87,9	93,0
2024	26,9	69,6	88,4	92,3

En 2024, les dix plus importants assureurs ou groupes d'assureurs du secteur de l'assurance de personnes au Québec recueillent 92,3 % des 25 G\$ de primes directes souscrites. La part de marché du plus important assureur ou groupe d'assureurs est passée de 25,7 % en 2023 à 26,9 % en 2024. Notons que les quatre plus grands assureurs ou groupes d'assureurs contrôlent 69,6 % du marché en 2024.

Le tableau 21 montre comment les parts de marché des dix principaux acteurs ont évolué au fil du temps.

**Tableau 21**

Évolution des parts<sup>44</sup> de marché des dix plus importants assureurs ou groupes d'assureurs présents sur le marché de l'assurance de personnes au Québec (pourcentage)

	Part de marché		
	2022	2023	2024
IA GROUPE FINANCIER	22,4	25,7	26,9
MOUVEMENT DESJARDINS	15,4	14,1	15,2
BENEVA*	16,0	15,7	14,8
SUN LIFE*	14,4	13,3	12,7
MANUVIE*	8,7	8,2	8,2
GREAT-WEST	10,0	8,3	8,2
BANQUE ROYALE DU CANADA	2,0	2,0	2,5
MEDAVIE	1,5	1,5	1,6
EMPIRE VIE	1,5	1,5	1,4
BANQUE DE MONTRÉAL*	0,7	2,6	0,9

\* Pour ces groupes d'assureurs, les primes directes souscrites au Québec de toutes les institutions faisant partie du groupe financier ont été prises en considération.

Le tableau 22 présente les parts de marché détenues par les plus importants assureurs ou groupes d'assureurs pour chacune des lignes d'affaires liées à l'assurance de personnes.

## Tableau 22

*Parts de marché en fonction des primes directes souscrites au Québec (non consolidées) pour les plus importants assureurs ou groupes d'assureurs, pour chacune des lignes d'affaires liées à l'assurance de personnes (pourcentage)*

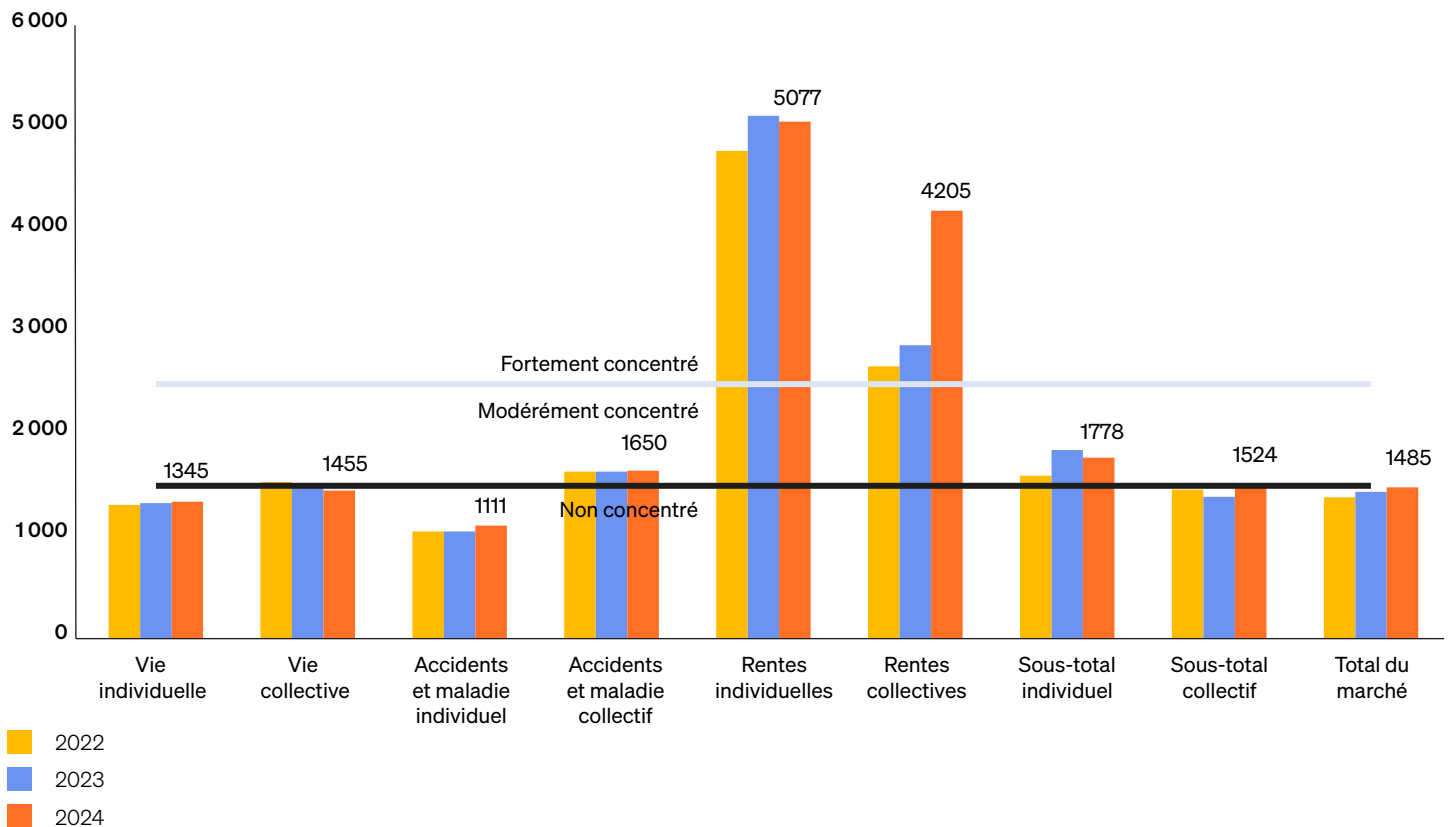
Ligne d'affaires	Nombre d'assureurs ou groupes d'assureurs											
	1			4			7			10		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
<b>Vie individuelle</b>	19,6	20,7	21,4	67,4	67,8	68,5	85,6	86,0	85,8	94,0	94,0	93,7
<b>Vie collective</b>	28,4	28,9	28,2	67,0	66,1	64,4	91,1	89,1	87,0	96,0	95,1	95,5
<b>Accidents et maladie individuel</b>	15,3	15,0	16,6	52,3	51,8	55,0	80,0	79,2	81,4	96,1	96,9	96,7
<b>Accidents et maladie collectif</b>	27,1	27,4	27,7	71,9	71,8	72,8	92,7	92,2	92,2	96,7	96,3	96,1
<b>Rentes individuelles</b>	65,1	69,0	69,7	94,9	94,9	91,2	97,9	97,4	96,8	99,2	99,2	98,7
<b>Rentes collectives</b>	41,7	45,8	61,4	87,3	90,6	94,3	99,6	99,8	100,0	100,0	100,0	100,0

Ce tableau montre que, de façon générale, le secteur de l'assurance collective est un peu plus concentré que celui de l'assurance individuelle. En 2024, le plus important assureur ou groupe d'assureurs détient 28,2 % du marché de l'assurance vie collective, comparativement à 21,4 % pour l'assurance vie individuelle. La même tendance est observée en assurance accidents et maladie collectif où le plus important assureur ou groupe d'assureurs détient 27,7 % du marché en comparaison à 16,6 % pour le secteur de l'assurance accidents et maladie individuel. Toutefois, pour les rentes, le marché est davantage concentré du côté des rentes individuelles, où le principal assureur ou groupe d'assureurs détient 69,7 %, comparativement à 61,4 % pour les rentes collectives.

Le graphique 42 présente aussi une autre mesure de concentration du marché utilisée par l'AMF : l'indice de concentration d'Herfindahl-Hirschman (HHI)<sup>45</sup>, calculé pour chaque des lignes d'affaires ainsi que pour l'ensemble de ce marché de l'assurance de personnes.

## Graphique 42

Indice de concentration HHI pour chacune des lignes d'affaires liées à l'assurance de personnes



En 2024, selon l'indice HHI, les marchés de l'assurance vie individuelle, de l'assurance vie collective et de l'assurance accidents et maladie individuel sont considérés comme non concentrés (HHI inférieur à 1 500). En revanche, les marchés des rentes individuelles et des rentes collectives sont fortement concentrés avec des HHI de 5 077 et de 4 205, bien au-delà du seuil de 2 500. Le marché de l'assurance accidents et maladie collectif présente une concentration modérée avec un HHI de 1 650. Globalement, les marchés de l'assurance individuelle et de l'assurance collective, selon cet indice, sont modérément concentrés, tandis que l'ensemble du marché de l'assurance de personnes demeure non concentré.

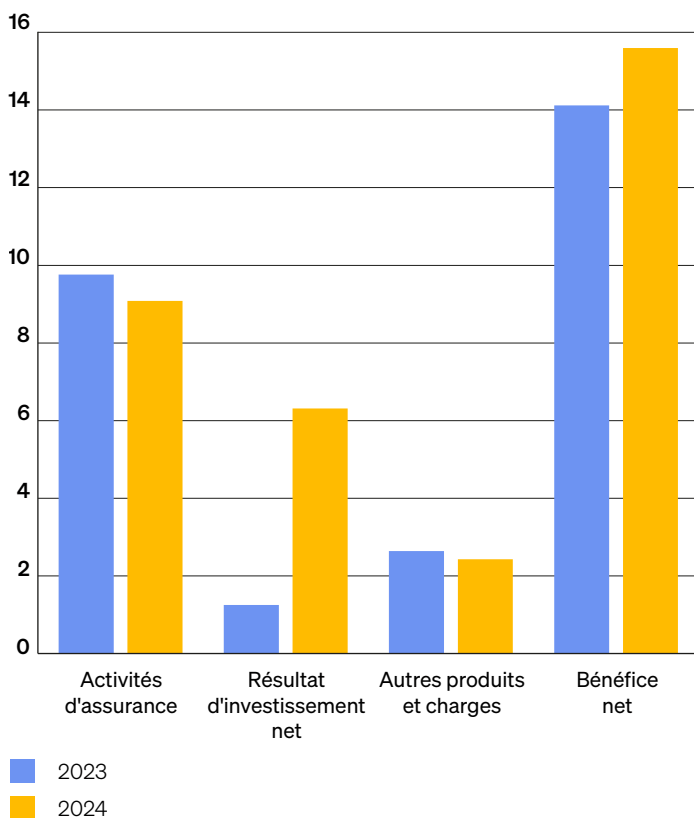
<sup>45</sup> Cet indice mesure la taille des entreprises par rapport à l'industrie et représente un indicateur de l'intensité de la concurrence dans le marché. Il est défini comme la somme des carrés des parts de marché de toutes les entreprises dans un marché donné. Selon la littérature, cet indice s'interprète de la façon suivante : un marché non concentré a un HHI inférieur à 1 500, un marché modérément concentré a un HHI compris entre 1 500 et 2 500 et un marché fortement concentré a un HHI supérieur à 2 500. De plus, en présence d'un marché modérément concentré, le seuil critique d'une transaction est atteint lorsque cette transaction fait augmenter l'indice HHI de 250 points ou plus, tandis que ce seuil est de 150 points ou plus pour un marché fortement concentré.

## Les résultats financiers

Le graphique 43 présente quelques éléments clés de l'état des résultats pour l'ensemble des assureurs faisant affaire au Québec. Ces données financières proviennent de l'état des résultats de chacun de ces assureurs et elles reflètent l'ensemble de leurs opérations tant canadiennes, étrangères, que québécoises.

### Graphique 43

Principaux éléments de l'état des résultats – non consolidés (G\$)<sup>46</sup>

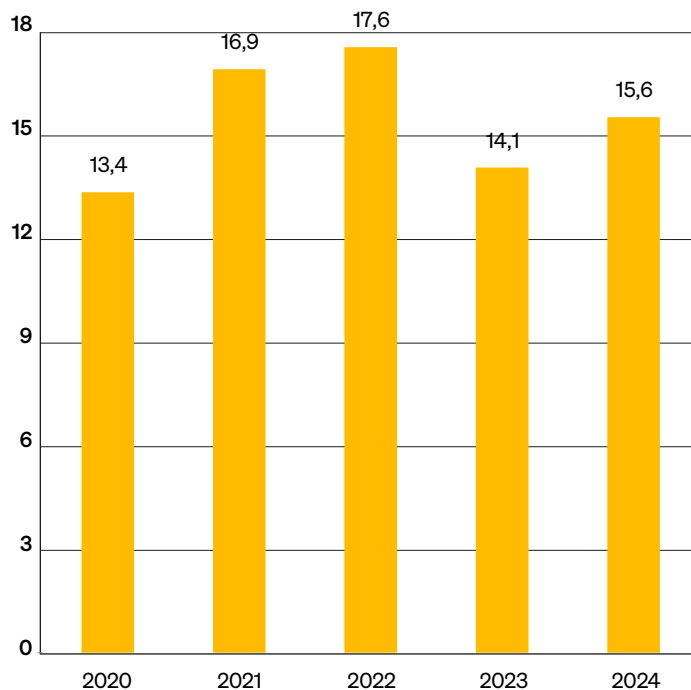


Ce graphique montre que le résultat des activités d'assurance s'établit à 9,1 G\$ en 2024, en baisse de 6,9 % par rapport à 2023. Les résultats d'investissement net ont fortement augmenté de 403,1 %, passant de 1,3 G\$ en 2023 à 6,3 G\$ en 2024. Les autres produits et charges, quant à eux, atteignent 2,4 G\$, en recul de 7,9 % par rapport à 2023. En fonction de ces variations, l'industrie de l'assurance de personnes affiche un bénéfice net de 15,6 G\$ en 2024, soit une hausse de 10,5 % par rapport à l'année précédente.

Le graphique 44 illustre l'évolution des bénéfices nets de l'ensemble des assureurs de personnes faisant affaire au Québec.

### Graphique 44

Évolution des bénéfices nets - non consolidés (G\$)<sup>47</sup>



46 En raison de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2023, de la norme IFRS 17 – Contrats d'assurance, les données de ce graphique sont seulement disponibles pour les années 2023 et 2024.

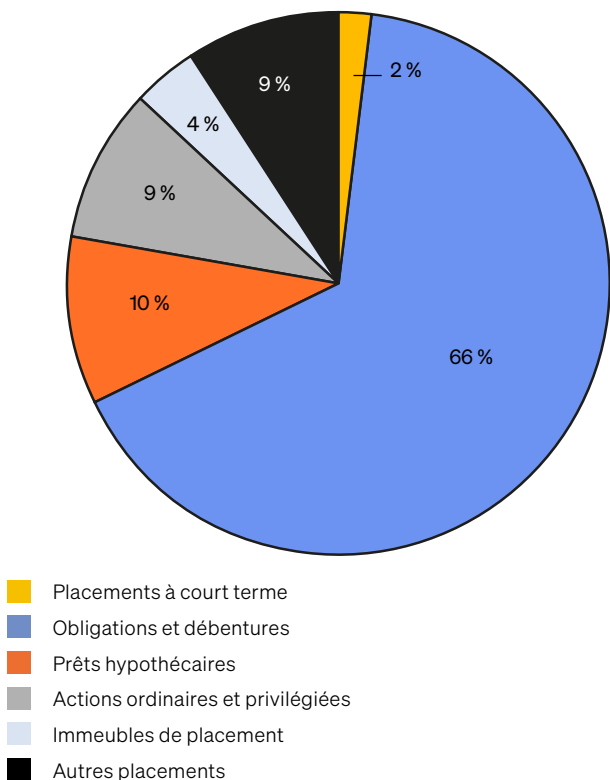
47 Les bénéfices nets pour les années 2020 à 2022 sont calculés selon la norme IFRS 4 – Contrats d'assurance, tandis que les bénéfices nets des années 2023 et 2024 sont calculés selon la norme IFRS 17 – Contrats d'assurance. Cela a pour effet de limiter la comparabilité avec les années précédentes.

## Les placements

Le graphique 45 montre la composition du portefeuille de placement des assureurs de personnes qui s'élève à plus de 1 034 G\$ en 2024.

### Graphique 45

Composition du portefeuille de placement par catégorie - consolidé

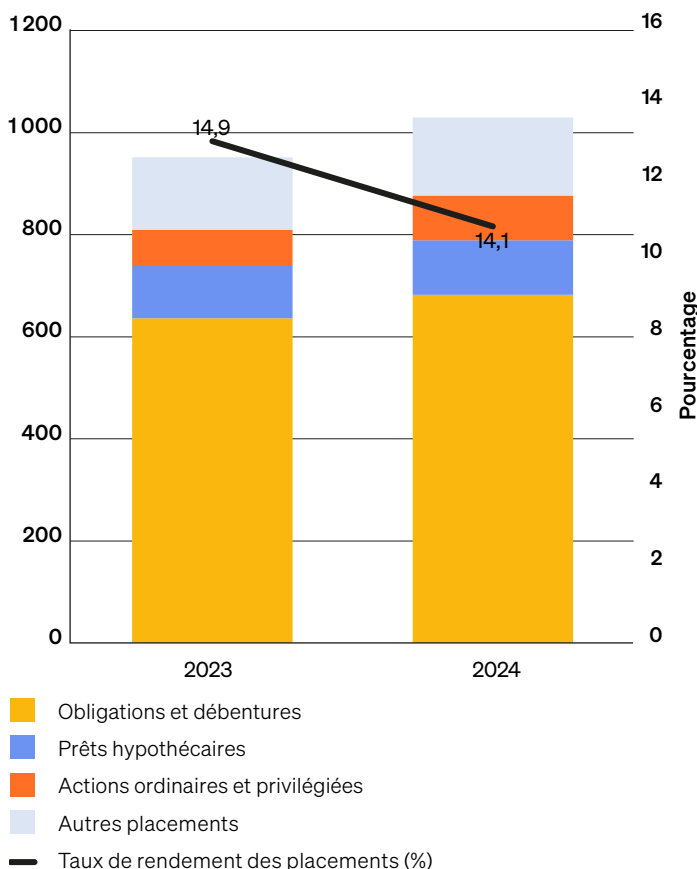


La composition du portefeuille de placement des assureurs de personnes est demeurée stable par rapport à 2023. Les obligations et débetures représentent 66 % du portefeuille, les actions ordinaires et privilégiées 9 % et les prêts hypothécaires 10 %.

Le graphique 46 présente la répartition, en dollars, du portefeuille de placement selon la catégorie ainsi que le taux de rendement global. En 2024, le portefeuille de placement des assureurs de personnes a enregistré un rendement de 14,1 %.

### Graphique 46

Composition du portefeuille de placement par catégorie – consolidé et taux de rendement global (G\$)<sup>48</sup>



48 En raison de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2023, de la norme IFRS 17 – Contrats d'assurance, les données de ce graphique pour les années 2023 et 2024 sont maintenant présentées sur une base consolidée alors que pour les années précédentes elles étaient présentées sur une base non consolidée. Par conséquent, il n'est pas possible d'effectuer un comparatif avec les années précédentes.

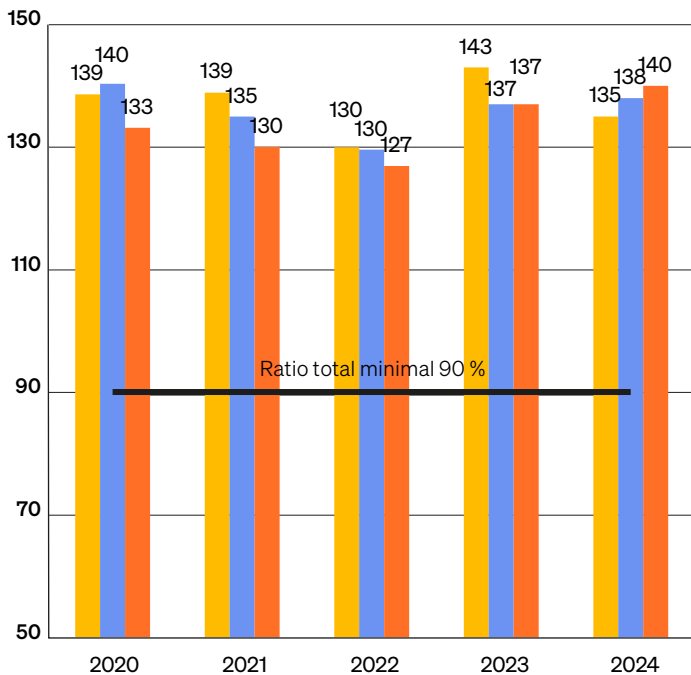
## La solvabilité

Tout assureur détenant une autorisation d'exercer l'activité d'assureur au Québec doit respecter la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance de capital – assurance de personnes*, qui précise les attentes de l'AMF en matière de gestion saine et prudente du capital. Elle prévoit également le niveau de capital qu'un assureur devrait maintenir, déterminé par la division du montant disponible par le montant du coussin de solvabilité (le «ratio total»). Ainsi, les assureurs de personnes devraient, en tout temps, maintenir un ratio total égal ou supérieur à 90 %. Toutefois, dans le cadre de ses activités de surveillance, l'AMF s'attend à ce que chaque assureur de personnes maintienne un ratio total supérieur ou égal à 100 %.

Le graphique 47 présente l'évolution du ratio total de capital moyen pour les cinq dernières années, confirmant que les assureurs de personnes au Québec restent bien capitalisés, avec des ratios largement supérieurs au seuil minimal de 90 %. Le ratio total de chaque assureur est présenté au tableau 25 du présent rapport.

### Graphique 47

Évolution du ratio total de capital moyen - consolidé, selon la charte (pourcentage)



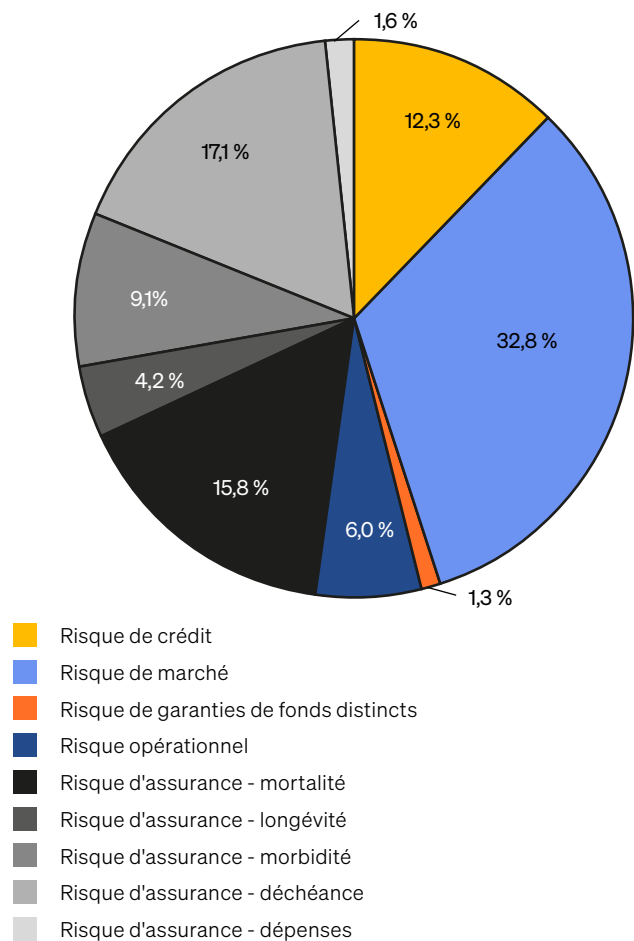
- Assureurs québécois
- Assureurs canadiens
- Assureurs étrangers

## Les risques

Le graphique 48 présente la composition des exigences de capital par type de risque en 2024. À peu de chose près, la proportion de ces risques est sensiblement la même que celle observée en 2023. Tout comme l'année dernière, ce sont les exigences liées aux risques d'assurance qui représentent la plus grande proportion avec 47,8 % des exigences totales, bien que la proportion des exigences liées aux risques de crédit et de marché demeure encore importante avec 45,1 % des exigences totales.

### Graphique 48

Composition des exigences de capital – consolidé, par type de risque en 2024



## 2.1.2 Données détaillées par institution

**Tableau 23**

Liste des assureurs de personnes autorisés à exercer au Québec, au 31 décembre 2024<sup>49</sup>

	Nom abrégé de l'assureur	Raison sociale officielle
1	ACTRA	LA SOCIETE FRATERNELLE ACTRA
2	AETNA-VIE	AETNA-VIE
3	AMÉRICAIN - VIE REVENU <sup>50</sup>	L'AMÉRICAIN, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE ET REVENU
4	AMERICAN BANKERS - VIE	AMERICAN BANKERS COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE DE LA FLORIDE
5	AMERICAN-MALADIE	AMERICAN, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE ET D'ASSURANCE-MALADIE
6	ASSOMPTION	ASSOMPTION COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE
7	ASSURANCE VIE MD	SOCIÉTÉ D'ASSURANCE VIE MD
8	AWP	AWP SANTÉ ET VIE
9	BANQUE NATIONALE	ASSURANCE-VIE BANQUE NATIONALE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
10	BENEVA	BENEVA INC.
11	BMO ASSURANCE-VIE <sup>51</sup>	BMO COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
12	BMO SOCIÉTÉ VIE	BMO SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE
13	BOUCLIER VERT <sup>52</sup>	LE BOUCLIER VERT DU CANADA
14	BROOKFIELD	LA COMPAGNIE DE RENTES BROOKFIELD
15	CANADA SUR LA VIE <sup>53</sup>	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE (CANADA VIE)
16	CANADA-VIE DU CANADA	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CANADA-VIE DU CANADA
17	CANASSURANCE	CANASSURANCE COMPAGNIE D'ASSURANCE
18	CANASSURANCE HOSP. <sup>54</sup>	ASSOCIATION D'HOSPITALISATION CANASSURANCE
19	CHEVALIERS DE COLOMB	CHEVALIERS DE COLOMB
20	CHUBB ASSURANCE-VIE	CHUBB DU CANADA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
21	CIBC	COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CIBC LIMITÉE
22	CIGNA DU CANADA - VIE	CIGNA DU CANADA COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE
23	COMBINED D'AMÉRIQUE	COMPAGNIE D'ASSURANCE COMBINED D'AMÉRIQUE
24	CONNECTICUT GÉNÉRAL - VIE	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE CONNECTICUT GÉNÉRAL
25	CO-OPERATORS VIE	CO-OPERATORS COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

49 Pour plus de détails sur ces assureurs, consultez le registre – Assureurs sur le site Web de l'AMF.

50 L'autorisation de cet assureur est en cours de révocation. Aucun nouveau contrat d'assurance ne peut être conclu par cet assureur.

51 Dans la catégorie assurance contre la maladie ou les accidents, l'autorisation est en cours de révocation. Aucun nouveau contrat ne peut être conclu par cet assureur dans cette catégorie

52 Cet assureur complète le formulaire des assureurs de dommages, parce qu'il est considéré comme tel par son organisme de réglementation principal. On retrouve donc les données financières de cet assureur dans la section assurance de dommages du présent rapport.

53 Détient une autorisation d'administrateur de RVER.

54 L'autorisation de cet assureur est en cours de révocation. Aucun nouveau contrat ne peut être conclu par cet assureur. Il ne transmet plus à l'AMF les informations financières usuelles puisqu'il a fourni à l'AMF les garanties nécessaires.

Catégories d'assurance					
Ville	Type de charte	Type d'institution	Vie	Accidents et maladie	
TORONTO	Can.	S.S.M.	X	X	1
HARTFORD	Étr.	S.A.	X	X	2
INDIANAPOLIS	Étr.	S.A.	X	X	3
MIAMI	Étr.	S.A.	X	X	4
FORT WORTH	Étr.	S.A.	X		5
MONCTON	Aut. prov.	S.M.	X	X	6
OTTAWA	Can.	S.A.	X		7
TORONTO	Étr.	S.A.	X	X	8
MONTRÉAL	Qué.	S.A.	X	X	9
QUÉBEC	Qué.	S.A.	X	X	10
TORONTO	Can.	S.A.	X	X	11
TORONTO	Can.	S.A.	X	X	12
WINDSOR	Can.	S.A.		X	13
TORONTO	Can.	S.A.	X		14
WINNIPEG	Can.	S.A.	X	X	15
TORONTO	Can.	S.A.	X	X	16
MONTRÉAL	Qué.	S.A.	X	X	17
MONTRÉAL	Qué.	S.S.M.		X	18
NEW HAVEN	Étr.	S.S.M.	X	X	19
TORONTO	Can.	S.A.	X	X	20
TORONTO	Can.	S.A.	X	X	21
SCARBOROUGH	Can.	S.A.	X	X	22
CHICAGO	Étr.	S.A.	X	X	23
BLOOMFIELD	Étr.	S.A.	X	X	24
REGINA	Can.	S.A.	X	X	25

	Nom abrégé de l'assureur	Raison sociale officielle
26	CROATE <sup>54</sup>	UNION FRATERNELLE CROATE
27	CROIX BLEUE	COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE CROIX BLEUE DU CANADA
28	DESJARDINS FINANCIÈRE <sup>53</sup>	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE, COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE
29	EMPIRE	L'EMPIRE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
30	ÉQUITABLE - VIE	L'ÉQUITABLE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE DU CANADA
31	EUROP ASSISTANCE S.A. <sup>52</sup>	EUROP ASSISTANCE S.A.
32	FINANCIÈRE FAITHLIFE	FINANCIÈRE FAITHLIFE
33	FIRST CANADIAN	LA CORPORATION D'ASSURANCE FIRST CANADIAN
34	FORESTERS VIE	FORESTERS, COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE
35	FORESTIERS (ORDRE IND.)	L'ORDRE INDÉPENDANT DES FORESTIERS
36	FRAIS FUNÉRAIRES INC. <sup>50</sup>	LA SOCIETE COOPÉRATIVE DE FRAIS FUNÉRAIRES INC.
37	GENERAL RE LIFE	LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE GENERAL RE LIFE CORPORATION
38	GRANDE LODGE D'ORANGE	FONDATION D'ENTRAIDE DE LA GRANDE LODGE D'ORANGE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE
39	HUMANIA	HUMANIA ASSURANCE INC.
40	INDUSTRIELLE ALLIANCE-VIE <sup>53</sup>	INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC.
41	IVARI	IVARI
42	JACKSON NATIONAL <sup>50</sup>	COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE JACKSON NATIONAL
43	L'UNION-VIE	L'UNION-VIE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE
44	MANUFACTURERS <sup>53</sup>	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE MANUFACTURERS
45	MANUVIE	COMPAGNIE D'ASSURANCE MANUVIE DU CANADA
46	MEDAVIE	MEDAVIE INC.
47	METROPOLITAN	SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE METROPOLITAN TOWER
48	MUNICH	LA MUNICH, COMPAGNIE DE RÉASSURANCE
49	NEW YORK LIFE	COMPAGNIE D'ASSURANCES NEW YORK LIFE
50	NORTH AMERICA - VIE	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE NORTH AMERICA
51	OPTIMUM RÉASSURANCE	OPTIMUM RÉASSURANCE INC.
52	PAVONIA <sup>50</sup>	COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE PAVONIA DE MICHIGAN
53	PREMIÈRE VIE	COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE PREMIÈRE DU CANADA
54	PRIMERICA DU CANADA	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE PRIMERICA DU CANADA
55	RBC - VIE	COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE RBC
56	RELIABLE	LA RELIABLE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
57	RELIASTAR	COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE RELIASTAR
58	RGA	RGA COMPAGNIE DE RÉASSURANCE-VIE DU CANADA
59	ROUSSEAU & FRÈRE <sup>50</sup>	LES ASSURANCES FUNÉRAIRES ROUSSEAU ET FRÈRE LIMITÉE

Ville	Type de charte	Type d'institution	Catégories d'assurance		
			Vie	Accidents et maladie	
PITTSBURGH	Étr.	S.S.M.	X	X	26
MONCTON	Can.	S.A.	X	X	27
LÉVIS	Qué.	S.A.	X	X	28
KINGSTON	Can.	S.A.	X	X	29
WATERLOO	Can.	S.M.	X	X	30
PARIS	Étr.	S.A.		X	31
WATERLOO	Can.	S.S.M.	X	X	32
SHERWOOD PARK	Aut. prov.	S.A.	X	X	33
NORTH YORK	Can.	S.A.	X	X	34
TORONTO	Can.	S.S.M.	X	X	35
ANJOU	Qué.	S.A.F.	X		36
STAMFORD	Étr.	S.A.	X	X	37
NORTH YORK	Can.	S.S.M.	X		38
SAINT-HYACINTHE	Qué.	S.A.	X	X	39
QUÉBEC	Qué.	S.A.	X	X	40
NORTH YORK	Can.	S.A.	X	X	41
LANSING	Étr.	S.A.	X	X	42
DRUMMONDVILLE	Qué.	S.M.	X	X	43
TORONTO	Can.	S.A.	X	X	44
TORONTO	Can.	S.A.	X		45
MONCTON	Aut. prov.	S.A.		X	46
LINCOLN	Étr.	S.A.	X	X	47
MUNICH	Étr.	S.A.	X	X	48
NEW YORK	Étr.	S.M.	X	X	49
PHILADELPHIA	Étr.	S.A.	X	X	50
MONTRÉAL	Qué.	S.A.	X	X	51
DURHAM	Étr.	S.A.	X	X	52
NORTH YORK	Can.	S.A.	X	X	53
MISSISSAUGA	Can.	S.A.	X	X	54
MISSISSAUGA	Can.	S.A.	X	X	55
HAMILTON	Can.	S.A.	X	X	56
MINNEAPOLIS	Étr.	S.A.	X	X	57
TORONTO	Can.	S.A.	X	X	58
TROIS-RIVIÈRES	Qué.	S.A.F.	X		59

	<b>Nom abrégé de l'assureur</b>	<b>Raison sociale officielle</b>
60	SCOR SE	SCOR SE
61	SIAP	SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE SIAP
62	SUISSE DE RÉASSURANCES	COMPAGNIE SUISSE DE RÉASSURANCES SA
63	SUN LIFE DU CANADA <sup>53</sup>	SUN LIFE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
64	SUN LIFE LIMITÉE	SUN LIFE ASSURANCES (CANADA) LIMITÉE
65	SURVIVANCE-VOYAGE	LA SURVIVANCE-VOYAGE, COMPAGNIE D'ASSURANCE
66	TD-ASSURANCE-VIE	TD, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
67	TEACHERS	LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS (FRATERNELLE)
68	TRANS GLOBALE - VIE	COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE TRANS-GLOBALE
69	TRITON <sup>52</sup>	COMPAGNIE D'ASSURANCE TRITON
70	TRUSTAGE	TRUSTAGE VIE DU CANADA (MC)
71	UKRAINIENNE	ASSOCIATION NATIONALE UKRAINIENNE
72	VIACTION	VIACTION ASSURANCE INC.
73	WAWANESA VIE	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE WAWANESA

Ville	Type de charte	Type d'institution	Catégories d'assurance		
			Vie	Accidents et maladie	
PARIS	Étr.	S.A.	X	X	60
TORONTO	Can.	S.A.	X	X	61
ZURICH	Étr.	S.A.	X	X	62
TORONTO	Can.	S.A.	X	X	63
TORONTO	Can.	S.A.	X	X	64
SAINT-HYACINTHE	Qué.	S.A.	X	X	65
TORONTO	Can.	S.A.	X	X	66
MISSISSAUGA	Can.	S.S.M.	X	X	67
EDMONTON	Aut. prov.	S.A.	X	X	68
FORTH WORTH	Étr.	S.A.		X	69
WATERLOO	Can.	S.A.	X		70
PARSIPPANY	Étr.	S.S.M.	X	X	71
MONTRÉAL	Qué.	S.A.	X	X	72
WINNIPEG	Can.	S.A.	X	X	73

**Tableau 24**

État des résultats non consolidés par assureur (K\$)

	Nom de l'assureur	Produits des activités d'assurance	Charges afférentes aux activités d'assurance	Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus	Résultat des activités d'assurance	Résultat d'investissement net	Autres produits
1	ACTRA	22 607	20 135	(800)	1 672	8 086	7 224
2	AETNA-VIE	27 761	23 673	(1 255)	2 833	3 256	879
3	AMÉRICAINNE - VIE REVENU	75 681	43 328	-	32 353	65 643	-
4	AMERICAN BANKERS - VIE	386 153	162 853	(208 756)	14 544	8 725	10
5	AMERICAN-MALADIE	17 992	14 001	-	3 991	2 152	-
6	ASSOMPTION	146 921	126 217	(6 742)	13 962	8 119	5 583
7	ASSURANCE VIE MD	-	-	-	-	1 132	11 638
8	AWP	15 384	10 459	-	4 925	817	15
9	BANQUE NATIONALE	186 014	94 299	(13 030)	78 685	38 268	(8)
10	BENEVA	2 210 395	1 930 883	(32 167)	247 345	506 362	29 057
11	BMO ASSURANCE-VIE	42 240	43 569	1 329	-	51 503	393
12	BMO SOCIÉTÉ VIE	1 332 124	991 644	(95 947)	244 533	97 702	-
13	BROOKFIELD	383 061	413 037	30 032	56	107 571	-
14	CANADA SUR LA VIE	14 550 427	10 726 530	(1 593 193)	2 230 704	1 612 095	957 452
15	CANADA-VIE DU CANADA	308 455	304 715	-	3 740	22 591	-
16	CANASSURANCE	88 173	94 149	(825)	(6 801)	6 891	2 915
17	CANASSURANCE HOSP. <sup>55</sup>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
18	CHEVALIERS DE COLOMB	76 020	86 494	-	(10 474)	120 053	367
19	CHUBB ASSURANCE-VIE	342 401	135 668	(180 575)	26 158	9 953	(3 978)
20	CIBC	28 884	11 762	(160)	16 962	2 421	634
21	CIGNA DU CANADA - VIE	111 804	83 523	(7 361)	20 920	2 804	5 948
22	COMBINED D'AMÉRIQUE	216 275	179 956	(102)	36 217	56 615	448
23	CONNECTICUT GÉNÉRAL - VIE	4 136	2 353	(151)	1 632	(6 145)	11 424
24	CO-OPERATORS VIE	1 027 409	967 516	(26 293)	33 600	179 835	25 762
25	CROATE <sup>55</sup>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
26	CROIX BLEUE	685 786	592 988	(6 182)	86 616	28 786	3 151
27	DESJARDINS FINANCIÈRE	4 258 482	3 662 647	(8 326)	587 509	145 228	208 493

55 L'autorisation de cet assureur est en cours de révocation. Aucun nouveau contrat ne peut être conclu par cet assureur. Il ne transmet plus à l'AMF les informations financières usuelles puisqu'il a fourni à l'AMF les garanties nécessaires.

Part des produits (pertes) nets provenant des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	Frais généraux et frais d'exploitation	Autres produits et charges	Bénéfice (avant impôt)	Bénéfice net	Résultat global	
-	14 295	(7 071)	2 687	2 687	-	1
-	1 112	(233)	5 856	4 900	4 900	2
-	1 599	(1 599)	96 397	96 367	96 367	3
-	3 385	(3 375)	19 894	14 473	14 473	4
-	826	(826)	5 317	4 208	5 114	5
(342)	13 214	(7 973)	14 108	12 592	-	6
-	10 953	685	1 817	1 333	-	7
-	242	(227)	5 515	3 850	4 233	8
-	6 179	(6 187)	110 766	81 356	79 319	9
1 035	117 532	(87 440)	666 267	588 507	255 852	10
-	5 378	(4 985)	46 518	46 517	-	11
4 052	16 837	(12 785)	329 450	235 741	-	12
-	21 992	(21 992)	85 635	66 459	-	13
39 409	1 532 780	(535 919)	3 306 880	3 202 675	-	14
-	8 496	(8 496)	17 835	80 635	-	15
-	4 093	(1 178)	(1 088)	(965)	(965)	16
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	17
-	23 322	(22 955)	86 624	86 624	86 624	18
-	10 906	(14 884)	21 227	15 213	-	19
-	3 040	(2 406)	16 977	12 494	-	20
-	6 948	(1 000)	22 724	16 664	-	21
-	11 936	(11 488)	81 344	59 688	59 684	22
-	1 397	10 027	5 514	4 380	4 380	23
224	88 184	(62 198)	151 237	119 265	-	24
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	25
-	86 298	(83 147)	32 255	24 793	-	26
300 545	683 441	(174 403)	558 334	499 477	347 333	27

	Nom de l'assureur	Produits des activités d'assurance	Charges afférentes aux activités d'assurance	Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus	Résultat des activités d'assurance	Résultat d'investissement net	Autres produits
28	EMPIRE	1 405 292	1 187 042	(42 659)	175 591	309 634	18 461
29	ÉQUITABLE - VIE	919 705	762 945	(50 632)	106 128	183 278	10 688
30	FINANCIÈRE FAITHLIFE	19 714	23 473	2 156	(1 603)	8 562	380
31	FIRST CANADIAN	190 630	136 975	(33 804)	19 851	6 181	-
32	FORESTERS VIE	237 175	397 377	137 027	(23 175)	37 330	1 129
33	FORESTIERS (ORDRE IND.)	730 246	947 155	46 253	(170 656)	176 784	5 482
34	FRAIS FUNÉRAIRES INC. <sup>56</sup>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
35	GENERAL RE LIFE	27 222	60 440	21 458	(11 760)	14 292	-
36	GRANDE LODGE D'ORANGE	2 414	1 994	41	461	375	18
37	HUMANIA	160 502	144 696	(3 604)	12 202	14 284	172
38	INDUSTRIELLE ALLIANCE-VIE	4 364 788	3 503 025	(91 402)	770 361	(21 531)	174 242
39	IVARI	821 695	458 241	(261 215)	102 239	199 758	2 312
40	JACKSON NATIONAL	254	770	-	(516)	79	-
41	L'UNION-VIE	225 506	234 887	5 865	(3 516)	27 976	772
42	MANUFACTURERS	9 250 919	7 507 537	(303 065)	1 440 317	553 568	5 747 273
43	MANUVIE	41 302	27 585	(13 567)	150	(1 294)	18
44	MEDAVIE	1 077 810	961 993	2 793	118 610	51 756	206 920
45	METROPOLITAN	331 336	283 908	(15 569)	31 859	75 458	(90)
46	MUNICH	1 876 070	1 813 965	45 773	107 878	179 632	11 388
47	NEW YORK LIFE	42 115	41 937	48	226	45 297	5
48	NORTH AMERICA - VIE	64	(1 823)	(5)	1 882	3 479	-
49	OPTIMUM RÉASSURANCE	315 441	308 146	(635)	6 660	26 557	-
50	PAVONIA	14	435	-	(421)	2 072	-
51	PREMIÈRE VIE	989 877	771 782	(210 228)	7 867	23 612	5 723
52	PRIMERICA DU CANADA	359 378	220 132	(33 036)	106 210	37 611	11 228
53	RBC - VIE	2 335 904	2 147 560	(58 031)	130 313	390 011	(297)
54	RELIABLE	3 261	2 762	(270)	229	507	-
55	RELIASTAR	-	1 070	1 008	(62)	1 346	2 961
56	RGA	2 260 876	2 473 794	37 322	(175 596)	198 886	65 891

56 Cet assureur produit un autre type de déclaration. Certaines données pourraient être manquantes ou modifiées.

Part des produits (pertes) nets provenant des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	Frais généraux et frais d'exploitation	Autres produits et charges	Bénéfice (avant impôt)	Bénéfice net	Résultat global	
(3 420)	108 402	(93 361)	391 864	299 274	-	28
-	51 709	(41 021)	248 385	186 897	-	29
-	6 855	(6 475)	484	490	-	30
-	13 657	(13 657)	12 375	9 703	-	31
-	5 094	(3 965)	10 190	6 233	-	32
-	81 985	(76 503)	(70 375)	(49 113)	-	33
s.o.	s.o.	s.o.	15	s.o.	72	34
-	11 234	(11 234)	(8 702)	(9 867)	(9 867)	35
-	982	(964)	(128)	(48)	-	36
-	15 290	(15 118)	11 368	8 168	7 079	37
677 824	438 306	413 760	1 162 590	1 041 093	1 149 029	38
-	101 473	(99 161)	202 836	159 859	-	39
-	112	(112)	(549)	(549)	(549)	40
-	22 193	(21 421)	3 039	6 553	7 125	41
52 699	1 245 548	4 554 424	6 548 309	5 832 682	-	42
-	-	18	(1 126)	(811)	-	43
13 876	349 888	(129 092)	41 274	29 874	-	44
-	1 983	(2 073)	105 244	105 244	105 244	45
-	15 368	(3 980)	283 530	198 055	268 301	46
-	648	(643)	44 880	42 160	47 716	47
-	-	-	5 361	5 361	9 744	48
-	3 971	(3 971)	29 246	22 029	23 889	49
-	604	(604)	1 047	1 047	1 047	50
-	35 430	(29 707)	1 772	255	-	51
-	19 386	(8 158)	135 663	99 073	-	52
-	54 208	(54 505)	465 819	339 990	-	53
-	511	(511)	225	165	-	54
-	645	2 316	3 600	3 600	3 600	55
-	19 289	46 602	69 892	49 225	-	56

	Nom de l'assureur	Produits des activités d'assurance	Charges afférentes aux activités d'assurance	Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus	Résultat des activités d'assurance	Résultat d'investissement net	Autres produits
57	ROUSSEAU & FRÈRE <sup>56</sup>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
58	SCOR SE	399 239	310 856	1 938	90 321	20 867	(158)
59	SIAP	-	-	-	-	-	-
60	SUISSE DE RÉASSURANCES	1 188 146	902 447	(251 895)	33 804	77 335	10 803
61	SUN LIFE DU CANADA	17 857 389	15 243 916	(369 546)	2 243 927	674 312	1 957 682
62	SUN LIFE LIMITÉE	1 932 338	1 738 297	-	194 041	(209 626)	182 448
63	SURVIVANCE-VOYAGE	39 820	40 752	133	(799)	1 417	612
64	TD-ASSURANCE-VIE	154 735	98 682	(9 602)	46 451	12 094	4 125
65	TEACHERS	24 727	11 683	(2 683)	10 361	2 082	312
66	TRANS GLOBALE - VIE	10 642	4 083	-	6 559	299	-
67	TRUSTAGE	120 474	96 519	-	23 955	61 007	548
68	UKRAINIENNE	146	170	-	(24)	229	-
69	VIACTION	1 658	1 942	(511)	(795)	133	784
70	WAWANESA VIE	264 200	273 422	5 663	(3 559)	37 459	1 935
	<b>TOTAL</b>	<b>76 527 609</b>	<b>63 864 971</b>	<b>(3 594 985)</b>	<b>9 067 653</b>	<b>6 303 570</b>	<b>9 691 174</b>

Part des produits (pertes) nets provenant des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	Frais généraux et frais d'exploitation	Autres produits et charges	Bénéfice (avant impôt)	Bénéfice net	Résultat global	
s.o.	s.o.	s.o.	(30)	3	52	57
-	9 573	(9 731)	101 457	70 390	140 758	58
-	102	(102)	(102)	(102)	-	59
-	8 863	1 940	113 079	81 991	101 857	60
(105 671)	2 785 981	(933 970)	1 984 269	1 540 796	-	61
-	59 692	122 756	107 171	120 859	-	62
-	561	51	669	478	1 134	63
0	52 739	(48 614)	9 931	7 105	-	64
-	6 792	(6 480)	5 963	6 048	-	65
-	4 549	(4 549)	2 309	1 708	-	66
-	13 519	(12 971)	71 991	52 737	-	67
-	77	(77)	128	128	128	68
-	621	163	(499)	(499)	(499)	69
-	18 762	(16 827)	17 073	14 183	-	70
<b>980 231</b>	<b>8 240 987</b>	<b>2 430 418</b>	<b>17 801 626</b>	<b>15 562 399</b>	<b>2 813 174</b>	

**Tableau 25**

État de la situation financière non consolidée par assureur (K\$)

	Actif						Passif	
	Nom de l'assureur	Placements	Actifs au titre des traités de réassurance détenus	Actif net de fonds distincts	Autres actifs	Total de l'actif	Passifs détenus pour la vente	Passifs au titre des contrats d'assurance
1	ACTRA	111 398	239	917 040	15 771	1 044 448	-	8 272
2	AETNA-VIE	77 695	-	-	20 111	97 806	-	10 142
3	AMÉRICAINNE - VIE REVENU	667 818	-	-	71 824	739 642	-	191 256
4	AMERICAN BANKERS - VIE	136 047	-	-	26 242	162 289	-	43 759
5	AMERICAN-MALADIE	59 803	-	-	4 435	64 238	-	11 798
6	ASSOMPTION	1 031 207	237 666	990 695	51 221	2 310 789	-	1 295 593
7	ASSURANCE VIE MD	2 204	-	1 207 962	21 500	1 231 666	-	-
8	AWP	28 729	-	-	9 696	38 425	-	10 808
9	BANQUE NATIONALE	171 358	21 238	-	104 874	297 470	-	12 203
10	BENEVA	16 234 493	19 298 853	6 691 485	1 667 046	26 522 877	-	15 089 086
11	BMO ASSURANCE-VIE	605 117	627 112	-	6 019	1 238 248	-	627 112
12	BMO SOCIÉTÉ VIE	14 906 723	2 551 628	1 753 854	817 427	20 029 632	-	17 165 412
13	BROOKFIELD	6 898 910	119 653	-	476 532	7 495 095	-	6 916 533
14	CANADA SUR LA VIE	99 237 423	21 421 801	111 119 870	17 598 008	249 377 102	-	134 142 988
15	CANADA-VIE DU CANADA	20 501 167	-	-	827 222	21 328 389	-	18 672 098
16	CANASSURANCE	96 635	2 762	-	48 908	148 305	-	95 105
17	CANASSURANCE HOSP. <sup>59</sup>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
18	CHEVALIERS DE COLOMB	4 069 833	-	-	127 185	4 197 018	-	3 597 823
19	CHUBB ASSURANCE-VIE	177 522	61 721	-	105 405	344 648	-	98 105
20	CIBC	95 296	33 018	-	35 283	163 597	-	36 344

57 Consolidé.

58 Les règles relatives à la suffisance du capital des assureurs de personnes se retrouvent dans la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital*, disponible sur le site Web de l'AMF au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca). Le ratio total de capital ne doit pas être interprété comme étant le seul élément pour juger de la situation financière d'un assureur ou de la qualité de sa gestion.

59 L'autorisation de cet assureur est en cours de révocation. Aucun nouveau contrat ne peut être conclu par cet assureur. Il ne transmet plus à l'AMF les informations financières usuelles puisqu'il a fourni à l'AMF les garanties nécessaires.

Passif						Capitaux propres et avoirs	Suffisance du capital <sup>57</sup>			
Passifs au titre des contrats d'investissement	Dépôts bancaires et dépôts en fiducie	Charge sur les prêts hypothécaires et autres charges immobilières	Instruments financiers dérivés	Autres passifs	Total du passif		Montant disponible <sup>58</sup>	Coussin de solvabilité <sup>58</sup>	Ratio total <sup>58</sup> (%)	
917040	-	-	-	88073	1013385	31063	31127	21084	148	1
-	-	-	-	1733	11875	85931	65952	13295	496	2
-	-	-	-	28837	220093	519549	628051	372699	169	3
-	-	-	-	18649	62408	99881	75494	46994	161	4
-	-	-	-	383	12181	52057	21083	3661	576	5
806490	-	-	-	12109	2114192	196597	311875	188589	165	6
1207962	-	-	-	2638	1210600	21066	21066	5430	388	7
-	-	-	-	3761	14569	23856	14920	5515	271	8
-	-	-	-	3893	16096	281374	458755	89425	513	9
5919227	488	-	58645	1213114	22280560	4242317	3584013	2381741	150	10
-	-	-	-	50043	677155	561093	2788244	2149620	130	11
943120	-	74095	147768	467619	18798014	1231618	2821230	2152895	131	12
-	-	-	75527	38965	7031025	464070	661320	449708	147	13
79584186	-	-	1478060	10941367	226146601	23230501	30525044	23516432	130	14
-	-	-	369931	599645	19641674	1686715	2148175	1111788	193	15
-	-	-	-	3881	98986	49319	60692	27621	220	16
-	-	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	17
60413	-	-	-	94063	3752299	444719	486257	177710	274	18
-	-	-	-	118735	216840	127808	244823	149807	163	19
-	-	-	-	1808	38152	125445	125584	25418	494	20

	Actif						Passif	
	Nom de l'assureur	Placements	Actifs au titre des traités de réassurance détenus	Actif net de fonds distincts	Autres actifs	Total de l'actif	Passifs détenus pour la vente	Passifs au titre des contrats d'assurance
21	CIGNA DU CANADA - VIE	92 317	207	-	43 911	136 435	-	29 297
22	COMBINED D'AMÉRIQUE	873 728	1 052	-	178 074	1 052 854	-	188 178
23	CONNECTICUT GÉNÉRAL - VIE	188 326	1 472	-	5 559	195 357	-	113 456
24	CO-OPERATORS VIE	5 546 957	593 851	4 064 953	259 744	10 465 505	-	5 787 738
25	CROATE <sup>59</sup>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
26	CROIX BLEUE	1 808 161	330 290	-	117 558	2 256 009	-	1 834 095
27	DESJARDINS FINANCIÈRE	30 790 789	989 715	28 898 176	1 981 395	62 660 075	-	27 197 212
28	EMPIRE	9 406 999	296 071	9 393 738	558 879	19 655 687	-	16 009 178
29	ÉQUITABLE - VIE	6 219 997	443 674	3 358 484	191 249	10 213 404	-	8 173 512
30	FINANCIÈRE FAITHLIFE	277 395	13 410	39 191	41 389	371 385	-	187 061
31	FIRST CANADIAN	271 913	54 123	-	72 573	398 609	-	263 954
32	FORESTERS VIE	746 769	904 544	13 648	91 211	1 756 172	-	1 452 933
33	FORESTIERS (ORDRE IND.)	6 587 271	485 818	60 939	336 266	7 470 294	-	4 912 194
34	FRAIS FUNÉRAIRES INC. <sup>60</sup>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
35	GENERAL RE LIFE	309 488	149 947	-	19 575	479 010	-	201 974
36	GRANDE LODGE D'ORANGE	21 992	494	-	5 059	27 545	-	20 797
37	HUMANIA	418 098	217 663	-	21 929	657 690	-	480 599
38	INDUSTRIELLE ALLIANCE-VIE	41 515 463	975 680	52 575 348	4 540 059	99 606 550	-	70 282 083
39	IVARI	10 430 134	3 037 827	643 508	476 885	14 588 354	-	12 325 756
40	JACKSON NATIONAL	10 273	-	-	785	11 058	-	5 669
41	L'UNION-VIE	1 675 071	592 080	-	86 571	2 353 722	-	1 900 778
42	MANUFACTURERS	87 341 065	7 479 872	146 386 687	83 672 935	324 880 559	-	131 118 537
43	MANUVIE	46 336	952 789	-	432 405	1 431 530	-	952 824

60 Cet assureur n'est pas assujéti aux exigences relatives à la suffisance du capital.

Passif						Capitaux propres et avoirs	Suffisance du capital <sup>57</sup>			
Passifs au titre des contrats d'investissement	Dépôts bancaires et dépôts en fiducie	Charge sur les prêts hypothécaires et autres charges immobilières	Instruments financiers dérivés	Autres passifs	Total du passif		Montant disponible <sup>58</sup>	Coussin de solvabilité <sup>58</sup>	Ratio total <sup>58</sup> (%)	
-	-	-	-	17 501	46 798	89 637	93 977	38 364	245	21
-	-	-	-	34 612	222 790	830 064	885 407	503 567	176	22
-	-	-	-	1 670	115 126	80 231	88 472	39 631	223	23
3 083 928	-	-	7 512	166 221	9 045 399	14 201 106	19 008 824	11 299 953	168	24
-	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	25
-	-	-	-	112 877	1 946 972	309 037	592 251	439 143	135	26
27 106 663	-	-	275 085	5 168 211	59 747 171	2 912 904	6 628 832	5 162 956	128	27
838 517	-	-	12 860	744 417	17 604 972	2 050 715	3 598 299	2 382 967	151	28
371 827	-	10 943	12 656	91 271	8 660 209	1 553 195	2 703 946	1 604 284	169	29
124 860	-	-	-	17 758	329 679	41 706	54 151	30 660	177	30
-	-	-	1	44 196	308 151	90 458	150 522	76 966	196	31
5 418	-	-	-	5 302	1 463 653	292 519	422 492	211 547	200	32
15 309	-	-	52 533	352 471	5 332 507	2 137 787	3 542 828	1 942 195	182	33
-	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	-	s.o.	s.o.	s.o.	34
-	-	-	-	6 554	208 528	270 482	468 709	325 756	144	35
234	-	-	-	779	21 810	5 735	11 879	4 703	253	36
1 271	-	-	1 706	12 685	496 261	161 429	252 569	136 410	185	37
19 051 501	-	-	1 014 307	3 021 329	93 369 220	6 237 330	10 483 399	8 297 833	126	38
9 449	-	-	657	1 010 944	13 346 806	1 241 548	2 526 696	1 922 731	131	39
-	-	-	-	278	5 947	5 111	5 465	1 193	458	40
162 902	-	-	3 790	29 853	2 097 323	256 399	424 679	246 645	172	41
116 225 196	-	-	5 210 002	6 617 335	259 171 070	65 709 489	89 720 635	65 698 193	137	42
422 953	-	-	-	884	137 661	54 869	56 608	41 369	137	43

		Actif					Passif	
	Nom de l'assureur	Placements	Actifs au titre des traités de réassurance détenus	Actif net de fonds distincts	Autres actifs	Total de l'actif	Passifs détenus pour la vente	Passifs au titre des contrats d'assurance
44	MEDAVIE	576 384	2 636	-	1 010 033	1 589 053	-	178 398
45	METROPOLITAN	1 581 423	663 369	-	83 546	2 328 338	-	1 103 253
46	MUNICH	6 038 925	18 040	-	5 569 684	11 626 649	-	3 306 555
47	NEW YORK LIFE	677 877	-	-	17 958	695 835	-	241 734
48	NORTH AMERICA - VIE	160 267	1 432	-	6 378	168 077	-	28 937
49	OPTIMUM RÉASSURANCE	580 131	1 685 392	-	49 892	2 315 415	-	2 111 724
50	PAVONIA	10 738	-	-	5 403	16 141	-	245
51	PREMIÈRE VIE	827 042	60 490	-	329 583	1 217 115	-	621 184
52	PRIMERICA DU CANADA	385 840	391 817	3 177 367	125 720	4 080 744	-	3 351 788
53	RBC - VIE	22 062 690	1 756 821	3 377 955	1 374 848	28 572 314	-	22 486 235
54	RELIABLE	10 669	3 349	-	632	14 650	-	5 721
55	RELIASTAR	24 897	4 487	-	12 184	41 568	-	4 951
56	RGA	11 545 747	4 941 291	-	385 769	16 872 807	-	14 629 976
57	ROUSSEAU & FRÈRE <sup>60</sup>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
58	SCOR SE	662 250	-	-	133 864	796 114	-	470
59	SIAP	-	-	-	10 000	10 000	-	-
60	SUISSE DE RÉASSURANCES	1 849 636	2 996 631	-	783 243	5 629 510	-	3 110 062
61	SUN LIFE DU CANADA	126 667 131	28 224 026	141 668 526	16 486 670	313 046 353	-	137 599 146
62	SUN LIFE LIMITÉE	28 895 867	-	-	2 214 865	31 110 732	-	25 460 943
63	SURVIVANCE-VOYAGE	14 793	647	-	37 686	53 126	-	18 439
64	TD-ASSURANCE-VIE	83 953	88 140	-	172 007	344 100	-	117 890
65	TEACHERS	72 993	-	-	16 687	89 680	-	53 477
66	TRANS GLOBALE - VIE	4 653	-	-	3 101	7 754	-	-
67	TRUSTAGE	2 347 460	-	-	75 104	2 422 564	-	2 220 515
68	UKRAINIENNE	8 318	-	-	534	8 852	-	2 974
69	VIACTION	9 938	1 061	-	320	11 319	-	5 296
70	WAWANESA VIE	1 226 324	149 618	476 242	43 390	1 895 574	-	1 543 457
	<b>TOTAL</b>	<b>576 013 865</b>	<b>85 516 517</b>	<b>516 815 668</b>	<b>144 117 821</b>	<b>1 322 463 872</b>	<b>-</b>	<b>699 665 632</b>

Passif						Capitaux propres et avoirs	Suffisance du capital <sup>57</sup>			
Passifs au titre des contrats d'investissement	Dépôts bancaires et dépôts en fiducie	Charge sur les prêts hypothécaires et autres charges immobilières	Instruments financiers dérivés	Autres passifs	Total du passif		Montant disponible <sup>58</sup>	Coussin de solvabilité <sup>58</sup>	Ratio total <sup>58</sup> (%)	
-	-	-	-	754 559	932 957	656 096	503 065	377 747	133	44
-	-	-	-	23 473	1126 726	1201 612	1597 661	933 712	171	45
-	-	-	-	2 965 355	6 271 910	5 354 739	11 693 605	8 458 186	138	46
-	-	-	-	4 362	246 096	449 739	139 582	39 526	353	47
-	-	-	-	4	28 941	139 136	138 794	11 125	1248	48
-	340	687	-	12 745	2 125 496	189 919	1 306 243	902 027	145	49
-	-	-	-	422	667	15 474	10 772	456	2363	50
-	-	-	-	196 822	818 006	399 109	383 251	250 718	153	51
-	-	-	-	31 061	3 382 849	697 895	1 569 121	822 071	191	52
39 654	-	-	128 017	2 828 691	25 482 597	3 089 717	5 225 600	3 861 580	135	53
-	-	-	-	-	5 721	8 929	17 477	5 637	310	54
-	-	-	-	252	5 203	36 365	30 403	12 091	251	55
-	-	-	18 535	142 318	14 790 829	2 081 978	9 958 302	8 136 049	122	56
-	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	-	s.o.	s.o.	s.o.	57
-	-	-	-	152 813	153 283	642 831	1 714 621	1 427 153	120	58
-	-	-	-	1 338	1 338	8 662	s.o.	s.o.	s.o.	59
-	-	-	-	222 771	3 332 833	2 296 677	6 561 373	5 249 191	125	60
139 387 908	50 076	74 044	1 478 348	16 799 773	295 389 295	17 657 058	33 653 971	23 089 306	146	61
2 745 037	-	-	340 390	1 080 697	29 627 067	1 483 665	3 963 083	3 276 792	121	62
-	-	-	-	1 102	19 541	33 585	17 434	5 421	322	63
-	-	-	16 629	40 040	174 559	169 541	184 530	92 494	200	64
481	-	-	-	5 009	58 967	30 713	36 012	15 359	234	65
-	-	-	-	1 766	1 766	5 988	6 088	1 411	432	66
-	-	-	5 487	11 946	2 237 948	184 616	339 196	205 754	165	67
-	-	-	-	395	3 369	5 483	6 012	488	1 233	68
-	-	-	-	155	5 451	5 868	7 375	1 804	409	69
-	-	-	-	40 924	1 584 381	311 193	455 420	276 499	165	70
<b>399 031 546</b>	<b>50 904</b>	<b>159 769</b>	<b>10 708 446</b>	<b>56 465 257</b>	<b>1 166 081 554</b>	<b>156 382 318</b>	<b>249 205 335</b>	<b>180 579 098</b>	<b>138</b>	

**Tableau 26**

Répartition des primes directes souscrites au Québec, non consolidées, par catégorie, par assureur (K\$)

	Assureur	Assurance vie			Rentés		
		Individuel	Collectif	Sous total	Individuel	Collectif	Sous total
1	ACTRA	-	105	105	-	-	-
2	AETNA-VIE	1	4	5	-	-	-
3	AMÉRICAINNE - VIE REVENU	486	-	486	-	-	-
4	AMERICAN BANKERS - VIE	59	19 824	19 883	-	-	-
5	AMERICAN-MALADIE	-	5 383	5 383	-	-	-
6	ASSOMPTION	16 996	895	17 891	76 370	122	76 492
7	ASSURANCE VIE MD	-	-	-	-	-	-
8	AWP	-	424	424	-	-	-
9	BANQUE NATIONALE	8 221	82 095	90 316	-	-	-
10	BENEVA	241 438	208 478	449 916	494 148	33	494 181
11	BMO ASSURANCE-VIE	-	-	-	-	-	-
12	BMO SOCIÉTÉ VIE	173 004	3	173 007	41 422	-	41 422
13	BROOKFIELD	-	-	-	-	195 360	195 360
14	CANADA SUR LA VIE	946 195	166 892	1 113 087	22 279	51 970	74 249
15	CANADA-VIE DU CANADA	-	-	-	-	-	-
16	CANASSURANCE	-	-	-	-	-	-
17	CANASSURANCE HOSP. <sup>61</sup>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
18	CHEVALIERS DE COLOMB	33 825	-	33 825	44	-	44
19	CHUBB ASSURANCE-VIE	792	6 856	7 648	-	-	-
20	CIBC	225	-	225	-	-	-
21	CIGNA DU CANADA - VIE	-	567	567	-	-	-
22	COMBINED D'AMÉRIQUE	3 430	-	3 430	-	-	-
23	CONNECTICUT GÉNÉ- RAL - VIE	3	-	3	-	-	-
24	CO-OPERATORS VIE	3 776	1 989	5 765	1 569	16 014	17 583
25	CROATE <sup>61</sup>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

61 L'autorisation de cet assureur est en cours de révocation. Aucun nouveau contrat ne peut être conclu par cet assureur. Il ne transmet plus à l'AMF les informations financières usuelles puisqu'il a fourni à l'AMF les garanties nécessaires.

Accidents et maladie			Total				
Individuel	Collectif	Sous total	Individuel	Collectif	Grand total	Parts de marché (%)	
-	1 565	1 565	-	1 670	1 670	0,01	1
-	2 479	2 479	1	2 483	2 484	0,01	2
149	-	149	635	-	635	0,00	3
36	9 643	9 679	95	29 467	29 562	0,12	4
-	-	-	-	5 383	5 383	0,02	5
721	15 190	15 911	94 087	16 207	110 294	0,44	6
-	-	-	-	-	-	0,00	7
-	3 042	3 042	-	3 466	3 466	0,01	8
4 061	76 196	80 257	12 282	158 291	170 573	0,68	9
127 598	2 631 696	2 759 294	863 184	2 840 207	3 703 391	14,80	10
-	-	-	-	-	-	0,00	11
7 789	-	7 789	222 215	3	222 218	0,89	12
-	-	-	-	195 360	195 360	0,78	13
159 073	693 403	852 476	1 127 547	912 265	2 039 812	8,15	14
-	-	-	-	-	-	0,00	15
39 353	-	39 353	39 353	-	39 353	0,16	16
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,00	17
574	-	574	34 443	-	34 443	0,14	18
2 453	13 370	15 823	3 245	20 226	23 471	0,09	19
3	1 508	1 511	228	1 508	1 736	0,01	20
-	7 025	7 025	-	7 592	7 592	0,03	21
112 766	-	112 766	116 196	-	116 196	0,46	22
-	-	-	3	-	3	0,00	23
4 026	10 877	14 903	9 371	28 880	38 251	0,15	24
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,00	25

	Assureur	Assurance vie			Rentés		
		Individuel	Collectif	Sous total	Individuel	Collectif	Sous total
26	CROIX BLEUE	647	37 797	38 444	-	-	-
27	DESJARDINS FINANCIÈRE	499 721	389 567	889 288	98 393	554 133	652 526
28	EMPIRE	222 935	8 043	230 978	16 501	51	16 552
29	ÉQUITABLE - VIE	73 885	1 841	75 726	31 052	-	31 052
30	FINANCIÈRE FAITHLIFE	114	-	114	-	-	-
31	FIRST CANADIAN	-	7 256	7 256	-	-	-
32	FORESTERS VIE	53 458	291	53 749	-	-	-
33	FORESTIERS (ORDRE IND.)	17 728	-	17 728	2	-	2
34	FRAIS FUNÉRAIRES INC.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
35	GENERAL RE LIFE	-	-	-	-	-	-
36	GRANDE LODGE D'ORANGE	33	-	33	-	-	-
37	HUMANIA	17 546	10 923	28 469	17	-	17
38	INDUSTRIELLE ALLIANCE-VIE	907 969	125 292	1 033 261	2 709 173	2 005 911	4 715 084
39	IVARI	166 684	-	166 684	314	-	314
40	JACKSON NATIONAL	4	-	4	-	-	-
41	L'UNION-VIE	61 612	8 655	70 267	17 327	-	17 327
42	MANUFACTURERS	772 607	123 889	896 496	18 483	-	18 483
43	MANUVIE	-	-	-	-	-	-
44	MEDAVIE	-	-	-	-	-	-
45	METROPOLITAN	-	-	-	-	-	-
46	MUNICH	-	-	-	-	-	-
47	NEW YORK LIFE	367	251	618	-	-	-
48	NORTH AMERICA - VIE	-	-	-	-	-	-
49	OPTIMUM RÉASSURANCE	-	-	-	-	-	-
50	PAVONIA	-	-	-	-	-	-
51	PREMIÈRE VIE	121	59 209	59 330	-	-	-
52	PRIMERICA DU CANADA	47 459	-	47 459	-	-	-
53	RBC - VIE	103 823	8 857	112 680	184 778	118 306	303 084
54	RELIABLE	71	-	71	-	-	-

Accidents et maladie			Total				
Individuel	Collectif	Sous total	Individuel	Collectif	Grand total	Parts de marché (%)	
11 759	149 926	161 685	12 406	187 723	200 129	0,80	26
221 946	2 042 906	2 264 852	820 060	2 986 606	3 806 666	15,22	27
8 098	94 655	102 753	247 534	102 749	350 283	1,40	28
440	14 652	15 092	105 377	16 493	121 870	0,49	29
1	-	1	115	-	115	0,00	30
-	8 277	8 277	-	15 533	15 533	0,06	31
1 232	154	1 386	54 690	445	55 135	0,22	32
-	-	-	17 730	-	17 730	0,07	33
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	-	0,00	34
-	-	-	-	-	-	0,00	35
-	-	-	33	-	33	0,00	36
48 257	58 124	106 381	65 820	69 047	134 867	0,54	37
231 368	752 872	984 240	3 848 510	2 884 075	6 732 585	26,91	38
442	-	442	167 440	-	167 440	0,67	39
-	-	-	4	-	4	0,00	40
5 791	123 166	128 957	84 730	131 821	216 551	0,87	41
114 683	1 013 596	1 128 279	905 773	1 137 485	2 043 258	8,17	42
-	-	-	-	-	-	0,00	43
-	401 647	401 647	-	401 647	401 647	1,61	44
-	-	-	-	-	-	0,00	45
-	-	-	-	-	-	0,00	46
-	-	-	367	251	618	0,00	47
-	-	-	-	-	-	0,00	48
-	-	-	-	-	-	0,00	49
-	-	-	-	-	-	0,00	50
113	54 697	54 810	234	113 906	114 140	0,46	51
-	-	-	47 459	-	47 459	0,19	52
125 119	82 907	208 026	413 720	210 070	623 790	2,49	53
42	-	42	113	-	113	0,00	54

	Assureur	Assurance vie			Rentes		
		Individuel	Collectif	Sous total	Individuel	Collectif	Sous total
55	RELIASTAR	-	-	-	-	-	-
56	RGA	-	-	-	-	-	-
57	ROUSSEAU & FRÈRE	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
58	SCOR SE	-	-	-	-	-	-
59	SIAP	-	-	-	-	-	-
60	SUISSE DE RÉASSURANCES	-	-	-	-	-	-
61	SUN LIFE DU CANADA	1 189 784	106 402	1 296 186	156 584	325 496	482 080
62	SUN LIFE LIMITÉE	-	-	-	-	-	-
63	SURVIVANCE-VOYAGE	-	-	-	-	-	-
64	TD-ASSURANCE-VIE	459	-	459	-	-	-
65	TEACHERS	29	-	29	-	-	-
66	TRANS GLOBALE - VIE	-	168	168	-	-	-
67	TRUSTAGE	4 686	-	4 686	16 533	831	17 364
68	UKRAINIENNE	4	-	4	-	-	-
69	VIACTION	1 658	-	1 658	-	-	-
70	WAWANESA VIE	664	258	922	1	-	1
	<b>TOTAL</b>	<b>5 572 519</b>	<b>1 382 214</b>	<b>6 954 733</b>	<b>3 884 990</b>	<b>3 268 227</b>	<b>7 153 217</b>

Accidents et maladie			Total				
Individuel	Collectif	Sous total	Individuel	Collectif	Grand total	Parts de marché (%)	
-	-	-	-	-	-	0,00	55
-	-	-	-	-	-	0,00	56
s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	-	0,00	57
-	-	-	-	-	-	0,00	58
-	-	-	-	-	-	0,00	59
-	-	-	-	-	-	0,00	60
154 844	1 239 714	1 394 558	1 501 212	1 671 612	3 172 824	12,68	61
-	-	-	-	-	-	0,00	62
10 503	-	10 503	10 503	-	10 503	0,04	63
626	7 161	7 787	1 085	7 161	8 246	0,03	64
-	-	-	29	-	29	0,00	65
-	3 728	3 728	-	3 896	3 896	0,02	66
-	-	-	21 219	831	22 050	0,09	67
-	-	-	4	-	4	0,09	68
-	-	-	1 658	-	1 658	0,01	69
30	2 122	2 152	695	2 380	3 075	0,01	70
<b>1 393 897</b>	<b>9 516 298</b>	<b>10 910 194</b>	<b>10 851 405</b>	<b>14 166 739</b>	<b>25 018 144</b>	<b>100</b>	

**Tableau 27**

Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché – Total (pour les 30 premiers assureurs)

Rang	Nom de l'assureur	Primes directes souscrites (000 \$)		Parts de marché (%)				Parts de marché cum. (%)
		2024	2024	2023	2022	2021	2020	2024
1	INDUSTRIELLE ALLIANCE-VIE	6 732 585	26,91	25,70	22,38	23,50	20,09	26,91
2	DESJARDINS FINANCIÈRE	3 806 666	15,22	14,14	15,41	14,38	15,25	42,13
3	BENEVA	3 703 391	14,80	15,71	15,98	15,85	17,46	56,93
4	SUN LIFE DU CANADA	3 172 824	12,68	13,34	14,36	15,01	13,80	69,61
5	MANUFACTURERS	2 043 258	8,17	8,17	8,70	8,22	9,37	77,78
6	CANADA SUR LA VIE	2 039 812	8,15	8,30	10,00	8,97	10,79	85,93
7	RBC - VIE	623 790	2,49	2,01	1,95	2,78	1,68	88,43
8	MEDAVIE	401 647	1,61	1,54	1,52	1,42	1,46	90,03
9	EMPIRE	350 283	1,40	1,47	1,54	1,50	1,63	91,43
10	BMO SOCIÉTÉ VIE	222 218	0,89	2,18	0,73	0,71	1,00	92,32
11	L'UNION-VIE	216 551	0,87	0,93	0,89	0,90	0,81	93,18
12	CROIX BLEUE	200 129	0,80	0,82	0,84	0,71	0,69	93,98
13	BROOKFIELD	195 360	0,78	0,47	0,70	1,17	0,15	94,77
14	BANQUE NATIONALE	170 573	0,68	0,68	0,73	0,72	0,86	95,45
15	IVARI	167 440	0,67	0,69	0,79	0,87	1,00	96,12
16	HUMANIA	134 867	0,54	0,55	0,59	0,58	0,65	96,66
17	ÉQUITABLE - VIE	121 870	0,49	0,37	0,38	0,31	0,34	97,14
18	COMBINED D'AMÉRIQUE	116 196	0,46	0,48	0,55	0,58	0,69	97,61
19	PREMIÈRE VIE	114 140	0,46	0,25	0,07	0,07	0,09	98,06
20	ASSOMPTION	110 294	0,44	0,23	0,18	0,14	0,16	98,50
21	FORESTERS VIE	55 135	0,22	0,23	0,25	0,24	0,25	98,72
22	PRIMERICA DU CANADA	47 459	0,19	0,19	0,20	0,19	0,21	98,91
23	CANASSURANCE	39 353	0,16	0,02	0,03	0,08	0,10	99,07
24	CO-OPERATORS VIE	38 251	0,15	0,09	0,15	0,10	s.o.	99,22
25	CHEVALIERS DE COLOMB	34 443	0,14	0,14	0,16	0,17	0,20	99,36
26	AMERICAN BANKERS - VIE	29 562	0,12	0,12	0,13	0,13	0,15	99,48
27	CHUBB ASSURANCE-VIE	23 471	0,09	0,08	0,09	0,09	0,11	99,57
28	TRUSTAGE	22 050	0,09	0,09	0,08	0,08	0,08	99,66
29	FORESTIERS (ORDRE IND.)	17 730	0,07	0,06	0,07	0,06	0,06	99,73
30	FIRST CANADIAN	15 533	0,06	0,08	0,09	0,07	0,04	99,80
	Sous-total	24 966 881	99,80	99,15	99,54	99,61	99,18	
	Autres assureurs	51 263	0,20	0,85	0,46	0,39	0,82	
	<b>Total</b>	<b>25 018 144</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	















## 2.2 L'assurance de dommages<sup>62</sup>

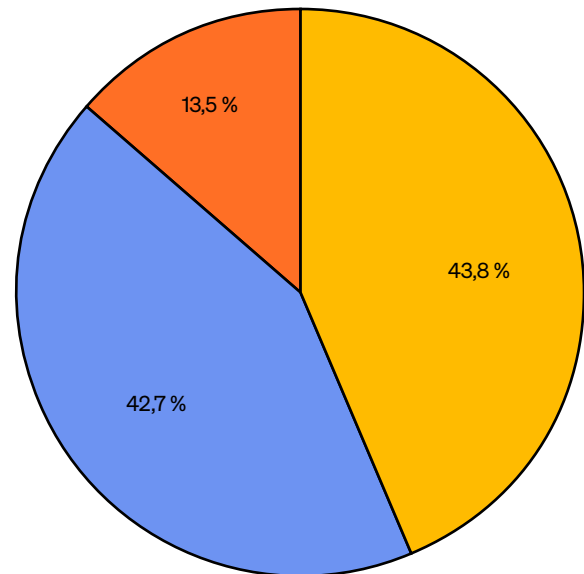
### 2.2.1. Portrait du secteur

#### L'offre d'assurance

Au 31 décembre 2024, 155 assureurs sont autorisés à exercer en assurance de dommages au Québec. Aussi, trois assureurs autorisés par l'AMF à exercer en assurance de personnes complètent, pour les fins d'une autre autorité de réglementation, un formulaire de divulgation d'assureurs de dommages<sup>63</sup>. Comme l'AMF accepte ces divulgations, les données de ces trois assureurs sont incluses dans les tableaux et graphiques de cette section, portant le total à 158 assureurs. Le graphique 49 présente leurs parts de marché selon leur charte.

#### Graphique 49

Nombre d'assureurs et parts de marché en fonction des primes directes souscrites au Québec, selon la charte



- 40 assureurs québécois
- 63 assureurs canadiens
- 55 assureurs étrangers

La répartition des parts de marché, selon les primes directes souscrites au Québec, a peu changé entre 2023 et 2024. Les 40 assureurs québécois ont vu leur part de marché augmenter légèrement, passant de 42,9 % en 2023 à 43,8 % en 2024, soit une hausse de 0,9 point de pourcentage.

Les 63 assureurs à charte canadienne ou d'une autre province, désignés comme « assureurs canadiens » dans les graphiques, détiennent 42,7 % du marché en 2024, en baisse de 0,5 point de pourcentage par rapport à 2023. Les assureurs à charte étrangère ont une part de marché relativement stable, passant de 13,9 % en 2023 à 13,5 % en 2024.

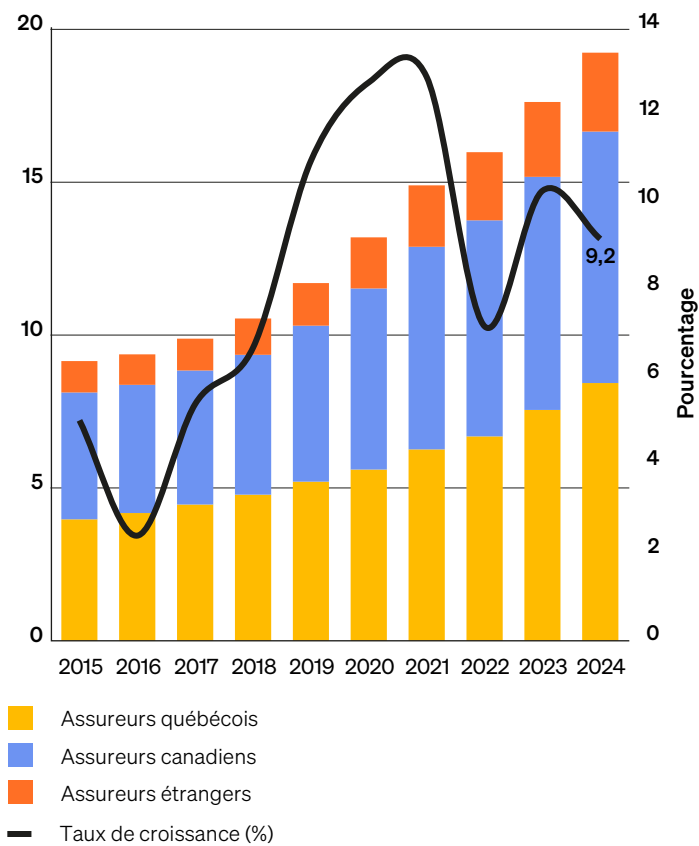
<sup>62</sup> Pour cette section, lorsqu'il est question du nombre d'assureurs et de parts de marché, les assureurs dont les activités se limitent à la réassurance sont inclus dans ces calculs.

<sup>63</sup> Les données des trois assureurs de personnes suivants : Le Bouclier Vert du Canada, la Compagnie d'assurance Triton et Europ Assistance S.A. sont incluses dans les tableaux et graphiques des assureurs de dommages. Ces trois assureurs sont considérés comme des assureurs de dommages par leur organisme de réglementation principal. Ils remplissent donc un formulaire de divulgation des assureurs de dommages.

Le graphique 50 illustre l'évolution des primes directes souscrites au Québec au cours des dix dernières années, selon le type de charte. En 2024, la croissance atteint 9,2 %. La hausse s'explique principalement par l'augmentation des tarifs appliqués par les assureurs de dommages. Ainsi, le volume des primes directes souscrites au Québec est passé de 17,6 G\$ en 2023 à plus de 19,2 G\$ en 2024.

### Graphique 50

Évolution des primes directes souscrites au Québec – non consolidées, selon la charte (G\$)



Le graphique 50 montre l'évolution des parts de marché au fil des ans. En 2015 et 2016, les assureurs canadiens détenaient la plus grande part du marché. Entre 2017 et 2019, les assureurs québécois ont pris la tête, mais de 2020 à 2023, les assureurs canadiens ont repris la première place. En 2024, les assureurs québécois reviennent en tête avec une part de marché de 43,8 %, comme illustré au graphique 49.

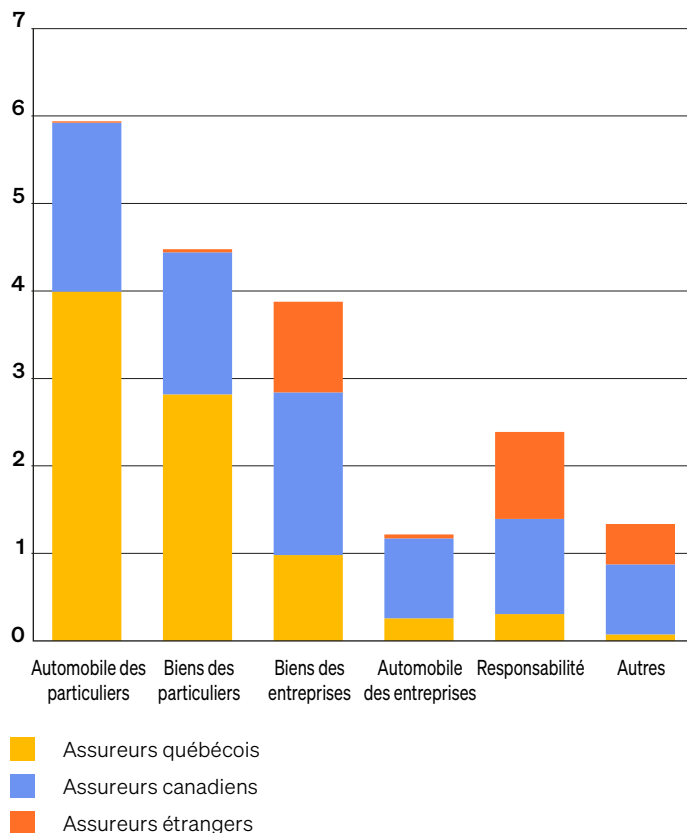
En 2024, les assureurs québécois ont souscrit pour plus de 8,4 G\$ de primes directes au Québec, ce qui représente une croissance de 11,6 %. Les assureurs canadiens ont enregistré un taux de croissance de 7,9 %, pour atteindre un total de 8,2 G\$ en primes directes souscrites. De leur côté, les assureurs étrangers ont connu un taux de croissance de 5,9 %, pour atteindre près de 2,6 G\$ en primes directes souscrites au Québec en 2024. Globalement, l'industrie de l'assurance de dommages au Québec a connu une croissance de 9,2 % en 2024 par rapport à 2023.

### La demande d'assurance

Les graphiques 51 et 52 illustrent, selon différentes perspectives, la répartition des primes directes souscrites au Québec en 2024, selon les principales catégories d'assurance et le type de charte des assureurs.

### Graphique 51

Répartition des primes directes souscrites au Québec – non consolidées, par catégorie selon la charte (G\$)



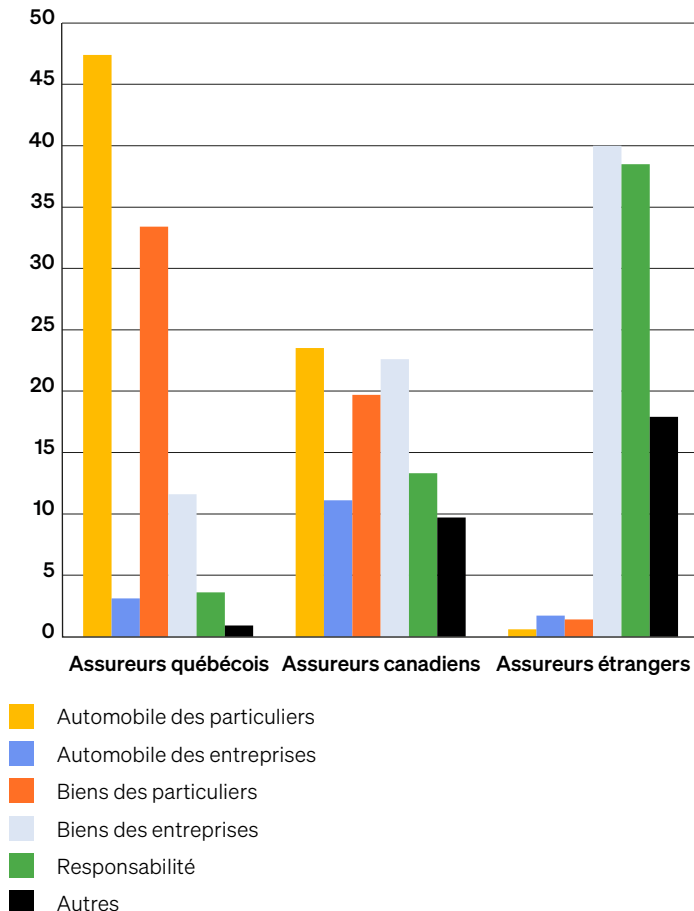
Le graphique 51 montre que les assureurs québécois et canadiens dominent le marché de l'assurance des particuliers (automobile et biens). Ensemble, l'assurance automobile des particuliers et l'assurance de biens des particuliers représentent 54,1 % du marché total de l'assurance de dommages au Québec. Les assureurs québécois ont souscrit plus de 6,8 G\$ en primes directes souscrites au Québec dans ces deux catégories, ce qui représente 65,4 % de ces marchés. Les assureurs canadiens en détiennent près de 3,6 G\$, soit 34,1 % du marché de l'assurance des particuliers. Les assureurs étrangers n'obtiennent qu'une très faible part, soit de 0,5 %.

L'analyse des dix plus importants assureurs dans ces deux catégories révèle que la majorité privilégie la distribution directe. Ainsi, autant pour l'assurance automobile des particuliers que pour l'assurance de biens des particuliers, sept des dix principaux assureurs utilisent ce mode de distribution.

De plus, en assurance automobile des particuliers, sept assureurs à charte québécoise figurent parmi les dix premiers et détiennent 58 % du total des primes directes souscrites. En assurance de biens des particuliers, six assureurs québécois se retrouvent parmi les dix premiers, avec une part de marché de 53,9 %. Les tableaux 42 et 44 présentent des données détaillées sur l'évolution des parts de marché des 30 premiers assureurs pour chacune de ces catégories d'assurance.

### Graphique 52

Répartition des primes directes souscrites au Québec – non consolidées, par charte selon la catégorie (pourcentage)

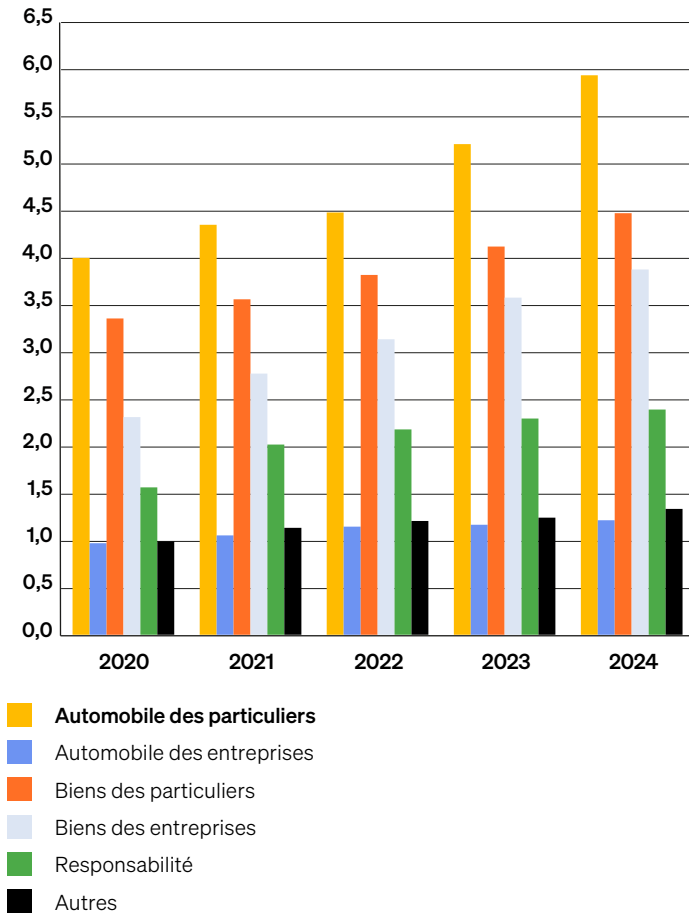


Le graphique 52 montre que les assureurs canadiens ont généralement un portefeuille plus équilibré entre les différentes catégories d'assurance. Les assureurs québécois se concentrent surtout dans le secteur de l'assurance automobile des particuliers et l'assurance de biens des particuliers. En revanche, les assureurs étrangers sont davantage présents en assurance de biens des entreprises et en assurance responsabilité.

L'analyse par assureur révèle aussi une diversité dans les modes de distribution. Les assureurs québécois favorisent la distribution directe, tandis que les assureurs étrangers offrent surtout des produits spécialisés, pour les entreprises, vendus presque exclusivement par l'intermédiaire de courtiers.

### Graphique 53

Évolution des primes directes souscrites au Québec – non consolidées, par catégorie (G\$)



Le graphique 53, qui trace un portrait général de la répartition et de l'évolution des primes directes souscrites au Québec par catégorie d'assurance, indique une croissance des primes entre 2020 et 2024 pour chacune des catégories d'assurance.

En 2024, l'assurance automobile des particuliers affiche la plus forte croissance annuelle, avec une hausse de 14 % par rapport à 2023. Sur cinq ans, cette catégorie d'assurance a crû de 48,5 %. L'assurance automobile des entreprises a, quant à elle, augmenté de 4,1 % en 2024, pour une croissance de 25,1 % depuis 2020 sur cinq ans.

L'assurance de biens des particuliers a progressé de 8,6 % en 2024 et de 33,3 % par rapport à 2020. L'assurance de biens des entreprises a connu une croissance de 8,3 % en 2024 et de 67,8 % sur cinq ans.

L'assurance responsabilité a crû de 4,1 % entre 2023 et 2024 et de 52,7 % sur cinq ans. Les autres catégories d'assurance de dommages, regroupées sous « autres », affichent une hausse de 7,5 % des primes directes souscrites au Québec en 2024.

Globalement, le marché de l'assurance de dommages au Québec a connu une croissance des primes directes souscrites au Québec de 45,7 % depuis 2020. En 2024, cette croissance est de 9,2 %, faisant passer le montant total des primes directes souscrites au Québec de 17,6 G\$ en 2023 à 19,2 G\$ en 2024.

## La concentration du marché dans le secteur de l'assurance de dommages

Le tableau 34 présente les parts de marché des principaux assureurs ou groupes d'assureurs actifs dans le secteur de l'assurance de dommages au Québec.

### Tableau 34

Parts de marché en fonction des primes directes souscrites au Québec (non consolidées) pour les plus importants assureurs ou groupes d'assureurs (pourcentage)

Année	Nombre d'assureurs ou groupes d'assureurs			
	1	4	7	10
2022	24,4	57,7	70,1	77,3
2023	24,1	58,0	70,2	77,5
2024	24,0	58,9	71,0	78,6

En 2024, les dix plus grands assureur ou groupes d'assureurs ont récoltés 78,6 % des 19,2 G\$ de primes directes souscrites au Québec. La part de marché du plus important d'entre eux a légèrement reculé, passant de 24,1 % en 2023 à 24 % en 2024.

Le tableau 35 présente l'évolution des parts de marché de ces principaux assureurs ou groupes d'assureurs.

### Tableau 35

Évolution des parts de marché<sup>64</sup> des dix plus importants assureurs ou groupes d'assureurs présents dans le marché de l'assurance de dommages au Québec (pourcentage)

	Part de marché		
	2022	2023	2024
INTACT CORPORATION FINANCIÈRE*	24,4	24,1	24,0
MOUVEMENT DESJARDINS*	14,3	15,0	15,8
BENEVA*	12,5	12,3	12,7
PROMUTUEL ASSURANCE*	6,5	6,5	6,4
LLOYD'S	4,9	4,5	4,5
AVIVA*	3,7	3,8	3,9
FAIRFAX FINANCIAL HOLDINGS*	3,8	3,9	3,7
IA GROUPE FINANCIER*	3,3	3,5	3,6
BANQUE TORONTO-DOMINION*	1,8	1,9	2,0
ZURICH INSURANCE GROUP LTD	1,8	2,0	2,0

\* Pour ces groupes d'assureurs, les primes directes souscrites au Québec de toutes les institutions faisant partie du groupe financier ont été prises en considération.

Le tableau 36 présente les parts de marché détenues par les plus importants assureurs ou groupes d'assureurs pour les différentes catégories d'assurance liées au secteur de l'assurance de dommages au Québec.

**Tableau 36**

*Parts de marché en fonction des primes directes souscrites au Québec (non consolidées) pour les plus importants assureurs ou groupes d'assureurs selon les différentes catégories liées à l'assurance de dommages (pourcentage)<sup>65</sup>*

Catégories d'assurance	Nombre d'assureurs ou groupes d'assureurs											
	1			4			7			10		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Accidents et maladie	17	18	29	56	64	64	78	81	81	89	89	92
Automobile des entreprises	35	38	39	69	76	70	87	90	86	93	93	92
Automobile des particuliers	28	27	27	78	86	79	91	94	92	96	96	97
Aviation	31	25	31	61	66	61	79	83	80	93	90	91
Biens des entreprises	22	21	20	46	52	44	65	71	64	77	78	77
Biens des particuliers	29	28	28	80	80	80	90	90	90	95	94	95
Caution	42	42	37	69	76	66	86	86	85	93	91	93
Chaudières et machines	21	24	20	62	73	61	79	85	77	86	89	86
Crédit	23	24	23	74	82	70	95	97	94	100	100	100
Détournement	20	17	16	58	59	52	83	81	78	91	88	89
Frais juridiques	56	77	82	98	99	98	100	100	100	100	100	100
Hypothèque	59	55	66	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Maritime	18	18	22	71	72	67	83	85	83	91	91	92
Protection du crédit	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Responsabilité	20	18	20	45	48	46	58	60	59	68	66	69
Titres	38	49	36	100	100	100	100	100	100	100	100	100

En 2024, les dix plus grands assureurs ou groupes d'assureurs présents dans les cinq principaux marchés de l'assurance de dommages au Québec détiennent :

- 97 % du marché de l'assurance automobile des particuliers;
- 92 % du marché de l'assurance automobile des entreprises;
- 95 % du marché de l'assurance de biens des particuliers;
- 77 % du marché de l'assurance de biens des entreprises; et
- 69 % du marché de l'assurance responsabilité.

Le principal assureur ou groupe d'assureurs se démarque particulièrement, avec une part de marché de :

- 27 % en assurance automobile des particuliers;
- 39 % en assurance automobile des entreprises;
- 28 % en assurance de biens des particuliers;
- 20 % en assurance de biens des entreprises; et
- 20 % en assurance responsabilité.

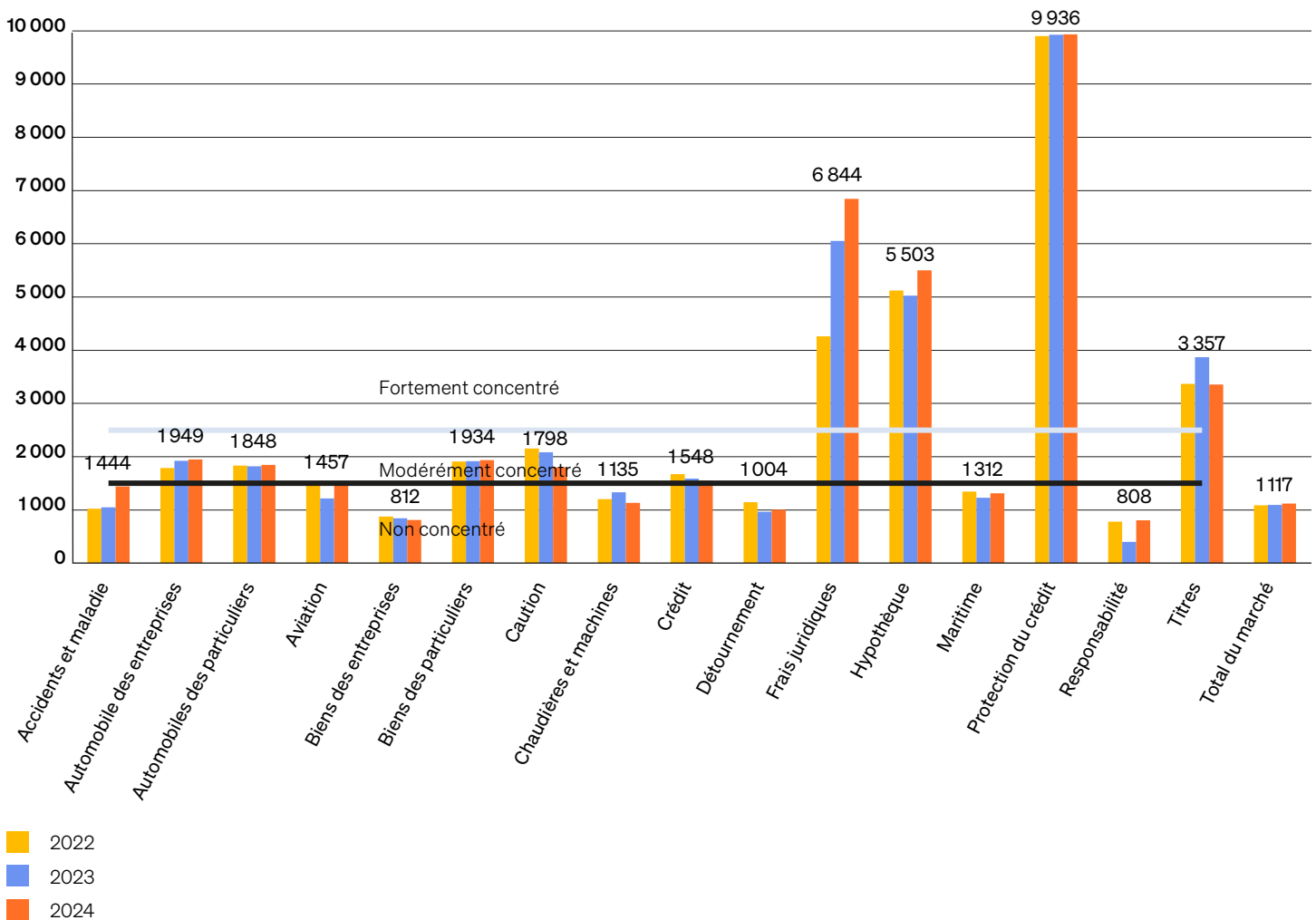
<sup>65</sup> À noter que pour les catégories d'assurance caution, d'assurance crédit et d'assurance hypothèque, l'AMF ne dispose pas de l'entièreté des informations pour ces marchés, puisque des compagnies ou sociétés d'État, qui ne sont pas des assureurs, peuvent également souscrire ces protections.

Dans les marchés plus spécialisés, comme l'assurance protection du crédit, l'assurance hypothèque, l'assurance frais juridiques, l'assurance titres ainsi que l'assurance caution, peu d'assureurs sont actifs, ce qui favorise une forte concentration. En 2024, le plus important assureur ou groupe d'assureurs dans chacune de ces catégories détient entre 36 % et 100 % des primes directes souscrites.

Le graphique 54 présente l'indice HHI pour chacune des catégories d'assurance de dommages de même que pour l'ensemble de ce marché.

## Graphique 54

Indice de concentration HHI pour les différentes catégories d'assurance liées à l'assurance de dommages<sup>66</sup>



<sup>66</sup> À noter que pour les catégories d'assurance caution, d'assurance crédit et d'assurance hypothèque, l'AMF ne dispose pas de l'entièreté des informations pour ces marchés, puisque des compagnies ou sociétés d'État, qui ne sont pas des assureurs, peuvent également souscrire ces protections.

Pour les cinq principales catégories d'assurance de dommages, les marchés de l'assurance de biens des entreprises (HHI de 812) et de l'assurance responsabilité (HHI de 808) sont considérés comme non concentrés, car leur HHI est inférieur à 1 500. Les marchés de l'assurance automobile des entreprises (HHI de 1 949), de l'assurance automobile des particuliers (HHI de 1 848) et celui de l'assurance de biens des particuliers (HHI de 1 934) sont modérément concentrés, avec un HHI entre 1 500 et 2 500.

D'autres catégories sont fortement concentrées, notamment l'assurance frais juridiques (HHI de 6 844), l'assurance hypothèque (HHI de 5 503), l'assurance protection du crédit (HHI de 9 936) et l'assurance titres (HHI de 3 357). L'assurance crédit et l'assurance caution sont des marchés modérément concentrés, avec des indices HHI inférieurs à 2 500, mais supérieurs à 1 500.

En revanche, les marchés de l'assurance accidents et maladie (HHI de 1 444), de l'assurance aviation (HHI de 1 457), de l'assurance chaudières et machines (HHI de 1 135), de l'assurance détournement (HHI de 1 004) et de l'assurance maritime (HHI de 1 312) sont non concentrés.

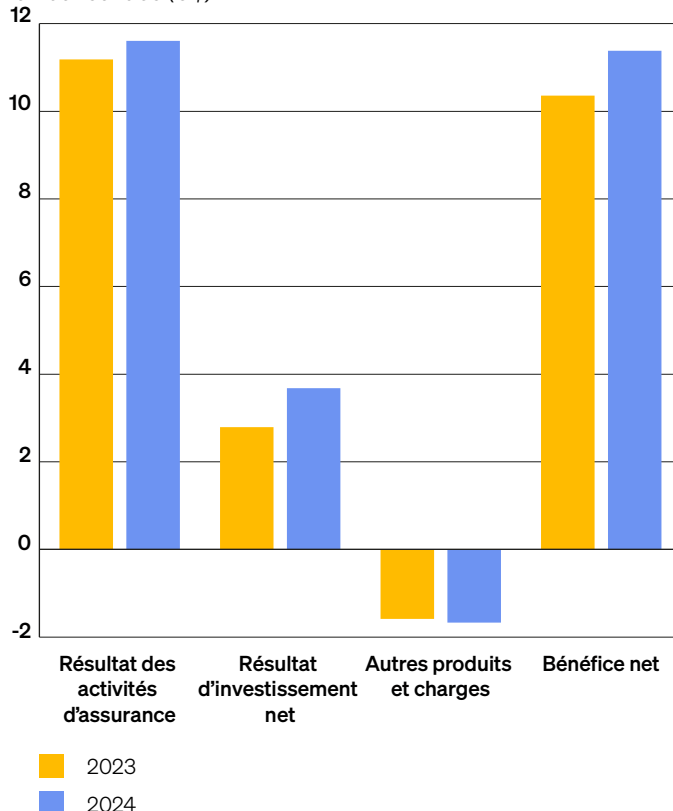
De façon générale, le marché de l'assurance de dommages au Québec reste non concentré, avec un indice HHI global de 1 117, bien en-dessous de 1 500, malgré une légère hausse de la concentration par rapport à l'an dernier.

## Les résultats financiers

Le graphique 55 présente les principaux éléments financiers tirés de l'état des résultats des assureurs présents au Québec. Ces données tiennent compte de l'ensemble de leurs activités, qu'elles soient canadiennes, étrangères, ou québécoises.

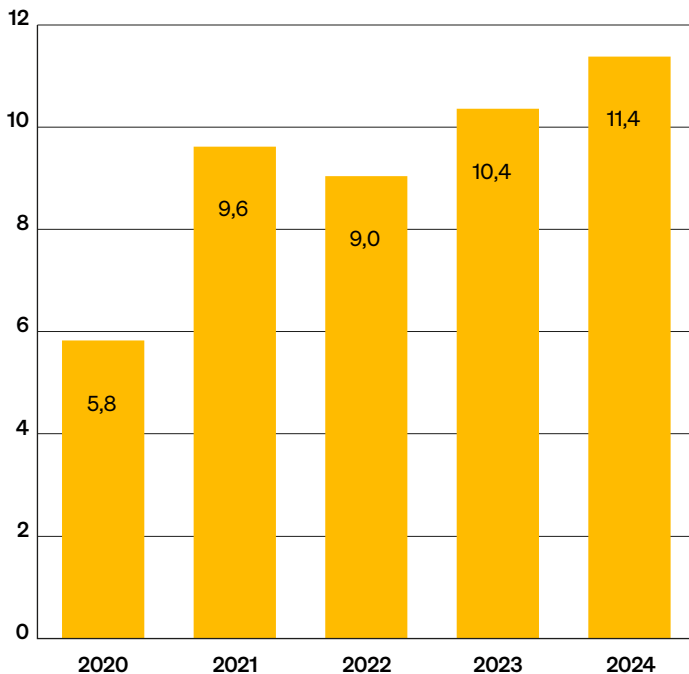
### Graphique 55

Principaux éléments de l'état des résultats – non consolidés (G\$)<sup>67</sup>



En 2024, les résultats des activités d'assurance s'établissent à 11,6 G\$, en hausse de 3,8 % par rapport à 2023. Les résultats d'investissement net ont fortement augmenté, passant de 2,8 G\$ à 3,7 G\$, soit une hausse de 31,7 %. Les autres produits et charges affichent une perte de 1,7 G\$, en baisse de 80,7 M\$ par rapport à l'année précédente. Au total, l'industrie de l'assurance de dommages affiche un bénéfice net de 11,4 G\$ en 2024, ce qui représente une augmentation de 9,9 % par rapport à 2023.

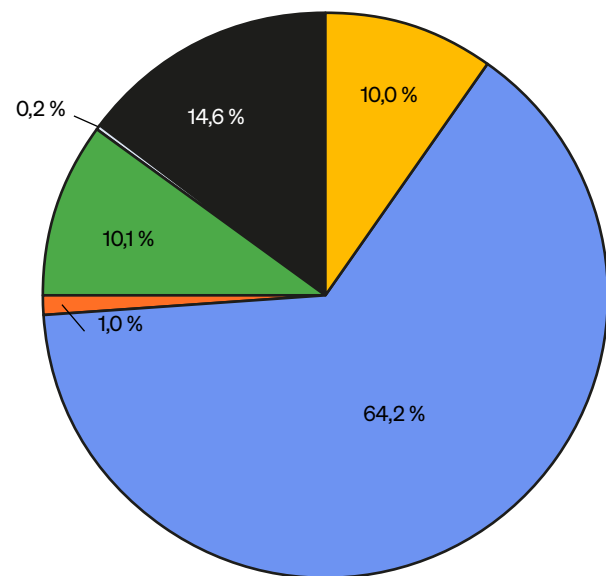
<sup>67</sup> En raison de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2023, de la norme IFRS 17 – Contrats d'assurance, les données de ce graphique sont seulement disponibles pour les années 2023 et 2024.

**Graphique 56**Évolution des bénéfices nets – non consolidés (G\$)<sup>68</sup>**Les placements**

Au 31 décembre 2024, le portefeuille de placement et de l'encaisse des assureurs de dommage totalise plus de 164 G\$. Les obligations et débetures en représentent la plus grande part avec 64,2 %. Les actions ordinaires et privilégiées comptent pour 10,1 %, tandis que les prêts hypothécaires représentent 1 % du portefeuille de placement des assureurs de dommages. Les autres types de placements représentent 14,6 % du portefeuille, comme présenté au graphique 57<sup>69</sup>.

**Graphique 57**

Composition du portefeuille de placement par catégorie – consolidé



- Encaisse et placements à court terme
- Obligations et débetures
- Prêts hypothécaires
- Actions ordinaires et privilégiées
- Immeubles de placement
- Autres placements

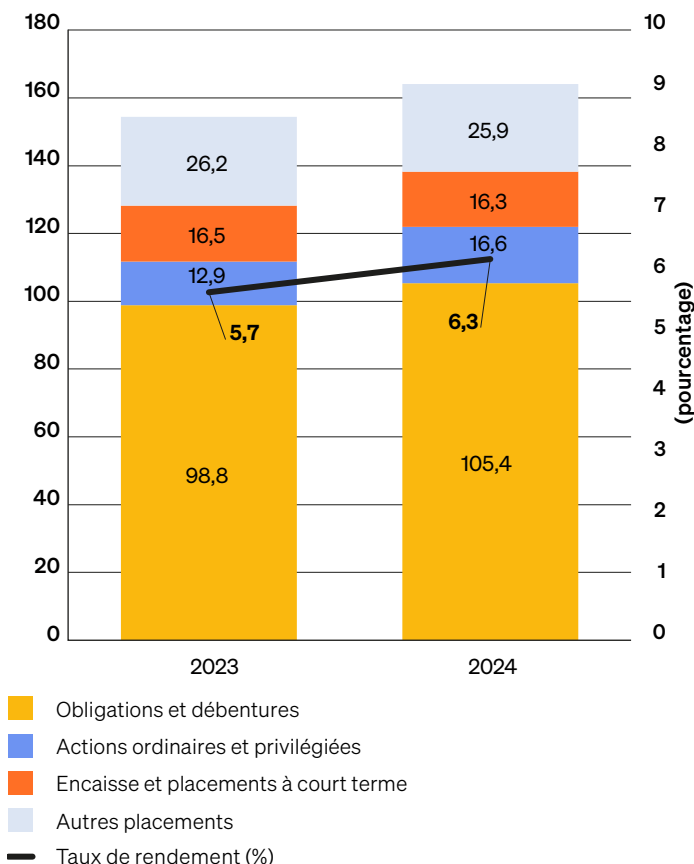
68 Les bénéfices nets pour les années 2020 à 2022 sont calculés selon la norme IFRS 4 – Contrats d'assurance, tandis que les bénéfices nets des années 2023 et 2024 sont calculés selon la norme IFRS 17 – Contrats d'assurance. Cela a pour effet de limiter la comparabilité avec les années précédentes.

69 La répartition des placements est basée sur les états financiers consolidés présentés dans l'état annuel. Certains fonds groupés ne sont pas présentés, sur une base de transparence, et se retrouvent dans la catégorie « autres placements ».

Le graphique 58 présente la composition, en dollars, du portefeuille de placement, selon la catégorie ainsi que le taux de rendement global de l'industrie réalisé en 2024. On observe que le rendement global du portefeuille de placements des assureurs de dommages est de 6,3 %.

### Graphique 58

Composition du portefeuille de placement par catégorie – consolidé et taux de rendement global (G\$)<sup>70</sup>



## La solvabilité

Au Québec, comme les assureurs de personnes, les assureurs de dommages sont tenus de maintenir des capitaux suffisants pour couvrir les risques liés à leurs activités. Cette exigence est évaluée à l'aide du ratio de solvabilité, qui compare le capital disponible à celui exigé par l'AMF.

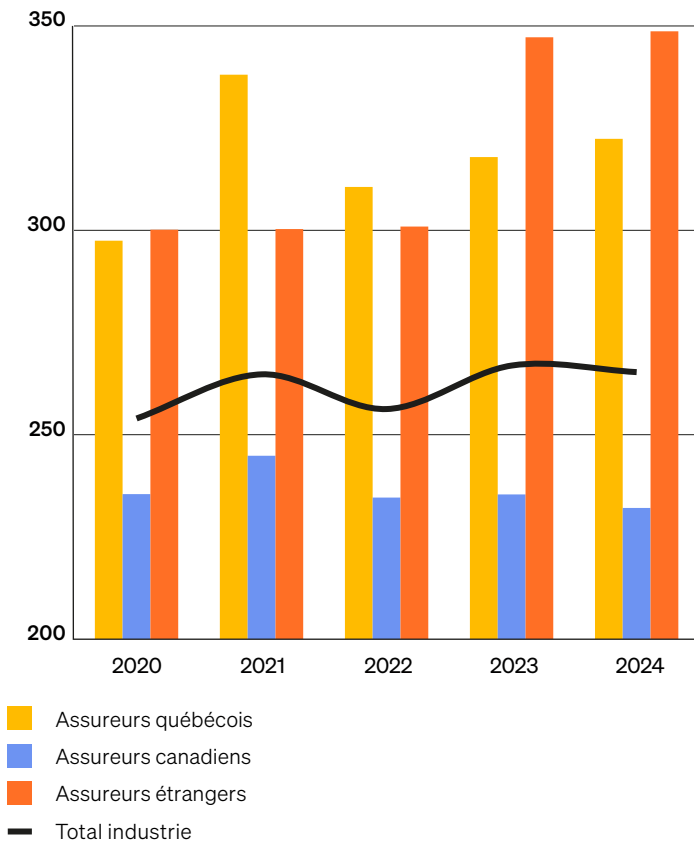
Tous les assureurs de dommages détenant une autorisation d'exercer l'activité d'assureur au Québec doivent respecter la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital* de l'AMF. Cette ligne directrice prévoit les niveaux de capital qu'un assureur devrait maintenir, déterminés par la division du montant des capitaux disponibles par le montant des capitaux requis (le «ratio de solvabilité»). Ils devraient, en tout temps, maintenir un ratio de solvabilité égal ou supérieur à 100 %. Cependant, dans le cadre de ses activités de surveillance, l'AMF s'attend à ce que chaque assureur de dommages maintienne un ratio de solvabilité d'au moins 150 %.

En 2024, les assureurs de dommages restent bien capitalisés, avec un ratio de solvabilité moyen de 265 %, légèrement en baisse par rapport à 267 % en 2023. Le graphique 59 permet aussi de constater que les assureurs à charte québécoise affichent un ratio de solvabilité moyen de 322,4 %, supérieur à celui des assureurs canadiens (232,1 %). Les assureurs à charte étrangère ont, quant à eux, le ratio le plus élevé, à 348,7 %. Le détail par assureur est présenté au tableau 39 du présent rapport.

<sup>70</sup> En raison de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2023, de la norme IFRS 17 – Contrats d'assurance, les données de ce graphique pour les années 2023 et 2024 sont maintenant présentées sur une base consolidée alors que pour les années précédentes elles étaient présentées sur une base non consolidée. Par conséquent, il n'est pas possible d'effectuer un comparatif avec les années précédentes.

### Graphique 59

Évolution du ratio de solvabilité moyen – consolidé, selon la charte (pourcentage)

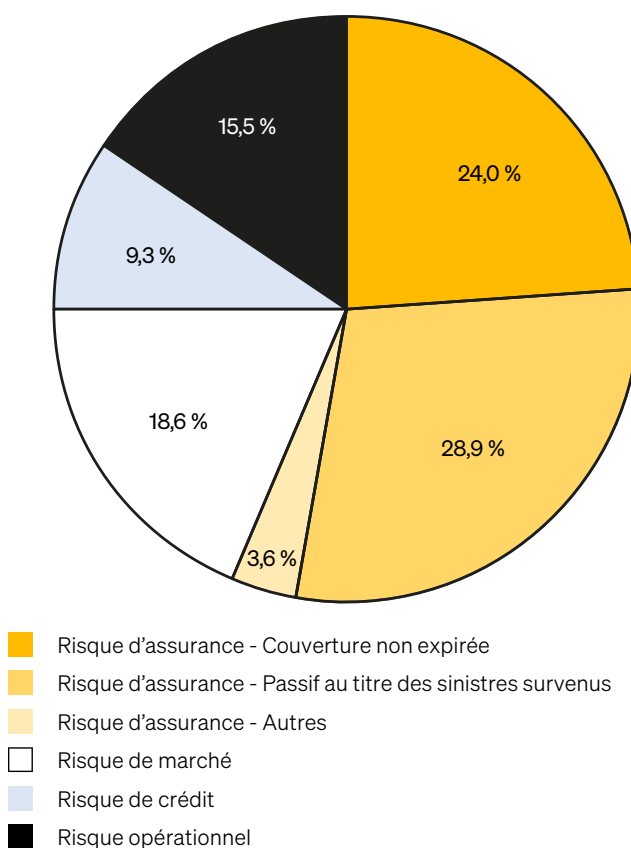


### Les risques

Le graphique 60 présente la répartition des exigences de capital par type de risque en 2024. Les proportions sont similaires à celles de 2023. Ainsi, les exigences liées aux risques d'assurance représentent la principale proportion, avec 56,5 % des exigences totales, tandis que la proportion des exigences liées aux risques de crédit et de marché représente 27,9 % des exigences totales. Le risque opérationnel, quant à lui, représente 15,5 % des exigences totales.

### Graphique 60

Composition des exigences de capital – consolidée, par type de risque en 2024





## Données détaillées par institution

Tableau 37

Liste des assureurs de dommages exerçant au Québec au 31 décembre 2024<sup>71</sup>

	Nom abrégé de l'assureur	Raison sociale officielle	Ville	Type de charte	Type d'institution
1	ACCELERANT	ACCELERANT COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA	TORONTO	Can.	S.A.
2	AFFILIATED FM	CORPORATION D'ASSURANCES AFFILIATED FM	JOHNSTON	Étr.	S.A
3	AIG DU CANADA	COMPAGNIE D'ASSURANCE AIG DU CANADA	TORONTO	Can.	S.A
4	ALLIANCE RÉCIPROQUE OEUFS	ALLIANCE RÉCIPROQUE DE L'INDUSTRIE DES OEUFS DE CONSOMMATION DU CANADA	CALGARY	Aut.prov.	U.R.
5	ALLIANZ RISQUES MONDIAUX	COMPAGNIE D'ASSURANCE ALLIANZ RISQUES MONDIAUX É.-U.	CHICAGO	Étr.	S.A
6	ALLIED SPÉCIALITÉ	COMPAGNIE D'ASSURANCE DE SPÉCIALITÉ ALLIED WORLD	FARMINGTON	Étr.	S.A
7	ALLSTATE DU CANADA	ALLSTATE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE	MARKHAM	Can.	S.A
8	ALPHA	L'ALPHA, COMPAGNIE D'ASSURANCES INC.	DRUMMOND-VILLE	Qué.	S.A
9	AMERICAN BANKERS	AMERICAN BANKERS COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE DE LA FLORIDE	MIAMI	Étr.	S.A
10	AMERICAN ROAD	COMPAGNIE D'ASSURANCE AMERICAN ROAD	DEARBORN	Étr.	S.A
11	ANCIENNE RÉPUBLIQUE - CAN	L'ANCIENNE RÉPUBLIQUE, COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA	HAMILTON	Can.	S.A
12	ARCH CANADA	ARCH ASSURANCES CANADA LTÉE	TORONTO	Can.	S.A
13	ARCH RE	COMPAGNIE DE REASSURANCE ARCH	MORRISTOWN	Étr.	S.A
14	ASPEN	COMPAGNIE D'ASSURANCE ASPEN UK	LONDON	Étr.	S.A
15	ASSURANCES FCT <sup>72</sup>	COMPAGNIE D'ASSURANCES FCT LTÉE	OAKVILLE	Can.	S.A
16	ASSURANCES NLF	ASSURANCES NLF	OMAHA	Étr.	S.A
17	ATRADIUS ASSURANCE CRÉDIT	ATRADIUS ASSURANCE CRÉDIT	MADRID	Étr.	S.A
18	AVIVA	AVIVA, COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA	MARKHAM	Can.	S.A
19	AVIVA GÉNÉRALE	AVIVA, COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	MARKHAM	Can.	S.A
20	AXIS	AXIS COMPAGNIE DE RÉASSURANCE (SUCCURSALE CANADIENNE)	NEW YORK	Étr.	S.A
21	BAGOT	PROMUTUEL BAGOT, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	SAINT-LIBOIRE	Qué.	S.M.M.F.

71 Pour plus de détails sur ces assureurs, veuillez consulter le registre – Assureurs sur le site Web de l'AMF.

72 Dans la catégorie assurance de biens, l'autorisation est en cours de révocation. Aucun nouveau contrat ne peut être conclu par cet assureur dans cette catégorie.

Catégorie d'assurance																
Auto	Avia- tion	Biens	Chau- dières et machines	Caution- nement	Crédit	Protec- tion de crédit	Hypo- thèque	Détour- nement	Frais juri- diques	Grêle	Incen- die	Respon- sabilité	Titre	Mari- time	Maladie ou accidents	
X	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X		X	X	1
		X	X	X				X			X	X		X		2
X	X	X	X	X	X			X			X	X		X	X	3
		X														4
X	X	X	X	X				X			X	X		X	X	5
		X	X	X	X			X			X	X			X	6
X		X	X						X		X	X			X	7
X		X		X				X			X	X				8
		X		X							X	X			X	9
X		X									X					10
X	X	X									X	X			X	11
X	X	X	X	X				X	X	X	X	X	X	X	X	12
X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X		X	X	13
	X	X	X	X							X	X		X		14
		X					X						X			15
X	X	X	X	X				X			X	X		X	X	16
				X	X											17
X	X	X	X	X				X	X		X	X		X	X	18
X		X									X	X			X	19
X	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X			X	20
X		X	X	X				X	X		X	X		X		21

	Nom abrégé de l'assureur	Raison sociale officielle	Ville	Type de charte	Type d'institution
22	BANQUE NATIONALE	ASSURANCE-VIE BANQUE NATIONALE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	MONTRÉAL	Qué.	S.A.
23	BARREAU DU QUÉBEC	BARREAU DU QUÉBEC	MONTRÉAL	Qué.	O.A.R.
24	BELAIR INC.	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE BELAIR INC.	LAVAL	Qué.	S.A.
25	BENEVA ASSURANCE	SOCIÉTÉ D'ASSURANCE BENEVA INC.	QUÉBEC	Qué.	S.A.
26	BERKLEY	COMPAGNIE D'ASSURANCE BERKLEY	GREENWICH	Étr.	S.A.
27	BORÉALE	PROMUTUEL BORÉALE, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	AMOS	Qué.	S.M.M.F.
28	CANASSURANCE	CANASSURANCE COMPAGNIE D'ASSURANCE	MONTRÉAL	Qué.	S.A.
29	CARIE	UNION RÉCIPROQUE D'ASSURANCE DES AÉROPORTS CANADIENS	EDMONTON	Aut.prov.	U.R.
30	CCR RE	CCR RE	PARIS	Étr.	S.A.
31	CENTRE-SUD	PROMUTUEL CENTRE-SUD, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	SHERBROOKE	Qué.	S.M.M.F.
32	CHAMBRE DES NOTAIRES	CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC	MONTRÉAL	Qué.	O.A.R.
33	CHICAGO	COMPAGNIE D'ASSURANCE TITRES CHICAGO	JACKSONVILLE	Étr.	S.A.
34	CHUBB DU CANADA	CHUBB DU CANADA COMPAGNIE D'ASSURANCE	TORONTO	Can.	S.A.
35	COFACE	COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (COFACE)	PRINCETON	Étr.	S.A.
36	CONTINENTAL CASUALTY	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTINENTAL CASUALTY	CHICAGO	Étr.	S.A.
37	CO-OPERATORS - GÉNÉRALE	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE CO-OPERATORS	GUELPH	Can.	S.A.
38	COREPOINTE	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE COREPOINTE	BIRMINGHAM	Étr.	S.A.
39	CÔTE-SUD	PROMUTUEL CÔTE-SUD, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	LÉVIS	Qué.	S.M.M.F.
40	CUMIS - GÉN.	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE CUMIS	BURLINGTON	Can.	S.A.
41	DEFINITY	COMPAGNIE D'ASSURANCE DEFINITY	WATERLOO	Can.	S.A.
42	DESJARDINS - GÉN.	DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES INC.	LÉVIS	Qué.	S.A.
43	DEUX-MONTAGNES	PROMUTUEL DEUX-MONTAGNES, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	SAINT-EUSTACHE	Qué.	S.M.M.F.
44	DOMINION DU CANADA	COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE DOMINION DU CANADA	TORONTO	Can.	S.A.
45	DU LAC AU FLEUVE	PROMUTUEL DU LAC AU FLEUVE, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	BAIE-SAINT-PAUL	Qué.	S.M.M.F.
46	ECCLÉSIASTIQUES	SOCIÉTÉ DES ASSURANCES ECCLÉSIASTIQUES	GLOUCESTER	Étr.	S.A.

Catégorie d'assurance																
Auto	Aviation	Biens	Chaudières et machines	Cautionnement	Crédit	Protection de crédit	Hypothèque	Détournement	Frais juridiques	Grêle	Incendie	Responsabilité	Titre	Maritime	Maladie ou accidents	
		X									X	X			X	22
								X	X			X				23
X		X	X	X				X	X		X	X		X	X	24
X		X	X	X				X	X		X	X				25
	X	X	X	X				X			X	X		X	X	26
X		X	X	X				X	X		X	X		X		27
X		X									X	X			X	28
		X	X								X	X				29
X	X	X	X	X				X	X	X	X	X		X	X	30
X		X	X	X				X	X		X	X		X		31
								X	X			X				32
													X			33
X	X	X	X	X	X			X			X	X		X	X	34
					X											35
X	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X		X	X	36
X	X	X	X	X				X	X		X	X			X	37
X																38
X		X	X	X				X	X		X	X		X		39
X		X	X	X				X			X	X			X	40
X		X	X	X				X	X		X	X		X		41
X		X	X	X				X			X	X	X			42
X		X	X	X				X	X		X	X		X		43
X		X	X	X				X			X	X				44
X		X	X	X				X	X		X	X		X		45
		X	X					X			X	X		X		46

	Nom abrégé de l'assureur	Raison sociale officielle	Ville	Type de charte	Type d'institution
47	ÉCHELON	ÉCHELON ASSURANCE	MISSISSAUGA	Can.	S.A.
48	ÉLECTRICITÉ ET GAZ	SERVICES D'ASSURANCE ASSOCIÉS ÉLECTRICITÉ ET GAZ	HAMILTON	Étr.	S.A.
49	ELITE	LA COMPAGNIE D'ASSURANCES ELITE	MARKHAM	Can.	S.A.
50	EMPLOYEURS DE WAUSAU	COMPAGNIE D'ASSURANCES DES EMPLOYEURS DE WAUSAU	BOSTON	Étr.	S.A.
51	EULER HERMES	COMPAGNIE D'ASSURANCES EULER HERMES - AMÉRIQUE DU NORD	BALTIMORE	Étr.	S.A.
52	EVEREST	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE EVEREST DU CANADA	TORONTO	Can.	S.A.
53	FABRIQUES DE QUÉBEC	L'ASSURANCE MUTUELLE DES FABRIQUES DE QUÉBEC	QUÉBEC	Qué.	S.M.
54	FÉDÉRALE <sup>73</sup>	COMPAGNIE D'ASSURANCE FÉDÉRALE	WHITEHOUSE STATION	Étr.	S.A.
55	FEDERATED DU CANADA - GÉN	LA FEDERATED, COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA	MISSISSAUGA	Can.	S.A.
56	FM GLOBAL	FM GLOBAL	JOHNSTON	Étr.	S.M.
57	FQM	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS LOCALES ET RÉGIONALES (FQM)	QUÉBEC	Qué.	S.M.
58	GPIC	COMPAGNIE D'ASSURANCE GPIC	NORTH VANCOUVER	Can.	S.A.
59	GREAT AMERICAN	COMPAGNIE D'ASSURANCE GREAT AMERICAN	CINCINNATI	Étr.	S.A.
60	GROUPE ESTRIE-RICHELIEU	LE GROUPE ESTRIE-RICHELIEU, COMPAGNIE D'ASSURANCE	GRANBY	Qué.	S.M.
61	HABITATION ET AUTO TD	COMPAGNIE D'ASSURANCE HABITATION ET AUTO TD	TORONTO	Can.	S.A.
62	HARTFORD INCENDIE	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE INCENDIE HARTFORD	HARTFORD	Étr.	S.A.
63	HDI	HDI GLOBAL SE	HANNOVER	Étr.	S.A.
64	HDI SPÉCIALITÉS	HDI GLOBAL ASSURANCE SPÉCIALITÉS SE	HANNOVER	Étr.	S.A.
65	HORIZON OUEST	PROMUTUEL HORIZON OUEST, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	VAUDREUIL-DO-RION	Qué.	S.M.M.F.
66	HUDSON	ASSURANCES HUDSON	NEW YORK	Étr.	S.A.
67	HYPOTHÉCAIRE GUARANTY	SOCIÉTÉ D'ASSURANCE HYPOTHÉCAIRE CANADA GUARANTY	TORONTO	Can.	S.A.
68	ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (ICPEI)	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	CHARLOTTE-TOWN	Aut.prov.	S.A.
69	IND. ALLIANCE PAC. - GÉN.	INDUSTRIELLE ALLIANCE PACIFIQUE, COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES	QUÉBEC	Qué.	S.A.

73 L'autorisation de cet assureur est en cours de révocation. Aucun nouveau contrat d'assurance ne peut être conclu par cet assureur depuis le 31 mars 2022.

Catégorie d'assurance																
Auto	Aviation	Biens	Chaudières et machines	Cautionnement	Crédit	Protection de crédit	Hypothèque	Détournement	Frais juridiques	Grêle	Incendie	Responsabilité	Titre	Maritime	Maladie ou accidents	
X		X	X	X					X		X	X			X	47
	X	X	X								X	X		X		48
X		X									X	X				49
X		X	X								X	X				50
					X	X										51
X	X	X	X	X				X			X	X			X	52
X		X	X						X		X	X				53
X		X	X	X				X			X	X		X	X	54
X		X	X	X				X			X	X				55
		X	X								X	X		X		56
X		X	X					X	X		X	X				57
		X														58
		X	X	X				X			X	X		X		59
X		X	X								X	X				60
X		X									X	X				61
X	X	X	X	X	X			X			X	X		X	X	62
		X	X								X	X		X		63
X	X	X	X		X			X	X		X	X		X	X	64
X		X	X	X				X	X		X	X		X		65
X		X	X	X							X	X				66
							X									67
X		X	X	X	X			X	X		X	X		X		68
X		X	X	X							X	X			X	69

	Nom abrégé de l'assureur	Raison sociale officielle	Ville	Type de charte	Type d'institution
70	INDUSTRIELLE AUTO HABITAT	INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE AUTO ET HABITATION INC.	QUÉBEC	Qué.	S.A.
71	INSPECT. & ASS. CHAUDIÈRE	LA COMPAGNIE D'INSPECTION ET D'ASSURANCE CHAUDIÈRE ET MACHINERIE	TORONTO	Can.	S.A.
72	INTACT	INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE	TORONTO	Can.	S.A.
73	JEVCO	LA COMPAGNIE D'ASSURANCES JEVCO	TORONTO	Can.	S.A.
74	JEWELERS	JEWELERS, COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE PAR ACTIONS	NEENAH	Étr.	S.A.
75	LANAUDIÈRE	PROMUTUEL LANAUDIÈRE, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	JOLIETTE	Qué.	S.M.M.F.
76	LAWPRO	ASSURANCE LAWPRO	TORONTO	Aut.prov.	S.A.
77	LES BÂTISSEURS	PROMUTUEL LES BÂTISSEURS, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	SAINT-BASILE	Qué.	S.M.M.F.
78	L'ESTUAIRE	PROMUTUEL DE L'ESTUAIRE, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	RIMOUSKI	Qué.	S.M.M.F.
79	LIBERTÉ MUTUELLE	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE LIBERTÉ MUTUELLE	BOSTON	Étr.	S.A.
80	LLOYD'S	LES SOUSCRIPTEURS DU LLOYD'S	LONDON	Étr.	S.A.
81	MILLENNIUM	LA CORPORATION D'ASSURANCE MILLENNIUM	SHERWOOD PARK	Aut.prov.	S.A.
82	MITSUI SUMITOMO	COMPAGNIE D'ASSURANCE MITSUI SUMITOMO LIMITÉE	TOKYO	Étr.	S.A.
83	MOTORS	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MOTORS	DETROIT	Étr.	S.A.
84	MUNICH AMÉRIQUE	RÉASSURANCE MUNICH AMÉRIQUE, INC.	WILMINGTON	Étr.	S.A.
85	MUNICH DU CANADA	LA MUNICH, DU CANADA, COMPAGNIE DE RÉASSURANCE	TORONTO	Can.	S.A.
86	MUTUAL FIRE OF BC	COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE INCENDIE DE LA COLOMBIE BRITANNIQUE	LANGLEY	Aut.prov.	S.M.
87	MUTUELLE EN ÉGLISE	COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE EN ÉGLISE	MONTRÉAL	Qué.	S.M.
88	NORD-AMÉRICAINNE, PREMIÈRE	LA NORD-AMÉRICAINNE, PREMIÈRE COMPAGNIE D'ASSURANCE	TORONTO	Can.	S.A.
89	NORDIQUE	LA NORDIQUE COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA	TORONTO	Can.	S.A.
90	NORTHBRIDGE GÉNÉRALE	SOCIÉTÉ D'ASSURANCE GÉNÉRALE NORTHBRIDGE	TORONTO	Can.	S.A.
91	NOVEX	NOVEX COMPAGNIE D'ASSURANCE	TORONTO	Can.	S.A.
92	OACIQ	ORGANISME D'AUTORÉGLÉMENTATION DU COURTAGE IMMOBILIER DU QUÉBEC (FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU COURTAGE IMMOBILIER DU QUÉBEC)	BROSSARD	Qué.	O.A.R.
93	ODYSSEY RE	ODYSSEY COMPAGNIE DE RÉASSURANCE	STAMFORD	Étr.	S.A.

Catégorie d'assurance															
Auto	Aviation	Biens	Chaudières et machines	Cautionnement	Crédit	Protection de crédit	Hypothèque	Détournement	Frais juridiques	Grêle	Incendie	Responsabilité	Titre	Maritime	Maladie ou accidents
X		X							X		X	X			70
		X	X								X	X			71
X	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X		X	X
X		X		X							X	X			73
		X	X					X			X	X			74
X		X	X	X				X	X		X	X		X	75
													X		76
X		X	X	X				X	X		X	X		X	77
X		X	X	X				X	X		X	X		X	78
X	X	X	X	X	X			X			X	X		X	X
X	X	X	X	X	X			X	X		X	X	X	X	X
X															81
X	X	X	X	X				X			X	X		X	X
X		X	X	X				X			X	X			83
X	X	X	X	X	X			X		X	X	X		X	X
X	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X		X	X
		X									X	X			86
X		X	X	X							X	X			87
		X									X				88
X	X	X	X	X				X	X		X	X		X	X
X	X	X	X	X				X			X	X		X	X
X		X	X	X				X	X	X	X	X		X	X
												X			92
X	X	X	X	X				X	X	X	X	X		X	X

	Nom abrégé de l'assureur	Raison sociale officielle	Ville	Type de charte	Type d'institution
94	OPTIMUM - GÉNÉRAL	OPTIMUM SOCIÉTÉ D'ASSURANCE INC.	MONTRÉAL	Qué.	S.A.
95	ORDRE DES ARCHITECTES	ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC (FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROF. DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC)	MONTRÉAL	Qué.	O.A.R.
96	ORDRE DES COMPTABLES	ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC	MONTRÉAL	Qué.	O.A.R.
97	ORDRE DES DENTISTES	ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC	MONTRÉAL	Qué.	O.A.R.
98	ORDRE DES ÉVALUATEURS	ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC	MONTRÉAL	Qué.	O.A.R.
99	ORDRE DES PHARMACIENS	ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC	MONTRÉAL	Qué.	O.A.R.
100	PAFCO	PAFCO, COMPAGNIE D'ASSURANCE	MARKHAM	Can.	S.A.
101	PEMBRIDGE	PEMBRIDGE, COMPAGNIE D'ASSURANCE	MARKHAM	Can.	S.A.
102	PERSONNELLE	LA PERSONNELLE, COMPAGNIE D'ASSURANCES	LÉVIS	Can.	S.A.
103	PERSONNELLE - GÉNÉRALES	LA PERSONNELLE, ASSURANCES GÉNÉRALES INC.	LÉVIS	Qué.	S.A.
104	PETLINE	COMPAGNIE D'ASSURANCE PETLINE	WATERLOO	Can.	S.A.
105	PREMIÈRE GÉNÉRALE <sup>74</sup>	COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE PREMIÈRE DU CANADA	NORTH YORK	Can.	S.A.
106	PRIMUM	PRIMUM COMPAGNIE D'ASSURANCE	TORONTO	Can.	S.A.
107	PROMUTUEL RÉASSURANCE	PROMUTUEL RÉASSURANCE	QUÉBEC	Qué.	S.M.
108	PROTECTRICE	LA PROTECTRICE, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE	CARMEL	Étr.	S.A.
109	PRYSM	PRYSM ASSURANCES GÉNÉRALES INC.	QUÉBEC	Qué.	S.A.
110	QUÉBEC (CIE D'ASS.)	COMPAGNIE D'ASSURANCE DU QUÉBEC	ANJOU	Can.	S.A.
111	RBC DU CANADA	COMPAGNIE D'ASSURANCE RBC DU CANADA	MISSISSAUGA	Can.	S.A.
112	RIVERSTONE	ASSURANCE INTERNATIONALE RIVERSTONE	BEVERLY	Étr.	S.A.
113	ROYAL & SUN ALLIANCE	ROYAL & SUN ALLIANCE DU CANADA, SOCIÉTÉ D'ASSURANCES	TORONTO	Can.	S.A.
114	S&Y	S&Y COMPAGNIE D'ASSURANCE	MARKHAM	Can.	S.A.
115	SAGEN	COMPAGNIE D'ASSURANCE D'HYPOTHÈQUES SAGEN CANADA	OAKVILLE	Can.	S.A.
116	SAINT-LAURENT AUX APPALACHES	PROMUTUEL DU SAINT-LAURENT AUX APPALACHES, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	LA PRAIRIE	Qué.	S.M.M.F.

74 Dans les catégories assurance contre la maladie ou les accidents et assurance protection de crédit, l'autorisation est en cours de révocation. Aucun nouveau contrat ne peut être conclu par cet assureur dans ces catégories.

Catégorie d'assurance																
Auto	Aviation	Biens	Chaudières et machines	Cautionnement	Crédit	Protection de crédit	Hypothèque	Détournement	Frais juridiques	Grêle	Incendie	Responsabilité	Titre	Maritime	Maladie ou accidents	
X		X	X	X				X			X	X				94
												X				95
								X	X			X				96
												X				97
												X				98
												X				99
X		X									X					100
X		X									X					101
		X						X			X	X				102
X		X	X					X			X	X	X			103
		X									X	X				104
		X				X					X				X	105
X		X							X		X	X				106
X		X	X	X				X	X		X	X		X		107
X		X										X			X	108
X		X							X		X	X				109
X		X	X	X				X			X	X			X	110
		X										X			X	111
X												X				112
X	X	X	X	X				X	X		X	X		X	X	113
X		X										X		X	X	114
							X									115
X		X	X	X				X	X		X	X		X		116

	Nom abrégé de l'assureur	Raison sociale officielle	Ville	Type de charte	Type d'institution
117	SCOR CANADA	SCOR CANADA COMPAGNIE DE RÉASSURANCE	TORONTO	Can.	S.A.
118	SCOR UK	SCOR ASSURANCES - SUCCURSALE CANADIENNE	LONDON	Étr.	S.A.
119	SCOTTISH & YORK	COMPAGNIE D'ASSURANCE SCOTTISH & YORK LIMITÉE	MARKHAM	Can.	S.A.
120	SÉCURITÉ NATIONALE	SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE	MONTRÉAL	Can.	S.A.
121	SENTRY	COMPAGNIE D'ASSURANCE SENTRY	STEVENS POINT	Étr.	S.A.
122	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE RÉASS	LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE RÉASSURANCE	STAMFORD	Étr.	S.A.
123	SOCIÉTÉ NATIONALE D'ACC.	SOCIÉTÉ NATIONALE D'ACCIDENT ET SÉCURITÉ	ST-LOUIS	Étr.	S.A.
124	SOMPO NIPPONKOA	ASSURANCES SOMPO DU JAPON INC.	TOKYO	Étr.	S.A.
125	SONNET	COMPAGNIE D'ASSURANCE SONNET	WATERLOO	Can.	S.A.
126	SOUVERAINE - GÉN.	LA SOUVERAINE, COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	CALGARY	Can.	S.A.
127	ST. PAUL	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SAINT PAUL	HARTFORD	Étr.	S.A.
128	STARR	ASSURANCE ET RÉASSURANCE STARR	HAMILTON	Étr.	S.A.
129	STEWART	COMPAGNIE D'ASSURANCE-TITRES STEWART	HOUSTON	Étr.	S.A.
130	SUISSE DE RÉASSURANCES	COMPAGNIE SUISSE DE RÉASSURANCES SA	ZURICH	Étr.	S.A.
131	SÛRETÉ DE L'OUEST	LA COMPAGNIE DE SÛRETÉ DE L'OUEST	REGINA	Can.	S.A.
132	SWISS RE	SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SWISS RE CORPORATE SOLUTIONS D'AMÉRIQUE	KANSAS CITY	Étr.	S.A.
133	TECHNOLOGY	SOCIÉTÉ D'ASSURANCE TECHNOLOGIE	CLEVELAND	Étr.	S.A.
134	TEMPLE	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE TEMPLE	TORONTO	Can.	S.A.
135	TITRES FIRST AMERICAN	COMPAGNIE D'ASSURANCE TITRES FIRST AMERICAN	SANTA ANA	Étr.	S.A.
136	TOKIO	TOKIO MARITIME & NICHIDO INCENDIE COMPAGNIE D'ASSURANCES LTÉE	TOKYO	Étr.	S.A.
137	TOKIO CANADA	TOKIO MARITIME CANADA LTÉE	TORONTO	Can.	S.A.
138	TRADERS GÉNÉRALE	COMPAGNIE D'ASSURANCE TRADERS GÉNÉRALE	MARKHAM	Can.	S.A.
139	TRAFALGAR DU CANADA	COMPAGNIE D'ASSURANCE TRAFALGAR DU CANADA	TORONTO	Can.	S.A.
140	TRANS GLOBALE - GÉN.	COMPAGNIE D'ASSURANCES TRANS GLOBALE	EDMONTON	Aut.prov.	S.A.
141	TRANSATLANTIQUE	LA COMPAGNIE DE RÉASSURANCE TRANSATLANTIQUE	NEW YORK	Étr.	S.A.

Catégorie d'assurance																
Auto	Aviation	Biens	Chaudières et machines	Cautionnement	Crédit	Protection de crédit	Hypothèque	Détournement	Frais juridiques	Grêle	Incendie	Responsabilité	Titre	Maritime	Maladie ou accidents	
X		X	X	X				X		X	X	X			X	117
		X	X								X	X		X		118
X		X	X						X		X	X				119
X		X	X					X			X	X				120
X		X									X	X				121
X	X	X	X	X	X			X		X	X	X		X	X	122
												X				123
X	X	X	X	X				X			X	X		X		124
X		X	X	X				X	X		X	X		X		125
X	X	X	X	X				X			X	X		X	X	126
X	X	X	X	X				X			X	X		X		127
X	X	X	X	X	X			X			X	X		X	X	128
													X			129
X	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X		X	X	130
				X				X								131
X	X	X	X	X	X			X			X	X		X	X	132
		X		X					X			X				133
X	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X			X	134
													X			135
X	X	X	X	X				X			X	X		X		136
X	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X		X	X	137
X		X	X						X		X	X				138
X		X	X								X	X				139
		X									X					140
X	X	X	X	X	X			X		X	X	X		X	X	141

	Nom abrégé de l'assureur	Raison sociale officielle	Ville	Type de charte	Type d'institution
142	TRAVELERS DU CANADA	LA COMPAGNIE D'ASSURANCE TRAVELERS DU CANADA	TORONTO	Can.	S.A.
143	TRISURA	COMPAGNIE D'ASSURANCE TRISURA GARANTIE	TORONTO	Can.	S.A.
144	UNICA	UNICA ASSURANCES INC.	QUÉBEC	Qué.	S.A.
145	UNIQUE - GÉN.	L'UNIQUE ASSURANCES GÉNÉRALES INC.	QUÉBEC	Qué.	S.A.
146	URASQ	UNION RÉCIPROQUE D'ASSURANCE SCOLAIRE DU QUÉBEC	QUÉBEC	Qué.	U.R.
147	VALLÉE DE L'OUTAOUAIS	PROMUTUEL VALLÉE DE L'OUTAOUAIS, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	GATINEAU	Qué.	S.M.M.F.
148	VERASSURE	COMPAGNIE D'ASSURANCE VERASSURE	TORONTO	Can.	S.A.
149	VERCHÈRES - LES FORGES	PROMUTUEL VERCHÈRES - LES FORGES, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE	BAIE-DU-FEBVRE	Qué.	S.M.M.F.
150	WAWANESA	LA COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE WAWANESA	WINNIPEG	Can.	S.M.
151	WYNWARD	GROUPE D'ASSURANCE WYNWARD	WINNIPEG	Can.	S.A.
152	XL AMÉRIQUE	RÉASSURANCE XL AMÉRIQUE	STAMFORD	Étr.	S.A.
153	XL SPÉCIALITÉ	COMPAGNIE D'ASSURANCE XL SPÉCIALITÉ	STAMFORD	Étr.	S.A.
154	ZENITH	COMPAGNIE D'ASSURANCE ZENITH	TORONTO	Can.	S.A.
155	ZURICH	ZURICH COMPAGNIE D'ASSURANCES SA	ZURICH	Étr.	S.A.

Catégorie d'assurance																
Auto	Aviation	Biens	Chaudières et machines	Cautionnement	Crédit	Protection de crédit	Hypothèque	Détournement	Frais juridiques	Grêle	Incendie	Responsabilité	Titre	Maritime	Maladie ou accidents	
X	X	X	X	X	X			X			X	X	X	X	X	142
		X	X	X				X	X		X	X			X	143
X	X	X	X	X				X		X	X	X		X	X	144
X		X	X	X	X			X	X		X	X				145
												X				146
X		X	X	X				X	X		X	X		X		147
X		X	X								X	X				148
X		X	X	X				X	X		X	X		X		149
X		X		X				X	X		X	X		X		150
		X									X	X				151
X	X	X		X							X	X				152
X	X	X	X	X	X			X			X	X		X	X	153
X		X									X	X			X	154
X	X	X	X	X	X			X			X	X		X	X	155

**Tableau 38**

État des résultats non consolidés, par assureur (K\$)

	Nom de l'assureur	Produits des activités d'assurance	Charges afférentes aux activités d'assurance	Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus	Résultat des activités d'assurance	Résultat d'investissement net
1	ACCELERANT	319 629	282 568	(30 425)	6 636	1 680
2	AFFILIATED FM	268 917	143 819	(56 190)	68 908	17 671
3	AIG DU CANADA	1 644 173	901 620	(496 326)	246 227	11 517
4	ALLIANCE RÉCIPROQUE OEUFs	9 541	17 214	(721)	(8 394)	992
5	ALLIANZ RISQUES MONDIAUX	463 226	293 531	(129 321)	40 374	19 360
6	ALLIED SPÉCIALITÉ	236 698	123 341	(60 919)	52 438	12 201
7	ALLSTATE DU CANADA	2 043 060	2 035 045	201 955	209 970	125 389
8	ALPHA	48 472	28 283	(767)	19 422	6 447
9	AMERICAN BANKERS	630 852	319 269	(289 950)	21 633	27 520
10	AMERICAN ROAD	11 731	5 933	-	5 798	1 136
11	ANCIENNE RÉPUBLIQUE - CAN	331 909	289 747	(16 159)	26 003	6 894
12	ARCH CANADA	316 125	249 536	(53 264)	13 325	3 563
13	ARCH RE	177 770	194 896	30 305	13 179	8 283
14	ASPEN	42 542	21 453	(12 315)	8 774	10 000
15	ASSURANCES FCT	170 868	120 272	(8 962)	41 634	6 910
16	ASSURANCES NLF	391 773	178 735	(58 140)	154 898	37 783
17	ATRADIUS ASSURANCE CRÉDIT	21 369	18 897	(2 912)	(440)	1 598
18	AVIVA	6 406 793	6 141 935	(69 504)	195 354	83 521
19	AVIVA GÉNÉRALE	1 109 645	1 142 380	32 968	233	17 924
20	AXIS	316 006	238 552	(37 710)	39 744	7 827
21	BAGOT	43 484	34 582	(4 988)	3 914	7 281
22	BANQUE NATIONALE	3 946	6 058	(123)	(2 235)	-
23	BARREAU DU QUÉBEC	12 778	12 969	(4 275)	(4 466)	1 592
24	BELAIR INC.	2 735 658	2 646 505	72 677	161 830	(71 874)
25	BENEVA ASSURANCE	1 631 088	1 667 543	261 098	224 643	208 380
26	BERKLEY	239 473	125 853	(74 182)	39 438	6 042
27	BORÉALE	81 069	65 003	(4 086)	11 980	8 958

<b>Autres produits</b>	<b>Part des produits (pertes) nets provenant des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence</b>	<b>Frais généraux et frais d'exploitation</b>	<b>Autres produits et charges</b>	<b>Bénéfice net avant impôts</b>	<b>Bénéfice net</b>	<b>Résultat global</b>	
(840)	-	4 135	(4 975)	3 341	2 462	2 462	1
1 693	-	4 748	(3 055)	83 524	64 475	64 475	2
10 904	-	36 069	(25 165)	232 579	187 088	238 331	3
-	-	-	-	(7 402)	(7 402)	(7 402)	4
4 100	-	7 135	(3 034)	56 700	45 576	60 576	5
(747)	-	549	(1 296)	63 343	47 378	47 378	6
11	53 888	48 506	5 393	340 752	267 612	300 121	7
400	-	5 548	(5 148)	20 721	15 449	15 738	8
60	-	9 101	(9 041)	40 112	31 283	31 283	9
64	-	688	(624)	6 310	4 844	4 844	10
3 627	-	-	3 627	36 524	26 868	33 948	11
1 100	-	6 167	(5 067)	11 821	8 442	8 442	12
286	-	4 310	(4 024)	17 438	14 808	16 433	13
(13 910)	-	(2 519)	(11 391)	7 383	7 383	7 383	14
-	-	11 411	(11 411)	37 133	27 642	27 642	15
477	-	8 652	(8 175)	184 506	165 375	165 375	16
702	-	558	144	1 302	1 276	1 337	17
1 824	3 004	-	4 828	283 703	211 879	211 879	18
409	-	-	409	18 566	13 005	13 005	19
(1 668)	-	6 794	(8 462)	39 109	30 963	30 963	20
100	-	2 028	(1 928)	9 267	6 913	7 367	21
3 918	-	195	3 723	1 488	1 129	1 129	22
125	-	-	125	(2 749)	(2 749)	5 236	23
473	93 339	258 945	(165 133)	(75 177)	(58 740)	(39 158)	24
32 381	-	114 018	(81 637)	351 386	300 070	345 648	25
4 533	-	15 174	(10 641)	34 839	26 726	34 603	26
1 357	-	4 563	(3 206)	17 732	13 136	14 215	27

	Nom de l'assureur	Produits des activités d'assurance	Charges afférentes aux activités d'assurance	Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus	Résultat des activités d'assurance	Résultat d'investissement net
28	BOUCLIER VERT	1 010 154	919 625	488	91 017	57 004
29	CANASSURANCE	20 463	17 136	29	3 356	1 451
30	CARIE	6 807	98 443	89 682	(1 954)	358
31	CCR RE	127 381	151 065	44 375	20 691	7 210
32	CENTRE-SUD	86 495	71 309	(5 509)	9 677	14 955
33	CHAMBRE DES NOTAIRES	13 547	14 134	1 417	830	5 160
34	CHICAGO	63 955	38 567	(162)	25 226	(1 964)
35	CHUBB DU CANADA	1 777 467	1 253 403	(193 471)	330 593	87 682
36	COFACE	33 320	19 632	(850)	12 838	2 740
37	CONTINENTAL CASUALTY	634 117	479 383	(44 519)	110 215	30 546
38	CO-OPERATORS - GÉNÉRALE	4 309 823	3 951 772	(11 700)	346 351	182 758
39	COREPOINTE	10	57	(4)	(51)	205
40	CÔTE-SUD	112 932	78 398	(10 378)	24 156	21 440
41	CUMIS - GÉN.	398 543	401 031	19 276	16 788	13 585
42	DEFINITY	4 110 186	3 550 959	(152 644)	406 583	(128 023)
43	DESJARDINS - GÉN.	2 784 401	2 382 576	(22 847)	378 978	106 609
44	DEUX-MONTAGNES	51 225	47 658	2 373	5 940	2 835
45	DOMINION DU CANADA	1 273 493	1 384 252	17 447	(93 312)	16 042
46	DU LAC AU FLEUVE	112 428	91 499	(10 606)	10 323	17 280
47	ECCLÉSIASTIQUES	178 771	133 729	(19 891)	25 151	9 032
48	ÉCHELON	995 921	876 770	(52 626)	66 525	31 426
49	ÉLECTRICITÉ ET GAZ	85 735	3 881	(31 634)	50 220	13 309
50	ELITE	362 087	303 393	(57 332)	1 362	3 408
51	EMPLOYEURS DE WAUSAU	-	(435)	(413)	22	519
52	EULER HERMES	75 274	38 040	(9 622)	27 612	4 405
53	EUROP ASSISTANCE	4 894	10 870	(198)	(6 174)	1 133
54	EVEREST	325 237	295 118	(15 591)	14 528	3 678
55	FABRIQUES DE QUÉBEC	8 389	885	(1 402)	6 102	9 051
56	FÉDÉRALE	(12)	(4 557)	(121)	4 424	(364)
57	FEDERATED DU CANADA - GÉN	452 544	365 751	(21 058)	65 735	23 370

Autres produits	Part des produits (pertes) nets provenant des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	Frais généraux et frais d'exploitation	Autres produits et charges	Bénéfice net avant impôts	Bénéfice net	Résultat global	
199 652	-	249 457	(49 805)	98 216	98 216	106 151	28
306	-	702	(396)	4 411	3 503	3 503	29
-	-	-	-	(1 596)	(1 596)	(1 596)	30
1 437	-	768	669	28 570	22 381	22 381	31
197	-	5 974	(5 777)	18 855	14 435	15 391	32
-	-	616	(616)	5 374	5 374	5 374	33
81	-	-	81	23 343	15 792	15 792	34
9 252	-	57 639	(48 387)	369 888	270 727	275 569	35
1 272	-	10 974	(9 702)	5 876	4 563	4 563	36
(1 634)	-	29 399	(31 033)	109 728	89 098	135 290	37
-	100 000	344 608	(244 608)	284 501	243 520	296 506	38
-	-	137	(137)	17	31	124	39
(6 568)	-	5 052	(11 620)	33 976	25 318	27 043	40
-	-	7 712	(7 712)	22 661	17 092	20 347	41
-	403 363	176 648	226 715	505 275	390 712	418 230	42
7 252	7 573	107 502	(92 677)	392 910	298 505	337 608	43
479	34	2 485	(1 972)	6 803	5 143	5 609	44
(523)	-	79 690	(80 213)	(157 483)	(116 587)	(58 564)	45
(5 646)	-	5 240	(10 886)	16 717	12 579	14 063	46
(1 663)	-	2 936	(4 599)	29 584	22 513	22 513	47
(683)	-	27 179	(27 862)	70 089	53 368	53 452	48
(3 993)	-	10 065	(14 058)	49 471	39 055	40 453	49
803	-	-	803	5 573	4 178	4 178	50
-	-	113	(113)	428	421	421	51
3 756	-	20 488	(16 732)	15 285	11 839	15 093	52
-	-	1 648	(1 648)	(6 689)	(6 689)	(6 689)	53
3 258	-	13 257	(9 999)	8 207	5 787	5 787	54
-	-	6 254	(6 254)	8 899	8 899	9 555	55
365	-	577	(212)	3 848	3 247	6 869	56
36	434	19 924	(19 454)	69 651	51 676	51 676	57

	Nom de l'assureur	Produits des activités d'assurance	Charges afférentes aux activités d'assurance	Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus	Résultat des activités d'assurance	Résultat d'investissement net
58	FM GLOBAL	570 686	318 326	(137 851)	114 509	48 715
59	FQM	70 739	48 872	(10 541)	11 327	3 929
60	GPIC	2	1	-	1	399
61	GREAT AMERICAN	110 956	64 278	(14 812)	31 866	3 460
62	GROUPE ESTRIE-RICHELIEU	99 276	71 944	(8 247)	19 085	7 214
63	HABITATION ET AUTO TD	59 543	42 664	1 192	18 071	8 454
64	HARTFORD INCENDIE	49 358	25 787	(4 268)	19 303	7 199
65	HDI	204 150	194 412	(3 522)	6 216	22 222
66	HDI SPÉCIALITÉS	335 753	284 152	(50 045)	1 556	12 719
67	HORIZON OUEST	54 282	72 413	20 874	2 743	6 548
68	HUDSON	3 468	3 961	98	(395)	171
69	HYPOTHÉCAIRE GUARANTY	542 493	60 939	-	481 554	183 352
70	ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (ICPEI)	163 132	144 328	(8 841)	9 963	5 149
71	IND. ALLIANCE PAC. - GÉN.	195 256	178 294	2 728	19 690	13 224
72	INDUSTRIELLE AUTO HABITAT	392 955	405 736	100 495	87 714	7 714
73	INSPECT. & ASS. CHAUDIÈRE	162 032	126 679	505	35 858	2 761
74	INTACT	12 318 022	10 720 851	(241 736)	1 355 435	(259 844)
75	JEVCO	110 674	83 334	6 910	34 250	(10 650)
76	JEWELERS	14 937	10 252	(1 307)	3 378	454
77	LANAUDIÈRE	70 668	72 910	11 726	9 484	6 076
78	LAWPRO	126 301	110 298	(1 282)	14 721	36 921
79	LES BÂTISSEURS	150 149	132 486	(4 401)	13 262	19 468
80	L'ESTUAIRE	96 184	79 436	(5 634)	11 114	12 860
81	LIBERTÉ MUTUELLE	952 678	481 713	(228 284)	242 681	80 997
82	LLOYD'S	6 979 950	4 033 066	7 940	2 954 824	458 602
83	MILLENNIUM	606 890	588 053	(18 998)	(161)	20 827
84	MITSUI SUMITOMO	34 480	35 485	3 892	2 887	4 087
85	MOTORS	108 260	67 669	(10 341)	30 250	212

Autres produits	Part des produits (pertes) nets provenant des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	Frais généraux et frais d'exploitation	Autres produits et charges	Bénéfice net avant impôts	Bénéfice net	Résultat global	
2 935	-	22 070	(19 135)	144 089	110 806	111 938	58
-	-	-	-	15 256	15 256	15 575	59
-	-	228	(228)	172	128	128	60
1	-	17 924	(17 923)	17 403	15 431	21 512	61
-	-	6 198	(6 198)	20 101	14 897	14 897	62
531	-	3 049	(2 518)	24 008	18 024	22 600	63
-	-	1 797	(1 797)	24 705	18 187	18 170	64
1 190	-	18 571	(17 381)	11 057	10 224	10 224	65
(940)	-	7 002	(7 942)	6 333	4 807	4 807	66
490	(122)	2 682	(2 314)	6 977	5 378	5 888	67
69	-	-	69	(155)	(156)	(156)	68
-	-	24 520	(24 520)	640 386	479 080	449 411	69
1 111	-	7 225	(6 114)	8 998	6 438	6 753	70
8 252	-	11 007	(2 755)	30 159	22 208	22 208	71
790	14 497	40 802	(25 515)	69 913	55 248	61 552	72
(214)	-	2 763	(2 977)	35 642	26 385	35 328	73
3 228	704 103	1 094 505	(387 174)	708 417	446 859	545 846	74
10	14 573	3 134	11 449	35 049	26 910	29 748	75
-	-	314	(314)	3 518	2 738	2 738	76
293	-	3 229	(2 936)	12 624	9 395	9 911	77
-	-	8 611	(8 611)	43 031	32 158	32 427	78
719	(462)	7 444	(7 187)	25 543	19 274	20 769	79
227	-	4 381	(4 154)	19 820	14 662	15 905	80
41 356	-	23 062	18 294	341 972	259 046	258 908	81
253 422	-	50 488	202 934	3 616 360	3 616 360	3 616 360	82
509	-	3 867	(3 358)	17 308	13 635	13 635	83
4	-	2 510	(2 506)	4 468	3 652	3 652	84
243	-	3 004	(2 761)	27 701	21 051	23 123	85

	Nom de l'assureur	Produits des activités d'assurance	Charges afférentes aux activités d'assurance	Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus	Résultat des activités d'assurance	Résultat d'investissement net
86	MUNICH AMÉRIQUE	23 361	9 362	64	14 063	7 554
87	MUNICH DU CANADA	413 983	963 108	558 600	9 475	13 875
88	MUTUAL FIRE OF BC	254 004	206 214	(27 104)	20 686	15 153
89	MUTUELLE EN ÉGLISE	11 233	3 866	(6 868)	499	4 031
90	NORD-AMÉRICAINNE, PREMIÈRE	10 301	9 675	-	626	442
91	NORDIQUE	1 467	(421)	-	1 888	252
92	NORTHBRIDGE GÉNÉRALE	2 620 874	2 098 445	(11 662)	510 767	194 400
93	NOVEX	161 330	124 022	(6 389)	30 919	(17 561)
94	OACIQ	7 885	6 167	(496)	1 222	4 932
95	ODYSSEY RE	139 384	187 719	1 001	(47 334)	32 318
96	OPTIMUM - GÉNÉRAL	170 357	152 551	3 373	21 179	5 139
97	ORDRE DES ARCHITECTES	39 518	28 085	(4 404)	7 029	1 878
98	ORDRE DES COMPTABLES	12 132	6 743	(1 737)	3 652	313
99	ORDRE DES DENTISTES	6 473	6 059	(182)	232	2 337
100	ORDRE DES ÉVALUATEURS	2 360	923	(547)	890	223
101	ORDRE DES PHARMACIENS	3 233	2 036	(393)	804	1 893
102	PAFCO	88 265	76 545	(764)	10 956	2 520
103	PEMBRIDGE	856 123	833 005	25 751	48 869	36 698
104	PERSONNELLE	2 019 365	1 880 816	54 508	193 057	120 334
105	PERSONNELLE - GÉNÉRALES	1 242 489	1 146 815	51 635	147 309	34 855
106	PETLINE	89 999	84 424	-	5 575	1 578
107	PREMIÈRE GÉNÉRALE	16 638	14 877	(1 375)	386	1 005
108	PRIMUM	1 207 630	1 608 054	284 400	(116 025)	(1 986)
109	PROMUTUEL RÉASSURANCE	191 177	189 154	7 325	9 348	35 409
110	PROTECTRICE	7 195	6 189	-	1 006	565
111	PRYSM	182 667	182 353	25 266	25 580	4 182
112	QUÉBEC (CIE D'ASS.)	-	-	-	-	133
113	RBC DU CANADA	116 002	80 568	(1 776)	33 658	3 862
114	RIVERSTONE	-	2 179	1 900	(279)	692

Autres produits	Part des produits (pertes) nets provenant des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	Frais généraux et frais d'exploitation	Autres produits et charges	Bénéfice net avant impôts	Bénéfice net	Résultat global	
4 269	-	2 319	1 950	23 567	19 278	22 447	86
2 062	-	1 983	79	23 429	16 984	36 244	87
49	-	6 969	(6 920)	28 919	21 482	21 482	88
(1 039)	-	-	(1 039)	3 491	3 491	3 491	89
-	-	7	(7)	1 061	782	802	90
92 018	8 549	42 547	58 020	60 160	45 162	45 975	91
(2 553)	26 140	102 488	(78 901)	626 266	485 061	486 726	92
538	26 650	5 917	21 271	34 629	28 085	32 834	93
-	-	1 996	(1 996)	4 158	4 158	4 742	94
74	-	574	(500)	(15 516)	(6 652)	(5 719)	95
-	-	1 538	(1 538)	24 780	18 279	21 312	96
-	-	-	-	8 907	8 907	10 412	97
-	-	328	(328)	3 637	3 637	3 637	98
-	-	-	-	2 569	2 569	2 569	99
3	-	-	3	1 116	1 116	1 707	100
-	-	1 193	(1 193)	1 504	1 504	1 607	101
9	-	2 816	(2 807)	10 669	7 772	9 341	102
86	-	22 217	(22 131)	63 436	46 941	56 135	103
17 814	-	64 104	(46 290)	267 101	200 188	224 982	104
86	-	46 028	(45 942)	136 222	100 188	109 039	105
2	-	310	(308)	6 845	5 033	5 033	106
156	-	1 068	(912)	479	257	414	107
219	-	43 165	(42 946)	(160 956)	(117 440)	(85 822)	108
-	-	6 275	(6 275)	38 482	30 105	30 122	109
-	-	756	(756)	815	1 694	1 694	110
95	-	10 129	(10 034)	19 728	14 497	15 192	111
-	-	2	(2)	131	153	153	112
444	-	5 569	(5 125)	32 395	23 714	28 121	113
2	-	601	(599)	(186)	43	319	114

	Nom de l'assureur	Produits des activités d'assurance	Charges afférentes aux activités d'assurance	Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus	Résultat des activités d'assurance	Résultat d'investissement net
115	ROYAL & SUN ALLIANCE	229 806	212 037	(7 251)	10 518	(13 414)
116	S&Y	169 047	187 864	18 418	(399)	2 072
117	SAGEN	848 051	145 495	-	702 556	196 750
118	SAINT-LAURENT AUX APPALACHES	219 053	187 599	5 058	36 512	29 994
119	SCOR CANADA	512 856	506 636	23 362	29 582	14 338
120	SCOR UK	84 715	45 216	(33 629)	5 870	2 035
121	SCOTTISH & YORK	120 993	115 672	(5 027)	294	2 231
122	SÉCURITÉ NATIONALE	3 619 469	3 884 409	344 943	80 004	29 045
123	SENTRY	3 142	1 573	(271)	1 298	747
124	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE RÉASS	147 313	50 432	(584)	96 297	25 615
125	SOCIÉTÉ NATIONALE D'ACC.	696	147	-	549	349
126	SOMPO NIPPONKOA	46 961	39 264	(9 215)	(1 518)	5 744
127	SONNET	677 177	638 775	6 774	45 176	(14 729)
128	SOUVERAINE - GÉN.	672 683	510 663	(60 346)	101 674	41 738
129	ST. PAUL	48 684	31 906	(13 741)	3 037	12 051
130	STARR	543 097	371 376	(109 628)	62 093	9 743
131	STEWART	123 176	65 995	-	57 181	(646)
132	SUISSE DE RÉASSURANCES	621 621	794 250	175 146	2 517	28 373
133	SÛRETÉ DE L'OUEST	38 848	38 188	2 815	3 475	1 273
134	SWISS RE	397 911	292 844	(55 078)	49 989	29 432
135	TECHNOLOGY	29 995	24 575	(3 166)	2 254	1 974
136	TEMPLE	431 957	377 743	(32 772)	21 442	5 798
137	TITRES FIRST AMERICAN	16 750	22 554	9 159	3 355	2 828
138	TOKIO	72 791	115 887	30 117	(12 979)	6 072
139	TOKIO CANADA	112 090	94 242	(15 234)	2 614	3 994
140	TRADERS GÉNÉRALE	673 397	709 582	35 796	(389)	6 193
141	TRAFALGAR DU CANADA	3 937	1 911	(96)	1 930	617
142	TRANS GLOBALE - GÉN.	14 559	5 819	-	8 740	361
143	TRANSATLANTIQUE	250 595	260 348	(8 930)	(18 683)	17 626

Autres produits	Part des produits (pertes) nets provenant des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	Frais généraux et frais d'exploitation	Autres produits et charges	Bénéfice net avant impôts	Bénéfice net	Résultat global	
5 898	13 092	9 182	9 808	6 912	9 184	39 521	115
92	-	-	92	1 765	1 313	1 313	116
(3 044)	-	33 386	(36 430)	862 876	644 332	743 639	117
697	(50)	10 136	(9 489)	57 017	42 489	44 923	118
2 787	-	13 846	(11 059)	32 861	24 134	34 325	119
(1 716)	-	2 459	(4 175)	3 730	2 847	2 211	120
94	-	-	94	2 619	2 004	2 004	121
175	(100 823)	132 522	(233 171)	(124 123)	(109 616)	86 764	122
46	-	548	(502)	1 543	1 543	2 401	123
6 412	-	16 112	(9 700)	112 212	84 335	83 792	124
-	-	514	(514)	384	384	384	125
-	-	-	-	4 226	3 861	3 861	126
-	31 380	14 606	16 774	47 221	35 546	37 446	127
560	-	24 422	(23 862)	119 550	88 986	99 381	128
223	-	2 367	(2 144)	12 944	10 342	22 802	129
723	-	9 707	(8 984)	62 852	48 480	55 810	130
1 495	-	5 332	(3 837)	52 698	38 617	38 617	131
9 122	-	5 249	3 873	34 763	32 786	44 976	132
(6)	-	2 631	(2 637)	2 111	1 612	5 015	133
7 600	-	8 818	(1 218)	78 203	63 996	66 411	134
(10)	-	563	(573)	3 655	3 051	3 051	135
1 043	-	857	186	27 426	19 991	32 815	136
-	-	1 109	(1 109)	5 074	3 717	3 717	137
461	-	3 584	(3 123)	(10 030)	(7 150)	(7 150)	138
152	-	12 532	(12 380)	(5 772)	(5 772)	(5 772)	139
914	-	-	914	6 718	5 141	5 141	140
11	2 146	29	2 128	4 675	3 666	3 925	141
-	-	6 579	(6 579)	2 522	1 880	2 008	142
12 464	-	4 811	7 653	6 596	2 855	2 736	143

	Nom de l'assureur	Produits des activités d'assurance	Charges afférentes aux activités d'assurance	Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus	Résultat des activités d'assurance	Résultat d'investissement net
144	TRAVELERS DU CANADA	423 287	310 338	(17 092)	95 857	39 492
145	TRISURA	945 449	731 708	(120 665)	93 076	41 170
146	TRITON	85 492	72 504	-	12 988	8 731
147	UNICA	217 954	228 075	1 490	(8 631)	18 440
148	UNIQUE - GÉN.	703 503	647 401	80 964	137 066	37 406
149	URASQ	9 477	6 634	(2 398)	445	480
150	VALLÉE DE L'OUTAOUAIS	68 521	61 249	(2 021)	5 251	6 396
151	VERASSURE	55 600	103 722	5 046	(43 076)	5 407
152	VERCHÈRES - LES FORGES	82 634	70 697	1 478	13 415	12 140
153	WAWANESA	3 670 158	3 867 345	(41 386)	(238 573)	591 430
154	WYNWARD	217 480	170 858	(21 643)	24 979	31 855
155	XL AMÉRIQUE	87 273	80 298	143	7 118	4 588
156	XL SPÉCIALITÉ	614 845	292 783	(252 287)	69 775	42 448
157	ZENITH	225 993	228 513	600	(1 920)	604
158	ZURICH	1 642 921	1 381 083	(131 046)	130 792	73 158
	<b>TOTAL</b>	<b>93 384 858</b>	<b>80 633 965</b>	<b>(1145 548)</b>	<b>11 605 345</b>	<b>3 677 651</b>

Autres produits	Part des produits (pertes) nets provenant des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	Frais généraux et frais d'exploitation	Autres produits et charges	Bénéfice net avant impôts	Bénéfice net	Résultat global	
4 163	-	23 441	(19 278)	116 071	85 487	108 450	144
7 355	-	20 320	(12 965)	121 281	90 285	107 038	145
-	-	1 091	(1 091)	20 628	16 019	20 419	146
91	(1)	6 456	(6 366)	3 443	3 377	13 346	147
7 108	7 677	18 227	(3 442)	171 030	128 892	140 441	148
-	-	-	-	925	925	925	149
146	(4)	3 118	(2 976)	8 671	6 747	7 437	150
75	-	865	(790)	(38 459)	(29 018)	(29 018)	151
400	-	3 800	(3 400)	22 155	16 329	17 117	152
95 142	59 452	83 697	70 897	423 754	434 691	401 320	153
1 085	-	8 449	(7 364)	49 470	36 640	38 775	154
(1 514)	-	369	(1 883)	9 823	7 576	13 066	155
12 226	-	8 442	3 784	116 007	106 768	144 131	156
25	-	11 677	(11 652)	(12 968)	(9 518)	(9 518)	157
5 102	-	13 587	(8 485)	195 465	151 810	196 814	158
<b>864 972</b>	<b>1 468 432</b>	<b>4 000 545</b>	<b>(1 667 141)</b>	<b>13 615 855</b>	<b>11 382 624</b>	<b>12 575 603</b>	

**Tableau 39**

État de la situation financière non consolidée, par assureur (K\$)

Actif						
	Nom de l'assureur	Investissements	Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	Actifs au titre des contrats de réassurance détenus	Autres actifs	Total de l'actif
1	ACCELERANT	46 937	-	12 187	15 331	74 455
2	AFFILIATED FM	388 839	-	3 330	88 710	480 879
3	AIG DU CANADA	2 423 749	-	1 563 537	197 393	4 184 679
4	ALLIANCE RÉCIPROQUE OEUFS	14 677	-	4 452	3 683	22 812
5	ALLIANZ RISQUES MONDIAUX	1 107 800	-	311 818	163 612	1 583 230
6	ALLIED SPÉCIALITÉ	311 148	-	140 442	62 106	513 696
7	ALLSTATE DU CANADA	3 071 957	508 617	284 510	355 936	4 221 020
8	ALPHA	74 460	-	327	36 463	111 250
9	AMERICAN BANKERS	454 993	-	14 250	69 643	538 886
10	AMERICAN ROAD	26 452	-	-	15 825	42 277
11	ANCIENNE RÉPUBLIQUE - CAN	466 743	-	155 443	205 534	827 720
12	ARCH CANADA	131 375	-	492 842	74 499	698 716
13	ARCH RE	294 542	-	254 930	14 373	563 845
14	ASPEN	232 819	-	75 946	28 113	336 878
15	ASSURANCES FCT	450 875	-	33 673	184 165	668 713
16	ASSURANCES NLF	1 768 482	-	159 997	61 416	1 989 895
17	ATRADIUS ASSURANCE CRÉDIT	42 228	-	5 359	12 683	60 270
18	AVIVA	9 321 039	20 467	829 958	819 516	10 990 980
19	AVIVA GÉNÉRALE	505 936	-	821 458	105 798	1 433 192
20	AXIS	569 912	-	238 905	33 113	841 930
21	BAGOT	60 789	-	9 566	10 651	81 006
22	BANQUE NATIONALE	-	12 156	115	4 185	16 456

75 Les règles relatives à la solvabilité des assureurs de dommages se retrouvent dans la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital*, disponible sur le site Web de l'AMF. Le ratio de solvabilité ne doit pas être interprété comme étant le seul élément pour juger de la situation financière d'un assureur ou de la qualité de sa gestion.

Passif			Capitaux propres et avoirs	Suffisance du capital			
Passif au titre des contrats d'assurance	Autres passifs	Total du passif		Capital requis <sup>75</sup>	Capital disponible <sup>75</sup>	Ratio de solvabilité (%) <sup>75</sup>	
43 816	9 808	53 624	20 831	5 239	19 855	379,0	1
192 633	16 801	209 434	271 445	49 996	183 125	366,3	2
2 965 742	87 204	3 052 946	1 131 733	344 494	1 005 005	291,7	3
11 388	545	11 933	10 879	1 109	10 879	980,8	4
947 226	36 631	983 858	599 372	117 374	457 922	390,1	5
275 645	4 901	280 546	233 150	36 428	153 903	422,5	6
2 447 192	243 414	2 690 606	1 530 414	644 279	1 441 058	223,7	7
16 660	10 606	27 266	83 984	13 298	80 587	606,0	8
198 813	101 097	299 910	238 976	62 029	140 934	227,2	9
-	1 683	1 683	40 594	936	9 135	976,0	10
398 672	204 231	602 903	224 817	60 055	224 682	374,1	11
558 078	15 389	573 467	125 249	27 318	119 619	437,9	12
320 650	3 238	323 888	239 957	16 388	81 243	495,7	13
144 514	12 919	157 433	179 445	20 423	108 780	532,6	14
546 347	6 384	552 731	115 982	54 289	300 295	553,1	15
816 973	13 418	830 391	1 159 504	164 129	975 214	594,2	16
9 932	13 888	23 820	36 450	2 180	30 307	1390,0	17
8 632 149	462 090	9 094 239	1 896 741	852 899	1 647 734	193,2	18
1 219 413	56 401	1 275 814	157 378	29 008	136 733	471,4	19
535 914	49 676	585 590	256 340	82 299	212 984	258,8	20
19 313	4 625	23 938	57 068	9 495	46 534	490,1	21
3 564	737	4 301	12 156	591	11 790	1994,3	22

Actif						
	Nom de l'assureur	Investissements	Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	Actifs au titre des contrats de réassurance détenus	Autres actifs	Total de l'actif
23	BARREAU DU QUÉBEC	152 244	-	4 480	3 743	160 467
24	BELAIR INC.	322 074	1 573 577	1 177 180	524 689	3 597 520
25	BENEVA ASSURANCE	2 004 467	-	97 082	294 556	2 396 105
26	BERKLEY	376 942	-	326 852	48 050	751 844
27	BORÉALE	84 233	-	13 465	22 553	120 251
28	BOUCLIER VERT	469 203	-	3 012	825 217	1 297 432
29	CANASSURANCE	17 710	-	-	4 591	22 301
30	CARIE	-	-	98 606	7 790	106 396
31	CCR RE	322 398	-	41 826	52 787	417 011
32	CENTRE-SUD	123 253	-	10 856	15 927	150 036
33	CHAMBRE DES NOTAIRES	87 517	-	13 210	3 469	104 196
34	CHICAGO	142 607	-	-	89 148	231 755
35	CHUBB DU CANADA	2 159 664	-	1 442 954	309 933	3 912 551
36	COFACE	74 731	-	1 399	5 372	81 502
37	CONTINENTAL CASUALTY	1 912 324	-	146 110	154 679	2 213 113
38	CO-OPERATORS - GÉNÉRALE	5 705 563	-	362 708	957 598	7 025 869
39	COREPOINTE	7 278	-	-	928	8 206
40	CÔTE-SUD	192 066	-	9 605	37 637	239 308
41	CUMIS - GÉN.	345 760	-	100 350	51 490	497 600
42	DEFINITY	60	4 416 835	604 406	834 953	5 856 254
43	DESJARDINS - GÉN.	2 640 372	57 402	800 509	153 259	3 651 542
44	DEUX-MON-TAGNES	37 903	255	11 228	7 126	56 512
45	DOMINION DU CANADA	2 989 991	-	128 383	251 043	3 369 417
46	DU LAC AU FLEUVE	153 477	-	6 800	11 035	171 312
47	ECCLÉSIASTIQUES	257 543	-	59 299	46 850	363 692

Passif			Capitaux propres et avoirs	Suffisance du capital			
Passif au titre des contrats d'assurance	Autres passifs	Total du passif		Capital requis <sup>75</sup>	Capital disponible <sup>75</sup>	Ratio de solvabilité (%) <sup>75</sup>	
72 529	288	72 817	87 650	22 650	86 957	383,9	23
2 218 885	275 613	2 494 498	1 103 022	345 354	622 235	180,2	24
283 008	209 492	492 500	1 903 605	404 446	1 552 132	383,8	25
493 842	35 960	529 802	222 042	42 451	149 953	353,2	26
36 029	5 280	41 309	78 942	15 606	68 444	438,6	27
68 576	604 552	673 128	624 304	172 864	518 678	300,1	28
7 131	74	7 205	15 096	2 846	12 572	441,7	29
102 836	-	102 836	3 560	2 220	3 560	160,4	30
230 708	3 208	233 916	183 095	36 399	136 950	376,3	31
31 072	8 813	39 885	110 149	18 998	89 412	470,6	32
53 162	1 407	54 569	49 627	16 579	49 105	296,2	33
145 837	6 838	152 675	79 080	12 195	56 534	463,6	34
2 747 728	116 634	2 864 362	1 048 189	362 514	868 243	239,5	35
27 625	6 664	34 289	47 213	6 499	42 074	647,4	36
1 112 684	33 380	1 146 064	1 067 049	253 493	789 281	311,4	37
3 724 842	729 428	4 454 270	2 571 599	1 201 996	2 602 803	216,5	38
-	341	341	7 865	52	4 332	8283,9	39
31 641	21 397	53 038	186 270	28 378	143 336	505,1	40
288 876	26 598	315 474	182 126	57 766	166 171	287,7	41
3 539 189	366 029	3 905 218	1 951 036	789 613	1 612 655	204,2	42
2 235 584	321 118	2 556 702	1 094 840	390 343	999 828	256,1	43
24 236	2 034	26 270	30 242	5 735	22 737	396,5	44
2 089 367	83 197	2 172 564	1 196 853	296 985	1 019 615	343,3	45
39 702	13 181	52 883	118 429	26 101	95 988	367,8	46
211 381	7 000	218 381	145 311	38 550	93 104	241,5	47

Actif						
	Nom de l'assureur	Investissements	Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	Actifs au titre des contrats de réassurance détenus	Autres actifs	Total de l'actif
48	ÉCHELON	898 176	-	426 091	259 218	1 583 485
49	ÉLECTRICITÉ ET GAZ	357 219	-	142 654	83 863	583 736
50	ELITE	129 445	-	142 938	22 121	294 504
51	EMPLOYEURS DE WAUSAU	10 383	-	929	711	12 023
52	EULER HERMES	204 190	-	7 842	33 196	245 228
53	EUROP ASSISTANCE	-	-	-	27 262	27 262
54	EVEREST	170 080	5 647	431 224	84 766	691 717
55	FABRIQUES DE QUÉBEC	79 315	-	12 839	11 569	103 723
56	FÉDÉRALE	74 884	-	284	20 619	95 787
57	FEDERATED DU CANADA - GÉN	900 947	6 264	21 796	84 889	1 013 896
58	FM GLOBAL	1 652 375	-	61 870	85 973	1 800 218
59	FQM	114 094	-	21 578	9 421	145 093
60	GPIC	-	-	-	8 811	8 811
61	GREAT AMERICAN	264 023	-	35 065	57 356	356 444
62	GROUPE ESTRIE-RICHE-LIEU	163 902	-	11 825	31 521	207 248
63	HABITATION ET AUTO TD	247 186	-	37 443	54 847	339 476
64	HARTFORD INCENDIE	205 103	-	25 531	31 015	261 649
65	HDI	511 116	-	333 944	58 724	903 784
66	HDI SPÉCIALITÉS	381 296	-	409 259	39 395	829 950
67	HORIZON OUEST	52 328	10	21 009	6 925	80 272
68	HUDSON	-	-	3 689	9 978	13 667
69	HYPOTHÉCAIRE GUARANTY	3 968 230	-	-	185 499	4 153 729
70	ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (ICPEI)	55 387	-	14 422	160 732	230 541
71	IND. ALLIANCE PAC. - GÉN.	655 369	-	160	73 444	728 973

Passif			Capitaux propres et avoirs	Suffisance du capital			
Passif au titre des contrats d'assurance	Autres passifs	Total du passif		Capital requis <sup>75</sup>	Capital disponible <sup>75</sup>	Ratio de solvabilité (%) <sup>75</sup>	
1 155 443	31 490	1 186 933	396 552	135 942	354 267	260,6	48
142 618	47 568	190 186	393 550	33 039	305 021	923,2	49
226 063	19 589	245 652	48 852	5 012	44 293	883,7	50
975	1 459	2 434	9 589	123	6 903	5620,9	51
60 797	22 571	83 368	161 860	15 269	129 133	845,7	52
3 823	26	3 849	23 413	994	22 105	2222,9	53
556 304	7 126	563 430	128 287	38 579	106 143	275,1	54
22 127	7 268	29 395	74 328	14 447	67 822	469,5	55
10 610	14 955	25 565	70 222	3 254	58 250	1790,2	56
573 130	13 282	586 412	427 484	139 001	396 959	285,6	57
513 491	58 556	572 047	1 228 171	132 276	1 125 760	851,1	58
76 851	-	76 851	68 242	14 518	67 859	467,4	59
-	167	167	8 644	17	8 639	49931,9	60
145 594	6 297	151 891	204 553	28 876	116 152	402,3	61
35 071	2 402	37 473	169 775	19 184	157 189	819,4	62
96 586	1 533	98 119	241 357	12 359	239 606	1938,7	63
95 380	1 234	96 614	165 035	13 979	108 581	776,8	64
386 554	327 386	713 940	189 844	42 732	176 177	412,3	65
523 282	202 604	725 886	104 064	26 157	91 815	351,0	66
30 790	3 661	34 451	45 821	10 328	36 120	349,7	67
5 447	159	5 606	8 061	583	4 757	816,0	68
2 364 568	37 521	2 402 089	1 751 640	858 112	1 751 605	204,1	69
103 479	7 888	111 367	119 174	17 921	100 946	563,3	70
499 925	30 401	530 326	198 647	61 891	171 553	277,2	71

Actif						
	Nom de l'assureur	Investissements	Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	Actifs au titre des contrats de réassurance détenus	Autres actifs	Total de l'actif
72	INDUSTRIELLE AUTO HABITAT	206 453	63 129	22 133	70 531	362 246
73	INSPECT. & ASS. CHAUDIÈRE	305 848	-	25 826	70 228	401 902
74	INTACT	3 557 686	12 541 098	3 018 773	2 573 914	21 691 471
75	JEVCO	1 065	279 874	38 437	3 080	322 456
76	JEWELERS	31 059	-	1 871	7 299	40 229
77	LANAUDIÈRE	57 551	-	15 311	9 991	82 853
78	LAWPRO	721 704	-	36 094	55 583	813 381
79	LES BÂTISSEURS	175 706	1 192	28 012	28 460	233 370
80	L'ESTUAIRE	133 645	-	11 398	8 093	153 136
81	LIBERTÉ MUTUELLE	2 916 891	-	466 510	286 980	3 670 381
82	LLOYD'S	16 599 737	-	27 369	311 083	16 938 189
83	MILLENNIUM	853 888	-	142 311	122 438	1 118 637
84	MITSUI SUMITOMO	105 937	-	7 400	59 239	172 576
85	MOTORS	333 279	-	126 322	56 648	516 249
86	MUNICH AMÉRIQUE	291 223	-	609	7 172	299 004
87	MUNICH DU CANADA	1 188 423	-	727 008	146 476	2 061 907
88	MUTUAL FIRE OF BC	165 735	-	106 162	47 819	319 716
89	MUTUELLE EN ÉGLISE	48 982	-	15 277	2 185	66 444
90	NORD-AMÉRICAINNE, PREMIÈRE	2 235	-	-	8 961	11 196
91	NORDIQUE	-	153 188	-	27 755	180 943
92	NORTHBRIDGE GÉNÉRALE	4 286 859	1 295 194	511 047	388 920	6 482 020
93	NOVEX	-	440 148	3 982	23 661	467 791
94	OACIQ	70 478	-	-	1 272	71 750
95	ODYSSEY RE	632 514	-	-	80 703	713 217
96	OPTIMUM - GÉNÉRAL	223 814	-	29 355	39 337	292 506

Passif			Capitaux propres et avoirs	Suffisance du capital			
Passif au titre des contrats d'assurance	Autres passifs	Total du passif		Capital requis <sup>75</sup>	Capital disponible <sup>75</sup>	Ratio de solvabilité (%) <sup>75</sup>	
99 303	48 150	147 453	214 793	55 943	164 839	294,7	72
183 216	66 798	250 014	151 888	45 520	133 630	293,6	73
13 866 913	882 723	14 749 636	6 941 835	2 558 505	4 957 750	193,8	74
226 989	21 969	248 958	73 498	28 961	71 733	247,7	75
14 830	1 409	16 239	23 991	2 557	19 082	746,3	76
29 622	7 241	36 863	45 990	8 902	32 484	364,9	77
460 652	19 813	480 465	332 916	127 274	328 251	257,9	78
68 725	9 330	78 055	155 315	33 992	107 560	316,4	79
47 831	5 880	53 711	99 425	18 423	75 354	409,0	80
1 819 200	205 767	2 024 967	1 645 414	321 065	1 068 215	332,7	81
11 021 092	-	11 021 092	5 917 097	2 143 364	5 791 353	270,2	82
786 261	114 862	901 123	217 514	77 062	216 597	281	83
64 855	8 500	73 355	99 221	12 155	76 527	629,6	84
283 841	17 336	301 177	215 072	37 695	133 296	353,6	85
76 086	1 899	77 985	221 019	12 722	66 414	522,0	86
1 599 006	10 674	1 609 680	452 227	153 189	450 444	294,0	87
190 441	18 620	209 061	110 656	39 087	109 052	279,0	88
22 874	1 229	24 103	42 341	6 417	42 341	659,8	89
3 259	367	3 626	7 570	1 442	7 570	525,1	90
1 943	137 404	139 347	41 596	9 108	41 596	456,7	91
3 525 332	128 714	3 654 046	2 827 974	1 039 403	2 391 728	230,1	92
315 707	35 688	351 395	116 396	48 727	110 896	227,6	93
19 625	727	20 352	51 397	8 682	51 338	591,3	94
308 266	20 153	328 419	384 798	80 138	228 851	285,6	95
160 083	7 799	167 882	124 624	31 833	101 883	320,1	96

Actif						
	Nom de l'assureur	Investissements	Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	Actifs au titre des contrats de réassurance détenus	Autres actifs	Total de l'actif
97	ORDRE DES ARCHITECTES	134 335	-	27 325	12 162	173 822
98	ORDRE DES COMPTABLES	18 220	-	-	413	18 633
99	ORDRE DES DENTISTES	27 995	-	1 674	9 786	39 455
100	ORDRE DES ÉVALUATEURS	10 065	-	238	2 125	12 428
101	ORDRE DES PHARMACIENS	32 766	-	-	1 943	34 709
102	PAFCO	137 117	-	5 944	16 614	159 675
103	PEMBRIDGE	1 381 520	-	62 214	65 819	1 509 553
104	PERSONNELLE	2 015 213	-	1 695 207	183 252	3 893 672
105	PERSONNELLE - GÉNÉRALES	964 979	-	482 810	40 881	1 488 670
106	PETLINE	22 981	-	-	12 094	35 075
107	PREMIÈRE GÉNÉRALE	13 274	-	263	6 344	19 881
108	PRIMUM	1 279 919	-	855 518	253 643	2 389 081
109	PROMUTUEL RÉASSURANCE	390 773	-	37 703	17 703	446 179
110	PROTECTRICE	22 304	-	-	1 798	24 102
111	PRYSM	101 001	-	12 175	16 444	129 620
112	QUÉBEC (CIE D'ASS.)	1 642	-	-	84	1 726
113	RBC DU CANADA	131 114	-	940	39 234	171 288
114	RIVERSTONE	12 619	-	5 610	757	18 986
115	ROYAL & SUN ALLIANCE	51 532	506 001	2 097	75 613	635 243
116	S&Y	79 761	-	107 080	11 012	197 853
117	SAGEN	5 930 596	-	-	625 818	6 556 414
118	SAINT-LAURENT AUX APPALACHES	338 138	8	40 709	42 221	421 076
119	SCOR CANADA	676 732	-	193 876	85 796	956 404
120	SCOR UK	58 147	-	163 083	13 665	234 895
121	SCOTTISH & YORK	98 156	-	140 641	20 704	259 501

Passif			Capitaux propres et avoirs	Suffisance du capital			
Passif au titre des contrats d'assurance	Autres passifs	Total du passif		Capital requis <sup>75</sup>	Capital disponible <sup>75</sup>	Ratio de solvabilité (%) <sup>75</sup>	
114 963	126	115 089	58 733	20 368	58 262	286,0	97
9 400	53	9 453	9 180	2 759	9 064	328,6	98
10 035	6 350	16 385	23 070	6 065	21 822	359,8	99
2 924	-	2 924	9 504	1 759	9 473	538,6	100
6 034	732	6 766	27 943	3 993	27 943	699,9	101
104 720	4 665	109 385	50 290	15 947	49 430	310,0	102
1 000 401	50 154	1 050 555	458 998	160 501	450 446	280,7	103
2 755 867	303 451	3 059 318	834 354	272 184	750 353	275,7	104
1 024 137	80 093	1 104 230	384 440	129 508	351 837	271,7	105
12 762	1 351	14 113	20 962	6 631	20 650	311,4	106
2 609	3 337	5 946	13 935	1 739	13 697	787,5	107
1 803 222	26 227	1 829 449	559 632	201 005	455 294	226,5	108
249 611	2 631	252 242	193 937	61 307	191 907	313,0	109
7 308	-	7 308	16 794	1 165	15 074	1294,0	110
50 198	16 293	66 491	63 129	18 762	51 282	273,3	111
-	710	710	1 016	3	1 016	40548,7	112
23 512	18 717	42 229	129 059	16 636	123 514	742,5	113
6 633	215	6 848	12 138	1 005	5 071	504,6	114
34 183	97 212	131 395	503 848	30 623	68 310	223,1	115
159 368	7 436	166 804	31 049	3 080	30 608	993,7	116
2 624 970	288 448	2 913 418	3 642 996	2 079 473	3 688 341	177,4	117
126 115	28 936	155 051	266 025	51 716	198 008	382,9	118
640 979	16 392	657 371	299 033	105 625	299 033	283,1	119
186 704	3 854	190 558	44 337	7 666	30 711	400,6	120
220 220	10 683	230 903	28 598	5 134	26 525	516,7	121

Actif						
	Nom de l'assureur	Investissements	Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	Actifs au titre des contrats de réassurance détenus	Autres actifs	Total de l'actif
122	SÉCURITÉ NATIONALE	3 610 196	-	1 837 796	1 328 117	6 776 109
123	SENTRY	41 786	-	53	4 579	46 418
124	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE RÉASS	764 257	-	-	106 338	870 595
125	SOCIÉTÉ NATIONALE D'ACC.	29 339	-	-	21 448	50 787
126	SOMPO NIPPONKOA	116 728	-	133	118 917	235 778
127	SONNET	20 254	489 265	331 227	50 353	891 099
128	SOUVERAINE - GÉN.	1 087 456	-	111 955	149 511	1 348 922
129	ST. PAUL	632 209	-	9 577	22 359	664 145
130	STARR	323 494	-	726 194	102 243	1 151 931
131	STEWART	391 708	-	-	78 317	470 025
132	SUISSE DE RÉASSURANCES	788 490	-	1 084 982	180 808	2 054 280
133	SÛRETÉ DE L'OUEST	52 628	-	25 055	2 096	79 779
134	SWISS RE	894 282	-	192 130	160 941	1 247 353
135	TECHNOLOGY	56 732	-	23 991	3 091	83 814
136	TEMPLE	809 216	-	781 713	95 867	1 686 796
137	TITRES FIRST AMERICAN	86 062	-	11 935	30 206	128 203
138	TOKIO	125 522	-	35 926	77 645	239 093
139	TOKIO CANADA	121 371	-	28 494	33 999	183 864
140	TRADERS GÉNÉRALE	241 674	-	456 235	69 652	767 561
141	TRAFALGAR DU CANADA	26 503	36 120	28	3 130	65 781
142	TRANS GLOBALE - GÉN.	5 051	-	-	4 536	9 587
143	TRANSATLANTIQUE	664 063	-	3 973	45 506	713 542
144	TRAVELERS DU CANADA	1 480 047	-	129 975	125 527	1 735 549
145	TRISURA	795 076	-	444 690	178 499	1 418 265

Passif			Capitaux propres et avoirs	Suffisance du capital			
Passif au titre des contrats d'assurance	Autres passifs	Total du passif		Capital requis <sup>75</sup>	Capital disponible <sup>75</sup>	Ratio de solvabilité (%) <sup>75</sup>	
4 236 977	158 820	4 395 797	2 380 312	907 910	1 956 954	215,5	122
4 340	1 091	5 431	40 987	1 024	15 766	1540,0	123
277 010	5 980	282 990	587 605	37 661	219 633	583,2	124
9 208	217	9 425	41 362	2 867	40 776	1422,3	125
46 710	5 440	52 150	183 628	6 664	131 019	1966,2	126
657 316	10 440	667 756	223 343	87 741	199 391	227,3	127
803 002	67 464	870 466	478 456	193 705	442 851	228,6	128
196 489	8 947	205 436	458 709	43 015	241 793	562,1	129
857 092	20 265	877 357	274 574	40 085	149 116	372,0	130
320 414	9 445	329 859	140 166	29 336	145 047	494,4	131
1 366 548	11 636	1 378 184	676 096	78 254	382 517	488,8	132
39 499	1 571	41 070	38 709	8 837	38 759	438,6	133
708 099	93 406	801 505	445 848	104 614	419 855	401,3	134
41 244	4 851	46 095	37 719	5 017	31 516	628,2	135
1 202 791	183 554	1 386 345	300 451	127 588	294 000	230,4	136
70 556	3 815	74 371	53 832	4 619	62 298	1348,7	137
138 725	4 400	143 125	95 968	21 764	44 655	205,2	138
96 296	14 682	110 978	72 886	14 053	66 988	476,7	139
660 741	35 658	696 399	71 162	16 066	57 644	358,8	140
13 309	11 330	24 639	41 142	3 293	41 116	1248,8	141
-	3 717	3 717	5 870	1 374	5 870	427,3	142
377 828	3 953	381 781	331 761	65 893	224 300	340,4	143
789 037	84 410	873 447	862 102	163 227	763 667	467,9	144
828 105	192 314	1 020 419	397 846	138 224	381 932	276,3	145

Actif						
	Nom de l'assureur	Investissements	Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	Actifs au titre des contrats de réassurance détenus	Autres actifs	Total de l'actif
146	TRITON	265 192	-	-	12 636	277 828
147	UNICA	444 516	4 254	19 331	37 611	505 712
148	UNIQUE - GÉN.	663 139	20 899	61 442	85 356	830 836
149	URASQ	6 813	-	3 682	9 483	19 978
150	VALLÉE DE L'OUTAOUAIS	67 516	11	15 259	5 714	88 500
151	VERASSURE	260 341	-	33 577	39 318	333 236
152	VERCHÈRES - LES FORGES	105 607	-	45 774	4 041	155 422
153	WAWANESA	6 989 772	1 234 648	287 933	998 440	9 510 793
154	WYNWARD	325 754	-	33 109	32 703	391 566
155	XL AMÉRIQUE	428 848	-	15 727	16 257	460 832
156	XL SPÉCIALITÉ	2 187 359	-	717 577	66 166	2 971 102
157	ZENITH	270 730	-	18 455	88 853	378 038
158	ZURICH	2 550 683	-	972 186	286 829	3 809 698
	<b>TOTAL</b>	<b>128 012 206</b>	<b>23 666 259</b>	<b>30 692 185</b>	<b>19 389 871</b>	<b>201 760 521</b>

Passif			Capitaux propres et avoirs	Suffisance du capital			
Passif au titre des contrats d'assurance	Autres passifs	Total du passif		Capital requis <sup>75</sup>	Capital disponible <sup>75</sup>	Ratio de solvabilité (%) <sup>75</sup>	
100 301	2 185	102 486	175 342	23 639	81 626	345,3	146
238 569	32 044	270 613	235 099	63 602	218 492	343,5	147
184 486	104 992	289 478	541 358	100 224	474 337	473,3	148
13 004	-	13 004	6 974	1 943	6 727	346,2	149
33 024	4 960	37 984	50 516	11 234	39 561	352,2	150
177 928	2 899	180 827	152 409	27 989	128 941	460,7	151
59 157	6 378	65 535	89 887	17 778	76 963	432,9	152
4 337 148	478 911	4 816 059	4 694 734	1 198 812	3 258 056	271,8	153
187 124	19 436	206 560	185 006	48 784	167 928	344,2	154
230 985	15 517	246 502	214 330	52 395	162 794	310,7	155
1 416 299	60 222	1 476 521	1 494 581	269 541	842 559	312,6	156
244 689	3 925	248 614	129 424	50 983	122 410	240	157
2 386 173	151 846	2 538 019	1 271 679	353 799	1 032 754	291,9	158
<b>117 473 062</b>	<b>9 641 194</b>	<b>127 114 256</b>	<b>74 646 264</b>				

**Tableau 40**

Répartition des primes directes souscrites au Québec, non consolidées, par catégorie, par assureur (K\$)

	Nom de l'assureur	Automobile			Biens		
		Particuliers	Entreprises	Total	Particuliers	Entreprises	Total
1	ACCELERANT	-	-	-	17 475	15 745	33 220
2	AFFILIATED FM	-	-	-	12	121 387	121 399
3	AIG DU CANADA	-	11 382	11 382	-	90 464	90 464
4	ALLIANCE RÉCIPROQUE OEUFs	-	-	-	-	3 308	3 308
5	ALLIANZ RISQUES MONDIAUX	-	430	430	-	51 399	51 399
6	ALLIED SPÉCIALITÉ	-	-	-	-	24 850	24 850
7	ALLSTATE DU CANADA	66 156	671	66 827	61 833	-	61 833
8	ALPHA	28 108	2 116	30 224	9 636	7 272	16 908
9	AMERICAN BANKERS	-	-	-	8 857	1	8 858
10	AMERICAN ROAD	-	2 940	2 940	-	-	-
11	ANCIENNE RÉPUBLIQUE - CAN	-	352	352	-	3	3
12	ARCH CANADA	-	144	144	19	9 381	9 400
13	ARCH RE	-	-	-	-	-	-
14	ASPEN	-	-	-	-	-	-
15	ASSURANCES FCT	-	-	-	-	-	-
16	ASSURANCES NLF	-	11	11	289	3 048	3 337
17	ATRADIUS ASSURANCE CRÉDIT	-	-	-	-	-	-
18	AVIVA	88 652	104 921	193 573	47 685	175 697	223 382
19	AVIVA GÉNÉRALE	21 047	2 737	23 784	19 848	-	19 848
20	AXIS	-	-	-	-	287	287
21	BAGOT	12 455	2 717	15 172	9 336	17 056	26 392
22	BANQUE NATIONALE	-	-	-	911	-	911
23	BARREAU DU QUÉBEC	-	-	-	-	-	-
24	BELAIR INC.	454 126	14 392	468 518	270 161	-	270 161
25	BENEVA ASSURANCE	945 830	35 389	981 219	612 476	117 650	730 126
26	BERKLEY	-	-	-	-	478	478
27	BORÉALE	29 348	6 374	35 722	25 197	14 233	39 430
28	BOUCLIER VERT	-	-	-	-	-	-
29	CANASSURANCE	-	-	-	1 319	-	1 319

Responsabilité	Chaudières et Machines	Maritime	Aviation	Caution	Autres catégories	Total	
3 380	-	-	-	-	-	36 600	1
-	5 672	118	-	-	-	127 189	2
65 995	3 946	2 263	3 291	(23)	26 077	203 395	3
-	-	-	-	-	-	3 308	4
19 091	5 457	7 851	9 401	-	0	93 629	5
5 045	-	-	-	-	558	30 453	6
-	-	-	-	-	1 597	130 257	7
-	-	-	-	1 544	-	48 676	8
-	-	-	-	-	62 442	71 300	9
-	-	-	-	-	-	2 940	10
4 518	-	-	1 320	-	2 560	8 753	11
25 161	-	-	-	157	206	35 068	12
-	-	-	-	-	-	-	13
4 022	-	73	-	1	-	4 096	14
-	-	-	-	-	6 632	6 632	15
23 704	(197)	-	3 247	12 262	3 101	45 465	16
-	-	-	-	-	3 408	3 408	17
132 340	21 869	23	5 480	27 112	6	603 785	18
-	-	114	-	-	-	43 746	19
38 547	-	-	-	2 415	1 107	42 356	20
2 626	497	98	-	18	-	44 803	21
626	-	-	-	-	1 927	3 464	22
12 778	-	-	-	-	-	12 778	23
555	-	-	-	-	547	739 781	24
2 845	5 794	-	-	-	37	1 720 021	25
42 148	44	828	-	766	2 779	47 043	26
4 340	592	788	-	128	-	81 000	27
-	-	-	-	-	61 523	61 523	28
-	-	-	-	-	9 719	11 038	29

	Nom de l'assureur	Automobile			Biens		
		Particuliers	Entreprises	Total	Particuliers	Entreprises	Total
30	CARIE	-	-	-	-	1 554	1 554
31	CCR RE	-	-	-	-	-	-
32	CENTRE-SUD	31 387	3 688	35 075	23 096	22 925	46 021
33	CHAMBRE DES NOTAIRES	-	-	-	-	-	-
34	CHICAGO	-	-	-	-	-	-
35	CHUBB DU CANADA	10 531	9 089	19 620	60 802	51 116	111 918
36	COFACE	-	-	-	-	-	-
37	CONTINENTAL CASUALTY	-	4 422	4 422	1 083	24 794	25 877
38	CO-OPERATORS - GÉNÉRALE	86 095	7 239	93 334	59 431	17 178	76 609
39	COREPOINTE	-	(1)	(1)	-	-	-
40	CÔTE-SUD	45 131	5 592	50 723	30 773	25 260	56 033
41	CUMIS - GÉN.	-	-	-	6 712	3	6 715
42	DEFINITY	53 470	39 989	93 459	53 026	96 535	149 561
43	DESJARDINS - GÉN.	917 827	50 374	968 201	821 890	193 333	1 015 223
44	DEUX-MONTAGNES	14 569	3 577	18 146	11 716	15 362	27 078
45	DOMINION DU CANADA	-	265	265	1 067	296	1 363
46	DU LAC AU FLEUVE	47 844	5 427	53 271	35 099	18 905	54 004
47	ECCLÉSIASTIQUES	-	-	-	-	10 239	10 239
48	ÉCHELON	27 860	61 254	89 114	12 449	107 018	119 467
49	ÉLECTRICITÉ ET GAZ	-	-	-	-	1 770	1 770
50	ELITE	1 253	14 679	15 932	3 823	-	3 823
51	EMPLOYEURS DE WAUSAU	-	-	-	-	-	-
52	EULER HERMES	-	-	-	-	-	-
53	EUROP ASSISTANCE	-	-	-	-	-	-
54	EVEREST	-	2 847	2 847	-	25 972	25 972
55	FABRIQUES DE QUÉBEC	-	-	-	-	7 000	7 000
56	FÉDÉRALE	-	-	-	-	-	-
57	FEDERATED DU CANADA - GÉN	2 911	10 891	13 802	-	35 078	35 078
58	FM GLOBAL	-	-	-	-	85 638	85 638
59	FQM	-	6 494	6 494	-	33 970	33 970
60	GPIC	-	-	-	-	-	-
61	GREAT AMERICAN	-	-	-	-	229	229

Responsabilité	Chaudières et Machines	Maritime	Aviation	Caution	Autres catégories	Total	
-	-	-	-	-	-	1 554	30
-	-	-	-	-	-	-	31
6 229	852	222	-	28	-	88 427	32
10 347	-	-	-	-	-	10 347	33
-	-	-	-	-	10 804	10 804	34
96 845	2 933	1 961	6 863	5 274	3 378	248 792	35
-	-	-	-	-	13 912	13 912	36
47 119	1 795	25 053	-	607	135	105 008	37
11 740	733	-	-	88	79	182 583	38
-	-	-	-	-	-	(1)	39
6 823	859	259	-	59	-	114 756	40
-	1	-	-	-	14 168	20 884	41
27 665	3 122	-	-	446	80	274 333	42
56 615	2 565	-	-	288	5 124	2 048 016	43
4 090	623	165	-	54	-	50 156	44
65	13	-	-	-	-	1 706	45
5 730	811	453	-	26	-	114 295	46
2 128	354	-	-	-	-	12 721	47
16 594	748	-	-	343	14 219	240 485	48
2 396	-	7	-	-	-	4 173	49
(1)	-	7 724	-	-	-	27 478	50
-	-	-	-	-	-	-	51
-	-	-	-	6 044	17 360	23 404	52
-	-	-	-	-	-	-	53
35 854	43	-	1 878	377	-	66 971	54
1 500	-	-	-	-	-	8 500	55
-	-	-	-	-	-	-	56
25 630	1 302	-	-	151	219	76 182	57
-	32 116	-	-	-	-	117 754	58
27 110	2 840	-	-	-	324	70 739	59
-	-	-	-	-	-	-	60
3 311	1	6 826	-	-	1 397	11 764	61

	Nom de l'assureur	Automobile			Biens		
		Particuliers	Entreprises	Total	Particuliers	Entreprises	Total
62	GRUPE ESTRIE-RICHELIEU	7 357	-	7 357	20 776	62 892	83 668
63	HABITATION ET AUTO TD	2 197	2 011	4 208	4 948	-	4 949
64	HARTFORD INCENDIE	29	389	418	-	1 106	1 106
65	HDI	-	-	-	-	17 534	17 534
66	HDI SPÉCIALITÉS	-	-	-	-	4 262	4 262
67	HORIZON OUEST	18 680	1 158	19 838	14 217	15 871	30 088
68	HUDSON	-	-	-	-	-	-
69	HYPOTHÉCAIRE GUARANTY						
70	ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (ICPEI)	24 763	-	24 763	12 556	59 303	71 859
71	IND. ALLIANCE PAC. - GÉN.	82 627	4 523	87 150	26	-	26
72	INDUSTRIELLE AUTO HABITAT	232 021	9 314	241 335	160 563	-	160 563
73	INSPECT. & ASS. CHAUDIÈRE	-	-	-	-	1 482	1 482
74	INTACT	1 142 426	454 733	1 597 159	976 901	774 858	1 751 759
75	JEVCO	-	-	-	-	-	-
76	JEWELERS	-	-	-	-	1 209	1 209
77	LANAUDIÈRE	23 525	6 017	29 542	14 344	20 860	35 204
78	LAWPRO	-	-	-	-	-	-
79	LES BÂTISSEURS	54 907	7 077	61 984	35 937	48 847	84 784
80	L'ESTUAIRE	11 665	19 392	31 057	18 830	15 903	34 733
81	LIBERTÉ MUTUELLE	-	3 863	3 863	-	27 351	27 351
82	LLOYD'S	13 223	10 333	23 556	17 558	268 176	285 734
83	MILLENNIUM	8 789	-	8 789	-	-	-
84	MITSUI SUMITOMO	-	542	542	1	1 272	1 273
85	MOTORS	-	-	-	-	-	-
86	MUNICH AMÉRIQUE	-	-	-	-	-	-
87	MUNICH DU CANADA	-	-	-	-	-	-
88	MUTUAL FIRE OF BC	-	-	-	3 757	-	3 757
89	MUTUELLE EN ÉGLISE	-	-	-	-	9 540	9 540
90	NORD-AMÉRICAINNE, PREMIÈRE	-	-	-	997	-	997
91	NORDIQUE	-	-	-	-	-	-
92	NORTHBRIDGE GÉNÉRALE	11 557	165 602	177 159	1	259 040	259 041

Responsabilité	Chaudières et Machines	Maritime	Aviation	Caution	Autres catégories	Total	
8 846	1 360	-	-	-	-	101 231	62
-	-	-	-	-	-	9 157	63
1 714	-	17	-	40	15	3 310	64
17 379	-	785	-	-	-	35 698	65
16 280	-	-	5 833	-	2 664	29 039	66
3 488	617	169	-	47	-	54 247	67
123	-	-	-	-	-	123	68
					87 195	87 195	69
11 348	61	-	-	473	-	108 504	70
-	-	-	-	6	-	87 182	71
5	-	-	-	-	-	401 903	72
7	7 170	-	-	-	-	8 659	73
318 556	38 513	16 151	-	89 293	30 100	3 841 531	74
-	-	-	-	-	-	-	75
289	-	-	-	-	-	1 498	76
5 279	759	163	-	53	-	71 000	77
-	-	-	-	-	-	-	78
10 562	1 827	419	-	58	-	159 634	79
4 373	593	138	-	27	-	70 921	80
93 149	277	2 744	-	17 030	10 493	154 907	81
455 643	21 321	31 402	29 896	8 157	11 545	867 254	82
-	-	-	-	-	-	8 789	83
81	97	-	1 746	-	-	3 739	84
655	-	-	-	-	-	655	85
-	-	-	-	-	-	-	86
-	-	-	-	-	-	-	87
993	-	-	-	-	-	4 750	88
1 693	-	-	-	-	-	11 233	89
-	-	-	-	-	4	1 001	90
-	-	-	-	-	-	-	91
125 195	7 013	23 170	4 408	-	750	596 736	92

	Nom de l'assureur	Automobile			Biens		
		Particuliers	Entreprises	Total	Particuliers	Entreprises	Total
93	NOVEX	-	-	-	-	370	370
94	OACIQ	-	-	-	-	-	-
95	ODYSSEY RE	-	-	-	-	-	-
96	OPTIMUM - GÉNÉRAL	10 462	4 370	14 832	12 560	33 669	46 229
97	ORDRE DES ARCHITECTES	-	-	-	-	-	-
98	ORDRE DES COMPTABLES	-	-	-	-	-	-
99	ORDRE DES DENTISTES	-	-	-	-	-	-
100	ORDRE DES ÉVALUATEURS	-	-	-	-	-	-
101	ORDRE DES PHARMACIENS	-	-	-	-	-	-
102	PAFCO	24 212	134	24 346	-	-	-
103	PEMBRIDGE	-	-	-	1 963	-	1 963
104	PERSONNELLE	-	-	-	-	-	-
105	PERSONNELLE - GÉNÉRALES	436 712	6 773	443 485	390 670	25 329	415 999
106	PETLINE	-	-	-	20 326	-	20 326
107	PREMIÈRE GÉNÉRALE	-	-	-	-	-	-
108	PRIMUM	77 241	1 253	78 493	46 934	-	46 934
109	PROMUTUEL RÉASSURANCE	-	-	-	-	-	-
110	PROTECTRICE	-	1 140	1 140	-	-	-
111	PRYSM	144 876	3 083	147 959	47 855	-	47 855
112	QUÉBEC (CIE D'ASS.)	-	-	-	-	-	-
113	RBC DU CANADA	-	-	-	1 383	-	1 383
114	RIVERSTONE	-	-	-	-	-	-
115	ROYAL & SUN ALLIANCE	27	-	27	8 825	(1 260)	7 565
116	S&Y	17 594	26	17 620	2 594	-	2 594
117	SAGEN						
118	SAINT-LAURENT AUX APPALACHES	78 350	8 389	86 739	56 040	58 883	114 923
119	SCOR CANADA	-	-	-	-	-	-
120	SCOR UK	-	-	-	-	12 647	12 647
121	SCOTTISH & YORK	-	-	-	-	-	-
122	SÉCURITÉ NATIONALE	126 958	2 005	128 962	126 953	157	127 110
123	SENTRY	-	109	109	-	-	-

Responsabilité	Chaudières et Machines	Maritime	Aviation	Caution	Autres catégories	Total	
377	15	-	-	-	(1)	761	93
7 885	-	-	-	-	-	7 885	94
-	-	-	-	-	-	-	95
4 195	895	-	-	-	-	66 151	96
43 676	-	-	-	-	-	43 676	97
12 132	-	-	-	-	-	12 132	98
6 473	-	-	-	-	-	6 473	99
12 778	-	-	-	-	-	12 778	100
3 233	-	-	-	-	-	3 233	101
-	-	-	-	-	-	24 346	102
-	-	-	-	-	-	1 963	103
-	-	-	-	-	-	-	104
4 247	340	-	-	-	108	864 179	105
-	-	-	-	-	-	20 326	106
-	-	-	-	-	790	790	107
-	-	-	-	-	-	125 427	108
(23)	-	-	-	-	-	(23)	109
-	-	-	-	-	-	1 140	110
-	-	-	-	-	51	195 865	111
-	-	-	-	-	-	-	112
23	-	-	-	-	11 720	13 126	113
-	-	-	-	-	-	-	114
(198)	534	270	-	-	7 897	16 095	115
-	-	2	-	-	-	20 216	116
					171 260	171 260	117
13 941	2 176	425	-	208	-	218 412	118
-	-	-	-	-	-	-	119
3 271	-	2	-	-	-	15 920	120
-	-	-	-	-	-	-	121
187	11	-	-	-	4	256 275	122
2	-	-	-	-	-	111	123

	Nom de l'assureur	Automobile			Biens		
		Particuliers	Entreprises	Total	Particuliers	Entreprises	Total
124	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE RÉASS	-	-	-	-	-	-
125	SOCIÉTÉ NATIONALE D'ACC.	-	-	-	-	-	-
126	SOMPO NIPPONKOA	-	299	299	-	4 368	4 368
127	SONNET	22 490	-	22 490	10 100	-	10 100
128	SOUVERAINE - GÉN.	1 920	12 049	13 969	1 474	51 882	53 356
129	ST. PAUL	-	139	139	-	1 387	1 387
130	STARR	-	502	502	-	48 049	48 049
131	STEWART	-	-	-	-	-	-
132	SUISSE DE RÉASSURANCES	-	-	-	-	-	-
133	SÛRETÉ DE L'OUEST	-	-	-	-	-	-
134	SWISS RE	-	-	-	-	43 508	43 508
135	TECHNOLOGY	-	-	-	-	-	-
136	TEMPLE	-	-	-	-	10 901	10 901
137	TITRES FIRST AMERICAN	-	-	-	-	-	-
138	TOKIO	24	800	824	11	8 878	8 889
139	TOKIO CANADA	-	2 635	2 635	-	13 735	13 735
140	TRADERS GÉNÉRALE	31 081	83	31 164	21 335	-	21 335
141	TRAFALGAR DU CANADA	-	-	-	-	-	-
142	TRANS GLOBALE - GÉN.	-	-	-	-	-	-
143	TRANSATLANTIQUE	-	-	-	-	-	-
144	TRAVELERS DU CANADA	-	1 097	1 097	-	4 610	4 610
145	TRISURA	-	-	-	149	16 677	16 826
146	TRITON	-	-	-	-	-	-
147	UNICA	-	-	-	-	-	-
148	UNIQUE - GÉN.	311 734	43 013	354 747	156 543	179 300	335 843
149	URASQ	-	-	-	-	-	-
150	VALLÉE DE L'OUTAOUAIS	24 353	6 351	30 704	19 311	13 658	32 969
151	VERASSURE	-	-	-	-	-	-
152	VERCHÈRES - LES FORGES	29 198	3 591	32 789	19 461	23 965	43 426
153	WAWANESA	82 118	6 354	88 472	35 532	20 252	55 784
154	WYNWARD	-	-	-	-	17 937	17 937
155	XL AMÉRIQUE	-	-	-	-	-	-

Responsabilité	Chaudières et Machines	Maritime	Aviation	Cauton	Autres catégories	Total	
-	-	-	-	-	-	-	124
-	-	-	-	-	-	-	125
1 098	30	10	-	-	-	5 805	126
381	-	-	-	-	-	32 971	127
43 331	2 301	550	-	(665)	55	112 897	128
1 103	74	767	-	-	5	3 475	129
33 671	-	3 481	3 158	-	384	89 245	130
-	-	-	-	-	8 803	8 803	131
-	-	-	-	-	-	-	132
-	-	-	-	26	-	26	133
21 099	-	-	-	1 044	1 209	66 860	134
-	-	-	-	1	14	15	135
29 297	283	-	12 555	-	9	53 045	136
-	-	-	-	-	4 216	4 216	137
361	57	169	462	-	8	10 770	138
6 997	5	-	-	3 996	486	27 854	139
-	-	13	-	-	-	52 512	140
-	-	-	-	-	-	-	141
-	-	-	-	-	-	-	142
-	-	-	-	-	-	-	143
13 481	338	747	-	20 295	3 084	43 652	144
83 784	5 660	-	-	21 973	1 078	129 321	145
-	-	-	-	-	26 541	26 541	146
-	-	-	-	-	-	-	147
-	5 932	-	-	17 680	-	714 202	148
10 194	-	-	-	-	-	10 194	149
4 321	593	188	-	67	-	68 842	150
-	-	-	-	-	-	-	151
5 505	985	202	-	78	-	82 985	152
4 726	712	-	-	-	222	149 916	153
5 939	349	-	-	-	74	24 299	154
19 777	-	-	-	-	-	19 777	155

		Automobile			Biens		
	Nom de l'assureur	Particuliers	Entreprises	Total	Particuliers	Entreprises	Total
156	XL SPÉCIALITÉ	-	559	559	-	37 371	37 371
157	ZENITH	348	50	398	1 191	-	1 191
158	ZURICH	2 257	17 101	19 358	7 534	234 687	242 221
<b>TOTAL</b>		<b>5 940 321</b>	<b>1 217 261</b>	<b>7 157 581</b>	<b>4 476 177</b>	<b>3 876 900</b>	<b>8 353 078</b>

Responsabilité	Chaudières et Machines	Maritime	Aviation	Caution	Autres catégories	Total	
37 825	-	639	7 103	-	7 141	90 638	156
15	-	-	-	-	-	1 604	157
104 399	1 028	4 982	-	3 954	5 507	381 449	158
<b>2 390 672</b>	<b>197 311</b>	<b>142 431</b>	<b>96 641</b>	<b>242 006</b>	<b>658 857</b>	<b>19 238 577</b>	

**Tableau 41**

Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché - Total (pour les 30 premiers assureurs)

Rang	Nom de l'assureur	Primes directes souscrites 2024 (000 \$)	Parts de marché (%)					Part de marché cumulative (%) 2024
			2024	2023	2022	2021	2020	
1	INTACT	3 841 531	19,97	20,37	20,52	19,64	19,77	19,97
2	DESJARDINS - GÉN.	2 048 016	10,65	10,46	10,13	10,34	10,67	30,62
3	BENEVA ASSURANCE	1 720 021	8,94	8,70	9,09	8,81	8,83	39,56
4	LLOYD'S	867 254	4,51	4,54	4,91	4,84	4,19	44,07
5	PERSONNELLE - GÉNÉRALES	864 179	4,49	4,17	3,94	4,04	4,13	48,56
6	BELAIR INC.	739 781	3,85	3,57	3,24	3,30	3,32	52,41
7	UNIQUE - GÉN.	714 202	3,71	3,55	3,43	3,24	3,15	56,12
8	AVIVA	603 785	3,14	3,08	2,79	2,93	3,13	59,26
9	NORTHBRIDGE GÉNÉRALE	596 736	3,10	3,20	3,25	3,01	2,88	62,36
10	INDUSTRIELLE AUTO HABITAT	401 903	2,09	2,04	2,01	2,14	2,23	64,45
11	ZURICH	381 449	1,98	1,96	1,85	1,91	1,45	66,43
12	DEFINITY	274 333	1,43	1,54	1,73	1,71	1,54	67,86
13	SÉCURITÉ NATIONALE	256 275	1,33	1,25	1,22	1,30	1,37	69,19
14	CHUBB DU CANADA	248 792	1,29	1,45	1,55	1,62	1,51	70,48
15	ÉCHELON	240 485	1,25	1,29	1,30	1,07	1,11	71,73
16	SAINT-LAURENT AUX APPALACHES	218 412	1,14	1,45	1,45	1,46	1,56	72,87
17	AIG DU CANADA	203 395	1,06	1,11	1,29	1,18	1,31	73,93
18	PRYSM	195 865	1,02	0,89	0,76	0,68	0,62	74,95
19	CO-OPERATORS - GÉNÉRALE	182 583	0,95	0,90	0,84	0,82	0,76	75,90
20	SAGEN	171 260	0,89	0,68	1,02	1,56	1,33	76,79
21	LES BÂTISSEURS	159 634	0,83	0,74	0,71	0,70	0,71	77,62
22	LIBERTÉ MUTUELLE	154 907	0,81	0,71	0,71	0,62	0,57	78,43
23	WAWANESA	149 916	0,78	0,72	0,61	0,56	0,62	79,21
24	ALLSTATE DU CANADA	130 257	0,68	0,77	0,80	0,85	0,91	79,89
25	TRISURA	129 321	0,67	0,64	0,51	0,37	0,18	80,56
26	AFFILIATED FM	127 189	0,66	0,72	0,69	0,66	0,68	81,22
27	PRIMUM	125 427	0,65	0,59	0,52	0,54	0,51	81,87
28	FM GLOBAL	117 754	0,61	0,75	0,58	0,59	0,58	82,48
29	CÔTE-SUD	114 756	0,60	0,59	0,60	0,61	0,64	83,08
30	DU LAC AU FLEUVE	114 295	0,59	0,57	0,57	0,58	0,63	83,67
	Sous-total	16 093 713	83,67	83,01	82,62	81,69	80,88	
	Autres assureurs	3 144 864	16,33	16,99	17,38	18,31	19,12	
	<b>TOTAL</b>	<b>19 238 577</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	

**Tableau 42**

Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché - Automobile des particuliers (pour les 30 premiers assureurs)

Rang	Nom de l'assureur	Primes directes souscrites 2024 (000 \$)	Parts de marché (%)					Part de marché cumulative (%) 2024
			2024	2023	2022	2021	2020	
1	INTACT	1 142 426	19,23	19,64	21,14	19,93	20,37	19,23
2	BENEVA ASSURANCE	945 830	15,92	15,98	16,75	15,77	14,63	35,15
3	DESJARDINS - GÉN.	917 827	15,45	15,61	15,18	15,69	15,78	50,60
4	BELAIR INC.	454 126	7,64	7,18	6,53	6,51	6,26	58,24
5	PERSONNELLE - GÉNÉRALES	436 712	7,35	6,89	6,54	6,77	6,63	65,59
6	UNIQUE - GÉN.	311 734	5,25	4,93	4,65	4,29	4,03	70,84
7	INDUSTRIELLE AUTO HABITAT	232 021	3,91	3,88	3,85	3,97	3,88	74,75
8	PRYSM	144 876	2,44	2,21	1,91	1,70	1,50	77,19
9	SÉCURITÉ NATIONALE	126 958	2,14	2,10	2,08	2,22	2,18	79,33
10	AVIVA	88 652	1,49	1,27	1,01	1,27	1,65	80,82
11	CO-OPERATORS - GÉNÉRALE	86 095	1,45	1,39	1,35	1,29	1,14	82,27
12	IND. ALLIANCE PAC. - GÉN.	82 627	1,39	1,64	1,83	1,86	2,11	83,66
13	WAWANESA	82 118	1,38	1,43	1,24	1,15	1,24	85,04
14	SAINT-LAURENT AUX APPALACHES	78 350	1,32	1,63	1,57	1,56	1,63	86,36
15	PRIMUM	77 241	1,30	1,22	1,07	1,10	0,97	87,66
16	ALLSTATE DU CANADA	66 156	1,11	1,36	1,50	1,50	1,58	88,77
17	LES BÂTISSEURS	54 907	0,92	0,83	0,78	0,75	0,77	89,69
18	DEFINITY	53 470	0,90	1,05	1,51	1,48	1,40	90,59
19	DU LAC AU FLEUVE	47 844	0,81	0,75	0,74	0,73	0,76	91,40
20	CÔTE-SUD	45 131	0,76	0,73	0,72	0,73	0,76	92,16
21	CENTRE-SUD	31 387	0,53	0,50	0,49	0,50	0,53	92,69
22	TRADERS GÉNÉRALE	31 081	0,52	0,53	0,56	0,67	0,83	93,21
23	BORÉALE	29 348	0,49	0,48	0,51	0,56	0,64	93,70
24	VERCHÈRES - LES FORGES	29 198	0,49	0,46	0,43	0,42	0,45	94,19
25	ALPHA	28 108	0,47	0,46	0,50	0,46	0,42	94,66
26	ÉCHELON	27 860	0,47	0,49	0,65	0,73	0,64	95,13
27	ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (ICPEI)	24 763	0,42	0,36	0,27	s.o.	s.o.	95,55
28	VALLÉE DE L'OUTAOUAIS	24 353	0,41	0,40	0,40	0,42	0,47	95,96
29	PAFCO	24 212	0,41	0,52	0,66	0,85	1,01	96,37
30	LANAUDIÈRE	23 525	0,40	0,38	0,35	0,33	0,34	96,77
	Sous-total	5 748 935	96,77	96,29	96,76	95,20	94,59	
	Autres assureurs	191 385	3,23	3,71	3,24	4,80	5,41	
	<b>TOTAL</b>	<b>5 940 320</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	

**Tableau 43**

Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché - Automobile des entreprises (pour les 30 premiers assureurs)

Rang	Nom de l'assureur	Primes directes souscrites 2024 (000 \$)	Parts de marché (%)					Part de marché cumulative (%) 2024
			2024	2023	2022	2021	2020	
1	INTACT	454 733	37,36	36,66	34,10	32,25	31,85	37,36
2	NORTHBRIDGE GÉNÉRALE	165 602	13,60	14,45	14,60	14,02	13,59	50,96
3	AVIVA	104 921	8,62	8,17	6,97	7,40	7,11	59,58
4	ÉCHELON	61 254	5,03	6,34	7,14	6,59	7,21	64,61
5	DESJARDINS - GÉN.	50 374	4,14	3,80	3,34	3,31	3,08	68,75
6	UNIQUE - GÉN.	43 013	3,53	3,51	3,79	3,58	3,53	72,28
7	DEFINITY	39 989	3,29	3,29	3,12	2,97	2,43	75,57
8	BENEVA ASSURANCE	35 389	2,91	2,59	5,46	5,28	5,79	78,48
9	L'ESTUAIRE	19 392	1,59	0,47	0,56	0,53	0,50	80,07
10	ZURICH	17 101	1,40	1,45	1,19	1,34	1,07	81,47
11	ELITE	14 679	1,21	1,42	1,53	1,73	1,91	82,68
12	BELAIR INC.	14 392	1,18	1,19	1,08	1,08	1,09	83,86
13	SOUVERAINE - GÉN.	12 049	0,99	1,00	1,05	1,09	1,18	84,85
14	AIG DU CANADA	11 382	0,94	0,72	0,73	0,86	1,23	85,79
15	FEDERATED DU CANADA - GÉN	10 891	0,89	0,92	0,96	0,90	0,92	86,68
16	LLOYD'S	10 333	0,85	0,76	0,72	1,00	0,75	87,53
17	INDUSTRIELLE AUTO HABITAT	9 314	0,77	0,79	0,79	0,85	0,84	88,30
18	CHUBB DU CANADA	9 089	0,75	0,82	0,93	0,33	0,90	89,05
19	SAINT-LAURENT AUX APPALACHES	8 389	0,69	1,07	1,34	1,32	1,26	89,74
20	CO-OPERATORS - GÉNÉRALE	7 239	0,59	0,50	0,45	0,46	0,52	90,33
21	LES BÂTISSEURS	7 077	0,58	0,66	0,75	0,69	0,64	90,91
22	PERSONNELLE - GÉNÉRALES	6 773	0,56	0,48	0,39	0,38	0,35	91,47
23	FQM	6 494	0,53	0,51	0,47	0,46	0,46	92,00
24	BORÉALE	6 374	0,52	0,57	0,63	0,67	0,66	92,52
25	WAWANESA	6 354	0,52	0,39	0,22	0,20	0,32	93,04
26	VALLÉE DE L'OUTAOUAIS	6 351	0,52	0,55	0,52	0,53	0,51	93,56
27	LANAUDIÈRE	6 017	0,49	0,54	0,56	0,49	0,46	94,05
28	CÔTE-SUD	5 592	0,46	0,57	0,68	0,71	0,70	94,51
29	DU LAC AU FLEUVE	5 427	0,45	0,51	0,61	0,63	0,63	94,96
30	IND. ALLIANCE PAC. - GÉN.	4 523	0,37	0,52	0,51	0,54	0,58	95,33
	Sous-total	1 160 507	95,33	95,23	95,20	92,18	92,08	
	Autres assureurs	56 753	4,67	4,77	4,80	7,82	7,92	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 217 260</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	

**Tableau 44**

Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché - Biens des particuliers (pour les 30 premiers assureurs)

Rang	Nom de l'assureur	Primes directes souscrites 2024 (000 \$)	Parts de marché (%)					Part de marché cumulative (%) 2024
			2024	2023	2022	2021	2020	
1	INTACT	976 901	21,82	22,44	23,04	22,76	21,88	21,82
2	DESJARDINS - GÉN.	821 890	18,36	18,15	17,84	17,56	17,24	40,18
3	BENEVA ASSURANCE	612 476	13,68	13,57	14,09	13,64	13,47	53,86
4	PERSONNELLE - GÉNÉRALES	390 670	8,73	8,33	8,03	7,90	7,67	62,59
5	BELAIR INC.	270 161	6,04	5,82	5,54	5,53	5,25	68,63
6	INDUSTRIELLE AUTO HABITAT	160 563	3,59	3,59	3,67	3,85	3,89	72,22
7	UNIQUE - GÉN.	156 543	3,50	3,34	3,26	3,07	2,90	75,72
8	SÉCURITÉ NATIONALE	126 953	2,84	2,69	2,66	2,71	2,78	78,56
9	ALLSTATE DU CANADA	61 833	1,38	1,52	1,55	1,66	1,66	79,94
10	CHUBB DU CANADA	60 802	1,36	1,37	1,37	1,38	1,39	81,30
11	CO-OPERATORS - GÉNÉRALE	59 431	1,33	1,31	1,22	1,18	1,06	82,63
12	SAINT-LAURENT AUX APPALACHES	56 040	1,25	1,68	1,68	1,71	1,81	83,88
13	DEFINITY	53 026	1,18	1,41	1,72	1,74	1,48	85,06
14	PRYSM	47 855	1,07	0,96	0,87	0,73	0,62	86,13
15	AVIVA	47 685	1,07	1,06	1,05	1,29	1,64	87,20
16	PRIMUM	46 933	1,05	0,98	0,91	0,88	0,84	88,25
17	LES BÂTISSEURS	35 937	0,80	0,80	0,79	0,81	0,83	89,05
18	WAWANESA	35 532	0,79	0,79	0,76	0,82	0,86	89,84
19	DULACAU FLEUVE	35 099	0,78	0,77	0,77	0,79	0,85	90,62
20	CÔTE-SUD	30 773	0,69	0,69	0,70	0,71	0,74	91,31
21	BORÉALE	25 197	0,56	0,57	0,59	0,63	0,69	91,87
22	CENTRE-SUD	23 096	0,52	0,51	0,51	0,53	0,56	92,39
23	TRADERS GÉNÉRALE	21 335	0,48	0,51	0,53	0,61	0,72	92,87
24	GROUPE ESTRIE-RICHELIEU	20 776	0,46	0,48	0,49	0,49	0,47	93,33
25	PETLINE	20 326	0,45	0,41	0,35	0,28	0,20	93,78
26	AVIVA GÉNÉRALE	19 848	0,44	0,48	0,47	0,49	0,50	94,22
27	VERCHÈRES - LES FORGES	19 461	0,43	0,46	0,47	0,48	0,52	94,65
28	VALLÉE DE L'OUTAOUAIS	19 311	0,43	0,45	0,46	0,48	0,53	95,08
29	L'ESTUAIRE	18 830	0,42	0,53	0,42	0,42	0,46	95,50
30	LLOYD'S	17 558	0,39	0,33	0,40	0,45	0,51	95,89
	Sous-total	4 292 841	95,89	96,00	96,22	95,57	94,03	
	Autres assureurs	183 336	4,11	4,00	3,78	4,43	5,97	
	<b>TOTAL</b>	<b>4 476 177</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	



**Tableau 46**

Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché – Responsabilité (pour les 30 premiers assureurs)

Rang	Nom de l'assureur	Primes directes souscrites 2024 (000 \$)	Parts de marché (%)					Part de marché cumulative (%) 2024
			2024	2023	2022	2021	2020	
1	LLOYD'S	455 643	19,06	18,39	19,69	20,75	19,29	19,06
2	INTACT	318 556	13,32	13,83	13,22	12,30	12,97	32,38
3	AVIVA	132 340	5,54	4,89	4,58	5,17	5,56	37,92
4	NORTHBRIDGE GÉNÉRALE	125 195	5,24	5,11	4,84	4,24	4,39	43,16
5	ZURICH	104 399	4,37	4,59	4,85	4,71	4,27	47,53
6	CHUBB DU CANADA	96 845	4,05	4,55	5,00	5,58	5,29	51,58
7	LIBERTÉ MUTUELLE	93 149	3,90	3,35	3,11	2,67	3,07	55,48
8	TRISURA	83 784	3,50	3,25	2,31	1,36	0,49	58,98
9	AIG DU CANADA	65 995	2,76	2,91	3,36	3,39	3,90	61,74
10	DESJARDINS - GÉN.	56 615	2,37	2,33	2,37	2,40	2,90	64,11
11	CONTINENTAL CASUALTY	47 119	1,97	2,12	2,00	2,43	2,75	66,08
12	ORDRE DES ARCHITECTES	43 676	1,83	1,57	1,35	2,23	0,00	67,91
13	SOUVERAINE - GÉN.	43 331	1,81	1,90	1,85	1,86	2,10	69,72
14	BERKLEY	42 148	1,76	2,04	1,95	1,87	1,81	71,48
15	AXIS	38 547	1,61	1,69	1,38	1,41	1,22	73,09
16	XL SPÉCIALITÉ	37 825	1,58	1,73	1,88	1,80	2,11	74,67
17	EVEREST	35 854	1,50	1,82	1,85	1,98	2,07	76,17
18	STARR	33 671	1,41	1,62	1,47	0,85	0,84	77,58
19	TEMPLE	29 297	1,23	1,13	0,91	1,19	1,62	78,81
20	DEFINITY	27 665	1,16	1,13	1,16	0,99	1,07	79,97
21	FQM	27 110	1,13	1,11	1,05	1,04	1,25	81,10
22	FEDERATED DU CANADA - GÉN	25 630	1,07	1,15	1,02	0,88	0,95	82,17
23	ARCH CANADA	25 161	1,05	1,01	1,02	0,90	0,96	83,22
24	ASSURANCES NLF	23 704	0,99	1,39	1,76	1,71	1,73	84,21
25	SWISS RE	21 099	0,88	0,82	s.o.	s.o.	s.o.	85,09
26	XL AMÉRIQUE	19 777	0,83	0,81	0,75	0,79	0,70	85,92
27	ALLIANZ RISQUES MONDIAUX	19 091	0,80	0,87	0,98	1,01	2,66	86,72
28	HDI	17 379	0,73	0,62	0,56	0,50	0,45	87,45
29	ÉCHELON	16 594	0,69	1,02	0,92	0,09	0,25	88,14
30	HDI SPÉCIALITÉS	16 280	0,68	0,67	0,93	0,80	1,03	88,82
	Sous-total	2 123 480	88,82	89,42	88,13	86,89	87,70	
	Autres assureurs	267 192	11,18	10,58	11,87	13,11	12,30	
	<b>TOTAL</b>	<b>2 390 672</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	

## 2.3 La tarification en assurance automobile

L'article 182 de la *Loi sur l'assurance automobile* (LAA) requiert une analyse des données et des renseignements concernant l'expérience des assureurs automobiles, de même qu'une analyse de leur manuel de tarification.

### L'environnement légal et ses particularités québécoises

La LAA distingue le traitement des dommages corporels et matériels résultant d'un accident impliquant un véhicule automobile, ainsi que dans le rôle des différents intervenants dans ce contexte. Elle instaure notamment un régime d'indemnisation sans égard à la responsabilité pour les préjudices corporels causés par un tel accident.

L'indemnisation des dommages corporels causés par l'utilisation d'un véhicule automobile est prise en charge par l'État, par l'entremise de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

La SAAQ prévoit certaines exceptions quant à l'indemnisation d'un préjudice corporel causé à des tiers. Il est donc obligatoire pour un propriétaire de véhicule de se procurer une assurance de responsabilité civile auprès d'un assureur privé pour couvrir cette éventualité.

Quant à l'indemnisation des dommages matériels, ce sont les assureurs privés qui fournissent la garantie d'assurance de responsabilité civile obligatoire prévue par la LAA<sup>76</sup>, de même que d'autres protections facultatives visant à couvrir les dommages matériels occasionnés au véhicule assuré.

### Le contrat d'assurance

L'article 71 de la *Loi sur les assureurs* édicte que la forme et les conditions des polices d'assurance relatives à la propriété des véhicules automobiles ou à leur utilisation sont approuvées par l'AMF. Il en est de même des avenants pouvant être joints à ces polices. Les polices d'assurance automobile du Québec approuvées par l'AMF sont les suivantes :

- F.P.Q. n° 1 – Formulaire des propriétaires;
- F.P.Q. n° 2 – Assurance pour les conducteurs non propriétaires d'un véhicule;
- F.P.Q. n° 4 – Formulaire des garagistes;
- F.P.Q. n° 5 – Formulaire d'assurance complémentaire pour les dommages occasionnés au véhicule assuré – Assurance de remplacement;
- F.P.Q. n° 6 – Formule des non-propriétaires;
- F.P.Q. n° 7 – Formule d'assurance excédentaire de la responsabilité civile;
- F.P.Q. n° 8 – Formule des locateurs.

De plus, des avenants qui sont également des formulaires d'assurance automobile approuvés par l'AMF<sup>77</sup> peuvent être ajoutés à certaines de ces polices d'assurance automobile.

76 Article 84 de la LAA.

77 Les formulaires de police d'assurance automobile approuvés par l'AMF et leurs avenants sont disponibles sur le site Web de l'AMF : [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

## Les manuels de tarification

L'article 180 de la LAA oblige tous les assureurs qui font affaire au Québec à déposer leur manuel de tarification auprès de l'AMF. Ce manuel est composé de documents définissant les règles de classification des risques de l'assureur ainsi que les primes applicables à chacun de ces risques.

Le premier alinéa de l'article 180 de la LAA précise le moment et les conditions relatives au dépôt du manuel de tarification en assurance automobile. Il a été déterminé que deux dépôts annuels du manuel de tarification en assurance automobile seraient requis, soit le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année.

Conformément à l'article 183 de la LAA, les manuels de tarification déposés auprès de l'AMF sont mis à la disposition de toute personne qui en fait la demande pour consultation.

## Le Plan statistique automobile du Québec

Le Plan statistique automobile (PSA) permet de recueillir de la part des assureurs les données d'expérience en assurance automobile au Québec en matière de primes, de sinistres et de frais d'exploitation. Ces données renseignent l'AMF sur l'évolution et la rentabilité de l'industrie.

Ce plan est administré par le GAA<sup>78</sup> en vertu d'un mandat que lui a confié l'AMF conformément à la LAA.

## Le Fichier central des sinistres automobiles

Le Fichier central des sinistres automobiles (FCSA) fournit à l'industrie des renseignements sur tous les sinistres automobiles ayant fait l'objet d'une réclamation d'assurance et impliquant des conducteurs québécois. Ces renseignements<sup>79</sup> couvrent les six dernières années d'expérience de conduite d'une personne.

Dans la mesure où l'inscription d'un sinistre au FCSA est obligatoire à la suite d'une réclamation d'assurance contenant des renseignements personnels sur les conducteurs, des mécanismes ont été mis en place afin d'assurer la protection et l'exactitude de ces renseignements. À titre d'exemple, un titulaire de permis de conduire peut demander une confirmation ou une rectification, le cas échéant, des données inscrites à son dossier au FCSA, et ce, conformément aux dispositions prévues par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*<sup>80</sup>.

---

78 Le GAA est l'organisme regroupant tous les assureurs titulaires d'un permis délivré par l'Autorité qui ont la catégorie d'assurance «automobile».

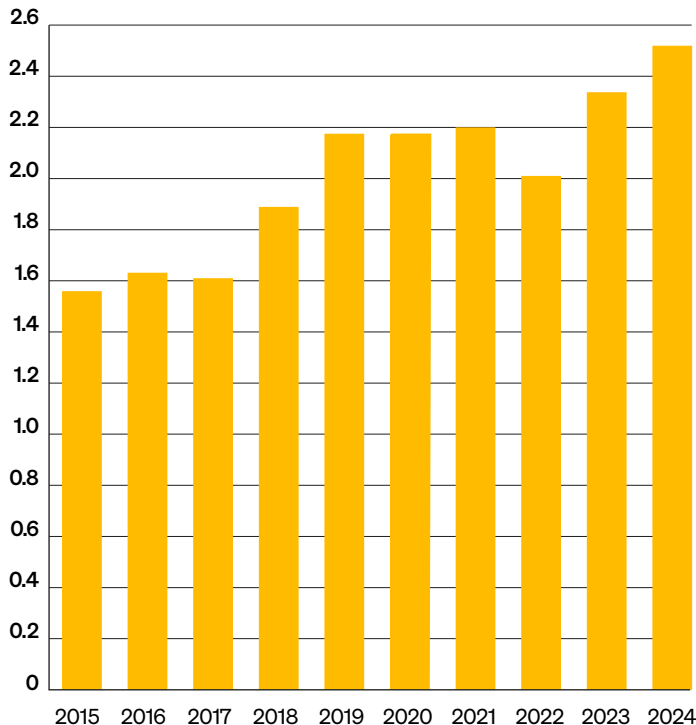
79 La liste des renseignements disponibles aux assureurs est édictée par l'article 179.1 de la LAA.

80 RLRQ, c. A-2.1.

Le graphique 61 montre l'évolution des demandes de consultation au FCSA effectuées par l'industrie durant les dix dernières années. En 2024, le nombre de consultations a augmenté, et ce, pour une huitième fois au cours des dix dernières années. Cette augmentation est de 7,7 % et le nombre de consultations effectuées par l'industrie est de 2 506 315.

**Graphique 61**

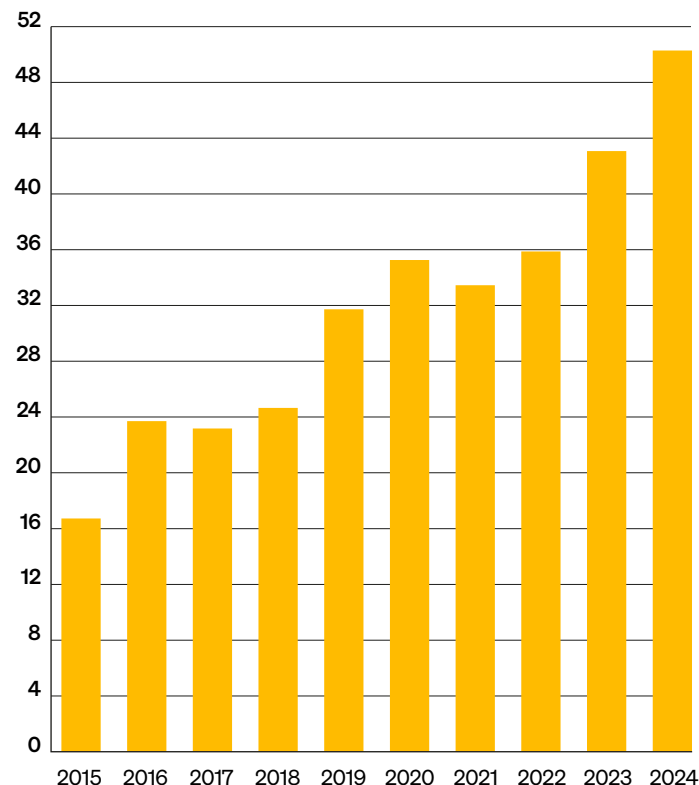
Évolution des demandes de consultation au FCSA par l'industrie (millions)



Le graphique 62 permet de constater que le nombre de titulaires de permis de conduire qui consultent leur dossier au FCSA a augmenté de 16,7 % en 2024 par rapport à 2023. En 2024, 50 270 consultations ont été effectuées par les titulaires de permis de conduire et elles se ventilent comme suit : 21 164 (42 %) consultations par l'entremise du site Web du GAA, 28 818 (57 %) consultations à partir d'un compte ClicSÉCUR, et 288 (1 %) consultations par la poste ou directement dans les bureaux du GAA.

**Graphique 62**

Évolution des demandes de consultation au FCSA par les titulaires de permis de conduire (milliers)



## 2.3.1 Portrait du secteur

Cette partie présente une analyse de l'offre et de la demande observées sur le marché de l'assurance automobile au Québec en 2024.

### Les assureurs automobiles et l'offre d'assurance

Le tableau 47 présente la ventilation des parts de marché des assureurs automobiles au Québec selon leur charte.

**Tableau 47**

*Ventilation des parts de marché<sup>81</sup> des assureurs automobiles au Québec selon leur charte*

Année	Québec	Autre province	Canada	État ou pays étranger
2015	55 %	0 %	44 %	1 %
2016	55 %	0 %	44 %	1 %
2017	56 %	0 %	43 %	1 %
2018	55 %	0 %	44 %	1 %
2019	56 %	0 %	43 %	1 %
2020	56 %	0 %	43 %	1 %
2021	57 %	0 %	42 %	1 %
2022	57 %	0 %	42 %	1 %
2023	58 %	0 %	41 %	1 %
2024	59 %	0 %	40 %	1 %

Les assureurs à charte du Québec recueillent, pour 2024, 59 % des 6,8 G\$ de primes souscrites en assurance automobile au Québec, alors que les assureurs à charte du Canada en recueillent 40 %. En comparaison avec l'année 2023, il s'agit d'une augmentation d'un point de pourcentage pour les assureurs à charte du Québec et d'une baisse équivalente pour les assureurs à charte du Canada.

81 Les parts de marché sont exprimées en pourcentage du total des primes directes souscrites en assurance automobile au Québec selon le *Rapport statistique sur l'assurance automobile, Québec 2024-12-31, Version finale*, publiée par le GAA agissant à titre d'agence autorisée par l'AMF (Rapport du GAA, 2024). Les parts de marché et les primes directes souscrites présentées dans cette section excluent le marché du F.P.Q. N° 5 – Assurance de remplacement. Une section propre à ce segment de marché est présentée ultérieurement dans ce rapport.

Le tableau 48 présente l'évolution de la part de marché des assureurs selon le mode de distribution principal utilisé pour leurs opérations d'assurance automobile, respectivement pour le secteur de l'assurance automobile des particuliers et celui des entreprises.

### Tableau 48

Part de marché<sup>82</sup> des assureurs selon leur mode de distribution<sup>83</sup> pour les secteurs de l'assurance automobile des particuliers<sup>84</sup>, de l'assurance automobile des entreprises<sup>85</sup> et pour l'ensemble du secteur de l'assurance automobile au Québec

Année	Assurance automobile des particuliers		Assurance automobile des entreprises		Total du marché	
	Distribution directe	Distribution par courtiers	Distribution directe	Distribution par courtiers	Distribution directe	Distribution par courtiers
2015	64 %	36 %	12 %	88 %	57 %	43 %
2016	65 %	35 %	12 %	88 %	57 %	43 %
2017	65 %	35 %	12 %	88 %	57 %	43 %
2018	65 %	35 %	11 %	89 %	56 %	44 %
2019	65 %	35 %	12 %	88 %	56 %	44 %
2020	65 %	35 %	12 %	88 %	56 %	44 %
2021	65 %	35 %	14 %	86 %	57 %	43 %
2022	66 %	34 %	15 %	85 %	57 %	43 %
2023	67 %	33 %	16 %	84 %	59 %	41 %
2024	68 %	32 %	17 %	83 %	60 %	40 %

Les données du tableau 48 permettent de constater que les assureurs directs détiennent plus des deux tiers du secteur de l'assurance automobile des particuliers. En 2024, ils détenaient 68 % de ce marché comparativement à 32 % pour les assureurs par courtiers. Il s'agit d'une hausse d'un point de pourcentage par rapport à 2023 pour les assureurs directs. Pour ce qui est du secteur de l'assurance automobile des entreprises, les assureurs par courtiers détiennent 83 % du marché. Globalement, en 2024, la part de marché des assureurs directs est de 60 % comparativement à 40 % pour les assureurs par courtiers.

82 Les parts de marché sont exprimées en pourcentage du total des primes directes souscrites en assurance automobile au Québec selon le Rapport du GAA, 2024.

83 La répartition entre assureurs directs et assureurs par courtiers est établie sur la base des déclarations des assureurs concernant le mode de distribution qu'ils utilisent pour la majorité de leurs activités d'assurance automobile au Québec.

84 Le secteur de l'assurance automobile des particuliers inclut les catégories de risque suivantes : voitures de tourisme, motocyclettes, motoneiges et véhicules tout-terrain.

85 Le secteur de l'assurance automobile des entreprises inclut les catégories de risque suivantes : véhicules utilitaires, véhicules publics et autres risques.

Le tableau 49 présente les parts de marché des assureurs pour les dix dernières années en fonction du mode de distribution et des différentes catégories de risque liées à l'assurance automobile.

**Tableau 49**

*Part de marché<sup>86</sup> des assureurs selon leur mode de distribution<sup>87</sup> pour les catégories de risques<sup>88</sup> liées à l'assurance automobile au Québec*

Année	Assurance automobile des particuliers								Assurance automobile des entreprises					
	VT		MC		MN		TT		VU		VP		AR	
	Distribu- tion directe	Distribu- tion par courtiers	Distribu- tion directe	Distribu- tion par courtiers	Distribu- tion directe	Distribu- tion par courtiers	Distribu- tion directe	Distribu- tion par courtiers	Distribu- tion directe	Distribu- tion par courtiers	Distribu- tion directe	Distribu- tion par courtiers	Distribu- tion directe	Distribu- tion par courtiers
2015	65 %	35 %	50 %	50 %	55 %	45 %	60 %	40 %	24 %	76 %	44 %	56 %	4 %	96 %
2016	65 %	35 %	50 %	50 %	61 %	39 %	60 %	40 %	24 %	76 %	34 %	66 %	4 %	96 %
2017	65 %	35 %	51 %	49 %	62 %	38 %	61 %	39 %	24 %	76 %	33 %	67 %	3 %	97 %
2018	65 %	35 %	53 %	47 %	61 %	39 %	62 %	38 %	24 %	76 %	37 %	63 %	3 %	97 %
2019	65 %	35 %	54 %	46 %	62 %	38 %	62 %	38 %	26 %	74 %	37 %	63 %	3 %	97 %
2020	65 %	35 %	54 %	46 %	58 %	42 %	61 %	39 %	29 %	71 %	37 %	63 %	3 %	97 %
2021	65 %	35 %	56 %	44 %	62 %	38 %	63 %	37 %	31 %	69 %	36 %	64 %	4 %	96 %
2022	66 %	34 %	57 %	43 %	62 %	38 %	64 %	36 %	31 %	69 %	36 %	64 %	4 %	96 %
2023	67 %	33 %	58 %	42 %	62 %	38 %	64 %	36 %	34 %	66 %	41 %	59 %	5 %	95 %
2024	68 %	32 %	59 %	41 %	62 %	38 %	64 %	36 %	35 %	65 %	38 %	62 %	6 %	94 %

VT = Voitures de tourisme

MC = Motocyclettes

MN = Motoneiges

TT = Véhicules tout-terrain

VU = Véhicules utilitaires

VP = Véhicules publics

AR = Autres risques

86 Les parts de marché sont exprimées en pourcentage du total des primes directes souscrites en assurance automobile au Québec selon le Rapport du GAA, 2024.

87 La répartition entre assureurs directs et assureurs par courtiers est établie sur la base des déclarations des assureurs concernant le mode de distribution qu'ils utilisent pour la majorité de leurs activités d'assurance automobile au Québec.

88 Les catégories de risque sont les mêmes que celles utilisées dans le PSA.

Concernant l'assurance automobile des particuliers, les données du tableau 49 démontrent qu'au cours des dix dernières années, la progression des parts de marché des assureurs directs s'est observée principalement dans les catégories de risque liés aux motocyclettes et aux motoneiges, soit respectivement de neuf et sept points de pourcentage. En ce qui concerne le secteur des voitures de tourisme et des véhicules tout-terrain, il y a eu une variation respective de trois points de pourcentage et de quatre points de pourcentage depuis dix ans, et ce, à la faveur des assureurs directs. Les assureurs directs détiennent, en 2024, 68 %, 59 %, 62 % et 64 % respectivement du marché des voitures de tourisme, des motocyclettes, des motoneiges et des véhicules tout-terrain.

En assurance automobile des entreprises, les assureurs par courtiers dominent toujours le marché. En 2024, ils détiennent des parts de marché de 65 % pour les véhicules utilitaires, 62 % pour les véhicules publics et 94 % pour les autres risques, comparativement à 35 %, 38 % et 6 % respectivement pour les assureurs directs.

Le tableau 50 fait état de la part de marché détenue par les plus importants assureurs ou groupes d'assureurs pour l'assurance automobile.

## Tableau 50

Part du marché<sup>89</sup> québécois des plus importants assureurs ou groupes d'assureurs automobiles

Année	Nombre d'assureurs ou groupes d'assureurs automobiles			
	1	4	7	10
2015	30 %	69 %	83 %	91 %
2016	30 %	69 %	83 %	91 %
2017	29 %	68 %	82 %	90 %
2018	28 %	68 %	82 %	90 %
2019	28 %	68 %	81 %	89 %
2020	29 %	73 %	85 %	92 %
2021	30 %	76 %	88 %	94 %
2022	30 %	75 %	87 %	94 %
2023	29 %	75 %	87 %	94 %
2024	29 %	76 %	88 %	94 %

Les données de ce tableau indiquent que les dix plus importants assureurs ou groupes d'assureurs automobiles au Québec ont recueilli 94 % des 6,8 G\$ de primes souscrites au cours de la dernière année. Cette proportion se maintient depuis 2021. En 2024, le plus important assureur ou groupe d'assureurs détient 29 % du marché, soit le même pourcentage que celui observé en 2023. Les parts de marché des quatre plus importants assureurs ou groupes d'assureurs totalisent 76 %, soit une augmentation d'un point de pourcentage par rapport à l'année dernière. Pour leur part, les sept plus importants assureurs ou groupes d'assureurs détiennent 88 % des parts de marché.

89 Les parts de marché sont exprimées en pourcentage du total des primes directes souscrites en assurance automobile au Québec selon le Rapport du GAA, 2024.

Le tableau 51 présente de façon distincte la part de marché des principaux assureurs ou groupes d'assureurs en assurance automobile en 2024, selon les différentes catégories de risques associés à ce type assurance.

### Tableau 51

Part du marché<sup>90</sup> québécois des plus importants assureurs ou groupes d'assureurs automobiles selon la catégorie de risque pour l'année 2024

Catégories de risque <sup>91</sup>	Nombre d'assureurs ou groupes d'assureurs automobiles			
	1	4	7	10
Voitures de tourisme	28 %	79 %	93 %	97 %
Motocyclettes	32 %	89 %	97 %	99 %
Motoneiges	26 %	89 %	98 %	99 %
Véhicules tout-terrain	28 %	89 %	97 %	99 %
Véhicules utilitaires	31 %	69 %	92 %	98 %
Véhicules publics	57 %	96 %	100 %	100 %
Autres risques	42 %	79 %	91 %	95 %

Le tableau 52 présente de façon distincte la part de marché des principaux assureurs ou groupes d'assureurs automobiles, en fonction des deux secteurs : les assureurs directs et les assureurs par courtiers.

### Tableau 52

Part du marché<sup>92</sup> québécois des plus importants assureurs ou groupes d'assureurs automobiles selon qu'ils opèrent par courtage ou de façon directe

Année	Nombre d'assureurs ou groupes d'assureurs							
	1		4		7		10	
	Assureurs directs	Assureurs par courtiers	Assureurs directs	Assureurs par courtiers	Assureurs directs	Assureurs par courtiers	Assureurs directs	Assureurs par courtiers
2015	32 %	54 %	74 %	83 %	92 %	93 %	97 %	96 %
2016	33 %	55 %	73 %	81 %	92 %	92 %	97 %	96 %
2017	33 %	54 %	72 %	80 %	91 %	92 %	97 %	96 %
2018	35 %	52 %	73 %	79 %	92 %	92 %	97 %	96 %
2019	36 %	52 %	73 %	75 %	93 %	89 %	98 %	95 %
2020	35 %	52 %	80 %	77 %	96 %	90 %	99 %	96 %
2021	35 %	57 %	81 %	82 %	96 %	92 %	99 %	96 %
2022	33 %	56 %	80 %	81 %	96 %	92 %	99 %	96 %
2023	34 %	55 %	79 %	83 %	96 %	92 %	99 %	96 %
2024	35 %	56 %	80 %	84 %	96 %	93 %	99 %	96 %

90 Les parts de marché sont exprimées en pourcentage du total des primes directes souscrites en assurance automobile au Québec selon le Rapport du GAA, 2024.

91 Les catégories de risque sont les mêmes que celles utilisées dans le PSA.

92 Les parts de marché sont exprimées en pourcentage du total des primes directes souscrites en assurance automobile au Québec selon le Rapport du GAA, 2024.

En 2024, le plus important assureur ou groupe d'assureurs directs détient 35 % du marché des assureurs directs, soit une augmentation de trois points de pourcentage au cours des dix dernières années. La part de marché des quatre plus importants assureurs ou groupes d'assureurs directs s'élève, quant à elle, à 80 % comparativement à 74 % en 2015.

Pour ce qui est du marché des assureurs par courtiers, la concentration est plus élevée. En effet, le plus important assureur ou groupe d'assureurs par courtiers détient plus de la moitié de ce marché, soit 56 %, alors que les quatre plus importants assureurs ou groupes d'assureurs par courtiers détiennent 84 % de ce marché.

Le tableau 53 présente un autre indice de concentration, soit l'indice HHI. Cet indice est présenté pour chacune des catégories de risque liées à l'assurance automobile et pour l'ensemble du marché. Le tableau 54, quant à lui, présente cet indice selon le secteur des assureurs directs et celui des assureurs par courtiers.

### Tableau 53

Indice de concentration HHI pour chacune des catégories de risque liées à l'assurance automobile au Québec et pour l'ensemble du marché

		Indice HHI						
		Catégories de risque <sup>93</sup>						
Année	Total du marché	VT	MC	MN	TT	VU	VP	AR
2015	1551	1599	2334	1670	1877	1551	4227	2335
2016	1545	1615	2066	1784	1837	1477	3339	2294
2017	1514	1609	1996	1791	1806	1318	2746	2213
2018	1492	1582	1918	1682	1768	1322	3167	2326
2019	1516	1611	2023	1726	1758	1324	4345	2465
2020	1647	1785	2204	1940	1968	1460	4681	2309
2021	1775	1812	2249	2020	2056	1720	4476	2513
2022	1722	1857	2237	2044	2064	1601	4119	2516
2023	1715	1846	2242	2062	2074	1692	4308	2462
2024	1756	1886	2299	2095	2108	1697	3960	2445

VT = Voitures de tourisme

MC = Motocyclettes

MN = Motoneiges

TT = Véhicules tout-terrain

VU = Véhicules utilitaires

VP = Véhicules publics

AR = Autres risques

93 Les catégories de risque sont les mêmes que celles utilisées dans le PSA.

En 2024, l'indice HHI s'élève à 1 756 pour l'ensemble du marché de l'assurance automobile au Québec, ce qui le classe comme un marché modérément concentré selon les critères de cet indice (valeur supérieure à 1 500). Cette même classification s'applique aux secteurs des voitures de tourisme, des motocyclettes, des motoneiges, des véhicules tout-terrain, des véhicules utilitaires et des autres risques. En revanche, le marché des véhicules publics est considéré comme fortement concentré, avec un indice HHI de 3 960.

## Tableau 54

Indice de concentration HHI selon les secteurs des assureurs directs et des assureurs par courtiers

Année	Indice HHI	
	Secteur des assureurs directs	Secteur des assureurs par courtiers
2015	1754	3331
2016	1747	3299
2017	1776	3204
2018	1841	3007
2019	1919	2925
2020	2144	2990
2021	2142	3529
2022	2062	3386
2023	2066	3353
2024	2084	3465

Le tableau 54 montre que le niveau de concentration s'est quelque peu accru au cours des dix dernières années pour le secteur des assureurs directs, et cette concentration peut être qualifiée de modérée selon l'indice HHI. Pour ce qui est du secteur des assureurs par courtiers, le niveau de concentration est qualifié de fortement concentré depuis plusieurs années. En 2024, l'indice HHI se situait à 3 465 comparativement à 2 084 pour le secteur des assureurs directs.

Le tableau 55 présente, pour l'année 2024, la part de marché des quinze principaux assureurs ou groupes d'assureurs en assurance automobile, ainsi que l'évolution de cette part de marché au cours des dix dernières années.

### Tableau 55

Évolution des parts de marché<sup>94</sup> des quinze plus importants assureurs ou groupes d'assureurs en assurance automobile au Québec (pourcentage)

	Part de marché									
	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Intact Corporation financière*	29,4	29,0	29,7	30,5	28,6	28,5	28,3	28,8	29,7	29,9
Mouvement Desjardins*	20,8	19,9	18,6	19,6	19,7	20,3	19,7	19,4	18,8	18,6
Beneva*	18,3	18,7	19,2	18,4	17,8	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Promutuel Assurance*	7,2	7,5	7,4	7,4	6,8	7,2	8,3	8,5	8,5	8,7
IA Groupe financier*	5,5	5,4	5,2	5,2	5,1	5,1	4,6	5,2	4,9	4,2
Aviva *	4,1	3,9	3,5	3,8	4,2	4,1	5,6	5,1	5,9	6,4
Banque Toronto-Dominion*	3,1	3,0	2,9	2,3	2,4	2,6	2,4	2,4	2,5	2,6
Fairfax Financial Holdings*	2,8	3,0	3,2	2,7	2,9	2,9	2,7	2,5	2,5	2,1
Groupe Co-Operators Limitée*	1,5	1,5	1,4	1,3	1,3	1,2	1,0	0,9	0,8	0,7
Société financière Definity*	1,4	1,6	2,0	2,2	1,8	1,8	1,6	1,6	1,6	1,4
Wawanesa	1,3	1,3	1,1	1,0	1,0	1,2	1,3	1,6	1,5	1,3
CAA	1,2	1,4	2,0	1,9	1,9	1,7	1,7	1,4	0,5	0,4
Allstate*	1,1	1,5	1,6	1,5	2,2	2,0	1,7	1,7	1,7	1,6
Alpha	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3
Lloyd's	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3

\* Pour ces groupes d'assureurs, les parts de marché de toutes les institutions financières faisant partie du groupe financier ont été prises en considération.

**Tableau 56**

Évolution des primes directes souscrites<sup>95</sup> des quinze plus importants assureurs ou groupes d'assureurs en assurance automobile au Québec (M\$)

	Primes directes souscrites									
	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Intact Corporation financière*	2 004	1 780	1 612	1 580	1 361	1 249	1 106	1 025	1 004	970
Mouvement Desjardins*	1 422	1 223	1 011	1 017	936	888	770	691	637	605
Beneva*	1 250	1 149	1 044	955	846	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Promutuel Assurance*	491	462	403	382	321	316	326	302	287	282
IA Groupe financier*	377	329	282	267	244	222	179	184	165	136
Aviva*	281	237	190	196	198	179	220	180	198	209
Banque Toronto-Dominion*	213	184	156	119	114	113	93	84	85	86
Fairfax Financial Holdings*	191	187	175	141	137	129	104	90	83	67
Groupe Co-Operators Limitée*	105	90	75	69	60	55	40	32	27	21
Société financière Definity*	96	99	107	114	87	79	64	57	53	44
Wawanesa	88	80	58	51	48	51	52	56	50	42
CAA	84	85	108	98	88	76	65	48	18	12
Allstate*	76	95	86	80	103	87	68	59	57	52
Alpha	28	25	23	20	15	16	14	12	10	10
Lloyd's	21	19	16	16	16	17	13	12	12	11

\* Pour ces groupes d'assureurs, les parts de marché de toutes les institutions financières faisant partie du groupe financier ont été prises en considération.

Le tableau 56 présente l'évolution des primes directes souscrites pour les quinze plus importants assureurs ou groupes d'assureurs. Cette année, quelques changements sont à signaler au sein de ce groupe. En effet, la Banque Toronto-Dominion et Fairfax Financial Holdings ont inversé leur position respective par rapport à leur classement de 2023, tandis que le Groupe Co-Operators Limitée et Wawanesa ont grimpé de deux rangs dans ce classement. Pour ce qui est de la Société Financière Definity et Allstate, ces derniers ont chuté respectivement d'une position et de trois positions en 2024.

En 2024, plusieurs assureurs affichent des taux de croissance particulièrement élevés, notamment Aviva (18,2 %), le Groupe Co-Operators Limitée (17 %), le Mouvement Desjardins (16,3 %), la Banque Toronto-Dominion (15,6 %) et IA Groupe Financier (14,7 %). À l'inverse, certains assureurs enregistrent une baisse de leurs primes directes souscrites en assurance automobile, notamment Allstate avec une diminution marquée de 20 %, ainsi que la Société Financière Definity et CAA dont les reculs s'élèvent respectivement à 3,3 % et 1,4 %.

## La concurrence en assurance automobile au Québec

Il est généralement reconnu que des écarts de prix entre les assureurs existent pour des profils d'assurés identiques, ce qui témoigne d'une saine concurrence. À cet égard, le tableau 57 illustre ces écarts au sein du marché québécois.

**Tableau 57**

Comparaison des primes<sup>96</sup> d'assurance automobile offertes par différents assureurs<sup>97</sup> au Québec pour différents profils d'assurés<sup>98</sup>

Profils d'assuré	Assureurs <sup>99</sup>												Écart MAX/ MIN
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	
n° 1	1937 \$	442 \$	1422 \$	1238 \$	998 \$	1617 \$	990 \$	1380 \$	936 \$	1229 \$	1010 \$	1251 \$	338 %
n° 2	736 \$	675 \$	903 \$	1351 \$	874 \$	974 \$	1007 \$	955 \$	820 \$	911 \$	1027 \$	1112 \$	100 %
n° 3	1506 \$	1008 \$	1167 \$	1040 \$	1058 \$	1009 \$	1211 \$	1054 \$	992 \$	924 \$	1226 \$	1046 \$	63 %
n° 4	1167 \$	918 \$	1138 \$	1000 \$	1046 \$	888 \$	1075 \$	958 \$	981 \$	842 \$	1080 \$	1029 \$	39 %
n° 5	2708 \$	1875 \$	1721 \$	1395 \$	2203 \$	1806 \$	2064 \$	1777 \$	2067 \$	1266 \$	2048 \$	1550 \$	114 %
n° 6	899 \$	879 \$	825 \$	1327 \$	690 \$	1048 \$	763 \$	864 \$	648 \$	862 \$	776 \$	868 \$	105 %
n° 7	1840 \$	450 \$	1454 \$	1192 \$	983 \$	1642 \$	910 \$	1434 \$	922 \$	1352 \$	927 \$	1191 \$	309 %
n° 8	831 \$	625 \$	928 \$	909 \$	707 \$	844 \$	873 \$	870 \$	663 \$	890 \$	888 \$	919 \$	48 %
n° 9	854 \$	898 \$	836 \$	1254 \$	683 \$	1071 \$	703 \$	883 \$	641 \$	938 \$	715 \$	824 \$	96 %
n° 10	1345 \$	865 \$	1228 \$	1074 \$	970 \$	1491 \$	928 \$	1256 \$	910 \$	1060 \$	933 \$	1242 \$	72 %

Le tableau montre qu'en 2024, la prime exigée pour un même assuré peut varier considérablement d'un assureur à l'autre<sup>100</sup>. Ainsi, un assureur peut se révéler très concurrentiel pour un profil donné, sans l'être nécessairement pour un autre. Par ailleurs, l'analyse met en évidence une dynamique concurrentielle qui varie selon les segments du marché. À titre d'exemple, le tableau 57 indique que les assurés des profils n°s 4 et 8 disposent d'un éventail de prix plus restreint pour leur couverture d'assurance que ceux des autres profils présentés.

96 Il s'agit de primes pour une couverture complète d'assurance automobile pour différentes voitures de tourisme et différents profils d'assurés.

97 Les assureurs désignés comme A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K et L sont les mêmes pour les dix profils d'assurés présentés. Ces profils représentent des gens de tout âge provenant des régions principales du Québec et possédant les marques de véhicules les plus populaires.

98 Ces primes ont été obtenues dans le cadre de la demande de renseignements additionnels effectuée par l'AMF auprès de tous les assureurs automobiles au Québec. Des variations plus ou moins élevées ont été constatées avec d'autres assureurs et d'autres profils que ceux présentés dans ce tableau.

99 Les douze assureurs présentés dans ce tableau représentent près de 84 % du total des primes directes souscrites pour les voitures de tourisme en 2024.

100 Pour l'assuré n° 1, il y a un écart de 338 %, soit de 1 495 \$ entre les assureurs A et B.

## La demande d'assurance automobile

La demande d'assurance automobile est étroitement liée à l'évolution du nombre de véhicules en circulation et à l'âge moyen du parc automobile. Les propriétaires de véhicules neufs ou récents choisissent généralement une couverture d'assurance plus étendue que ceux possédant des véhicules plus âgés. En outre, le fait qu'il y ait souvent un créancier impliqué au contrat d'assurance des véhicules récents oblige le propriétaire à se procurer une protection d'assurance complète pour la durée du prêt automobile.

La demande d'assurance automobile est également influencée par le nombre de personnes en âge de conduire un véhicule ainsi que par le nombre de permis de conduire en vigueur au Québec.

Le tableau 58 fait état du nombre de véhicules pour lesquels une assurance a été souscrite et l'âge moyen des véhicules en circulation au Québec.

**Tableau 58**

Âge moyen des véhicules en circulation et nombre de véhicules souscrits en assurance automobile au Québec<sup>101</sup>

Année	Voitures de tourisme <sup>102</sup>		Tous véhicules combinés <sup>103</sup>	
	Âge moyen	Nombre (en milliers)	Âge moyen	Nombre (en milliers)
2015	7,4	5 017	8,3	5 986
2016	7,5	5 098	8,5	6 036
2017	7,6	5 194	8,6	6 168
2018	7,6	5 255	8,7	6 256
2019	7,8	5 303	8,8	6 332
2020	8,0	5 388	9,1	6 448
2021	8,2	5 437	9,3	6 558
2022	8,6	5 439	9,7	6 598
2023	9,0	5 522	10,0	6 703
2024	9,1	5 622	10,1	6 824

Ce tableau permet de constater que le nombre de véhicules a augmenté au cours des dix dernières années, soit de 12 % pour les voitures de tourisme et de 14 % pour l'ensemble des véhicules. L'âge moyen des véhicules a atteint 9,1 ans en 2024 pour les voitures de tourisme et 10,1 ans pour l'ensemble des véhicules. De plus, en 2024, le nombre de voitures de tourisme pour lesquelles une assurance a été souscrite a augmenté de 1,8 % par rapport à 2023. Pour l'ensemble des véhicules, il s'agit également d'une hausse de 1,8 % en 2024.

101 L'âge moyen des véhicules en circulation provient du Bilan routier, parc automobile et permis de conduire 2024, publié par la SAAQ. Le nombre de véhicules souscrits provient du Rapport du GAA, 2024.

102 Comprend les automobiles et les camions légers de promenade.

103 Comprend les voitures de tourisme et tous les autres types de véhicules à l'exception des véhicules couverts par une police d'assurance automobile de garagistes ou faisant partie d'une flotte non tarifée par véhicule, ainsi que les véhicules de compétition ou de démonstration.

**Tableau 59**

Nombre de véhicules souscrits<sup>104</sup> dans les différentes catégories de risque liées à l'assurance automobile au Québec

Année	Catégories de risque <sup>105</sup>					
	VT	MC	MN	TT	VU	VP
2015	5 017 441	242 039	181 207	309 010	226 519	9 848
2016	5 097 653	251 324	126 889	314 146	233 508	12 033
2017	5 194 218	260 186	135 945	319 987	244 558	13 010
2018	5 254 898	271 027	143 049	323 932	250 429	12 856
2019	5 303 062	278 019	150 142	328 085	259 592	13 037
2020	5 388 262	288 118	159 216	338 857	261 629	11 515
2021	5 437 150	304 605	170 699	353 039	280 698	11 801
2022	5 438 915	315 997	176 305	362 263	292 194	12 694
2023	5 521 606	325 829	180 755	368 040	293 427	13 467
2024	5 621 626	331 998	181 588	374 142	301 730	13 300

VT = Voitures de tourisme

MC = Motocyclettes

MN = Motoneiges

TT = Véhicules tout-terrain

VU = Véhicules utilitaires

VP = Véhicules publics

Le tableau 59 illustre une hausse de 2,8 % du nombre de véhicules souscrits dans la catégorie des véhicules utilitaires comparativement à 2023. Des augmentations sont également observées pour les motocyclettes (1,9 %), les véhicules tout-terrain (1,7 %) et les motoneiges (0,5 %). Seule la catégorie des véhicules publics affiche une diminution, avec une baisse de 1,2 % du nombre de véhicules souscrits en 2024.

Sur une période de dix ans, toutes les catégories de véhicules présentent un accroissement du nombre de véhicules souscrits. Ainsi, les motocyclettes augmentent de 37,2 %, les véhicules publics de 35,1 %, les véhicules utilitaires de 33,2 %, les véhicules tout-terrain de 21,1 % et les motoneiges de 0,2 %.

104 Les données liées au nombre de véhicules souscrits dans les différentes catégories de risque de l'assurance automobile sont extraites du Rapport du GAA, 2024.

105 Les catégories de risque sont les mêmes que celles utilisées dans le PSA.

**Tableau 60**

Nombre de personnes en âge de conduire un véhicule au Québec<sup>106</sup> et nombre de titulaires de permis de conduire<sup>107</sup> pour l'ensemble du Québec (en milliers)

Année	Nombre de personnes au Québec	
	Individus âgés de 16 ans et plus	Titulaires de permis de conduire
2015	6 816	5 331
2016	6 852	5 376
2017	6 902	5 414
2018	6 972	5 473
2019	7 047	5 529
2020	7 100	5 546
2021	7 120	5 656
2022	7 209	5 734
2023	7 370	5 788
2024	7 566	5 818

Dans le tableau 60, le nombre de personnes, au Québec, âgées de seize ans et plus, c'est-à-dire susceptibles de conduire un véhicule, augmente graduellement depuis 2015. Ce nombre est passé de plus de 6,8 millions en 2015 à près de 7,6 millions en 2024, soit une hausse de 11 %. Ce tableau montre également que le nombre de titulaires de permis de conduire pour l'ensemble du Québec a augmenté de 9,1 % au cours des dix dernières années.

## 2.3.2 Rentabilité de l'assurance automobile

La tarification d'un assureur, c'est-à-dire le prix qu'il demande pour ses produits et services, est un élément déterminant de sa rentabilité et de sa santé financière. Cette partie présente l'analyse de la rentabilité de l'assurance automobile au Québec et traite des résultats des activités d'assurance.

### Le contexte de l'analyse de rentabilité

La rentabilité des opérations d'assurance s'évalue principalement en comparant les revenus de primes et les revenus de placement découlant des activités d'exploitation aux dépenses qui y sont liées, c'est-à-dire les sinistres et les frais d'exploitation. La rentabilité est analysée pour l'ensemble du marché québécois de l'assurance automobile.

Une tarification est jugée adéquate lorsqu'elle permet à l'assureur de couvrir tous les coûts liés à ses opérations d'assurance et de générer des bénéfices raisonnables qui tiennent compte du niveau de risque associé à la vente d'un produit dont le coût n'est pas connu avant sa mise en marché.

Ainsi, l'évaluation de la prime demandée est avant tout prospective, c'est-à-dire que l'établissement de cette prime repose sur la représentation qu'un assureur se fait des conditions futures du marché et non pas uniquement sur l'expérience passée.

Étant donné que les primes sont établies avant que les dépenses (sinistres et frais d'exploitation) ne soient payées et que les revenus de placement réels liés aux opérations ne soient connus, la probabilité que les revenus de primes et de placement correspondent précisément au montant des dépenses est à peu près nulle.

La principale difficulté provient de l'estimation que l'assureur doit faire du coût des sinistres, soit d'une part, de l'interprétation des différentes tendances qui influent sur les résultats, à savoir comment elles se refléteront dans le futur et, d'autre part, de l'effet que peuvent avoir certains événements imprévisibles sur l'expérience d'une année.

106 Le nombre de personnes provient du Rapport sur les données démographiques publié par l'Institut de la statistique du Québec.

107 Le nombre de titulaires de permis de conduire provient du Bilan routier, parc automobile et permis de conduire 2024, publié par la SAAQ. Toutefois, pour l'année 2024 il s'agit d'une donnée préliminaire.

## L'évolution globale des résultats

Le tableau 61 présente les résultats des opérations en assurance automobile de l'ensemble des assureurs exerçant au Québec de 2015 à 2024.

**Tableau 61**

Résultats des opérations en assurance automobile au Québec

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Primes souscrites (M\$)										
- Voitures de tourisme	5 657	4 954	4 331	4 216	3 949	3 565	3 147	2 909	2 760	2 671
- Tous véhicules <sup>108</sup>	7 039	6 197	5 467	5 264	4 898	4 429	3 904	3 568	3 386	3 274
Primes acquises (M\$)										
- Voitures de tourisme	5 318	4 618	4 250	4 116	3 745	3 349	3 022	2 832	2 715	2 638
- Tous véhicules	6 666	5 810	5 343	5 115	4 645	4 156	3 731	3 475	3 329	3 226
Revenus										
Primes acquises (%) <sup>109</sup>										
- Voitures de tourisme	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
- Tous véhicules	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Revenus de placement (%) <sup>110</sup>										
- Voitures de tourisme	4,3	4,5	2,0	0,7	1,0	1,5	1,3	1,0	0,8	0,8
- Tous véhicules	4,3	4,5	2,0	0,7	1,0	1,5	1,3	1,0	0,8	0,8
Total des revenus (%)										
- Voitures de tourisme	104,3	104,5	102,0	100,7	101,0	101,5	101,3	101,0	100,8	100,8
- Tous véhicules	104,3	104,5	102,0	100,7	101,0	101,5	101,3	101,0	100,8	100,8
Dépenses										
Sinistres (%) <sup>111</sup>										
- Voitures de tourisme	62,5	72,6	72,3	53,9	53,6	74,9	76,0	76,5	72,9	70,6
- Tous véhicules	59,8	67,8	67,6	51,7	52,6	72,9	74,1	75,2	71,5	69,5
Frais d'exploitation (%) <sup>112</sup>										
- Voitures de tourisme	30,1	30,3	28,5	30,9	29,4	29,4	30,4	30,8	31,7	31,4
- Tous véhicules	29,8	30,1	28,6	31,1	29,5	29,5	30,5	30,8	31,7	31,5
Total des dépenses (%)										
- Voitures de tourisme	92,5	102,8	100,8	84,8	83,1	104,4	106,4	107,4	104,5	102,0
- Tous véhicules	89,6	97,9	96,2	82,8	82,1	102,3	104,6	106,0	103,2	101,0

108 Comprend les voitures de tourisme ainsi que tous les autres types de véhicules, tels que les véhicules utilitaires, les camions et les motocyclettes.

109 Tous les pourcentages sont en fonction des primes directes acquises.

110 Il s'agit d'estimations et ce sont des valeurs minimales. Elles sont établies en fonction de l'évolution observée des taux annuels moyens des bons du Trésor de trois mois et de six mois (source : Banque du Canada).

111 Les sinistres incluent tous les frais de règlement.

112 Les frais d'exploitation de l'année 2024 sont estimés.

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Bénéfice (perte) (%) <sup>113</sup>										
- Voitures de tourisme	11,8	1,7	1,2	15,9	17,9	(2,9)	(5,1)	(6,4)	(3,7)	(1,2)
- Tous véhicules	14,7	6,6	5,8	17,9	18,9	(0,8)	(3,3)	(5,0)	(2,4)	(0,2)
Bénéfice (perte) sur 10 ans (%) <sup>114</sup>										
- Tous véhicules	6,7	5,2	5,1	5,3	3,9	2,9	4,4	6,0	7,9	9,8
Bénéfice (perte) sur 20 ans (%) <sup>115</sup>										
- Tous véhicules	8,7	8,4	8,9	9,3	8,7	7,7	8,0	8,2	8,6	9,1

L'analyse du tableau 61 permet de constater que la rentabilité des opérations en assurance automobile fluctue continuellement. L'industrie de l'assurance automobile au Québec a présenté des pertes variant entre 0,2 % et 5 % des primes acquises pour les années 2015 à 2019 pour l'ensemble des véhicules souscrits. Le contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19, combiné aux hausses de primes des dernières années, a fait en sorte que les assureurs automobiles ont dégagé d'importants bénéfices pour les années 2020 (18,9 %) et 2021 (17,9 %). Après avoir présenté des bénéfices de 5,8 % et 6,6 % pour les années 2022 et 2023, l'année 2024 présente un bénéfice estimé de 14,7 % des primes acquises pour l'ensemble des véhicules. En ce qui concerne les voitures de tourisme, l'industrie a également présenté des pertes pour les années 2015 à 2019. Depuis cinq ans, l'industrie de l'assurance automobile présente des bénéfices pour les voitures de tourisme. Cette année, le bénéfice estimé est de 11,8 % des primes acquises.

113 Bénéfice (perte) d'exploitation de l'année avant impôts et autres postes extraordinaires.

114 Il s'agit du bénéfice (perte) calculé pour la période de dix ans se terminant l'année courante, pondéré par les primes acquises de chaque année. Par exemple, le résultat présenté pour l'année 2024 représente le bénéfice réalisé de 2015 à 2024.

115 Il s'agit du bénéfice (perte) calculé pour la période de vingt ans se terminant l'année courante, pondéré par les primes acquises de chaque année. Par exemple, le résultat présenté pour l'année 2024 représente le bénéfice réalisé de 2005 à 2024.

Étant donné que les voitures de tourisme représentent 80,4 % du total des primes souscrites, l'analyse qui suit – bien qu'elle couvre l'ensemble des véhicules – met principalement l'accent sur cette catégorie de véhicules. Selon le tableau 61, le montant des primes acquises pour les voitures de tourisme a augmenté de 15,2 % en 2024 par rapport à 2023. Ce tableau montre également que le montant total des primes acquises a connu une croissance continue au cours des neuf dernières années, ce qui reflète notamment la hausse des tarifs dans l'industrie, comme le présente le tableau 62. Sur une période de dix ans, les primes acquises pour les voitures de tourisme ont ainsi enregistré une augmentation de 101,6 %.

En ce qui concerne les dépenses, le tableau 61 montre que la proportion des frais d'exploitation par rapport aux primes acquises fluctue très légèrement d'une année à l'autre. À titre d'exemple, cette proportion est passée de 31,4 % à 30,1 % des primes acquises pour les voitures de tourisme entre 2015 et 2024.

Pour conclure, les variations les plus importantes au chapitre des dépenses proviennent des sinistres.

## L'évolution des sinistres

L'évolution des coûts des sinistres se mesure par les deux composantes suivantes : la fréquence des réclamations et le coût moyen des sinistres pour chacune des garanties principales du contrat d'assurance automobile, à savoir « responsabilité civile », « risques de collision et de renversement » et « tous les risques sauf collision ou renversement ».

Le coût total des sinistres est directement lié à leur fréquence et à leur coût moyen. L'analyse de l'expérience passée liée à ces deux composantes permet non seulement de suivre l'évolution du coût de l'assurance automobile au Québec, mais aussi de comprendre et d'apprécier les effets et le comportement de ces deux variables.

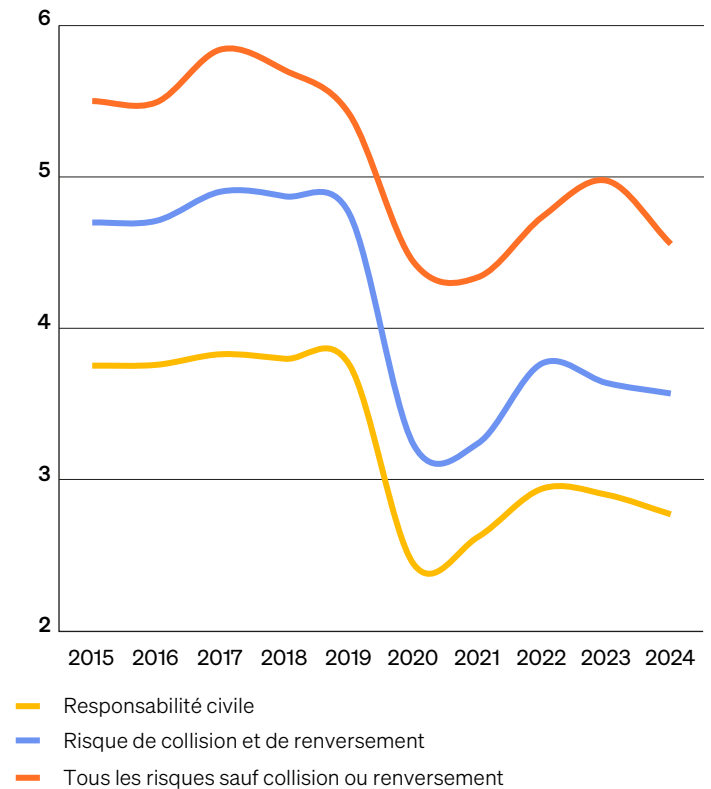
L'évolution des coûts des sinistres est également influencée par d'autres facteurs. Dans ce domaine, tant les assureurs que les assurés peuvent exercer une influence puisque les comportements des conducteurs déterminent souvent le niveau des principales composantes des coûts des sinistres. Les politiques gouvernementales en matière de sécurité routière ont également un effet puisqu'elles visent à encadrer à la fois les conditions de conduite des automobiles que le comportement des automobilistes. Enfin, divers facteurs économiques, tels que le prix des véhicules, le prix de l'essence, le taux de chômage, le prix des pièces automobiles de rechange et les taux horaires des réparateurs, contribuent aussi à faire varier le coût des sinistres.

## Fréquence des réclamations

Le graphique 63 présente l'évolution de la fréquence des réclamations, de 2015 à 2024, de chacune des garanties principales du contrat d'assurance automobile pour les voitures de tourisme.

### Graphique 63

*Fréquence des réclamations pour les voitures de tourisme (pourcentage)*



Pour les garanties «responsabilité civile», «risques de collision et de renversement» et «tous les risques sauf collision ou renversement», la variation de la fréquence des réclamations est grandement influencée par les conditions météorologiques. Les deux premières garanties le sont fortement par les conditions routières, tandis que la troisième garantie peut l'être, de manière ponctuelle, par des tempêtes de vent ou de grêle, ou par des inondations, par exemple.

Après avoir enregistré une augmentation de la fréquence des réclamations en 2021 et 2022, la garantie «responsabilité civile» connaît en 2024 une deuxième baisse consécutive. Cette diminution de 4,6 % porte la fréquence des réclamations à 2,8 %, ce qui correspond au troisième plus bas niveau des dix dernières années.

On observe une situation similaire pour la garantie «risques de collision et de renversement». En effet, après une hausse de la fréquence des réclamations en 2021 et 2022, cette garantie présente, en 2024, une deuxième baisse consécutive. Cette année, la diminution de la fréquence des réclamations pour la garantie «risque de collision et de renversement» est de 2 %. Elle se situe maintenant à 3,6 %, le troisième plus bas niveau des dix dernières années.

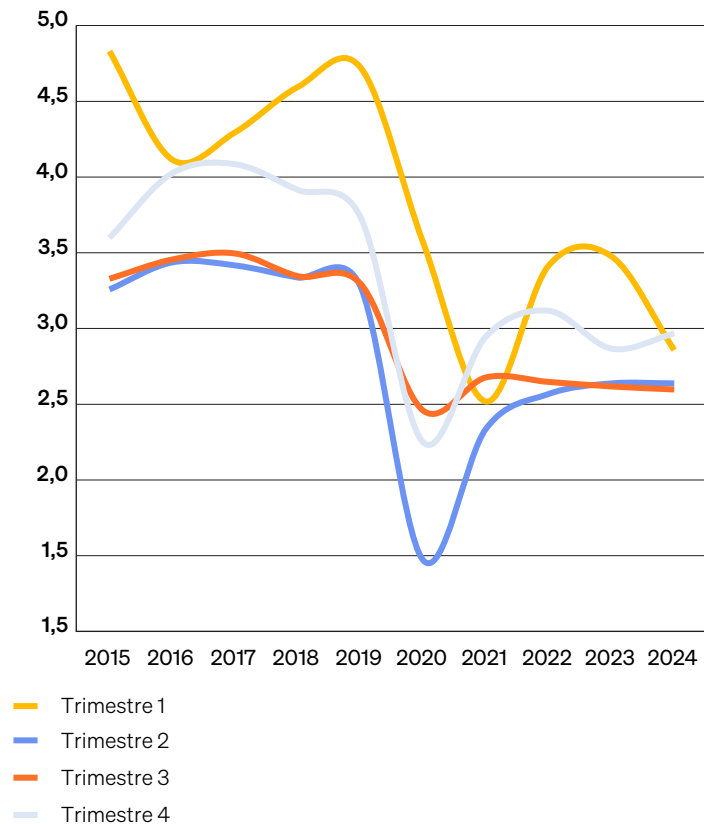
Pour la garantie «tous les risques sauf collision ou renversement», la fréquence des réclamations, qui avait augmenté pendant deux ans, diminue en 2024. Cette baisse est de 8,4 %, ramenant la fréquence des réclamations à 4,6 %. Il s'agit également du troisième plus bas niveau enregistré en dix ans.

Comme mentionné précédemment, la fréquence des réclamations est fortement influencée par les conditions météorologiques. Pour mieux suivre son évolution et repérer certaines tendances, il est utile d'analyser les données par trimestre, ce qui permet de désaisonnaliser les résultats.

Les graphiques 64, 65 et 66 illustrent, sur une base trimestrielle, l'évolution de la fréquence des réclamations pour chacune des principales garanties du contrat d'assurance automobile pour les voitures de tourisme, de 2015 à 2024.

### Graphique 64

*Fréquence des réclamations pour la garantie «responsabilité civile» pour les voitures de tourisme selon les trimestres (pourcentage)*



Historiquement, pour les garanties « responsabilité civile » et « risques de collision et de renversement », les fréquences de réclamations sont plus élevées aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres, car elles coïncident avec des périodes où les précipitations et les conditions routières sont plus instables.

Après des hausses de 35,7 % en 2022 et de 1,8 % en 2023, la fréquence des réclamations pour le 1<sup>er</sup> trimestre de la garantie « responsabilité civile » diminue en 2024. Elle recule de 17,8 %, pour atteindre 2,9 %, soit son deuxième niveau le plus bas des dix dernières années.

Au 2<sup>e</sup> trimestre, après avoir atteint son niveau historique le plus bas en 2020, la fréquence des réclamations avait augmenté pendant trois années consécutives. En 2024, elle se stabilise par rapport à 2023, demeurant à 2,6 %, ce qui constitue le quatrième niveau le plus bas observé depuis dix ans pour ce trimestre.

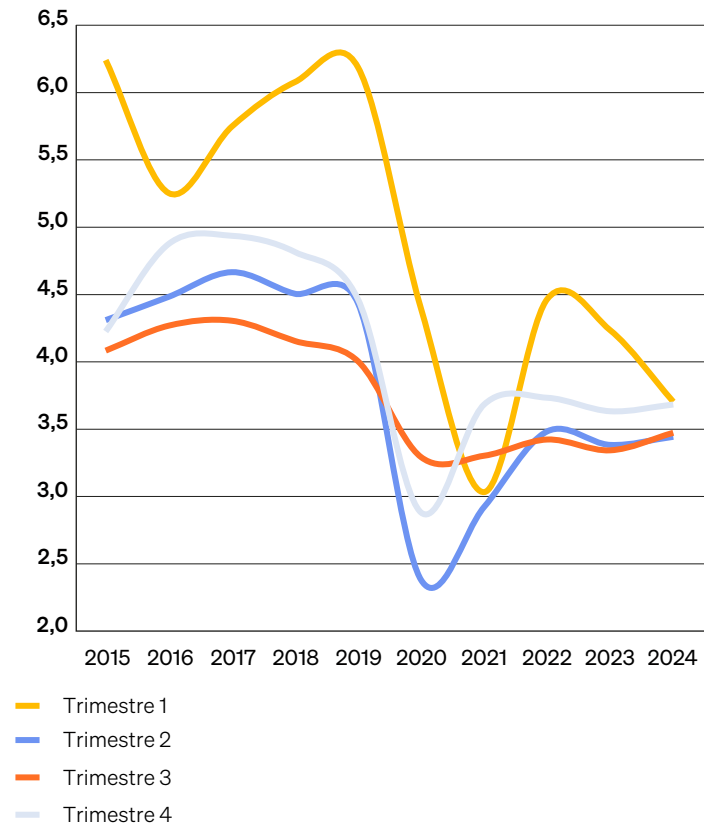
Pour le 3<sup>e</sup> trimestre, la fréquence des réclamations de cette garantie affiche une baisse pour une troisième année consécutive. En 2024, elle recule de 0,8 %, poursuivant une tendance à la baisse observée six fois au cours des sept dernières années. La fréquence se situe désormais à 2,6 %, son deuxième niveau le plus bas en dix ans.

Au 4<sup>e</sup> trimestre de 2024, la garantie « responsabilité civile » enregistre une hausse de la fréquence des réclamations de 3,5 %, portant celle-ci à 3 %.

Cependant, la forte baisse observée au 1<sup>er</sup> trimestre, plus importante que l'augmentation du 4<sup>e</sup> trimestre, entraîne une diminution globale de 4,6 % de la fréquence des réclamations de la garantie « responsabilité civile », comme l'illustre le graphique 63.

## Graphique 65

Fréquence des réclamations pour la garantie « risques de collision et de renversement » pour les voitures de tourisme selon les trimestres (pourcentage)



La garantie « risques de collision et de renversement » est, elle aussi grandement influencée par les conditions météorologiques. Les 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres affichent historiquement les fréquences de réclamations les plus élevées. En 2024, la fréquence des réclamations au 1<sup>er</sup> trimestre diminue pour la quatrième fois en cinq ans, avec une baisse de 12,5 %. Elle atteint 3,7 %, soit son deuxième plus bas niveau en dix ans.

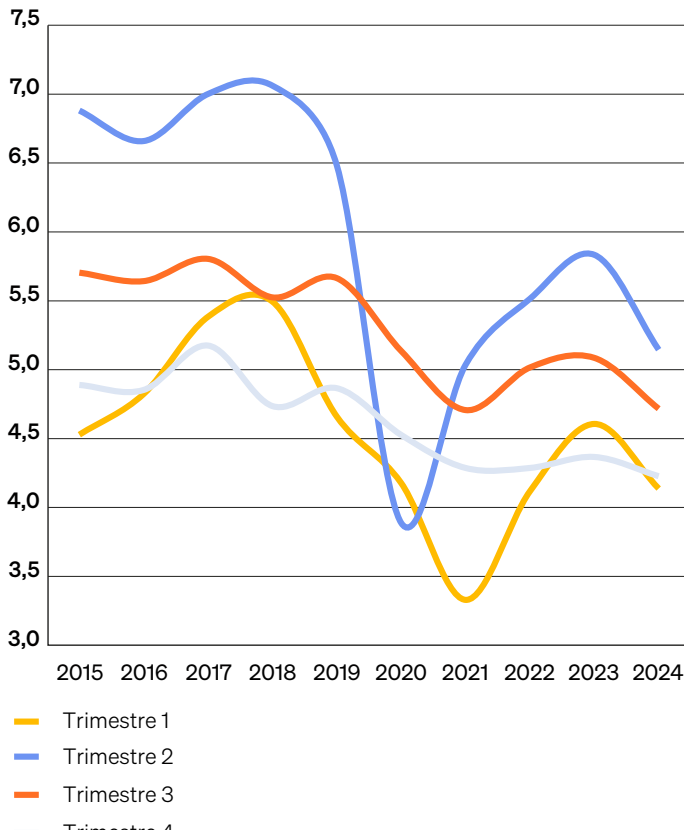
Après une baisse en 2023, la fréquence des réclamations de la garantie «risques de collision et de renversement» augmente de 1,8 % au 2<sup>e</sup> trimestre pour atteindre 3,4 %. Malgré cette hausse, il s'agit du quatrième niveau le plus bas enregistré au cours des dix dernières années.

Quant aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres, ils connaissent aussi une augmentation (3,9 % et 1,4 %) en 2024, portant la fréquence des réclamations à 3,5 % et 3,7 % respectivement.

Ainsi, bien que trois trimestres sur quatre affichent des hausses de leur fréquence des réclamations pour la garantie «risques de collision et de renversement» en 2024, la forte baisse du 1<sup>er</sup> trimestre entraîne une diminution globale de 2 % de la fréquence des réclamations, comme observé au graphique 63.

### Graphique 66

*Fréquence des réclamations pour la garantie «tous les risques sauf collision ou renversement» pour les voitures de tourisme selon les trimestres (pourcentage)*



Contrairement aux garanties «responsabilité civile» et «risques de collision et de renversement», la garantie «tous les risques sauf collision ou renversement» est peu influencée par les conditions météorologiques, sauf lors d'événements ponctuels et généralement violents tels que des inondations, des orages, des tornades ou des tempêtes de vent ou de grêle. Pour cette garantie, ce sont généralement les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres qui enregistrent les fréquences de réclamations les plus élevées.

En 2024, la fréquence des réclamations de la garantie «tous les risques sauf collision ou renversement» diminue pour chacun des quatre trimestres. Le 1<sup>er</sup> trimestre affiche une baisse de 10,2 % après trois années de hausse, pour atteindre une fréquence de 4,1 %. Le 2<sup>e</sup> trimestre, après trois années consécutives d'augmentation, recule de 11,8 %, avec une fréquence de 5,2 %. Le 3<sup>e</sup> trimestre diminue de 7,3 %, la fréquence des réclamations s'établissant ainsi à 4,7 %, soit le deuxième plus bas niveau des dix dernières années. Le 4<sup>e</sup> trimestre enregistre une baisse de 3,2 %, portant la fréquence à 4,2 %, le plus bas niveau observé en dix ans.

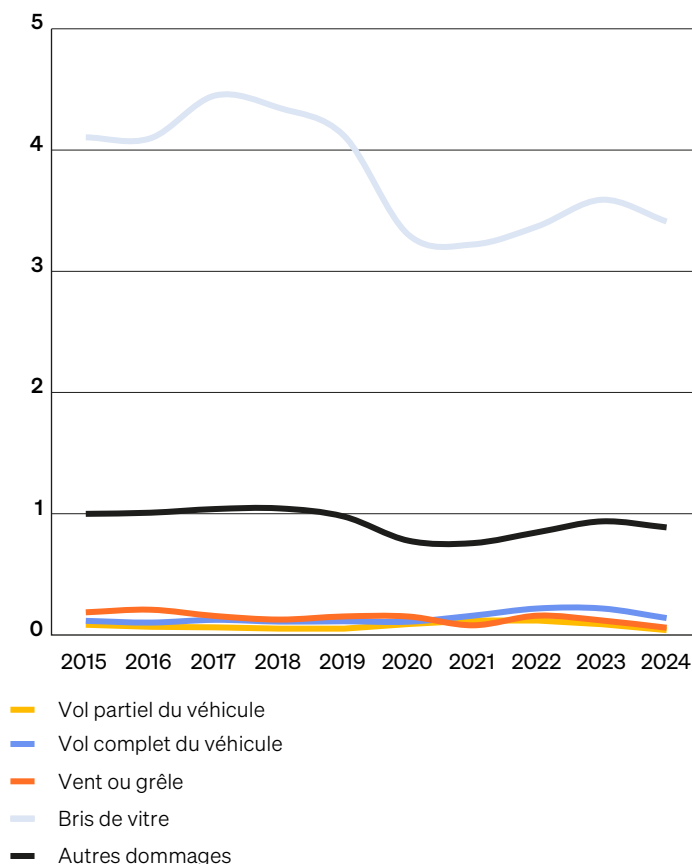
Au total, la garantie «tous les risques sauf collision ou renversement» présente une diminution globale de sa fréquence des réclamations de 8,4 % en 2024, comme illustré au graphique 63.

En résumé, la fréquence des réclamations diminue en 2024 pour les trois garanties principales du contrat d'assurance automobile, entraînant une baisse globale de 5,4 % pour les voitures de tourisme, comparativement à une hausse globale de 0,7 % en 2023.

En ce qui concerne plus spécifiquement la garantie «tous les risques sauf collision ou renversement», le graphique 63 montre une diminution de 8,4 % de la fréquence des réclamations pour ce type de sinistre en 2024. Comme elle couvre un large éventail de risques<sup>116</sup>, plusieurs facteurs distincts peuvent influencer l'évolution de cette fréquence des réclamations. Par exemple, l'augmentation du taux de criminalité peut entraîner davantage de réclamations pour le vol ou le vandalisme, tandis que les conditions météorologiques peuvent affecter les réclamations liées aux dommages causés par le vent, la grêle, ou celles visant les «autres dommages» incluant notamment les inondations.

### Graphique 67

Fréquence selon le type de sinistre pour les voitures de tourisme (pourcentage)



Le graphique 67 illustre l'évolution de la fréquence des réclamations selon la nature de l'événement couvert par la garantie «tous les risques sauf collision ou renversement» pour la période s'étendant de 2015 à 2024. Il permet de constater que seuls les vols complets d'un véhicule ont enregistré une augmentation de la fréquence des réclamations depuis 2015, tandis que les vols partiels d'un véhicule, les dommages causés par le vent ou la grêle, les bris de vitre et les «autres dommages», comprenant notamment les inondations, présentent une diminution de la fréquence des réclamations au cours de la même période.

Comparativement à l'année 2015, la fréquence des réclamations des vols complets de véhicules a augmenté de 17,6 %. Les vols partiels, les dommages causés par le vent ou la grêle, les bris de vitre et les «autres dommages» présentent des baisses respectives de 47,3 %, 68,1 %, 16,8 % et 10,8 % en comparaison avec l'année 2015.

Malgré la tendance à la hausse observée depuis 2015 pour les vols complets de véhicules, l'année 2024 présente une baisse de la fréquence des réclamations de 36,7 %. Il s'agit d'une deuxième diminution consécutive après les deux hausses importantes présentées en 2021 et 2022. Après avoir vu la fréquence des réclamations augmenter significativement de 71,9 % en 2020 et de 34,5 % en 2021, les vols partiels de véhicules présentent une deuxième baisse consécutive en 2024, soit de 52,8 %.

Après une forte hausse de 106,9 % en 2022, la fréquence des réclamations pour les dommages causés par le vent ou la grêle diminue de 51,1 % en 2024, marquant une deuxième baisse consécutive. Concernant les bris de vitre et les «autres dommages», après deux années d'augmentation, la fréquence recule également en 2024, avec une diminution de 5 % pour ces deux types de sinistres. Ainsi, puisque les cinq principaux types de sinistres couverts par la garantie «tous les risques sauf collision ou renversement» enregistrent tous une baisse en 2024, cette garantie présente globalement une baisse de 8,4 %, comme illustré au graphique 63<sup>117</sup>.

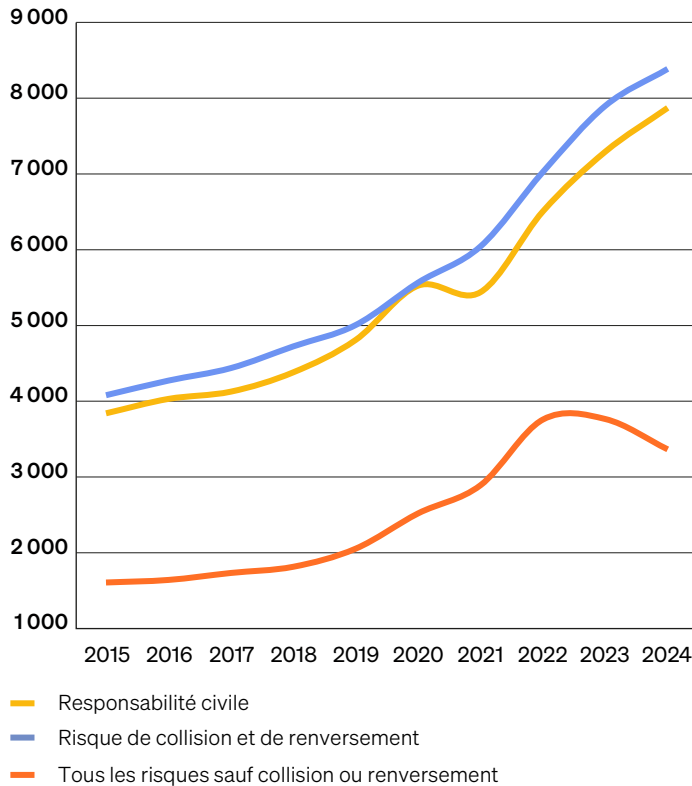
116 Cette garantie couvre notamment les réclamations pour le vol partiel ou complet du véhicule, les dommages causés par le vent ou la grêle, les bris de vitre et d'autres dommages comme l'incendie, le vandalisme et les inondations.

117 La fréquence des réclamations pour les vols partiels d'un véhicule est de 0,04 %, tandis que celle des vols complets d'un véhicule est de 0,14 % en 2024. Pour ce qui est des dommages causés par le vent ou la grêle, les bris de vitre et les «autres dommages», leur fréquence des réclamations en 2024 sont respectivement de 0,06 %, 3,4 % et 0,9 %.

## Coût moyen par sinistre

### Graphique 68

Coût moyen par sinistre pour les voitures de tourisme (dollars)

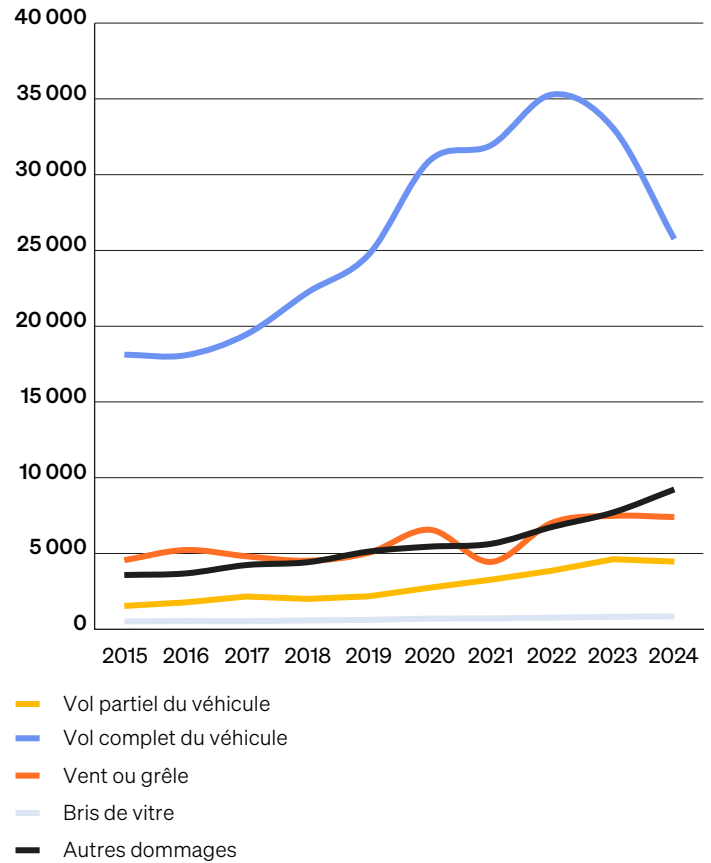


Comme le montre le graphique 68, le coût moyen par sinistre a augmenté continuellement pour les garanties « responsabilité civile », « risques de collision et de renversement » et « tous les risques sauf collision ou renversement » au cours des dix dernières années. En effet, ces coûts se sont accrus respectivement de 105 %, 105,5 % et 109,3 % pour ces trois garanties principales du contrat d'assurance automobile depuis 2015<sup>118</sup>.

En 2024, le coût moyen par sinistre pour la garantie « responsabilité civile » augmente pour une neuvième fois en dix ans, avec une hausse de 7,9 %. Le coût moyen par sinistre pour la garantie « risques de collision et de renversement » augmente pour une dixième année consécutive, soit de 6,2 % en 2024. À l'inverse, le coût moyen par sinistre pour la garantie « tous les risques sauf collision ou renversement » diminue de 10,6 % en 2024, marquant sa première baisse depuis 2015.

### Graphique 69

Coût moyen par sinistre selon le type de sinistre pour les voitures de tourisme (dollars)



Le coût moyen des réclamations couvertes par la garantie « tous les risques sauf collision ou renversement » est principalement influencé par les vols complets de véhicules, dont le coût est nettement supérieur à celui des autres types de sinistres, comme l'illustre le graphique 69.

Bien que les vols complets ne représentent que 3 % du nombre total des réclamations couvertes par cette garantie, ils représentent 23,1 % des montants versés. Après six années consécutives de hausse entre 2017 et 2022, le coût moyen par sinistre des vols complets diminue pour une deuxième année consécutive, avec une baisse de 22,1 % en 2024<sup>119</sup>.

118 Le coût moyen par sinistre pour la garantie « responsabilité civile » est passé de 3 844 \$ en 2015 à 7 879 \$ en 2024, tandis que celui pour la garantie « risques de collision et de renversement » est passé de 4 083 \$ à 8 393 \$ au cours de la même période. Celui de la garantie « tous les risques sauf collision ou renversement » est passé de 1 609 \$ en 2015 à 3 368 \$ en 2024.

119 Le coût moyen par sinistre des vols complets de véhicules passe de 33 113 \$ en 2023 à 25 792 \$ en 2024.

Après plusieurs hausses entre 2019 et 2023, le coût moyen par sinistre lié aux vols partiels diminue de 3,6 % en 2024. Le coût moyen par sinistre pour les bris de vitre, quant à lui, augmente pour une neuvième fois en dix ans, avec une hausse de 3,8 % cette année. Pour les dommages causés par le vent ou la grêle, une légère baisse de 1,1 % est observée après deux années d'augmentation. Enfin, le coût moyen par sinistre des « autres dommages », comprenant notamment l'incendie, le vandalisme et les inondations, augmente pour une dixième année consécutive, avec une hausse marquée de 19,7 %<sup>120</sup>.

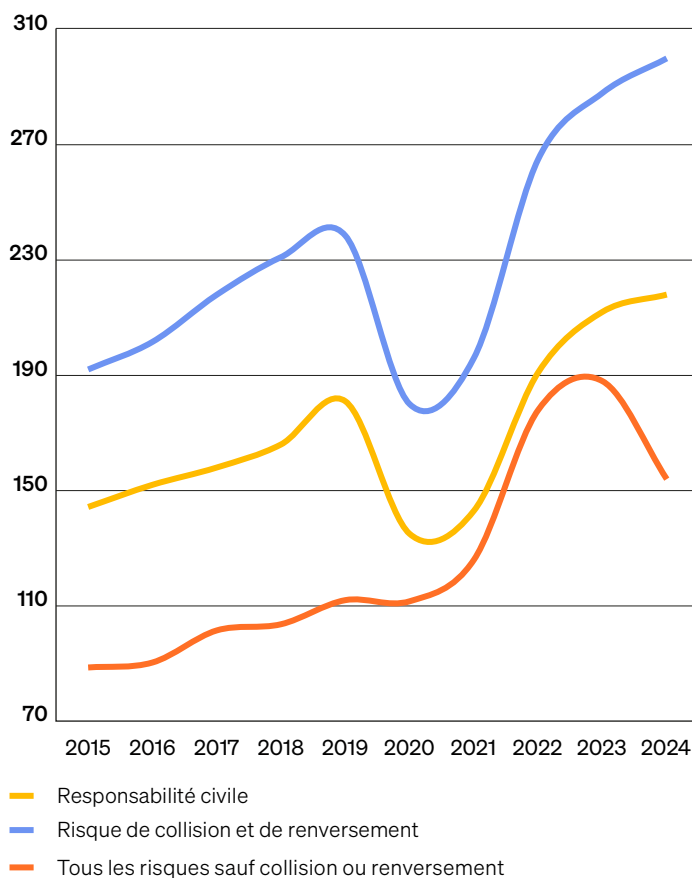
Ainsi, comme trois des cinq principaux types de sinistres couverts par cette garantie affichent une baisse de leur coût moyen par sinistre en 2024, le coût moyen global par sinistre pour la garantie « tous les risques sauf collision ou renversement » recule de 10,6 %, comme illustré au graphique 68.

### Coûts globaux

En combinant la fréquence des réclamations et le coût moyen par sinistre, on obtient l'évolution des coûts globaux pour chacune des garanties présentées au graphique 70.

#### Graphique 70

Coût moyen par véhicule pour les voitures de tourisme (dollars)



En 2024, le coût global de deux des trois garanties principales du contrat d'assurance automobile, soit « responsabilité civile » et « risques de collision et de renversement » augmente par rapport à 2023. En 2024, ces deux garanties présentent des hausses respectives de leur coût global de 3 % et 4,1 %, tandis que la garantie « tous les risques sauf collision ou renversement » présente une diminution de 18,1 %.

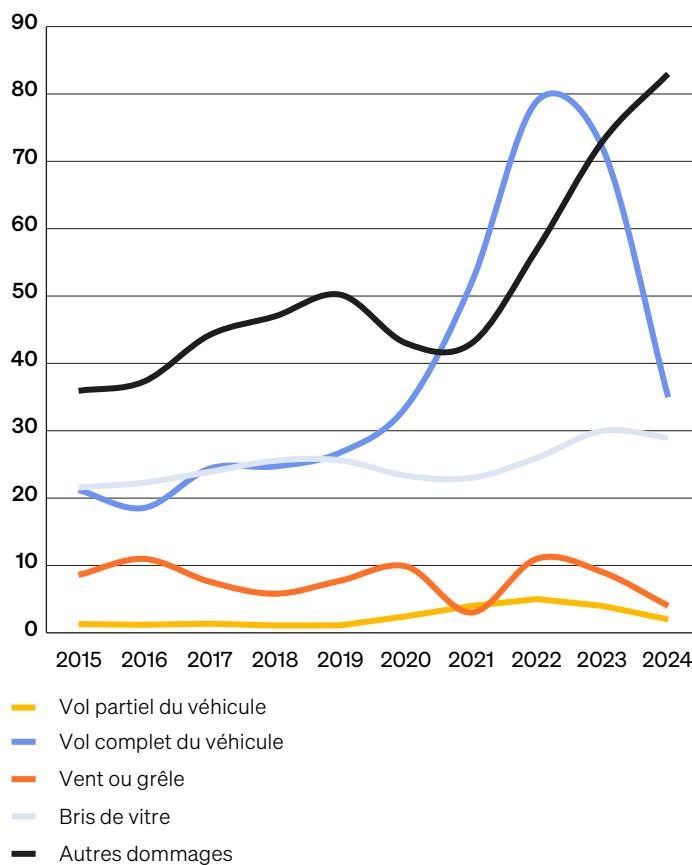
Pour la garantie « responsabilité civile », la hausse du coût moyen par sinistre est supérieure à la baisse de la fréquence des réclamations, ce qui entraîne une augmentation du coût global en 2024. Il s'agit d'une neuvième hausse observée au cours des dix dernières années. La situation est similaire pour la garantie « risques de collision et de renversement », où la hausse du coût moyen par sinistre surpasse également la baisse de la fréquence des réclamations, menant à une neuvième augmentation en dix ans du coût global.

En revanche, pour la garantie « tous les risques sauf collision ou renversement », la baisse simultanée de la fréquence des réclamations et du coût moyen par sinistre entraîne une diminution de son coût global en 2024.

L'évolution du coût global pour les cinq protections principales de la garantie « tous les risques sauf collision ou renversement » est illustrée au graphique 71.

#### Graphique 71

Coût moyen par véhicule selon le type de sinistre pour les voitures de tourisme (dollars)



120 Plus précisément, le coût moyen par sinistre pour le vol partiel passe de 4 634 \$ en 2023 à 4 469 \$ en 2024. Pour les mêmes années, celui pour les dommages causés par le vent ou la grêle est passé de 7 501 \$ à 7 422 \$, tandis que ceux pour les bris de vitre et pour les « autres dommages » sont passés de 820 \$ à 851 \$ et de 7 719 \$ à 9 236 \$ respectivement.

En 2024, le coût global de certains types de sinistres diminue fortement. Pour les vols partiels, les vols complets et les dommages causés par le vent ou la grêle, les baisses combinées de la fréquence des réclamations et du coût moyen par sinistre entraînent des diminutions respectives de 54,5 %, 50,7 % et 51,6 % en 2024. Du côté des bris de vitre, une diminution de 1,3 % est observée en 2024, la baisse de la fréquence des réclamations ayant surpassé la hausse du coût moyen par sinistre. Pour les « autres dommages », la hausse du coût moyen par sinistre a été de loin supérieure à la baisse de la fréquence des réclamations faisant en sorte que le coût global présente une hausse de 13,7 % en 2024.

Après une hausse de 9,1 % en 2023, le montant total des sinistres pour les voitures de tourisme diminue de 0,9 % en 2024, pour s'établir à plus de 3,3 G\$. Il s'agit de la première baisse enregistrée en quatre ans.

Comme mentionné précédemment, la fréquence des réclamations diminue pour les trois garanties principales du contrat d'assurance automobile menant à une baisse globale de 5,4 %. Cependant, le coût moyen global des sinistres augmente de 3,5 %, car deux des trois garanties principales affichent des hausses en 2024. La combinaison de ces deux facteurs explique la légère diminution de 0,9 % du montant total des sinistres pour les voitures de tourisme. En revanche, pour l'ensemble des véhicules, le montant total des sinistres augmente de 1,1 %, atteignant 4 G\$ en 2024.

Pour les voitures de tourisme, la baisse du montant total des sinistres (0,9 %) combinée à une forte croissance des primes acquises (15,2 %) permet une amélioration notable des résultats par rapport à l'année dernière. Le ratio sinistres / primes pour cette catégorie de véhicules passe ainsi de 72,6 % en 2023 à 62,5 % en 2024, comme l'indique le tableau 61. Après des pertes entre 2015 et 2019, l'industrie de l'assurance automobile au Québec affiche un cinquième bénéfice consécutif pour la catégorie des voitures de tourisme. Le bénéfice estimé de cette année représente 11,8 % des primes acquises comparativement à un bénéfice de 1,7 % en 2023.

Enfin, pour l'ensemble des véhicules assurés, les résultats s'améliorent également par rapport à 2023. Le montant total des sinistres augmente de 1,1 % et le montant total des primes acquises présente une progression de 14,7 %. Par conséquent, le ratio sinistres / primes est passé de 67,8 % en 2023 à 59,8 % en 2024. Ainsi, les bénéfices présentés pour l'ensemble des assureurs automobiles au Québec sont estimés à 14,7 % des primes acquises comparativement à un bénéfice de 6,6 % en 2023.

## Adéquation de la tarification en 2024

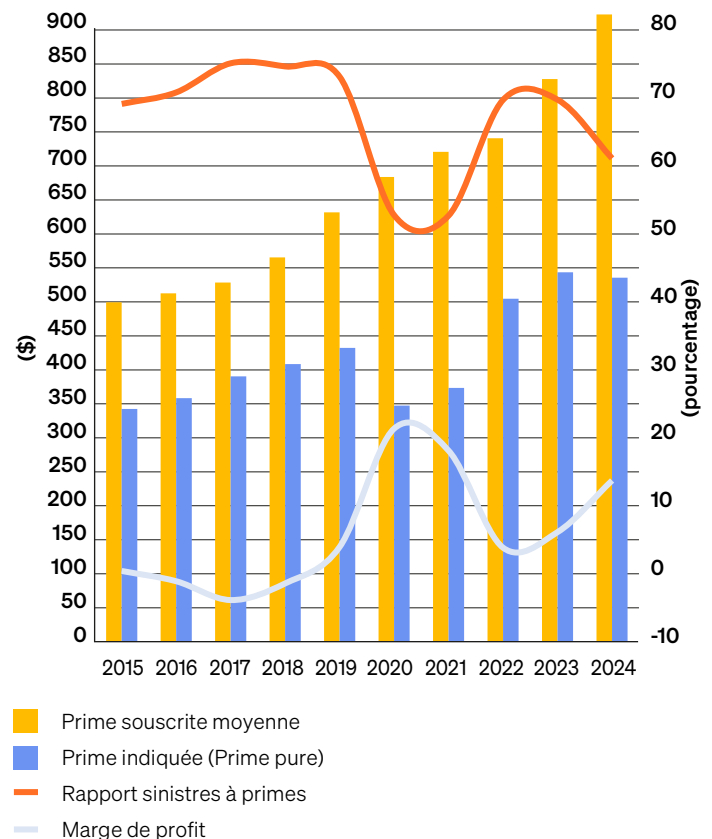
Avant d'évaluer l'adéquation de la tarification en 2024, il importe de considérer l'écart entre la prime indiquée (ou prime pure) et la prime moyenne souscrite. La prime indiquée correspond à la portion de la prime souscrite qu'un assureur aurait normalement exigée pour couvrir le coût des réclamations et les frais de règlement, s'il avait connu d'avance le montant total des déboursés.

Pour qu'une tarification soit considérée comme adéquate, l'écart entre la prime souscrite et la prime indiquée doit permettre aux assureurs de couvrir tous les coûts liés à leurs opérations d'assurance et, conséquemment, de générer une marge de profit raisonnable compte tenu des risques associés à leurs activités.

Le graphique 72 présente l'évolution de la prime souscrite moyenne comparée à la prime indiquée, ainsi que le ratio sinistres / primes et la marge de profit estimée pour l'ensemble des véhicules souscrits, à l'exception de la catégorie « autres risques »<sup>121</sup>.

### Graphique 72

Évolution de la prime souscrite moyenne en comparaison avec la prime indiquée ainsi que le ratio sinistres / primes et la marge de profit estimée pour l'ensemble des véhicules, à l'exception de la catégorie « autres risques »<sup>121</sup>

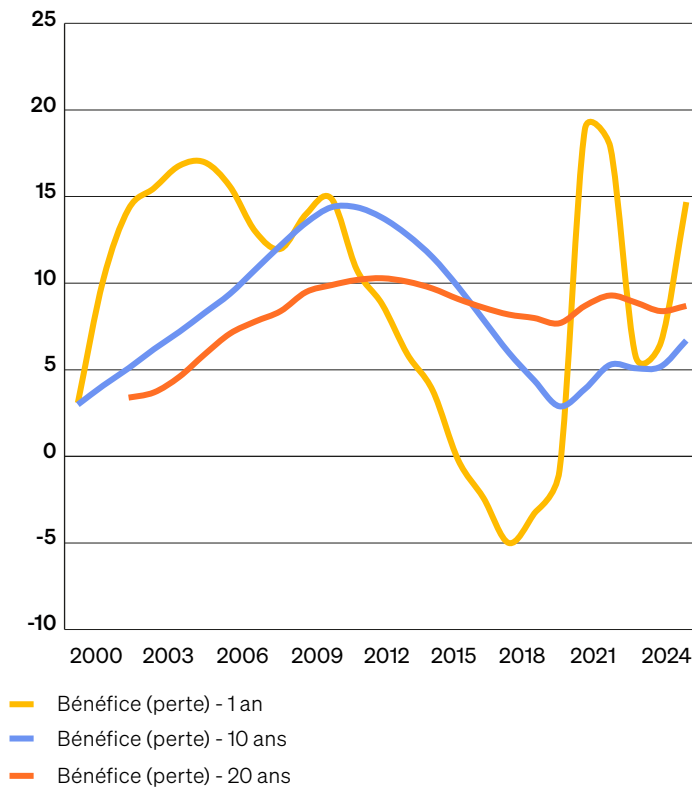


121 Les résultats présentés dans ce graphique ne tiennent pas compte de la catégorie de risque « autres risques » étant donné que certaines variables ne sont pas disponibles. Cette catégorie de risque représente 9,9 % du total des primes souscrites et 8,3 % du total des sinistres pour l'année 2024.

Le graphique 73 présente les bénéfices et les pertes d'exploitation en assurance automobile au Québec entre 2000 et 2024. Ce graphique montre que les résultats peuvent fluctuer de façon significative dans un court laps de temps en raison des facteurs susmentionnés pouvant affecter la fréquence et le coût moyen des sinistres.

### Graphique 73

Bénéfice (perte)<sup>122</sup> d'exploitation par année et par période de dix et vingt ans pour l'ensemble des véhicules (pourcentage)



Le graphique 73 illustre l'évolution de la rentabilité moyenne des opérations d'assurance automobile au Québec sur une base annuelle et sur des périodes de dix et vingt ans. On observe que le bénéfice annuel estimé pour l'année 2024 représente 14,7 % des primes acquises, marquant ainsi un cinquième bénéfice consécutif. Pour ce qui est du bénéfice moyen pour les périodes de dix et vingt ans, il demeure positif. En effet, le bénéfice d'exploitation généré par l'ensemble des assureurs automobiles pour la période de dix ans, comprenant les années 2015 à 2024, s'établit à 6,7 % des primes acquises comparativement à 5,2 % pour la période de dix ans se terminant en 2023. Lorsqu'il est calculé sur une période de vingt ans, le bénéfice d'exploitation est de l'ordre de 8,7 % des primes acquises.

## 2.3.3 Évolution des tarifs et portrait du marché de l'assurance de remplacement

Cette partie traite d'abord de l'évolution des tarifs et des primes moyennes souscrites et dresse ensuite un portrait du marché de l'assurance de remplacement.

### L'évolution des tarifs et des primes moyennes souscrites

Tous les assurés ne paient pas la même prime d'assurance. Le tableau 57 illustre d'ailleurs les différences de primes entre assureurs pour un même profil d'assuré. Pour déterminer les primes que doivent payer les assurés, il faut d'abord les regrouper selon des caractéristiques communes reflétant le risque qu'ils représentent. Les assureurs utilisent donc différentes règles pour classer les risques en assurance automobile. Cet aspect représente un élément fondamental du processus de tarification. Un assuré se verra attribuer un classement qui déterminera sa prime d'assurance automobile selon l'appréciation du risque qu'il représente.

Au fil des ans, avec l'expérience et les avancées technologiques, les règles utilisées par les assureurs se sont multipliées de sorte qu'il existe, aujourd'hui, une multitude de possibilités de classement d'un assuré dans le système de classification des risques des assureurs. Ces règles sont définies dans le manuel de tarification des assureurs<sup>123</sup>.

Comme pour toute assurance, la tarification repose sur l'évaluation du risque : plus le risque est élevé aux yeux d'un assureur, plus la prime demandée est importante. À partir de leurs propres données et analyses, les assureurs identifient les facteurs qu'ils désirent intégrer dans leur processus de tarification.

122 Bénéfice (perte) d'exploitation, exprimé en pourcentage, des primes acquises avant impôts et autres postes extraordinaires.

123 Conformément à l'article 180 de la LAA, chaque assureur automobile doit déposer auprès de l'AMF son manuel de tarification où sont identifiées et définies les règles de classification des risques ainsi que les primes applicables à chacun de ces risques. De plus, en vertu de l'article 183 de la LAA, l'AMF doit permettre à toute personne qui en fait la demande de consulter les manuels de tarification déposés par les assureurs.

C'est sur la base de ces analyses que les assureurs fondent leurs pratiques. L'utilisation de facteurs influençant le risque de manière significative, mais non pris en compte dans la détermination de la prime, serait jugée inéquitable. Le fait de passer sous silence des différences existantes pourrait favoriser une antisélection, c'est-à-dire la possibilité pour les assurés de profiter d'un classement inadéquat, ce qui pourrait nuire à la rentabilité et même à la solvabilité d'un assureur. Dans cette perspective, il est jugé équitable que les assurés dont le profil présente un risque plus élevé contribuent davantage au financement du système.

## Tableau 62

Nombre d'assureurs et variation moyenne<sup>124</sup> des tarifs selon les modifications apportées aux tarifs en assurance automobile au Québec pour les voitures de tourisme<sup>125</sup>

Année	Modification des tarifs						
	Réduction		Stable		Hausse		Effet global
	Nombre	Variation moyenne	Nombre	Variation moyenne	Nombre	Variation moyenne	Variation moyenne
2015	11	-1,2 %	19	---	14	1,4 %	0,04 %
2016	14	-2,2 %	22	---	30	2,8 %	1,9 %
2017	9	-0,7 %	19	---	35	3,1 %	2,7 %
2018	3	-0,6 %	17	---	45	7,7 %	6,7 %
2019	2	-9,2 %	23	---	45	10,4 %	9,1 %
2020	3	-0,8 %	18	---	41	5,9 %	4,5 %
2021	5	-6,9 %	17	---	36	2,3 %	-1,2 %
2022	4	-5,7 %	14	---	37	7,3 %	5,2 %
2023	0	---	11	---	49	13,7 %	13,6 %
2024	3	-9,7 %	16	---	41	5,8 %	5,5 %

Quant aux tarifs, l'analyse effectuée indique que le marché de l'assurance automobile au Québec présentait des hausses moyennes de tarifs pour les années 2015 à 2020. En 2021, l'industrie présente la seule baisse des tarifs des dix dernières années. Pour l'année 2024, le marché de l'assurance automobile au Québec affiche une hausse moyenne de 5,5 % comparativement à une hausse moyenne de 13,6 % en 2023, comme l'illustre le tableau 62.

124 Il s'agit de variations moyennes, c'est-à-dire que l'effet global évalué à une augmentation de 5,5 % ne signifie pas que tous les assurés ont vu leur prime d'assurance automobile augmenter de 5,5 %. De ce fait, certains ont subi des hausses plus importantes, alors que d'autres ont vu leur prime diminuer.

125 Les assureurs considérés dans cette analyse représentent 100 % des primes directes souscrites en 2024 pour les voitures de tourisme selon le Rapport du GAA, 2024.

**Tableau 63**

Évolution de la prime moyenne souscrite dans les différentes catégories de risque liées à l'assurance automobile au Québec<sup>126</sup>

Catégories de risque <sup>127</sup>						
Année	VT	MC	MN	TT	VU	VP
2015	532 \$	239 \$	175 \$	159 \$	733 \$	1178 \$
2016	541 \$	237 \$	242 \$	156 \$	753 \$	1167 \$
2017	560 \$	235 \$	251 \$	153 \$	778 \$	1178 \$
2018	599 \$	236 \$	260 \$	153 \$	872 \$	1281 \$
2019	672 \$	240 \$	274 \$	156 \$	974 \$	1300 \$
2020	733 \$	241 \$	286 \$	163 \$	1032 \$	1464 \$
2021	775 \$	241 \$	280 \$	165 \$	1101 \$	1540 \$
2022	796 \$	241 \$	284 \$	168 \$	1170 \$	1639 \$
2023	897 \$	241 \$	284 \$	171 \$	1278 \$	1779 \$
2024	1006 \$	244 \$	275 \$	173 \$	1373 \$	1919 \$

VT = Voitures de tourisme

MC = Motocyclettes

MN = Motoneiges

TT = Véhicules tout-terrain

VU = Véhicules utilitaires

VP = Véhicules publics

L'effet des hausses de tarif des dernières années se fait ressentir de plus en plus dans la prime moyenne souscrite pour les voitures de tourisme. En effet, le tableau 63 permet de constater que la prime moyenne pour ces véhicules a augmenté de 12,2 % en 2024. Il s'agit d'une dixième hausse consécutive pour cette catégorie de véhicule. En 2024, la prime moyenne pour les voitures de tourisme est de 1 006 \$ comparativement à 897 \$ en 2023.

À partir de l'information obtenue dans le cadre de la demande de renseignements additionnels effectuée par l'AMF en 2024, 36 assureurs, représentant 31,7 % du marché des voitures de tourisme, envisagent une hausse de leurs tarifs au cours de l'année 2025, tandis que seize assureurs, représentant 52,9 % de ce marché, mentionnent vouloir maintenir leurs tarifs au même niveau pour 2025. Aussi, pour 2025, un seul assureur envisage de diminuer ses tarifs. L'effet global de ces variations se traduit par une hausse globale anticipée des tarifs pour les voitures de tourisme de 0,6 % en 2025.

Le tableau 63 présente aussi l'évolution de la prime moyenne souscrite pour les autres catégories de risque liées à l'assurance automobile au Québec. Ainsi, les catégories de risque des motocyclettes, des véhicules tout-terrain, des véhicules utilitaires et des véhicules publics ont également vu leur prime moyenne souscrite augmenter au cours de l'année 2024. Les hausses pour l'année 2024 sont de 1,2 %, 1,2 %, 7,4 % et 7,9 % respectivement pour ces quatre catégories de véhicules. Seule la catégorie de risque des motoneiges a vu sa prime moyenne souscrite diminuer en 2024, soit de 3,2 %.

<sup>126</sup> Les données liées aux primes moyennes souscrites dans les différentes catégories de risque de l'assurance automobile sont extraites du Rapport du GAA, 2024.

<sup>127</sup> Les catégories de risque sont les mêmes que celles utilisées dans le PSA.

## Portrait du marché de l'assurance de remplacement

La police d'assurance automobile F.P.Q. n° 5 – Assurance de remplacement<sup>128</sup> est un produit qui peut être distribué directement par les assureurs ou les cabinets de courtage en assurance. Toutefois, en vertu du Titre VIII de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*<sup>129</sup> (LDPSF), elle peut également être distribuée par des concessionnaires d'automobiles agissant alors à titre de distributeurs.

Le tableau 64 présente le nombre de polices de même que le montant total des primes directes souscrites au cours de la dernière année pour cette police d'assurance automobile.

**Tableau 64**

Nombre de polices et primes directes souscrites pour la police d'assurance automobile F.P.Q. n° 5 – Assurance de remplacement pour l'année 2024<sup>130</sup>

Mode de distribution <sup>131</sup>									
Durée de la police	Concessionnaires d'automobiles			Agents / courtiers			Total		
	Nombre de polices	Prime directe souscrite	Prime moyenne	Nombre de polices	Prime directe souscrite	Prime moyenne	Nombre de polices	Prime directe souscrite	Prime moyenne
1 an	---	---	---	---	---	---	---	---	---
2 ans	1 299	1 900 559 \$	1 463 \$	1 022	1 081 620 \$	1 058 \$	2 321	2 982 179 \$	1 285 \$
3 ans	5 270	8 281 541 \$	1 571 \$	3 329	3 997 155 \$	1 201 \$	8 599	12 278 696 \$	1 428 \$
4 ans	15 227	29 004 336 \$	1 905 \$	17 918	26 756 130 \$	1 493 \$	33 145	55 760 466 \$	1 682 \$
5 ans	21 737	54 145 076 \$	2 491 \$	21 301	43 028 729 \$	2 020 \$	43 038	97 173 805 \$	2 258 \$
6 ans	5 920	18 464 796 \$	3 119 \$	814	2 499 196 \$	3 070 \$	6 734	20 963 992 \$	3 113 \$
7 ans	10 719	39 015 885 \$	3 640 \$	2 727	10 724 387 \$	3 933 \$	13 446	49 740 272 \$	3 699 \$
8 ans	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Plus de 8 ans	233	504 079 \$	2 163 \$	---	---	---	233	504 079 \$	2 163 \$
<b>Total</b>	<b>60 405</b>	<b>151 316 272 \$</b>	<b>2 505 \$</b>	<b>47 111</b>	<b>88 087 217 \$</b>	<b>1 870 \$</b>	<b>107 516</b>	<b>239 403 489 \$</b>	<b>2 227 \$</b>

Les données présentées dans le tableau 64 illustrent que le marché de l'assurance de remplacement est dominé par les assureurs utilisant le mode de distribution sans représentant. En effet, ces derniers recueillent 56,2 % du total des polices vendues au cours de la dernière année et 63,2 % du total des primes souscrites. À titre comparatif, ces proportions étaient de 59,1 % et de 65,8 % respectivement en 2023. Durant l'année 2024, plus de 107 000 polices ont été souscrites, et ce, pour plus de 239 M\$ en primes comparativement à un peu plus de 108 000 polices et près de 237 M\$ de primes en 2023.

128 La police d'assurance automobile F.P.Q. n° 5 – Formulaire d'assurance complémentaire pour les dommages occasionnés au véhicule assuré – Assurance de remplacement est disponible sur le site Web de l'AMF : [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

129 RLRQ, c. D-9.2.

130 Ces données proviennent du Rapport du GAA, 2024.

131 Représente le mode de distribution retenu par l'assureur pour distribuer cette police, soit par des représentants certifiés (agents ou courtiers) ou par l'entremise de la distribution sans représentant (concessionnaires d'automobiles).

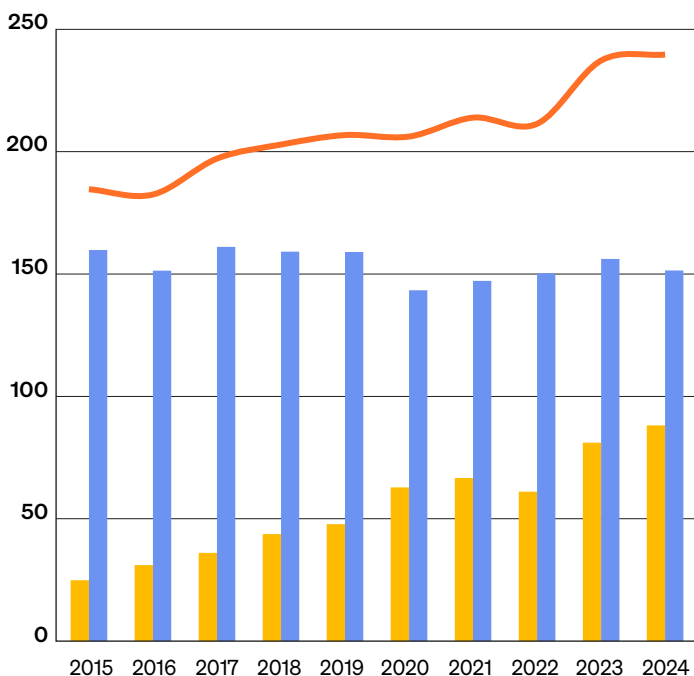
Les assureurs distribuant cette police d'assurance par l'entremise de représentants certifiés ont, quant à eux, souscrit 43,8 % du total des polices vendues en 2024 et détiennent 36,8 % du total des primes souscrites. En 2023, ces proportions étaient respectivement de 40,9 % et de 34,2 %.

Enfin, en 2024, 40 % des polices d'assurance de remplacement souscrites ont une durée de cinq ans, peu importe le mode de distribution. Les consommateurs privilégient donc majoritairement ce terme.

Les graphiques 74 et 75 présentent l'évolution du marché de l'assurance de remplacement depuis 2015. Le graphique 74 illustre l'évolution du marché selon le total des primes souscrites en fonction du mode de distribution, tandis que le graphique 75 illustre cette évolution en fonction du nombre de polices souscrites selon le mode de distribution.

### Graphique 74

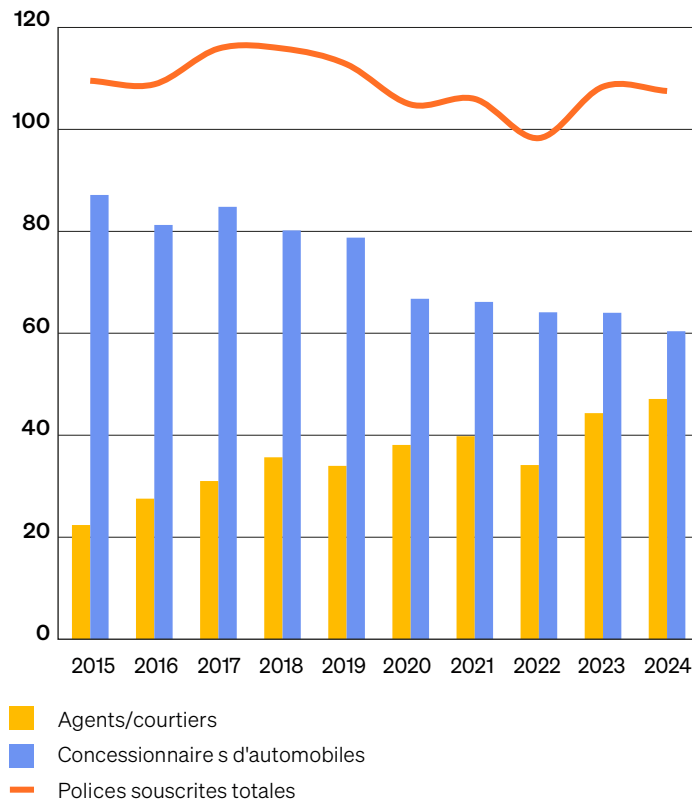
Évolution du marché de l'assurance de remplacement selon le total des primes souscrites en fonction du mode de distribution (M\$)



- Agents/courtiers
- Concessionnaires d'automobiles
- Primes souscrites totales

### Graphique 75

Évolution du marché de l'assurance de remplacement selon le total de polices souscrites en fonction du mode de distribution (milliers)

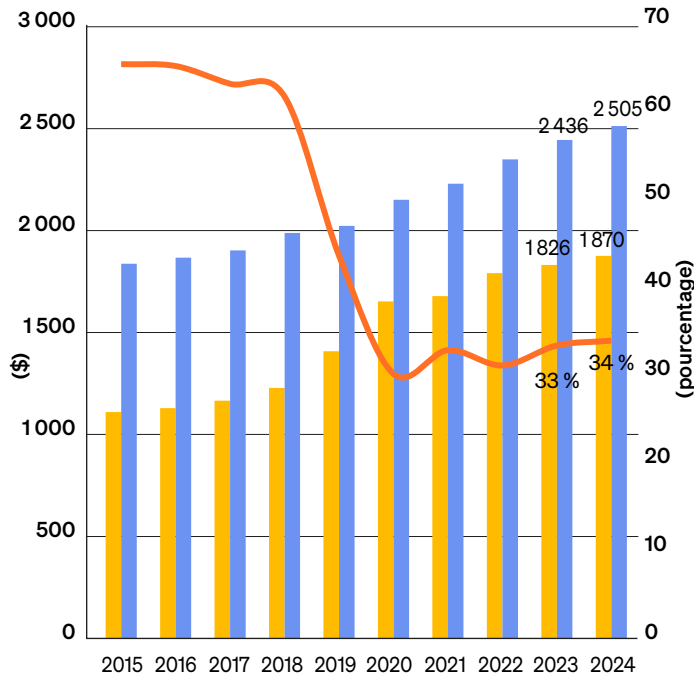


Ces graphiques permettent de constater que le nombre de polices a diminué de 0,8 % en 2024, tandis que le montant total des primes souscrites a augmenté de 1 %. Du côté des représentants certifiés, leur nombre de polices vendues est en hausse de 6,3 % et le montant total des primes souscrites augmente de 8,8 %. Les concessionnaires d'automobiles, quant à eux, présentent une baisse de 5,7 % de leur nombre de polices vendues et une diminution de 3 % de leurs primes souscrites.

Le graphique 76 illustre les différences entre la prime moyenne d'une police souscrite par un représentant certifié et celle souscrite par un distributeur, c'est-à-dire un concessionnaire d'automobiles.

**Graphique 76**

*Évolution de la prime moyenne souscrite pour le marché de l'assurance de remplacement selon le mode de distribution*



- Agents / Courtiers (\$)
- Concessionnaires d'automobiles (\$)
- Écart (%)

Au niveau de la prime moyenne souscrite en 2024, il y a un écart de 635 \$, soit 34 %, entre le mode de distribution sans représentant (2 505 \$) et celui par l'entremise d'un représentant certifié (1 870 \$). Cet écart a progressé par rapport à 2023, lequel était de 33 %. Cela s'explique par le fait que la prime moyenne souscrite des assureurs faisant affaire avec les concessionnaires d'automobiles a augmenté de 2,8 %, tandis que celle des assureurs distribuant cette police par l'entremise de représentants certifiés présente une hausse de 2,4 %. Ainsi, en raison des hausses tarifaires présentées par les assureurs faisant affaire avec les concessionnaires d'automobiles et ceux distribuant cette police par l'entremise de représentants certifiés, la prime moyenne souscrite est passée de 2 187 \$ en 2023 à 2 227 \$ en 2024, soit une hausse de 1,8 %.

Le tableau 65 présente l'évolution du rapport sinistres à primes pour l'assurance de remplacement de 2020 à 2024. Ce tableau permet ainsi de constater que dans son ensemble, le marché présente un taux de sinistre moyen de 31 % en 2024 comparativement à 28,3 % en 2023. Toutefois, ce dernier peut varier considérablement selon le mode de distribution.

## Tableau 65

Évolution du rapport sinistres à primes pour l'assurance de remplacement

Durée du contrat	2020			2021		
	Primes acquises <sup>132</sup>	Sinistres subis et frais de règlement <sup>133</sup>	Taux de sinistre	Primes acquises	Sinistres subis et frais de règlement	Taux de sinistre
2 ans	1 147 249 \$	329 874 \$	28,8 %	1 213 977 \$	326 221 \$	26,9 %
3 ans	7 051 592 \$	1 893 014 \$	26,8 %	7 038 982 \$	1 435 901 \$	20,4 %
4 ans	27 926 778 \$	9 186 362 \$	32,9 %	29 341 805 \$	8 761 228 \$	29,9 %
5 ans	55 431 074 \$	19 208 193 \$	34,7 %	57 446 599 \$	18 247 923 \$	31,8 %
6 ans	18 644 466 \$	7 445 464 \$	39,9 %	18 697 491 \$	6 008 201 \$	32,1 %
7 ans	42 178 018 \$	17 622 921 \$	41,8 %	40 983 474 \$	14 525 882 \$	35,4 %
<b>Total</b>	<b>152 379 177 \$</b>	<b>55 685 828 \$</b>	<b>36,5 %</b>	<b>154 722 328 \$</b>	<b>49 305 356 \$</b>	<b>31,9 %</b>

Le tableau 66 présente la part de marché des assureurs présents, en 2024, dans la vente de l'assurance de remplacement.

## Tableau 66

Évolution de la part de marché<sup>134</sup> de la police d'assurance automobile F.P.Q. n° 5 - Assurance de remplacement

Assureurs	Mode de distribution
Industrielle Alliance Pacifique, compagnie d'assurances générales	Concessionnaires
Intact compagnie d'assurance	Agents / Courtiers
Société d'assurance Beneva inc.	Concessionnaires
La Compagnie d'assurance Belair inc.	Agents / Courtiers
La Corporation d'assurance Millennium	Concessionnaires
La Souveraine, compagnie d'assurance générale	Concessionnaires
Société d'assurance générale Northbridge	Agents / Courtiers
SSQ, Société d'assurance-vie inc.	Concessionnaires
La Capitale Assurances générales inc.	Concessionnaires
Canassurance compagnie d'assurance	Concessionnaires
Industrielle Alliance, assurance auto et habitation inc.	Concessionnaires
La compagnie d'assurances Elite	Concessionnaires

132 Le montant des primes acquises inclut les commissions versées. De plus, ce montant tient compte des résiliations de contrats qui ont lieu en cours de terme.

133 Le montant des sinistres subis et frais de règlement correspond à celui encouru pour l'année en cours selon le terme du contrat. À titre d'exemple, le montant de 1 881 160 \$ correspond aux montants encourus en 2024 pour la 1<sup>ère</sup> année, la 2<sup>e</sup> année et la 3<sup>e</sup> année d'un contrat de 3 ans.

134 Les parts de marché sont exprimées en pourcentage du total des primes émises au Québec pour l'assurance de remplacement selon le Rapport du GAA, 2024.

2022			2023			2024		
Primes acquises	Sinistres subis et frais de règlement	Taux de sinistre	Primes acquises	Sinistres subis et frais de règlement	Taux de sinistre	Primes acquises	Sinistres subis et frais de règlement	Taux de sinistre
1 564 433 \$	189 000 \$	12,1 %	2 153 342 \$	437 297 \$	20,3 %	2 519 712 \$	437 101 \$	17,3 %
7 167 510 \$	1 589 464 \$	22,2 %	7 859 738 \$	1 285 699 \$	16,4 %	8 970 472 \$	1 881 160 \$	21,0 %
30 646 925 \$	7 523 747 \$	24,5 %	32 558 528 \$	9 037 065 \$	27,8 %	35 070 866 \$	9 570 489 \$	27,3 %
59 676 195 \$	16 211 784 \$	27,2 %	61 541 084 \$	17 604 882 \$	28,6 %	64 174 976 \$	19 422 235 \$	30,3 %
18 893 074 \$	6 263 586 \$	33,2 %	18 710 131 \$	5 300 987 \$	28,3 %	17 918 963 \$	5 929 222 \$	33,1 %
40 517 369 \$	13 626 404 \$	33,6 %	40 304 115 \$	12 473 855 \$	30,9 %	39 775 757 \$	14 911 665 \$	37,5 %
<b>158 465 506 \$</b>	<b>45 403 985 \$</b>	<b>28,7 %</b>	<b>163 126 938 \$</b>	<b>46 139 785 \$</b>	<b>28,3 %</b>	<b>168 430 746 \$</b>	<b>52 151 872 \$</b>	<b>31,0 %</b>

2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
42 %	44 %	49 %	49 %	54 %	61 %	62 %	63 %	55 %	53 %
28 %	27 %	24 %	26 %	25 %	18 %	15 %	13 %	12 %	9 %
15 %	14 %	14 %	14 %	13 %	15 %	15 %	14 %	11 %	10 %
9 %	7 %	5 %	5 %	6 %	5 %	7 %	6 %	5 %	4 %
4 %	5 %	5 %	4 %	2 %	---	---	---	---	---
2 %	3 %	3 %	2 %	1 %	moins de 1 %	---	---	---	---
moins de 1 %									
---	---	---	---	---	1 %	1 %	1 %	1 %	moins de 1 %
---	---	---	---	---	---	---	3 %	12 %	12 %
---	---	---	---	---	---	---	1 %	4 %	12 %
---	---	---	---	---	---	---	moins de 1 %	moins de 1 %	moins de 1 %
---	---	---	---	---	---	---	moins de 1 %	moins de 1 %	moins de 1 %

# Portrait du marché de la distribution sans représentant

3

En vertu de l'article 424 du Titre VIII de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, certains produits d'assurance peuvent être offerts aux consommateurs par l'entremise de distributeurs<sup>135</sup> plutôt que par des représentants certifiés. Ce mode alternatif de distribution, appelé DSR, représente, au Québec, un volume annuel d'environ 2 G\$ en primes souscrites et plus de douze millions de nouveaux contrats émis.

## 3.1 Analyse des données

Depuis 2020, les assureurs ont l'obligation de divulguer annuellement à l'AMF des données relatives aux produits qu'ils offrent en DSR, par exemple leurs primes souscrites, le nombre de contrats émis et le nombre de réclamations. Ces données permettent à l'AMF de suivre les tendances du marché, de détecter des problématiques et de mieux cibler ses interventions dans le cadre de ses activités de surveillance.

L'analyse récente des données du marché de la DSR a permis de mettre en évidence certaines problématiques concernant notamment :

- L'offre de la police d'assurance automobile F.P.Q. n° 5 – Formulaire d'assurance complémentaire pour les dommages occasionnés au véhicule assuré - Assurance de remplacement; et
- la facturation par prime unique financée<sup>136</sup>.

L'adoption du *Projet de loi 30 – Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier*, en mai 2024, viendra encadrer ces enjeux. À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026, l'assurance de remplacement ne pourra plus être offerte par le régime de la DSR et la facturation par prime unique financée sera également interdite.

---

135 L'article 408 de la LDPSF stipule qu'un assureur peut offrir des produits d'assurance par l'entremise d'un distributeur. Un distributeur est la personne qui, dans le cadre de ses activités qui ne sont pas du domaine de l'assurance, offre de façon accessoire, pour le compte d'un assureur, un produit d'assurance afférent uniquement à un bien qu'elle vend ou qui y fait adhérer un client.

136 Ce type de financement s'applique aux produits d'assurance sur la vie, la santé et la perte d'emploi d'un débiteur.

## 3.2 L'offre de produits d'assurance par le régime de la DSR

À l'exception des produits d'assurance-voyage qui ont été affectés par la pandémie de la COVID-19, les données divulguées<sup>137</sup> montrent que le marché de la DSR demeure relativement stable d'une année à l'autre.

### Tableau 67

Produits d'assurance offerts par l'entremise du régime de la DSR en 2023

Produits d'assurance	Pourcentage du volume des primes souscrites par rapport à l'ensemble de la DSR	Pourcentage du volume des montants versés en indemnités par rapport à l'ensemble de la DSR	Taux de refus d'indemnisation (%)	Taux de retour de prime aux assurés (%) <sup>138</sup>
Assurance sur la vie, la santé et la perte d'emploi d'un débiteur	69 %	67 %	9 %	32 %
Assurance voyage	11 %	16 %	17 %	40 % <sup>139</sup>
Autres produits <sup>140</sup>	20 %	17 %	12 %	29 % <sup>141</sup>

137 L'AMF reçoit, le 1<sup>er</sup> mai de chaque année, les données relatives à l'année précédente. Les données analysées en 2024 sont celles de l'année 2023.

138 Il s'agit du pourcentage d'indemnités versées par rapport au volume de primes souscrites.

139 Pour le calcul du taux de retour de prime aux assurés, les données des produits d'assurance afférents à une carte de crédit ont été exclues.

140 Les autres types de produits offerts par l'entremise du régime de la DSR sont par exemple, l'assurance de remplacement, de l'assurance couvrant des appareils mobiles ou des meubles, des produits d'assurance autorisés par décret ou des produits d'assurance sur les biens achetés au moyen d'une carte de crédit.

141 Pour le calcul du taux de retour de prime aux assurés, les données des produits d'assurance afférents à une carte de crédit ont été exclues.

**Tableau 68**

Produits d'assurance couvrant le remboursement d'un emprunt ou d'une mensualité en cas de décès, d'invalidité ou de perte d'emploi de l'emprunteur – 2023 (données présentées par catégories de distributeurs)

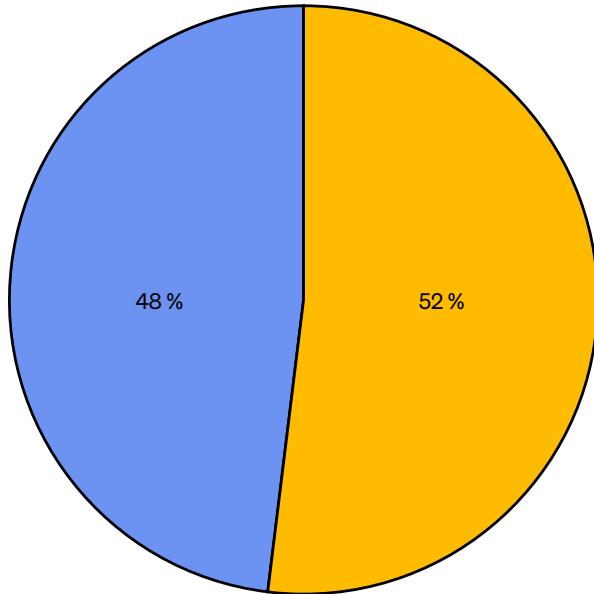
Produits d'assurance	Catégories de distributeurs	Pourcentage du volume des primes souscrites par rapport à l'ensemble de la DSR	Pourcentage du volume des montants versés en indemnités par rapport à l'ensemble de la DSR	Taux de refus d'indemnisation (%)	Taux de retour de prime aux assurés (%)
<b>Assurance sur la vie, la santé et la perte d'emploi d'un débiteur</b>	Institutions de dépôts (sauf celle couvrant le solde d'une carte de crédit)	55 %	62 %	8 %	36 %
<b>Assurance sur la vie, la santé et la perte d'emploi d'un distributeur</b>	Institutions de dépôts couvrant le solde d'une carte de crédit	9 %	3,5 %	12 %	13 %
<b>Assurance sur la vie, la santé et la perte d'emploi d'un distributeur</b>	Marchands de véhicules <sup>142</sup>	10 %	4,2 %	16 %	15 % <sup>143</sup>
<b>Assurance sur la vie, la santé et la perte d'emploi d'un distributeur</b>	Autres types d'institutions financières	5,4 %	1,2 %	10 %	13 %

142 La notion de marchands de véhicules regroupe les concessionnaires d'automobiles ainsi que de véhicules de loisirs.

143 Comme il s'agit d'un produit payable par prime unique financée et que la majorité des contrats émis ont une durée de cinq ans, le pourcentage calculé représente une estimation du taux moyen sur cinq ans.

**Graphique 77**

Répartition de nombre de produits disponibles en assurance-voyage en 2024

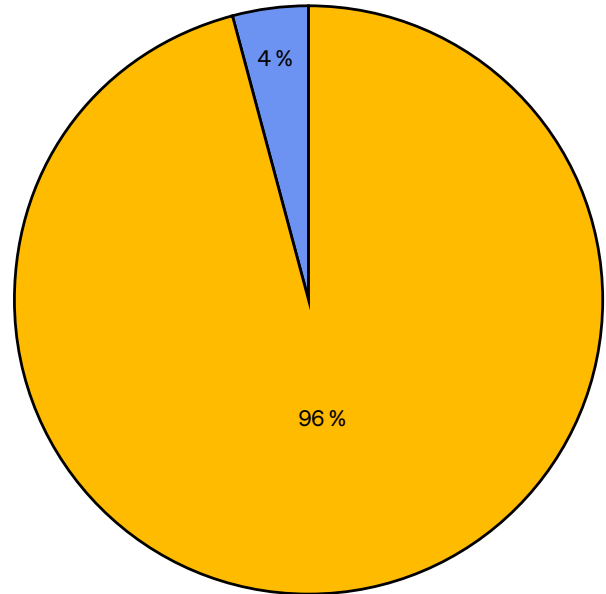


- Produits comportant une couverture pour les soins médicaux d'urgence
- Produits sans couverture pour soins médicaux d'urgence

Ce graphique présente la répartition des produits d'assurance-voyage selon les protections incluses. Ainsi, 52 % de l'ensemble des produits offerts par l'entremise du régime de la DSR comprennent une protection couvrant les soins médico-hospitaliers d'urgence. Cette protection est présente dans 70 % des produits pour lesquels une prime est directement déboursée par le client et dans 35 % des produits afférents à une carte de crédit.

**Graphique 78**

Répartition, par produits, des indemnités versées en assurance-voyage en 2024



- Produits comportant une couverture pour les soins médicaux d'urgence
- Produits sans couverture pour soins médicaux d'urgence

La répartition du volume d'indemnités versées démontre que 96 % des montants sont versés dans des produits couvrant les soins médico-hospitaliers d'urgence<sup>144</sup>.

144 Les données ne nous permettent pas de distinguer pour quelle protection l'indemnité a été versée.

# Les agents d'évaluation du crédit

4

L'AMF surveille les pratiques de gestion et les pratiques commerciales des agents d'évaluation du crédit (AEC) pour s'assurer que ceux-ci respectent leurs obligations légales et qu'ils répondent aux normes et attentes applicables. Cette surveillance repose principalement sur la *Loi sur les agents d'évaluation du crédit* (LAEC) ainsi que sur la *Ligne directrice applicable aux agents d'évaluation du crédit*. Les attentes de la ligne directrice sont liées entre autres aux mesures de protection, aux droits des personnes concernées, aux recours, aux plaintes ou à la surveillance et au contrôle des pratiques commerciales et des pratiques de gestion. Les AEC sont aussi assujettis au *Règlement sur la gestion et le signalement des incidents de sécurité de l'information*. Ce règlement est entré en vigueur le 23 avril 2025.

Les AEC désignés par l'AMF collectent et détiennent des informations sur les antécédents de crédit des consommateurs. Ils participent au système financier en fournissant aux prêteurs et aux institutions financières des données essentielles pour évaluer leurs risques, tout en offrant aux consommateurs des outils de gestion du crédit.

## 4.1 Travaux de surveillance des AEC

En vertu de l'article 49 de la LAEC, les AEC doivent fournir annuellement un état exposant la situation de leurs affaires au Québec. La documentation demandée par l'AMF comprend notamment la divulgation du nombre de dossiers de crédit de consommateurs québécois par institution financière, des produits offerts aux institutions financières et aux compagnies de télécommunication, des ententes d'impartition ou de délocalisation ainsi que du nombre de demandes par droit selon la LAEC. En 2024, l'AMF a reçu et analysé divers états de situation dans le cadre de ses travaux de surveillance. Ces informations, les divers mandats de surveillance et les rencontres ponctuelles permettent à l'AMF d'établir et d'alimenter le profil de risque des AEC.

## 4.2 Nombre de demandes par droit

La LAEC prévoit plusieurs mesures pour protéger les consommateurs.

### Le gel de sécurité

Cette mesure de protection interdit à un AEC qui détient le dossier où un gel de crédit a été appliqué de communiquer les renseignements personnels qu'il contient ainsi que ceux qu'il produit à partir de ceux-ci, lorsque cette communication a pour fin la conclusion d'un contrat de crédit, la conclusion d'un contrat de location ou de service ou une augmentation du crédit résultant de ces contrats.

Le gel de sécurité est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2023. Les Québécois sont les seuls à bénéficier gratuitement de cette mesure de protection.

### L'alerte de sécurité

Cette mesure de protection oblige un AEC, qui détient le dossier, à aviser le tiers auquel il transmet les renseignements personnels contenus dans ce dossier ou des informations produites à partir de ceux-ci de son obligation en vertu de l'article 19.1 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*<sup>145</sup>. Un AEC doit également fournir le numéro de téléphone auquel la personne concernée, son représentant ou le titulaire de l'autorité parentale peut être contacté afin de justifier de son identité.

### La note explicative

Cette mesure de protection fait état d'une mésentente entre le titulaire du dossier et un AEC par rapport à l'accès à un renseignement personnel ou la rectification de celui-ci. Un AEC détenant le dossier a l'obligation de présenter cette note explicative lors de la communication des renseignements contenus dans le dossier à tout tiers.

## Obtenir sa cote de crédit

La LAEC permet également aux consommateurs d'obtenir leur cote de crédit en utilisant divers moyens de communication.

Le tableau ci-dessous présente les demandes des consommateurs depuis la disponibilité des mesures de protection.

### Tableau 69

Ventilation des demandes de protection pour les années 2022 à 2024

Mesure de protection	2022	2023	2024	Variation 2023-2024
Alerte de sécurité	15 175	25 978	62 692	+141,3 %
Note explicative	3 555	7 425	17 488	+135,5 %
Gel de sécurité	n.a.	183 196	137 585	-24,9 %
Communication de la cote de crédit	55 921	95 648	99 299	+3,8 %
• Par téléphone	10 825	5 146	3 721	-27,7 %
• Par courrier	1 151 171	1 017 719	2 375 648	+133,4 %
• Par Internet				
<b>Total</b>	<b>1 236 647</b>	<b>1 335 112</b>	<b>2 696 433</b>	<b>+102,0 %</b>

## 4.3 Les plaintes et les signalements

Le nombre de plaintes et de signalements reçus à l'encontre des pratiques des AEC est en baisse en 2024. Le motif le plus important concerne l'inexactitude des informations au dossier de crédit.

Toutefois, l'exercice des mesures de protection conférées par la LAEC font également l'objet de demandes de renseignements, de signalements et de plaintes auprès de l'AMF.

Finalement, les pratiques commerciales inadéquates des AEC, c'est-à-dire la difficulté à se faire répondre en français, la non-convivialité du site Web, la difficulté de joindre un AEC par téléphone et les réponses inconstantes de la part des préposés dans les centres d'appels font aussi l'objet de plaintes et signalements auprès de l'AMF.

Aussi, lorsque l'AMF reçoit des plaintes qui relèvent de la compétence de la Commission d'accès à l'information, ces dernières lui sont acheminées pour traitement.

# Annexes



## ABRÉVIATIONS

AEC	Agent d'évaluation du crédit
AICA	Association internationale des contrôleurs d'assurance
AMF	Autorité des marchés financiers
ASPC	Association des superviseurs pruden­tiels des caisses
Aut.prov.	Charte d'une autre province ou territoire
BSIF	Bureau du surintendant des institutions financières
Can.	Charte du Canada
CBCB	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire
CCRRA	Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance
CICV	Contrats individuels à capital variable afférents à des fonds distincts
DSR	Distribution sans représentant
EDI	Équité, diversité et inclusion
Étr.	Charte d'un État ou pays étranger
FCDQ	Fédération des caisses Desjardins du Québec
FCSA	Fichier central des sinistres automobiles
FinCoNet	<i>International Financial Consumer Protection Organization</i>
FMI	Fonds monétaire international
F.P.Q.	Formulaire de police d'assurance automobile du Québec
G\$	Milliards de dollars
GAA	Groupement des assureurs automobiles
GFD	Garantie de fonds distincts
HHI	Indice de concentration d'Herfindahl-Hirschman
ICS	<i>Insurance Capital Standard</i>
IFRS	Normes internationales d'information financière
K\$	Milliers de dollars
LAA	Loi sur l'assurance automobile
LAEC	Loi sur les agents d'évaluation du crédit
LSFSE	Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne
M\$	Millions de dollars
O.A.R.	Organismes d'autoréglementation
PMID	Petite et moyenne institutions de dépôts
PSA	Plan statistique automobile
Qué.	Charte du Québec
RVER	Régime volontaire d'épargne-retraite
S.A.	Sociétés par actions

SAAQ	Société de l'assurance automobile du Québec
SADC	Société d'assurance-dépôts du Canada
S.A.F.	Société d'assurance funéraire
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
SFSE	Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne
S.M.	Sociétés mutuelles
S.M.M.F.	Sociétés mutuelles membres d'une fédération
S.S.M.	Sociétés de secours mutuels
U.R.	Unions réciproques

## Liste des avis 2024 concernant l'encadrement prudentiel applicable aux institutions financières et liés aux activités de surveillance de l'autorité

Date	Avis	Résumé
11 janvier 2024	Avis de prolongation de la période de consultation	La période de consultation concernant le projet de <i>Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques</i> , ayant débuté le 30 novembre 2023 et devant initialement prendre fin le 30 janvier 2024, est maintenant prolongée jusqu'au 9 février 2024.
11 janvier 2024	Avis relatif à la consultation sur le projet de modification de la <i>Ligne directrice sur l'octroi de prêts hypothécaires résidentiels</i>	L'AMF publie pour consultation le projet de modification de la <i>Ligne directrice sur l'octroi de prêts hypothécaires résidentiels</i> . Cette Ligne directrice s'applique aux assureurs, coopératives de services financiers, sociétés de fiducie et autres institutions de dépôts autorisées.  Dans le cadre de cette mise à jour, l'AMF introduit des attentes concernant les programmes de prêts combinés, les prêts hypothécaires inversés et les prêts hypothécaires avec participation à la mise de fonds. Ces nouvelles attentes visent à adapter l'encadrement de l'AMF aux conditions de marché actuelles et à maintenir une équité concurrentielle entre les prêteurs hypothécaires réglementés.
11 janvier 2024	Avis de fusion	Avis est donné que Promutuel Portneuf-Champlain, société mutuelle d'assurance générale et Promutuel Bois-Francs, société mutuelle d'assurance générale, ont procédé à leur fusion pour ne former qu'une seule société mutuelle d'assurance générale assujettie à la <i>Loi sur les assureurs</i> . La date de la fusion est le 1 <sup>er</sup> janvier 2024.  La personne morale issue de la fusion est Promutuel Les Bâtisseurs, société mutuelle d'assurance générale.
11 janvier 2024	Avis de fusion	Avis est donné que Promutuel Rive-Sud, société mutuelle d'assurance générale et Promutuel Montmagny-L'Islet, société mutuelle d'assurance générale, ont procédé à leur fusion pour ne former qu'une seule société mutuelle d'assurance générale assujettie à la <i>Loi sur les assureurs</i> . La date de la fusion est le 1 <sup>er</sup> janvier 2024.  La personne morale issue de la fusion est Promutuel Côte-Sud, société mutuelle d'assurance générale.
11 janvier 2024	Avis de fusion	Avis est donné que l'AMF a autorisé les institutions de dépôts autorisées suivantes à procéder à leur fusion, en date du 1 <sup>er</sup> janvier 2024, pour ne former qu'une seule personne morale régie par la <i>Loi sur les coopératives de services financiers</i> et assujettie à la <i>Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts</i> .  La Caisse Desjardins de Charlevoix-Est et la Caisse populaire Desjardins de l'Île-aux-Coudres ont procédé à une fusion. La personne morale issue de la fusion est la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est.  La Caisse Desjardins de Havre-Saint-Pierre, la Caisse Populaire Desjardins de Mingan-Anticosti, la Caisse Populaire Desjardins de Blanc-Sablon, la Caisse Populaire Desjardins de Tête-à-la-Baleine et la Caisse Populaire de La Tabatière ont procédé à une fusion. La personne morale issue de la fusion est la Caisse Desjardins de Minganie – Basse-Côte-Nord.

Date	Avis	Résumé
11 janvier 2024	Avis de maintien d'une autorisation à la suite d'une fusion	Avis est donné que l'AMF a maintenu inchangées les autorisations d'exercer l'activité d'assureur au Québec de Compagnie d'assurance Definity, La Compagnie d'Assurance Missisquoi et Waterloo, Compagnie d'Assurance en raison de leur fusion avec Perth, Compagnie d'Assurance. La personne morale issue de la fusion est Compagnie d'assurance Definity.
11 janvier 2024	Avis de fusion	Avis est donné que Beneva inc., qui détient l'autorisation d'exercer au Québec l'activité d'assureur ainsi que l'activité d'institution de dépôts, et La Capitale sécurité financière, compagnie d'assurance, qui détient l'autorisation d'exercer au Québec l'activité d'assureur, ont procédé à leur fusion pour ne former qu'une seule société par actions régie par la <i>Loi sur les sociétés par actions</i> et assujettie à la <i>Loi sur les assureurs</i> . La date de la fusion est le 1 <sup>er</sup> janvier 2024. La personne morale issue de la fusion est Beneva inc.
15 février 2024	Rappel de l'AMF à l'intention des institutions financières autorisées à exercer leurs activités au Québec à l'égard de l'octroi de crédit dans le marché de l'immobilier commercial	Face à l'environnement économique, marqué par une augmentation des taux d'intérêt et une inflation persistante, l'AMF tient à rappeler aux institutions financières l'importance de suivre des pratiques de gestion saine et prudente et de saines pratiques commerciales dans leurs activités d'octroi de crédit.  Le présent avis se veut un rappel de certaines attentes de l'AMF exprimées au sein de lignes directrices qu'elle a établies et qui s'avèrent pertinentes dans le cadre des pratiques relatives à l'octroi de crédit. Bien que, dans certains cas, les attentes prévues aux lignes directrices ne visent pas précisément l'octroi de crédit dans le marché de l'immobilier commercial, elles demeurent applicables compte tenu des adaptations nécessaires.
15 février 2024	Avis relatif au <i>Règlement sur le traitement des plaintes et le règlement des différends dans le secteur financier</i>	L'AMF prend le <i>Règlement sur le traitement des plaintes et le règlement des différends dans le secteur financier</i> , dans ses versions française et anglaise, et en autorise la transmission au Ministre pour approbation.
22 février 2024	Avis relatif à la <i>Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital – Coopératives de services financiers faisant partie d'un réseau, caisses non-membres d'une fédération, sociétés de fiducie, sociétés d'épargne et autres institutions de dépôts autorisées</i>	L'AMF établit la <i>Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital</i> modifiée et en autorise la publication au Bulletin après en avoir transmis une copie au Ministre. Les modifications portent sur les aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• harmonisation des lignes directrices de l'AMF quant au traitement des risques liés à la titrisation;</li> <li>• ajustements aux exigences relatives au risque de crédit;</li> <li>• rehaussement des exigences en matière d'assurance de qualité pour les relevés de fonds propres;</li> <li>• clarification des exigences relatives aux petites et moyennes institutions de dépôts;</li> <li>• modifications de concordance et de clarification.</li> </ul>
22 février 2024	Avis relatif à la <i>Ligne directrice sur la gestion des risques liés à la titrisation</i>	L'AMF établit la <i>Ligne directrice sur la gestion des risques liés à la titrisation</i> modifiée et en autorise la publication au Bulletin après en avoir transmis une copie au Ministre.  Les modifications visent à harmoniser cette ligne directrice et la <i>Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital</i> quant au traitement des risques liés à la titrisation, et plus particulièrement quant aux critères d'éligibilité pour les titrisations dites « simples, transparentes et comparables », lesquels seront retirés de cette dernière.

Date	Avis	Résumé
22 février 2024	Avis du maintien d'une autorisation à la suite d'un changement de nom	Avis est donné que l'AMF a maintenu inchangée l'autorisation d'exercer au Québec l'activité d'assureur d'Omega Compagnie d'Assurance Générale en raison du changement de son nom pour celui de Accélération Compagnie d'Assurance du Canada.
29 février 2024	Avis relatif au <i>Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts</i>	L'AMF prend le <i>Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts</i> , dans ses versions française et anglaise, et en autorise la transmission au Ministre pour approbation.
14 mars 2024	Avis relatif à la <i>Ligne directrice sur l'octroi de prêts hypothécaires résidentiels</i>	L'AMF établit la <i>Ligne directrice sur l'octroi de prêts hypothécaires résidentiels</i> modifiée et en autorise la publication au Bulletin après en avoir transmis une copie au Ministre.  Dans le cadre de cette mise à jour, l'AMF a introduit des attentes concernant les programmes de prêts combinés, les prêts hypothécaires inversés et les prêts hypothécaires avec participation à la mise de fonds. Ces nouvelles attentes visent à adapter l'encadrement de l'AMF aux conditions de marché actuelles et à maintenir une équité concurrentielle entre les prêteurs hypothécaires réglementés.
28 mars 2024	Avis relatif au dépôt de l'état annuel et autres documents pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024 – Assureurs de dommages autorisés à exercer leurs activités au Québec	En vertu des dispositions de la <i>Loi sur les assureurs</i> , tout assureur autorisé doit préparer et transmettre à l'AMF, en la forme, la teneur et à la date que celle-ci détermine, les documents et les renseignements prévus à la Loi ou requis par l'AMF.
28 mars 2024	Avis relatif à la consultation sur le projet de <i>Ligne directrice sur la gestion des pertes de crédit attendues</i>	L'AMF publie pour consultation le projet de <i>Ligne directrice sur la gestion des pertes de crédit attendues</i> . Cette Ligne directrice s'applique aux assureurs, coopératives de services financiers, sociétés de fiducie et autres institutions de dépôts autorisées.  Dans le cadre de ce projet de ligne directrice, l'AMF établit ses attentes prudentielles à l'égard des institutions financières en matière de pratiques de gestion saine et prudente du risque de crédit lié aux pertes de crédit attendues selon l'utilisation de l'approche de notation interne ou de l'approche standard.
28 mars 2024	Avis relatif à la <i>Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités</i>	L'AMF publie la <i>Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités</i> s'appliquant aux coopératives de services financiers, aux caisses non membres d'une fédération, aux sociétés de fiducie, aux sociétés d'épargne et autres institutions de dépôts autorisées.  Les modifications visent principalement à intégrer des références au dispositif consolidé de Bâle et un rehaussement des exigences en matière d'assurance de qualité pour les relevés de liquidités. Certaines modifications de concordance sont également apportées dans l'ensemble de la ligne directrice.
4 avril 2024	Avis d'octroi d'une autorisation	Avis est donné que l'AMF a autorisé Compagnie Trust Solus à exercer au Québec l'activité de société de fiducie.
11 avril 2024	Avis d'intention de procéder à une fusion	Conformément à la <i>Loi sur les assureurs</i> , Promutuel Vallée du Saint-Laurent, société mutuelle d'assurance générale et Promutuel Chaudière-Appalaches, société mutuelle d'assurance générale, ont donné avis de leur intention de fusionner en une seule société mutuelle. La date envisagée pour la fusion est le 1 <sup>er</sup> juillet 2024. La personne morale issue de la fusion serait Promutuel du Saint-Laurent aux Appalaches, société mutuelle d'assurance générale.

Date	Avis	Résumé
11 avril 2024	Avis d'intention de procéder à une fusion	Conformément à la <i>Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne</i> , La Société de Fiducie Banque de Nouvelle-Écosse et Société de fiducie privée MD, qui détiennent l'autorisation d'exercer au Québec ont donné avis de leur intention de fusionner en une seule société par actions en vertu des dispositions de la <i>Loi sur les sociétés de fiducies et de prêt</i> . La date envisagée de la fusion est le 1 <sup>er</sup> mai 2024. La personne morale issue de la fusion serait La Société de Fiducie Banque de Nouvelle-Écosse.
25 avril 2024	Mise à jour par l'AMF des Guides de l'actuaire concernant le rapport sur l'Examen de la santé financière des assureurs de dommages et des assureurs de personnes	Conformément à la <i>Loi sur les assureurs</i> , l'actuaire prépare, aux dates déterminées par l'AMF, une étude sur la situation financière de l'assureur autorisé. En vertu de cette même loi, l'étude doit aussi porter sur la situation financière projetée de l'assureur autorisé et elle doit décrire les répercussions financières qui pourraient découler des activités de l'assureur.  De plus, conformément à cette Loi, un assureur autorisé transmet annuellement à l'AMF, aux dates que celle-ci détermine, l'étude sur la situation financière de l'assureur. Dans le but d'aider l'actuaire à produire le rapport découlant de cette étude, l'AMF publie annuellement un guide afin de préciser ses attentes.
25 avril 2024	Avis relatif au dépôt de l'état intermédiaire et autres documents pour le semestre se terminant le 30 avril 2024 – Assureurs de dommages autorisés à exercer leurs activités au Québec	En vertu des dispositions de la <i>Loi sur les assureurs</i> , tout assureur autorisé doit préparer et transmettre à l'AMF, en la forme, la teneur et à la date que celle-ci détermine, les documents et les renseignements prévus à la loi ou requis par l'AMF.
25 avril 2024	Avis relatif au dépôt de l'état intermédiaire et autres documents pour le semestre se terminant le 30 avril 2024 – Assureurs de personnes autorisés à exercer leurs activités au Québec	En vertu des dispositions de la <i>Loi sur les assureurs</i> , tout assureur autorisé doit préparer et transmettre à l'AMF, en la forme, la teneur et à la date que celle-ci détermine, les documents et les renseignements prévus à la loi ou requis par l'AMF.
16 mai 2024	Avis de fusion	Avis est donné que La Société de Fiducie Banque de Nouvelle-Écosse et Société de fiducie privée MD ont procédé à leur fusion pour ne former qu'une seule société de fiducie assujettie à <i>Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne</i> et à la <i>Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts</i> . La personne morale issue de la fusion est La Société de Fiducie Banque de Nouvelle-Écosse.
30 mai 2024	Avis d'intention de changer d'autorité de réglementation	Conformément à la <i>Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne</i> , Fiducie Raymond James (Québec) Ltée qui détient l'autorisation d'exercer au Québec l'activité de société de fiducie, a donné avis de son intention de changer d'autorité de réglementation. Ce changement d'autorité de réglementation résulterait de sa continuation sous le régime de la <i>Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt</i> . L'autorité de réglementation de Fiducie Raymond James (Québec) Ltée deviendrait alors le Bureau du surintendant des institutions financières.
30 mai 2024	Avis de demande de révocation volontaire et complète de deux autorisations	Conformément à la <i>Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne</i> et à la <i>Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts</i> , Société de fiducie HSBC (Canada) a demandé la révocation complète de son autorisation d'exercer au Québec l'activité de société de fiducie ainsi que son autorisation d'exercer au Québec l'activité d'institution de dépôts.

Date	Avis	Résumé
6 juin 2024	Avis relatif à la <i>Ligne directrice sur la gestion des pertes de crédit attendues</i>	L'AMF établit la <i>Ligne directrice sur la gestion des pertes de crédit attendues</i> et en autorise la publication au Bulletin après en avoir transmis une copie au Ministre.  Dans le cadre de ce projet de ligne directrice, l'AMF établit ses attentes prudentielles à l'égard des institutions financières en matière de pratiques de gestion saine et prudente du risque de crédit lié aux pertes de crédit attendues selon l'utilisation de l'approche de notation interne ou de l'approche standard.
6 juin 2024	Avis de demande de révocation volontaire et complète d'une autorisation	Conformément à la <i>Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts</i> , Société Hypothécaire HSBC (Canada) a demandé la révocation complète de son autorisation d'exercer au Québec l'activité d'institution de dépôts.
13 juin 2024	Avis de révocation volontaire et complète de deux autorisations	Avis est donné que l'AMF a fait droit à la demande de révocation volontaire et complète de l'autorisation d'exercer au Québec l'activité de société de fiducie ainsi que l'activité d'institution de dépôts de Société de Fiducie HSBC (Canada).
13 juin 2024	Avis de révocation volontaire et complète d'une autorisation	Avis est donné que l'AMF a fait droit à la demande de révocation volontaire et complète de l'autorisation d'exercer au Québec l'activité d'institution de dépôts de Société Hypothécaire HSBC (Canada).
20 juin 2024	Avis relatif au dépôt de l'état intermédiaire et autres documents pour le semestre se terminant le 30 juin 2024 – Assureurs de dommages autorisés à exercer leurs activités au Québec	En vertu des dispositions de la <i>Loi sur les assureurs</i> , tout assureur autorisé doit préparer et transmettre à l'AMF, en la forme, la teneur et à la date que celle-ci détermine, les documents et les renseignements prévus à la loi ou requis par l'AMF.
20 juin 2024	Avis relatif au dépôt de l'état intermédiaire et autres documents pour le semestre se terminant le 30 juin 2024 – Assureurs de personnes autorisés à exercer leurs activités au Québec	En vertu des dispositions de la <i>Loi sur les assureurs</i> , tout assureur autorisé doit préparer et transmettre à l'AMF, en la forme, la teneur et à la date que celle-ci détermine, les documents et les renseignements prévus à la loi ou requis par l'AMF.
27 juin 2024	Avis de demande de révocation complète d'une autorisation	Conformément à la <i>Loi sur les assureurs</i> , Association d'Hospitalisation Canassurance a demandé à l'AMF la révocation complète de son autorisation d'exercer au Québec l'activité d'assureur.
4 juillet 2024	Avis relatif à la <i>Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques</i>	L'AMF établit la <i>Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques</i> et en autorise la publication au Bulletin après en avoir transmis une copie au Ministre.
4 juillet 2024	Avis de fusion	Avis est donné que Promutuel Vallée du St-Laurent, société mutuelle d'assurance générale et Promutuel Chaudière-Appalaches, société mutuelle d'assurance générale, ont procédé à leur fusion pour ne former qu'une seule société mutuelle d'assurance générale assujettie à la <i>Loi sur les assureurs</i> . La date de la fusion est le 1 <sup>er</sup> juillet 2024. La personne morale issue de la fusion est Promutuel du Saint-Laurent aux Appalaches, société mutuelle d'assurance générale.
11 juillet 2024	Avis relatif à la consultation sur le <i>Règlement sur les renseignements à fournir à un titulaire d'un contrat individuel à capital variable afférent à des fonds distincts</i>	Avis est donné par l'AMF que, conformément à la <i>Loi sur les assureurs</i> , le règlement pourra être pris par l'AMF et ensuite soumis au ministre des Finances du Québec pour approbation, avec ou sans modification, à l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de sa publication au Bulletin de l'AMF.

Date	Avis	Résumé
1 <sup>er</sup> août 2024	Avis d'intention de fusionner	Conformément à la <i>Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne</i> , Fiducie Raymond James (Québec) Ltée et Compagnie Trust Solus ont donné avis de leur intention de fusionner en une seule société par actions en vertu des dispositions de la <i>Loi sur les sociétés de fiducies et de prêt</i> . La personne morale issue de la fusion serait Compagnie Trust Solus.
1 <sup>er</sup> août 2024	Avis de maintien d'une autorisation à la suite d'un changement projeté d'autorité de réglementation	Avis est donné que l'AMF a maintenu inchangée l'autorisation d'exercer au Québec l'activité de société de fiducie de Fiducie Raymond James (Québec) Ltée à la suite d'un réexamen effectué conformément à la <i>Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne</i> . Ce réexamen a été effectué en raison de l'intention de Fiducie Raymond James (Québec) de changer d'autorité de réglementation.
22 août 2024	Avis relatif à la consultation sur la <i>Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Assurance de dommages</i>	L'AMF publie pour consultation le projet de modification de la <i>Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital</i> , s'appliquant aux assureurs de dommages autorisés à exercer l'activité d'assureur au Québec, à l'exclusion des organismes d'autoréglementation et des unions réciproques.  Les modifications visent principalement à harmoniser les exigences de l'AMF avec celles qui sont proposées au niveau canadien, en particulier les exigences concernant la couverture du risque de catastrophe nucléaire et la reconnaissance des agences de notation.
22 août 2024	Avis relatif à la consultation sur la <i>Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Organismes d'autoréglementation</i>	L'AMF publie pour consultation le projet de modification de la <i>Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital</i> , s'appliquant aux organismes d'autoréglementation autorisés à exercer l'activité d'assureur au Québec.  Les modifications visent principalement à harmoniser les exigences de l'AMF avec celles qui sont proposées au niveau canadien, en particulier la reconnaissance des agences de notation.
22 août 2024	Avis relatif à la consultation sur la <i>Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Unions réciproques</i>	L'AMF publie pour consultation le projet de modification de la <i>Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital</i> , s'appliquant aux unions réciproques autorisées à exercer l'activité d'assureur au Québec.  Les modifications visent principalement à harmoniser les exigences de l'AMF avec celles qui sont proposées au niveau canadien, en particulier la reconnaissance des agences de notation.
12 septembre 2024	Avis relatif au dépôt de l'état intermédiaire et autres documents pour la période se terminant le 30 septembre 2024 – Assureurs de dommages autorisés à exercer leurs activités au Québec	En vertu des dispositions de la <i>Loi sur les assureurs</i> , tout assureur autorisé doit préparer et transmettre à l'AMF, en la forme, la teneur et à la date que celle-ci détermine, les documents et les renseignements prévus à la loi ou requis par l'AMF.
19 septembre 2024	Mise à jour par l'AMF des guides de l'actuaire concernant le rapport sur le passif des assureurs de personnes et des assureurs de dommages pour l'exercice financier se terminant en 2024	Conformément à la <i>Loi sur les assureurs</i> , l'actuaire prépare, aux dates déterminées par l'AMF, un rapport qui présente l'état des provisions techniques et un certificat attestant cet état. Le rapport doit aussi présenter tout autre renseignement déterminé par l'AMF.  De plus, conformément à la loi, un assureur autorisé transmet annuellement à l'AMF, aux dates que celle-ci détermine, le rapport qui présente l'état des provisions techniques ainsi que le certificat en attestant.

Date	Avis	Résumé
19 septembre 2024	Avis relatif à la consultation sur la <i>Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes</i>	<p>L'AMF publie pour consultation le projet de modification de la <i>Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes</i>. Les modifications ont essentiellement pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de réviser l'approche par modèle interne avec reconnaissance de la couverture dynamique pour le risque relatif aux garanties de fonds distincts (les « GFD ») (le « Modèle interne »);</li> <li>• de mettre en place une approche standard et une option simplifiée d'exigences de capital pour les GFD, visant à remplacer les exigences de capital courantes pour les GFD autres que celles couvertes par le Modèle interne;</li> <li>• d'effectuer des modifications dans une perspective d'harmonisation à l'échelle pancanadienne.</li> </ul>
26 septembre 2024	Avis relatif à la consultation sur la <i>Ligne directrice sur la gestion des expositions importantes</i>	<p>L'AMF publie pour consultation le projet de <i>Ligne directrice sur la gestion des expositions importantes</i>. Cette ligne directrice s'applique aux institutions de dépôts autorisées désignées à titre d'institution financière d'importance systémique intérieure par l'AMF.</p> <p>Dans le cadre de ce projet de ligne directrice, l'AMF établit des attentes prudentielles en matière de pratiques de gestion saine et prudente des risques liés aux expositions importantes. La ligne directrice s'inspire des bonnes pratiques en la matière issues du dispositif dédié à la gestion des grands risques publié en 2014 par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.</p>
3 octobre 2024	Avis de maintien des autorisations à la suite d'une fusion	<p>Avis est donné que l'AMF a maintenu inchangées les autorisations d'exercer au Québec l'activité de société de fiducie de Fiducie Raymond James (Québec) Ltée et Compagnie Trust Solus. Cette décision fait suite au réexamen effectué par l'AMF et est subséquent à l'avis transmis par celles-ci faisant état de leur intention de fusionner. Les autorisations sont maintenues inchangées et deviendront à l'issue de cette fusion, l'autorisation de la société résultante, Compagnie Trust Solus.</p>
3 octobre 2024	Avis d'intention de procéder à une fusion	<p>Conformément à la <i>Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts</i>, les institutions de dépôts autorisées suivantes donnent avis de leur intention de fusionner le 1<sup>er</sup> janvier 2025 :</p> <p>La Caisse Desjardins des Deux-Rivières de Sherbrooke et la Caisse Desjardins du Secteur public de l'Estrie. La personne morale issue de cette fusion serait La Caisse Desjardins des Deux-Rivières de Sherbrooke.</p> <p>La Caisse Desjardins du Cœur des vallées et la Caisse Desjardins de la Petite-Nation. La personne morale issue de cette fusion serait la Caisse Desjardins de la Petite-Nation et du Lièvre.</p> <p>La Caisse Desjardins des Chutes Montmorency et la Caisse Desjardins de l'Île-d'Orléans. La personne morale issue de cette fusion serait la Caisse Desjardins de la Chute-Montmorency-Île-d'Orléans.</p> <p>La Caisse Desjardins de Manic-Outardes et la Caisse populaire Desjardins de Baie-Comeau. La personne morale issue de cette fusion serait la Caisse Desjardins de la Manicouagan.</p> <p>La Caisse populaire Desjardins des Ramées et la Caisse populaire Desjardins de Havre-aux-Maisons. La personne morale issue de cette fusion serait la Caisse Desjardins des Îles-de-la-Madeleine.</p>

Date	Avis	Résumé
10 octobre 2024	Avis d'octroi d'une autorisation pour étendre les activités	Avis est donné que l'AMF a autorisé, le 8 octobre 2024, La Compagnie d'Assurance Everest du Canada à exercer, au Québec, l'activité d'assureur dans la catégorie supplémentaire « Assurance cautionnement ».
17 octobre 2024	Avis d'intention de procéder à une fusion	Conformément à la <i>Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne</i> , Compagnie Trust CIBC Mellon, qui détient l'autorisation d'exercer au Québec l'activité de société de fiducie, a donné avis de son intention de fusionner avec CIBC Mellon Global Securities Services Company Inc., en vue de ne former qu'une seule société par actions en vertu des dispositions de la <i>Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt (Canada)</i> . La date envisagée de la fusion est le 1 <sup>er</sup> novembre 2024. La personne morale issue de la fusion serait Compagnie Trust CIBC Mellon.
24 octobre 2024	Avis relatif au dépôt de l'état annuel et autres documents pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2024 – Assureurs de personnes autorisés à exercer leurs activités au Québec	En vertu des dispositions de la <i>Loi sur les assureurs</i> , tout assureur autorisé doit préparer et transmettre à l'AMF, en la forme, la teneur et à la date que celle-ci détermine, les documents et les renseignements prévus à la loi ou requis par l'AMF.
24 octobre 2024	Avis relatif au dépôt de l'état annuel et autres documents pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2024 – Assureurs de dommages autorisés à exercer leurs activités au Québec	En vertu des dispositions de la <i>Loi sur les assureurs</i> , tout assureur autorisé doit préparer et transmettre à l'AMF, en la forme, la teneur et à la date que celle-ci détermine, les documents et les renseignements prévus à la loi ou requis par l'AMF.
24 octobre 2024	Avis relatif au dépôt des avenants auprès de l'AMF en vertu de l'article 71 de la <i>Loi sur les assureurs</i>	<p>Un assureur autorisé peut joindre à une police d'assurance automobile, un avenant dont la forme et les conditions n'ont pas été déterminées par l'AMF, dans la mesure où les conditions prévues à cet avenant sont stipulées exclusivement à l'avantage des assurés et que cet avenant a été transmis à l'AMF. L'AMF approuve chacun de ces avenants, incluant leurs modalités d'application, dans une lettre transmise à l'assureur. Jusqu'à maintenant, l'AMF demandait aux assureurs dans cette lettre de lui transmettre une copie de tels avenants deux fois par année, soit le 1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> décembre afin de valider leur conformité.</p> <p>En réponse à ses initiatives stratégiques visant l'optimisation de la charge de conformité, lesquelles s'inscrivaient dans le Plan stratégique 2021-2025 ainsi qu'en réponse aux commentaires des assureurs, l'AMF avise les assureurs concernés qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, ces avenants ne devront lui être transmis qu'une seule fois par année, soit le 1<sup>er</sup> décembre.</p>
24 octobre 2024	Avis relatif à la publication du <i>Règlement sur la gestion et le signalement des incidents de sécurité de l'information de certaines institutions financières et des agents d'évaluation du crédit</i>	L'AMF prend le <i>Règlement sur la gestion et le signalement des incidents de sécurité de l'information de certaines institutions financières et des agents d'évaluation du crédit</i> , dans ses versions française et anglaise et en autorise la transmission au Ministre pour approbation.

Date	Avis	Résumé
31 octobre 2024	Avis relatif à la consultation sur la <i>Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital – Coopératives de services financiers faisant partie d'un réseau, caisses non-membres d'une fédération, sociétés de fiducie, sociétés d'épargne et autres institutions de dépôts autorisées</i>	L'AMF publie pour consultation le projet de modification de la <i>Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital</i> . Cette ligne directrice s'applique aux coopératives de services financiers faisant partie d'un réseau, aux caisses non membres d'une fédération, aux sociétés de fiducie, aux sociétés d'épargne et aux autres institutions de dépôts autorisées.  Les modifications proposées portent sur les aspects suivants, soit l'ajustement des exigences relatives aux petites et moyennes institutions de dépôts, l'ajustement des principes visant les instruments relatifs aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, l'ajustement du plancher de fonds propres et des modifications de concordance et de clarification.
31 octobre 2024	Avis de révocation volontaire et complète d'une autorisation	Avis est donné que l'AMF a fait droit à la demande d'Association d'Hospitalisation Canassurance visant la révocation volontaire et complète de son autorisation d'exercer au Québec l'activité d'assureur.
7 novembre 2024	Avis de maintien d'une autorisation à la suite d'une fusion	Avis est donné que l'AMF a maintenu inchangée l'autorisation d'exercer au Québec l'activité de société de fiducie de Compagnie Trust CIBC Mellon.
14 novembre 2024	Avis d'intention de procéder à une fusion	Conformément à la <i>Loi sur les assureurs</i> , Intact Compagnie d'assurance, qui détient l'autorisation d'exercer au Québec l'activité d'assureur, a donné avis de son intention de fusionner, en vertu des dispositions de la <i>Loi sur les sociétés d'assurances (Canada)</i> , avec Western Assurance Company et 13130126 Canada inc. pour ne former qu'une seule société. La date prévue de la fusion est le 1 <sup>er</sup> janvier 2025. La personne morale issue de la fusion serait Intact Compagnie d'assurance.
14 novembre 2024	Avis d'intention de procéder à une fusion	Conformément à la <i>Loi sur les assureurs</i> , Société d'assurance vie MD et Scotia-Vie, compagnie d'assurance, qui détiennent l'autorisation d'exercer au Québec l'activité d'assureur, ont donné avis de leur intention de fusionner, le 1 <sup>er</sup> novembre 2024, en vue de ne former qu'une seule société par actions en vertu des dispositions de la <i>Loi sur les sociétés d'assurances</i> . La personne morale issue de la fusion serait Société d'assurance vie MD.
21 novembre 2024	Avis relatif au retrait de la nécessité d'appliquer le taux admissible minimal lors des renouvellements de prêts hypothécaires non assurés effectués auprès d'un nouveau prêteur hypothécaire encadré par l'AMF	L'AMF tient à fournir aux prêteurs hypothécaires un encadrement robuste, adapté aux conditions changeantes du marché et harmonisé avec l'encadrement destiné aux prêteurs hypothécaires sous juridiction fédérale. Ainsi, l'AMF annonce, avec prise d'effet immédiate, qu'il ne sera plus requis d'appliquer le taux admissible minimal lors des renouvellements de prêts hypothécaires non assurés, lorsque ceux-ci auront été effectués auprès d'un nouveau prêteur hypothécaire encadré par l'AMF.
21 novembre 2024	Avis relatif à la <i>Ligne directrice sur la gestion des expositions importantes</i>	L'AMF établit la <i>Ligne directrice sur la gestion des expositions importantes</i> et en autorise la publication au Bulletin après en avoir transmis une copie au Ministre.  Dans le cadre de cette ligne directrice, l'AMF établit des attentes prudentielles en matière de pratiques de gestion saine et prudente des risques liés aux expositions importantes. La ligne directrice s'inspire des bonnes pratiques en la matière issues du dispositif dédié à la gestion des grands risques publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Date	Avis	Résumé
21 novembre 2024	Avis d'intention de changer de nom	Conformément à la <i>Loi sur les assureurs</i> , Compagnie mutuelle d'assurance en Église, qui détient l'autorisation d'exercer au Québec l'activité d'assureur, a donné avis de son intention de changer de nom pour celui de Citelle Mutuelle d'assurance.
28 novembre 2024	Avis relatif aux avenants F.A.Q. no 45 – Engagement formel visant le risque de vol d'un véhicule en entier (Chapitre B), F.A.Q. no 4-45A – Engagement formel visant le risque de vol d'un véhicule en entier (Chapitre B) et F.A.Q. no 4-45B – Engagement formel visant le risque de vol d'un véhicule en entier (Chapitre C)	L'AMF tient à préciser ses attentes en matière de saines pratiques commerciales et de traitement équitable des clients. Ainsi, lorsqu'un assureur exige l'ajout de l'un ou l'autre de ces avenants pour conclure le contrat d'assurance, l'AMF considère qu'il serait opportun que l'assureur accorde à son client, par exemple, un rabais de prime ou qu'il assume les coûts d'installation d'un tel dispositif.
28 novembre 2024	Avis relatif à la prise d'effet au 15 janvier 2025 de modifications à l'avenant F.A.Q. no 43 (A à F) – Modification à l'indemnisation ainsi qu'à l'avenant F.A.Q. no 4-43 (A à F) – Modification à l'indemnisation	L'AMF apporte des modifications à l'option E de ces formulaires d'assurance automobile.
28 novembre 2024	Avis relatif à la prise d'effet au 15 janvier 2025 de modifications au F.P.Q. n° 1 – Formulaire des propriétaires ainsi qu'à certains avenants liés au F.P.Q. n° 1 et au F.P.Q. n° 4 – Formulaire des garagistes	L'AMF apporte des modifications aux formulaires suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• F.P.Q. N° 1 – Formulaire des propriétaires</li> <li>• F.A.Q. N° 20 – Frais de déplacement (Chapitre B)</li> <li>• F.A.Q. N° 20a – Frais de déplacement (formule étendue) (Chapitre B)</li> <li>• F.A.Q. N° 20b – Frais de déplacement et perte de revenu (Chapitre B)</li> <li>• F.A.Q. N° 20c – Frais de déplacement et perte de revenu (formule étendue) (Chapitre B)</li> <li>• F.A.Q. N° 4-20 – Frais de déplacement (Chapitre B)</li> <li>• F.A.Q. N° 4-20a – Frais de déplacement (formule étendue) (Chapitre B)</li> <li>• F.A.Q. N° 4-20b – Frais de déplacement et perte de revenu (Chapitre B)</li> <li>• F.A.Q. N° 4-20c – Frais de déplacement et perte de revenu (formule étendue) (Chapitre B)</li> </ul>
28 novembre 2024	Avis relatif au <i>Règlement modifiant principalement le Règlement sur l'acquisition et la détention de titres ou d'une quote-part d'un droit de propriété par certaines institutions financières au-delà des limites prévues</i>	L'AMF publie, en versions française et anglaise, le <i>Règlement modifiant principalement le Règlement sur l'acquisition et la détention de titres ou d'une quote-part d'un droit de propriété par certaines institutions financières au-delà des limites prévues</i> .

Date	Avis	Résumé
28 novembre 2024	Avis relatif à la <i>Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Assurance de dommages</i>	L'AMF établit la <i>Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Assurance de dommages</i> modifiée et en autorise la publication au Bulletin après en avoir transmis une copie au Ministre. Les modifications ont essentiellement pour objectifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>d'introduire des exigences de capital pour la couverture du risque de catastrophe nucléaire;</li> <li>de reconnaître deux agences de notation additionnelles;</li> <li>d'effectuer des modifications de concordance afin de refléter les changements apportés par le gouvernement du Québec au règlement le 14 novembre 2024.</li> </ul>
28 novembre 2024	Avis relatif à la <i>Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Organismes d'autoréglementation</i>	L'AMF établit la <i>Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Organismes d'autoréglementation</i> modifiée et en autorise la publication au Bulletin après en avoir transmis une copie au Ministre. Les modifications ont essentiellement pour objectifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>de reconnaître deux agences de notation additionnelles;</li> <li>d'effectuer des modifications de concordance afin de refléter les changements apportés par le gouvernement du Québec au règlement le 14 novembre 2024.</li> </ul>
28 novembre 2024	Avis relatif à la <i>Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Unions réciproques</i>	L'AMF établit la <i>Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital – Unions réciproques</i> modifiée et en autorise la publication au Bulletin après en avoir transmis une copie au Ministre. Les modifications ont essentiellement pour objectifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>de reconnaître deux agences de notation additionnelles;</li> <li>d'effectuer des modifications de concordance afin de refléter les changements apportés par le gouvernement du Québec au règlement le 14 novembre 2024.</li> </ul>
28 novembre 2024	Avis de demande de révocation partielle d'une autorisation	Conformément à la <i>Loi sur les assureurs</i> , Société d'Assurance Vie MD (« MD Vie ») a demandé à l'AMF la révocation partielle de son autorisation d'exercer au Québec l'activité d'assureur. MD Vie a demandé la révocation de la catégorie « assurance contre la maladie ou les accidents » puisqu'elle a cessé d'exercer dans cette catégorie.
5 décembre 2024	Avis d'octroi d'une autorisation	Avis est donné que l'AMF autorise, à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2025, Assurance Green Shield Canada à exercer au Québec l'activité d'assureur dans la catégorie « assurance contre la maladie ou les accidents ».
5 décembre 2024	Avis d'octroi d'une autorisation pour étendre les activités	Avis est donné que l'AMF a autorisé, le 26 novembre 2024, Assurances Sompo du Japon Inc. à exercer au Québec l'activité d'assureur dans la catégorie supplémentaire « assurance aviation ».
5 décembre 2024	Avis d'intention de changer de nom	Conformément à la <i>Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne</i> , COMPAGNIE TRUST BNY CANADA, qui détient l'autorisation d'exercer au Québec l'activité de société de fiducie, a donné avis de son intention de changer de nom pour celui de Fiducie Computershare Avantage du Canada.

Date	Avis	Résumé
5 décembre 2024	Avis de fusion	<p>Avis est donné que l'AMF a autorisé les coopératives de services financiers suivantes à procéder à leur fusion, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour ne former qu'une seule personne morale régie par la <i>Loi sur les coopératives de services financiers</i>.</p> <p>La Caisse Desjardins des Deux-Rivières de Sherbrooke et la Caisse Desjardins du Secteur public de l'Estrie. La personne morale issue de cette fusion est la Caisse Desjardins des Deux-Rivières de Sherbrooke.</p> <p>La Caisse Desjardins du Cœur des vallées et la Caisse Desjardins de la Petite-Nation. La personne morale issue de cette fusion est la Caisse Desjardins de la Petite-Nation et du Lièvre.</p> <p>La Caisse Desjardins des Chutes Montmorency et la Caisse Desjardins de L'Île-d'Orléans. La personne morale issue de cette fusion est la Caisse Desjardins de la Chute-Montmorency-île-d'Orléans.</p> <p>La Caisse Desjardins de Manic-Outardes et la Caisse populaire Desjardins de Baie-Comeau. La personne morale issue de cette fusion est la Caisse Desjardins de la Manicouagan.</p> <p>La Caisse populaire Desjardins des Ramées et la Caisse populaire Desjardins de Havre-aux-Maisons. La personne morale issue de cette fusion est la Caisse Desjardins des Îles-de-la-Madeleine.</p>
12 décembre 2024	Avis relatif au dépôt de l'état annuel et autres documents pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024 – Assureurs de personnes autorisés à exercer leurs activités au Québec	En vertu des dispositions de la <i>Loi sur les assureurs</i> , tout assureur autorisé doit préparer et transmettre à l'AMF, en la forme, la teneur et à la date que celle-ci détermine, les documents et les renseignements prévus à la loi ou requis par l'AMF.
12 décembre 2024	Avis relatif au dépôt de l'état annuel et autres documents pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024 – Assureurs de dommages autorisés à exercer leurs activités au Québec	En vertu des dispositions de la <i>Loi sur les assureurs</i> , tout assureur autorisé doit préparer et transmettre à l'AMF, en la forme, la teneur et à la date que celle-ci détermine, les documents et les renseignements prévus à la loi ou requis par l'AMF.
12 décembre 2024	Avis portant sur le réexamen d'autorisation à la suite d'une fusion	Avis est donné que l'AMF a maintenu inchangées les autorisations d'exercer au Québec l'activité d'assureur de Société d'Assurance Vie MD et de Scotia-Vie, compagnie d'assurance dans la catégorie « assurance sur la vie », et a déterminé que la catégorie « assurance contre la maladie ou les accidents » devait être révoquée.
12 décembre 2024	Avis de révocation partielle d'une	Avis est donné que l'AMF a fait droit à la demande de Société d'Assurance Vie MD visant la révocation partielle de son autorisation d'exercer au Québec l'activité d'assureur.
19 décembre 2024	Avis relatif à la modification de la fréquence de dépôt des déclarations auprès de l'AMF – Guide sur l'utilisation des véhicules de garantie	<p>Le Guide sur l'utilisation des véhicules de garantie prévoit qu'un assureur autorisé doit déposer auprès de l'AMF sur une base trimestrielle une déclaration ainsi qu'un fichier électronique format texte contenant certains renseignements à propos de son utilisation des véhicules de garantie dans le cadre d'ententes de réassurance non agréée pour l'obtention d'un crédit de capital.</p> <p>En lien avec ses initiatives stratégiques visant l'optimisation de la charge de conformité, lesquelles s'inscrivent dans son Plan stratégique 2021-2025, l'AMF avise les assureurs qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le dépôt de ces déclarations pourra, au choix de l'assureur, demeurer sur une base trimestrielle ou être effectué une seule fois par année, en date du 31 décembre.</p>

Date	Avis	Résumé
19 décembre 2024	Avis relatif à la consultation sur la <i>Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités</i>	L'AMF publie pour consultation le projet de modification de la <i>Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités</i> s'appliquant aux coopératives de services financiers, aux sociétés de fiducie autorisées et aux institutions de dépôts autorisées.  Ces modifications visent principalement les exigences concernant les outils de suivi intrajournalier de liquidité, le traitement des acceptations bancaires, le calcul des actifs dérivés du ratio de liquidité à long terme, l'ajustement des critères de catégorisation pour les petites et moyennes institutions de dépôts et l'ajout de clarifications apportées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire à certaines normes.
19 décembre 2024	Avis relatif à la consultation sur la <i>Ligne directrice sur la gestion du risque de modèle</i>	L'AMF publie pour consultation le projet de <i>Ligne directrice sur la gestion du risque de modèle</i> . Cette ligne directrice est applicable aux assureurs autorisés, aux coopératives de services financiers, aux sociétés de fiducie autorisées et aux institutions de dépôts autorisées.  Le projet de ligne directrice vise à encadrer toutes les étapes du cycle de vie d'un modèle, c'est-à-dire de sa conception jusqu'à sa mise hors service. Il inclut également des attentes liées au cadre de gestion du risque de modélisation.
19 décembre 2024	Avis relatif à la <i>Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes</i>	L'AMF établit la <i>Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes</i> modifiée et en autorise la publication au Bulletin après en avoir transmis une copie au Ministre. Les modifications ont essentiellement pour objectifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>• de réviser l'approche par modèle interne avec reconnaissance de la couverture dynamique pour le risque relatif aux garanties de fonds distincts (les « GFD ») (le « Modèle interne »);</li> <li>• de mettre en place une approche standard et une option simplifiée d'exigences de capital pour les GFD, visant à remplacer les exigences de capital courantes pour les GFD autres que celles couvertes par le Modèle interne;</li> <li>• d'effectuer des modifications dans une perspective d'harmonisation à l'échelle pancanadienne;</li> <li>• d'effectuer des modifications de concordance afin de refléter les changements apportés par le gouvernement du Québec à un règlement le 14 novembre 2024.</li> </ul>
19 décembre 2024	Avis de révocation volontaire et complète d'une autorisation	Avis est donné que l'AMF a fait droit à la demande de La Compagnie d'assurance-vie Allianz d'Amérique du Nord visant la révocation volontaire et complète de son autorisation d'exercer au Québec l'activité d'assureur.
19 décembre 2024	Avis de maintien d'une autorisation à la suite d'une fusion	Avis est donné que l'AMF maintient inchangée l'autorisation d'exercer au Québec l'activité d'assureur d'Intact Compagnie d'assurance.



## Listes des tableaux et graphiques

- 24 Graphique 1**  
Évolution du nombre de coopératives de services financiers
- 24 Graphique 2**  
Évolution du ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins par rapport à la médiane des six grandes banques canadiennes (pourcentage)
- 25 Graphique 3**  
Évolution du ratio de levier du Mouvement Desjardins par rapport à la moyenne des six grandes banques canadiennes
- 25 Graphique 4**  
Répartition du portefeuille de prêts du Mouvement Desjardins par type de produits (G\$)
- 26 Graphique 5**  
Évolution de l'actif du Mouvement Desjardins (G\$)
- 26 Graphique 6**  
Évolution du passif et des capitaux propres du Mouvement Desjardins (G\$)
- 27 Graphique 7**  
Évolution des composantes du revenu total du Mouvement Desjardins (G\$)
- 27 Graphique 8**  
Évolution de l'excédent avant ristournes aux membres du Mouvement Desjardins (M\$)
- 28 Graphique 9**  
Excédent avant ristournes aux membres du Mouvement Desjardins par secteur d'affaires (M\$)
- 28 Graphique 10**  
Évolution de chacun des secteurs d'affaires du Mouvement Desjardins qui contribuent aux excédents avant ristournes aux membres (pourcentage)
- 29 Graphique 11**  
Évolution des ristournes aux membres du Mouvement Desjardins et évolution du ratio des ristournes sur excédents
- 29 Graphique 12**  
Sources de financement à long terme du Mouvement Desjardins (M\$)
- 30 Graphique 13**  
Évolution des frais autres que d'intérêts du Mouvement Desjardins (G\$)
- 30 Graphique 14**  
Parts de marché des prêts au Québec selon le type d'institution de dépôts (G\$)
- 31 Graphique 15**  
Parts de marché des prêts hypothécaires au Québec selon le type d'institution de dépôts (G\$)
- 31 Graphique 16**  
Parts de marché des prêts hypothécaires résidentiels au Québec selon le type d'institution de dépôts (G\$)
- 32 Graphique 17**  
Parts de marché des prêts personnels au Québec selon le type d'institution de dépôts (G\$)
- 32 Graphique 18**  
Parts de marché des prêts non hypothécaires aux entreprises, au Québec, selon le type d'institution de dépôts (G\$)
- 33 Graphique 19**  
Parts de marché des prêts agricoles au Québec selon le type d'institution de dépôts (G\$)
- 33 Graphique 20**  
Parts de marché des dépôts au Québec selon le type d'institution de dépôts (G\$)
- 34 Graphique 21**  
Évolution de l'actif de la Caisse Ma Financière Prêts et Placements (K\$)
- 34 Graphique 22**  
Évolution de l'ensemble des passifs et des capitaux propres de la Caisse Ma Financière Prêts et Placements (K\$)
- 35 Graphique 23**  
Évolution des composantes du revenu total de la Caisse Ma Financière Prêts et Placements (K\$)
- 35 Graphique 24**  
Évolution des frais autres que d'intérêts de la Caisse Ma Financière Prêts et Placements (K\$)
- 36 Tableau 1**  
Bilan combiné du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2024 (M\$)
- 39 Tableau 2**  
État combiné du résultat du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2024 (M\$)
- 42 Tableau 3**  
Bilan de la Caisse Ma Financière Prêts et Placements au 30 septembre 2024 (K\$)
- 44 Tableau 4**  
État des résultats de la Caisse Ma Financière Prêts et Placements au 30 septembre 2024 (K\$)
- 46 Tableau 5**  
Ventilation du nombre de SFSE autorisées à exercer au Québec

- 47 Tableau 6**  
Répartition du nombre de SFSE en fonction de la taille des actifs pour l'exercice de 2024
- 48 Graphique 25**  
Prêts totaux des SFSE (G\$)
- 49 Graphique 26**  
Dépôts des SFSE (G\$)
- 49 Graphique 27**  
Biens sous administration et sous gestion des sociétés de fiducie (G\$)
- 50 Graphique 28**  
Honoraires et commissions des SFSE (M\$)
- 50 Graphique 29**  
Évolution de l'actif des SFSE (G\$)
- 51 Graphique 30**  
Évolution de l'ensemble des passifs et des capitaux propres des SFSE (G\$)
- 51 Graphique 31**  
Évolution des composantes du revenu total des SFSE (G\$)
- 52 Graphique 32**  
Évolution des frais autres que d'intérêts des SFSE
- 52 Graphique 33**  
Évolution des bénéfices des SFSE (G\$)
- 53 Graphique 34**  
Évolution du rendement sur capitaux et actif moyen des SFSE (pourcentage)
- 53 Graphique 35**  
Moyenne pondérée des ratios de fonds propres des SFSE (pourcentage)
- 54 Graphique 36**  
Moyenne pondérée des ratios de levier des SFSE (pourcentage)
- 55 Tableau 7**  
Liste des sociétés de fiducie détenant une autorisation au Québec au 31 décembre 2024
- 56 Tableau 8**  
Liste des sociétés d'épargne détenant une autorisation au Québec au 31 décembre 2024
- 57 Tableau 9**  
Bilan, résultats et biens sous administration cumulés des sociétés de fiducie exerçant des activités au Québec, au 31 décembre 2024 (K\$)
- 58 Tableau 10**  
Bilan, résultats cumulés des sociétés d'épargne exerçant des activités au Québec, au 31 décembre 2024 (K\$)
- 60 Tableau 11**  
États annuels des sociétés de fiducie pour l'exercice de 2024 (K\$)
- 62 Tableau 12**  
États annuels des sociétés d'épargne pour l'exercice de 2024 (K\$)
- 64 Tableau 13**  
Répartition de l'actif et du passif des sociétés de fiducie pour l'exercice de 2024 (K\$)
- 66 Tableau 14**  
Répartition de l'actif et du passif des sociétés d'épargne pour l'exercice de 2024 (K\$)
- 68 Tableau 15**  
Intermédiation financière des sociétés de fiducie pour l'exercice de 2024 (K\$)
- 70 Tableau 16**  
Intermédiation financière des sociétés d'épargne pour l'exercice de 2024 (K\$)
- 70 Tableau 17**  
Biens sous administration et sous gestion des sociétés de fiducie pour l'exercice de 2024 (K\$)
- 71 Tableau 18**  
Biens sous administration et sous gestion des sociétés d'épargne pour l'exercice de 2024 (K\$)
- 74 Tableau 19**  
Ventilation du nombre d'assureurs autorisés à exercer au Québec au 31 décembre 2024
- 75 Graphique 37**  
Nombre d'assureurs et parts de marché en fonction des primes directes souscrites au Québec – non consolidées selon la charte
- 76 Graphique 38**  
Évolution des primes directes souscrites au Québec – non consolidées selon la charte (G\$)
- 76 Graphique 39**  
Répartition des primes directes souscrites au Québec – non consolidées, par secteur d'activité selon la charte (G\$)
- 77 Graphique 40**  
Évolution des primes directes souscrites au Québec – non consolidées, par secteur d'activité (G\$)
- 77 Graphique 41**  
Évolution des primes directes souscrites au Québec – non consolidées, par type de contrat (G\$)

- 78 Tableau 20**  
Parts de marché en fonction des primes directes souscrites au Québec (non consolidées) pour les plus importants assureurs ou groupes d'assureurs (pourcentage)
- 78 Tableau 21**  
Évolution des parts de marché des dix plus importants assureurs ou groupes d'assureurs présents sur le marché de l'assurance de personnes au Québec (pourcentage)
- 79 Tableau 22**  
Parts de marché en fonction des primes directes souscrites au Québec (non consolidées) pour les plus importants assureurs ou groupes d'assureurs, pour chacune des lignes d'affaires liées à l'assurance de personnes (pourcentage)
- 80 Graphique 42**  
Indice de concentration HHI pour chacune des lignes d'affaires liées à l'assurance de personnes
- 81 Graphique 43**  
Principaux éléments de l'état des résultats – non consolidés (G\$)
- 81 Graphique 44**  
Évolution des bénéfices nets - non consolidés (G\$)
- 82 Graphique 45**  
Composition du portefeuille de placement par catégorie - consolidé
- 82 Graphique 46**  
Composition du portefeuille de placement par catégorie – consolidé et taux de rendement global (G\$)
- 83 Graphique 47**  
Évolution du ratio total de capital moyen - consolidé, selon la charte (pourcentage)
- 83 Graphique 48**  
Composition des exigences de capital – consolidé, par type de risque en 2024
- 84 Tableau 23**  
Liste des assureurs de personnes autorisés à exercer au Québec, au 31 décembre 2024
- 90 Tableau 24**  
État des résultats non consolidés par assureur (K\$)
- 96 Tableau 25**  
État de la situation financière non consolidée par assureur (K\$)
- 102 Tableau 26**  
Répartition des primes directes souscrites au Québec, non consolidées, par catégorie, par assureur (K\$)
- 108 Tableau 27**  
Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché – Total (pour les 30 premiers assureurs)
- 109 Tableau 28**  
Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché – Assurance vie individuelle (pour les 20 premiers assureurs)
- 110 Tableau 29**  
Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché — Assurance vie collective (pour les 20 premiers assureurs)
- 111 Tableau 30**  
Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché — Rentes individuelles (pour les 19 premiers assureurs)
- 112 Tableau 31**  
Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché — Rentes collectives (pour les 13 premiers assureurs)
- 113 Tableau 32**  
Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché — Accidents et maladie individuel (pour les 20 premiers assureurs)
- 114 Tableau 33**  
Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché — Accidents et maladie collectif (pour les 20 premiers assureurs)
- 116 Graphique 49**  
Nombre d'assureurs et parts de marché en fonction des primes directes souscrites au Québec, selon la charte
- 117 Graphique 50**  
Évolution des primes directes souscrites au Québec – non consolidées, selon la charte (G\$)
- 117 Graphique 51**  
Répartition des primes directes souscrites au Québec – non consolidées, par catégorie selon la charte (G\$)
- 118 Graphique 52**  
Répartition des primes directes souscrites au Québec – non consolidées, par charte selon la catégorie (pourcentage)
- 119 Graphique 53**  
Évolution des primes directes souscrites au Québec – non consolidées, par catégorie (G\$)
- 120 Tableau 34**  
Parts de marché en fonction des primes directes souscrites au Québec (non consolidées) pour les plus importants assureurs ou groupes d'assureurs (pourcentage)

- 120 Tableau 35**  
Évolution des parts de marché des dix plus importants assureurs ou groupes d'assureurs présents dans le marché de l'assurance de dommages au Québec (pourcentage)
- 121 Tableau 36**  
Parts de marché en fonction des primes directes souscrites au Québec (non consolidées) pour les plus importants assureurs ou groupes d'assureurs selon les différentes catégories liées à l'assurance de dommages (pourcentage)
- 122 Graphique 54**  
Indice de concentration HHI pour les différentes catégories d'assurance liées à l'assurance de dommages
- 123 Graphique 55**  
Principaux éléments de l'état des résultats – non consolidés (G\$)
- 124 Graphique 56**  
Évolution des bénéfices nets – non consolidés (G\$)
- 124 Graphique 57**  
Composition du portefeuille de placement par catégorie – consolidé
- 125 Graphique 58**  
Composition du portefeuille de placement par catégorie – consolidé et taux de rendement global (G\$)
- 126 Graphique 59**  
Évolution du ratio de solvabilité moyen – consolidé, selon la charte (pourcentage)
- 126 Graphique 60**  
Composition des exigences de capital – consolidée, par type de risque en 2024
- 128 Tableau 37**  
Liste des assureurs de dommages exerçant au Québec au 31 décembre 2024
- 142 Tableau 38**  
État des résultats non consolidés, par assureur (K\$)
- 154 Tableau 39**  
État de la situation financière non consolidée, par assureur (K\$)
- 168 Tableau 40**  
Répartition des primes directes souscrites au Québec, non consolidées, par catégorie, par assureur (K\$)
- 180 Tableau 41**  
Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché - Total (pour les 30 premiers assureurs)
- 181 Tableau 42**  
Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché - Automobile des particuliers (pour les 30 premiers assureurs)
- 182 Tableau 43**  
Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché - Automobile des entreprises (pour les 30 premiers assureurs)
- 183 Tableau 44**  
Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché - Biens des particuliers (pour les 30 premiers assureurs)
- 184 Tableau 45**  
Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché - Biens des entreprises (pour les 30 premiers assureurs)
- 185 Tableau 46**  
Primes directes souscrites au Québec, non consolidées et évolution des parts de marché – Responsabilité (pour les 30 premiers assureurs)
- 188 Graphique 61**  
Évolution des demandes de consultation au FCSA par l'industrie (millions)
- 188 Graphique 62**  
Évolution des demandes de consultation au FCSA par les titulaires de permis de conduire (milliers)
- 189 Tableau 47**  
Ventilation des parts de marché des assureurs automobiles au Québec selon leur charte
- 190 Tableau 48**  
Part de marché des assureurs selon leur mode de distribution pour les secteurs de l'assurance automobile des particuliers, de l'assurance automobile des entreprises et pour l'ensemble du secteur de l'assurance automobile au Québec
- 191 Tableau 49**  
Part de marché des assureurs selon leur mode de distribution pour les catégories de risques liées à l'assurance automobile au Québec
- 192 Tableau 50**  
Part du marché québécois des plus importants assureurs ou groupes d'assureurs automobiles
- 193 Tableau 51**  
Part du marché québécois des plus importants assureurs ou groupes d'assureurs automobiles selon la catégorie de risque pour l'année 2024

- 193 Tableau 52**  
Part du marché québécois des plus importants assureurs ou groupes d'assureurs automobiles selon qu'ils opèrent par courtage ou de façon directe
- 194 Tableau 53**  
Indice de concentration HHI pour chacune des catégories de risque liées à l'assurance automobile au Québec et pour l'ensemble du marché
- 195 Tableau 54**  
Indice de concentration HHI selon les secteurs des assureurs directs et des assureurs par courtiers
- 196 Tableau 55**  
Évolution des parts de marché des quinze plus importants assureurs ou groupes d'assureurs en assurance automobile au Québec (pourcentage)
- 197 Tableau 56**  
Évolution des primes directes souscrites des quinze plus importants assureurs ou groupes d'assureurs en assurance automobile au Québec (M\$)
- 198 Tableau 57**  
Comparaison des primes d'assurance automobile offertes par différents assureurs au Québec pour différents profils d'assurés
- 199 Tableau 58**  
Âge moyen des véhicules en circulation et nombre de véhicules souscrits en assurance automobile au Québec
- 200 Tableau 59**  
Nombre de véhicules souscrits dans les différentes catégories de risque liées à l'assurance automobile au Québec
- 201 Tableau 60**  
Nombre de personnes en âge de conduire un véhicule au Québec et nombre de titulaires de permis de conduire pour l'ensemble du Québec (en milliers)
- 202 Tableau 61**  
Résultats des opérations en assurance automobile au Québec
- 204 Graphique 63**  
Fréquence des réclamations pour les voitures de tourisme (pourcentage)
- 205 Graphique 64**  
Fréquence des réclamations pour la garantie «responsabilité civile» pour les voitures de tourisme selon les trimestres (pourcentage)
- 206 Graphique 65**  
Fréquence des réclamations pour la garantie «risques de collision et de renversement» pour les voitures de tourisme selon les trimestres (pourcentage)
- 207 Graphique 66**  
Fréquence des réclamations pour la garantie «tous les risques sauf collision ou renversement» pour les voitures de tourisme selon les trimestres (pourcentage)
- 208 Graphique 67**  
Fréquence selon le type de sinistre pour les voitures de tourisme (pourcentage)
- 209 Graphique 68**  
Coût moyen par sinistre pour les voitures de tourisme (dollars)
- 209 Graphique 69**  
Coût moyen par sinistre selon le type de sinistre pour les voitures de tourisme (dollars)
- 210 Graphique 70**  
Coût moyen par véhicule pour les voitures de tourisme (dollars)
- 210 Graphique 71**  
Coût moyen par véhicule selon le type de sinistre pour les voitures de tourisme (dollars)
- 211 Graphique 72**  
Évolution de la prime souscrite moyenne en comparaison avec la prime indiquée ainsi que le ratio sinistres / primes et la marge de profit estimée pour l'ensemble des véhicules, à l'exception de la catégorie «autres risques»
- 212 Graphique 73**  
Bénéfice (perte) d'exploitation par année et par période de dix et vingt ans pour l'ensemble des véhicules (pourcentage)
- 213 Tableau 62**  
Nombre d'assureurs et variation moyenne des tarifs selon les modifications apportées aux tarifs en assurance automobile au Québec pour les voitures de tourisme
- 214 Tableau 63**  
Évolution de la prime moyenne souscrite dans les différentes catégories de risque liées à l'assurance automobile au Québec
- 215 Tableau 64**  
Nombre de polices et primes directes souscrites pour la police d'assurance automobile F.P.Q. n° 5 – Assurance de remplacement pour l'année 2024
- 216 Graphique 74**  
Évolution du marché de l'assurance de remplacement selon le total des primes souscrites en fonction du mode de distribution (M\$)
- 216 Graphique 75**  
Évolution du marché de l'assurance de remplacement selon le total de polices souscrites en fonction du mode de distribution (milliers)

**217 Graphique 76**

Évolution de la prime moyenne souscrite pour le marché de l'assurance de remplacement selon le mode de distribution

**218 Tableau 65**

Évolution du rapport sinistres à primes pour l'assurance de remplacement

**218 Tableau 66**

Évolution de la part de marché de la police d'assurance automobile F.P.Q. n° 5 - Assurance de remplacement

**223 Tableau 67**

Produits d'assurance offerts par l'entremise du régime de la DSR en 2023

**224 Tableau 68**

Produits d'assurance couvrant le remboursement d'un emprunt ou d'une mensualité en cas de décès, d'invalidité ou de perte d'emploi de l'emprunteur – 2023 (données présentées par catégories de distributeurs)

**225 Graphique 77**

Répartition de nombre de produits disponibles en assurance-voyage en 2024

**225 Graphique 78**

Répartition, par produits, des indemnités versées en assurance-voyage en 2024

**229 Tableau 69**

Ventilation des demandes de protection pour les années 2022 à 2024

Sans frais : 1 877 525-0337

[lautorite.qc.ca](http://lautorite.qc.ca)

**Québec**

418 525-0337

Place de la Cité, tour PwC

2640, boulevard Laurier, bureau 400

Québec (Québec) G1V 5C1

**Montréal**

514 395-0337

800, rue du Square-Victoria, bureau 2200

Montréal (Québec) H3C 0B4